

SAGE Baie de Lannion

- Tableau de bord 2020/2021



Table des matières

| | | |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. | Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Baie de Lannion..... | 5 |
| 1.1. | Un SAGE approuvé en 2018 | 5 |
| 1.2. | Un outil de planification de la politique de l'eau qui répond aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux locaux | 6 |
| 1.3. | L'évaluation de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion..... | 6 |
| 2. | La mise en œuvre du SAGE, le suivi des indicateurs | 20 |
| 2.1. | Enjeu 1 "Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales"..... | 20 |
| 2.1.1. | Etat des masses d'eau de surface..... | 20 |
| 2.1.2. | Etat des masses d'eau souterraines | 31 |
| 2.1.3. | Marées vertes | 31 |
| 2.1.4. | Gestion intégrée sur le bassin versant du Guic | 40 |
| 2.1.5. | Phytosanitaires..... | 42 |
| 2.1.6. | Micropolluants | 54 |
| 2.1.7. | Eau potable..... | 55 |
| 2.1.8. | Phytoplanctons toxiques et phycotoxines | 60 |
| 2.1.9. | Satisfaction des usages littoraux..... | 63 |
| 2.1.10. | Base de loisir..... | 70 |
| 2.1.11. | Assainissement collectif..... | 71 |
| 2.1.12. | Assainissement non collectif (ANC) | 79 |
| 2.1.13. | Gestion des eaux noires des bateaux | 83 |
| 2.2. | Enjeu 2 "Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques) »..... | 84 |
| 2.2.1. | Etat quantitatif des cours d'eau et eaux souterraines | 84 |
| 2.2.2. | Bilan besoins / ressources..... | 85 |
| 2.2.3. | Economies d'eau collectivités..... | 87 |
| 2.2.4. | Economies d'eau AEP | 87 |
| 2.3. | Enjeu 3 "Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques" | 91 |
| 2.3.1. | Etat biologique des masses d'eau superficielles | 91 |
| 2.3.2. | Cours d'eau | 92 |
| 2.3.3. | Avancement de la restauration des cours d'eau..... | 93 |
| 2.3.4. | Continuité écologique..... | 94 |
| 2.3.5. | Têtes de bassin versant..... | 96 |
| 2.3.6. | Zones humides | 97 |
| 2.3.7. | Maillage bocager..... | 100 |
| 2.4. | Enjeu 4 « Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques »..... | 104 |
| 2.4.1. | Eaux pluviales | 104 |
| 2.4.2. | Zones d'expansion des crues | 108 |
| 2.4.3. | Prévision des crues | 108 |
| 2.4.4. | Zones à risque de submersion marine et d'érosion côtière..... | 110 |
| 2.5. | Enjeu 5 "Assurer une gouvernance et une communication efficaces »..... | 111 |
| 2.5.1. | Communication..... | 111 |
| 3. | Annexes | 122 |
| 3.1. | Tableau récapitulatif des outils de communication et de sensibilisation (existant ou à créer) par enjeu et par public cible..... | 124 |
| 3.2. | Articles de presse en 2021 | 126 |
| 3.3. | Articles dans le magazine d'information de Lannion-Trégor Communauté (le T) 2020/2021 | 145 |
| 3.4. | Les articles dans le magazine d'information de Guingamp Paimpol Agglomération (2020/2021) | 156 |
| 3.5. | Le Centre Régional d'Initiation à la Rivière | 159 |
| 3.6. | Département des Côtes d'Armor | 160 |
| 3.7. | La communication via les offices de tourisme..... | 161 |
| 3.8. | Les articles dans le JAPE (BV Léguer et BV Lieue de Grève) 2020/2021 | 164 |

1. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Baie de Lannion

1.1. Un SAGE approuvé en 2018

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau « Baie de Lannion » a été approuvé le 11 juin 2018 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.

Son périmètre a été défini par l'arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007. Il couvre les bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et des ruisseaux côtiers situés entre Trédréz-Locquémeau et Perros-Guirec. Sa superficie totale est de 667 km². Le SAGE Baie de Lannion concerne trente-huit communes et trois communautés d'agglomération : Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération.



Carte : Périmètre du SAGE Baie de Lannion (BV=bassin versant)

1.2. Un outil de planification de la politique de l'eau qui répond aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux locaux

Le SAGE est un outil de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique cohérent.

Les objectifs ont été fixés par la Commission Locale de l'Eau, l'instance multi-acteurs du SAGE, pour répondre notamment à la Directive Européenne Cadre sur l'Eau de 2000, aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et aux grands enjeux locaux

Les **grands enjeux locaux**, identifiés pendant la phase d'élaboration du SAGE Baie de Lannion démarrée en 2011, sont :

- Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales
- Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)
- Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques
- Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces.

Au final, le SAGE comprend deux documents ayant une portée juridique :

- d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** dans lequel sont définis 28 orientations et les objectifs partagés par les acteurs locaux, déclinés ensuite en 74 dispositions concrètes. Les décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles au PAGD.
- d'un **Règlement** qui fixe 3 règles permettant d'atteindre ses objectifs. Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers: toute personne publique ou privée désirent réaliser des installations, ouvrages, travaux ou activités devra s'y conformer.

1.3. L'évaluation de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion

Une fois le SAGE approuvé, la Commission Locale de l'Eau met en place un tableau de bord qui, au travers d'indicateurs qu'elle aura choisis, permet de savoir où en est l'avancement de la mise en œuvre des préconisations du SAGE.

Le calendrier de la mise en œuvre et les indicateurs du tableau de bord sont précisés en annexe du [Plan d'Aménagement et de Gestion Durable \(PAGD\)](#) du SAGE Baie de Lannion.

Les tableaux ci-dessous reprennent le calendrier de mise en œuvre du SAGE pour chaque enjeu et l'évaluation réalisées fin 2021.

Les indicateurs de **moyens**, de **résultat** et de **pression** dont décrits dans le chapitre 2 de ce document.

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | | |
| ENJEU 1 Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales | | | | | | | | | |
| Qualité physico-chimique des eaux | | | | | | | | | |
| Orientation 1 : Veiller à l'atteinte et au maintien du bon état des eaux | | | | | | | | | |
| Disposition 1 : Poursuivre et renforcer le suivi de la qualité des eaux de surface | | | | | | | | | |
| Identification des maitrises d'ouvrages des nouveaux points | | | | | | | CLE et gestionnaires des réseaux de suivi | réalisé | |
| Poursuite du suivi de la qualité des eaux | | | | | | | Gestionnaires des réseaux de suivi | réalisé | |
| Disposition 2 : Planifier et coordonner les opérations de dragage | | | | | | | | | |
| Planification des opérations de dragage par l'établissement de plans de gestion et coordination de ces opérations en tenant compte des impacts sur le milieu et notamment de l'équilibre hydrosédimentaire | | | | | | | MO d'opérations de dragage | Non réalisé | |
| Disposition 3 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain | | | | | | | | | |
| Analyse de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et acceptabilité du milieu et capacité de collecte et de traitement dans les PLU et PLUi | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Collectivités et leurs groupements | Disposition prise en compte dans les SCOT | |
| Consultation des communes ou de leurs groupements compétents en matière d'assainissement et de la structure porteuse du SAGE en amont des projets de développement | | | | | | | Pétitionnaires | Non réalisé, directement vu avec les services assainissement des EPCI | |
| Orientation 2 : Eradiquer le phénomène de marées vertes | | | | | | | | | |
| Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes | | | | | | | | | |
| Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes | | | | | | | 2027 | - | en cours |
| Atteindre une concentration moyenne annuelle de 20 mg/l - | | | | | | | - | Objectif atteint sur le Yar, Kerdu, Roscoat / non atteint Quinquis, Traou Bigot | |
| Mise en œuvre du programme d'actions | | | | | | | Agriculteurs, SP du SAGE et comité de bassin versant | réalisé | |
| Travail en partenariat avec la structure porteuse du SAGE Léon Trégor | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé en partie – co-construction BV Douron-Lieue de Grève | |
| Réalisation de l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du programme d'actions | | | | | | | Comité de bassin versant de la Lieue de Grève | Réalisé | |
| Réunion annuelle pour suivi de la mise en œuvre du programme d'actions | | | | | | | CLE | Réalisé | |
| Disposition 5 : Maintenir un volet curatif | | | | | | | | | |
| Ramassage, transport, traitement et épandage des algues vertes | | | | | | | | | |
| Orientation 3 : Atteindre le bon état sur le Guic | | | | | | | | | |
| Disposition 6 : Poursuivre les réflexions et mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic en vue d'atteindre le bon état écologique | | | | | | | | | |
| Animation du comité technique et de pilotage | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé | |
| Identification des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre le bon état des eaux du Guic et suivi de la qualité | | | | | | | CLE | Réalisé | |
| Diffusion auprès de la Commission Locale de l'Eau des données de qualité écologique et quantitative du Guic | | | | | | | Différents acteurs | Réalisé Transmission annuelle des données par Morlaix Co et LTC sur les systèmes | |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 1 Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales | | | | | | | | |
| Qualité physico-chimique des eaux | | | | | | | | |
| | | | | | | | | <i>d'assainissement à améliorer</i> |
| Disposition 7 : Contribuer à la révision si besoin des autorisations existantes pour mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin versant du Guic | | | | | | | | |
| Réalisation d'une nouvelle étude d'incidence dans le cadre d'une procédure de révision des rejets autorisés de la station d'épuration mixte de Guerlesquin | | | | | | | pétitionnaire et services de l'Etat | Etude technico-économique en cours STEP Guerlesquin – <i>vigilance sur le débit réservé à l'aval du plan d'eau de Guerlesquin/ valeur prise en compte dans les choix de futur STEP sur le BV Guic</i> |
| Orientation 4 : Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires | | | | | | | | |
| Disposition 8 : Objectif de concentration en produits phytosanitaires sur les bassins versant à enjeu « eau potable » et « activité conchylicole » | | | | | | | | |
| Atteinte des objectifs | | | | | | | | Objectifs non atteints – dépassements par temps de pluie sur les BV Léguer, Yar, Coat Trédrez, Yaudet, Samson, Landrellec, Kerlavos Suivi calendaire, dépassement Léguer et Yar |
| Disposition 9 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et leurs groupements | | | | | | | | |
| Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et atteinte du niveau 4 de la charte d'entretien des espaces communaux | | | | | | | Collectivités locales et leurs groupements | Objectif atteint (sauf communes littorales (Trégastel, Perros-Guirec et Pleumeur-Bodou), entretien des cales de mises à l'eau avec biocide) – recherche de solutions alternatives en cours |
| Intégrer en amont des projets d'aménagements les futures pratiques d'entretien des espaces aménagés | | | | | | | Collectivités locales et leurs groupements | |
| Accompagnement et animation de formations à l'utilisation de techniques alternatives à destination des élus et agents des collectivités et de leurs groupements. | | | | | | | SP de contrats de BV | Réalisé (programmes BV Léguer et SAGE en 2021) |
| Disposition 10 : Communiquer et sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières | | | | | | | | |
| Mise en place d'une charte visant à limiter significativement l'usage d'herbicides sur les axes ferroviaires et routières | | | | | | | SP du SAGE et gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières | Non réalisé mais évolutions attendues SNCF en 2022 |
| Disposition 11 : Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires | | | | | | | | |
| Sensibilisation et information de la population | | | | | | | SP du SAGE, collectivités, professionnels du paysage et de la distribution (jardineries) | Réalisé (programmes BV Léguer 2016-2021 et SAGE) |
| Disposition 12 : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une réduction de l'utilisation des pesticides | | | | | | | | |
| Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs | | | | | | | SP de contrats de BV | Réalisé (programmes BV Léguer 2016-2021, indirectement avec |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 1 Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales | | | | | | | | |
| Qualité physico-chimique des eaux | | | | | | | | |
| | | | | | | | | PLAV Lieue de Grève) |
| Transmission des indicateurs relatifs à l'usage de produits phytosanitaires | | | | | | | Autorité de gestion des MAEC et Etat | Non réalisé |
| Orientation 5 : Surveillance des micropolluants | | | | | | | | |
| Disposition 13 : Mettre en place une veille sur les impacts des micropolluants dans l'eau | | | | | | | | |
| Veille bibliographique | | | | | | | | Non réalisé |
| Disposition 14 : Consulter la structure porteuse du SAGE en amont de nouveaux projets présentant des rejets chargés en micropolluants au milieu | | | | | | | | |
| Consultation de la structure porteuse du SAGE en amont des projets présentant de nouveaux rejets chargés en micropolluants | | | | | | | Pétitionnaires | Uniquement pour les dossiers d'autorisation réhabilitation STEP |
| Disposition 15 : Sécuriser les anciennes mines d'uranium | | | | | | | | |
| Indication sur le devenir des anciennes mines et sur les mesures prises pour empêcher la contamination de la ressource en eau | | | | | | | Etat | Balilage zone de Buhulien à Lannion |
| Orientation 6 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine | | | | | | | | |
| Disposition 16 : Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable | | | | | | | | |
| Actualisation des études préalables à la modification des périmètres de protection des prises d'eau identifiées | Engagement de l'actualisation des études d'ici début 2021 | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | Réalisé en partie sur prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre, Louargat – La Boissière et Gollot Bras / non réalisé sur les autres prises d'eau identifiées dans la disposition |
| Révision des arrêtés de périmètre de protection des prises d'eau identifiées | | | | | | | Etat | Non réalisé |
| Sensibilisation de la population concernée par les périmètres de protection des captages aux enjeux de préservation de la ressource et communication sur les mesures associées à ces périmètres. | | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | Plusieurs rappels réglementaires effectués ces dernières années et encore en 2021 auprès d'habitants et d'agriculteurs flyers sur l'alerte pollution mis en ligne sur site internet du bassin versant du Léguer |
| Disposition 17 : Mettre en place des schémas d'alerte | | | | | | | | |
| Actualisation, ou élaboration, des schémas d'alerte sur les prises d'eau | | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | Schéma d'alerte sur BV Léguer (programme d'action BV Léguer) mise à jour récente avec les services de l'Etat Mise en ligne du schéma d'alerte sur le site internet du BV Léguer Schéma d'alerte du BV Yar en cours d'élaboration |
| Orientation 7 : Maîtrise des rejets en mer | | | | | | | | |
| Disposition 18 : Caréner sur des cales et aires équipées | | | | | | | | |
| Réaliser les opérations de carénage dans des lieux équipés de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage | | | | | | | Divers | Installation d'aires équipées de systèmes de collecte et traitement des effluents sur Perros Guirec et Trébeurden |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 1 Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales | | | | | | | | |
| Qualité physico-chimique des eaux | | | | | | | | |
| | | | | | | | | Campagne de sensibilisation Eau la 2019 et 2021 Difficultés pour récupérer le taux de fréquentation des aires |
| Disposition 26 : Disposer des données de surveillance des stations d'épuration du territoire du SAGE | | | | | | | | |
| Transmettre le bilan annuel des flux rejetés par les différentes stations d'épuration à la structure porteuse du SAGE. | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Réalisé |
| Diffusion des résultats auprès de la CLE | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé |
| Orientation 11 : Réduction de l'impact des assainissements non collectifs | | | | | | | | |
| Disposition 27 : Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu | | | | | | | | |
| Objectif de mise en conformité des dispositifs ANC rejetant directement au milieu 2023 | 2023 | | | | | | Propriétaires d'ANC | Objectif non atteint |
| Accompagnement des propriétaires | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Réalisé (contrôle SPANC, dépliant d'information SAGE/SPANC diffusé en zone prioritaire littorale) |
| Zonage de l'ANC indiquant les secteurs prioritaires d'intervention en fonction des enjeux « qualité » sur le territoire | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Non présenté, en cours de réflexion |
| Disposition 28 : Transmettre les données relatives aux diagnostics et mises en conformité des assainissements non collectifs | | | | | | | | |
| Transmettre annuellement les résultats des diagnostics ainsi que l'avancement des travaux de mise en conformité des assainissements non collectifs à la structure porteuse du SAGE. | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Réalisé Piste d'amélioration : digitalisation des résultats des contrôles sous SIG sur les communes de GPA |
| Diffusion des résultats auprès de la CLE | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé |
| Disposition 29 : Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières | | | | | | | | |
| Assurer une bonne coordination entre les services « Urbanisme » et « SPANC ». | | | | | | | | Information du notaire au moment de la signature du compromis / information SAGE Rance diffusée à l'ensemble des notaires |
| Disposition 30 : Garantir l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif | | | | | | | | |
| Communiquer auprès des usagers | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Réalisé au moment du contrôle du dispositif ANC |
| Disposition 31 : Eviter la création de nouveaux assainissements non collectifs présentant un rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel | | | | | | | | |
| Analyse et mise en compatibilité de la délimitation des zones ouvertes à l'urbanisation et non desservies par l'assainissement collectif avec l'objectif d'absence de rejet direct d'eaux traitées au milieu superficiel. | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Compatibilité SCOT / prise en compte de la règle par le SPANCLTC |
| Réalisation des études de sol dans les secteurs d'extension de l'urbanisation potentiellement concernés par l'assainissement non collectif | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | |
| Recommandation d'inscription dans les règlements des SPANC de l'obligation de procéder à des études de sol dans le cas de réhabilitation ou création d'ANC | | | | | | | Collectivités locales, ou leurs groupements compétents | Réalisé |
| Orientation 12 : Sensibiliser les usagers à proximité des zones de pêche et d'autres usages littoraux | | | | | | | | |
| Disposition 32 : Assurer une couverture satisfaisante du littoral en pompes de récupération des eaux grises et noires | | | | | | | | |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 1 Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales | | | | | | | | |
| Qualité physico-chimique des eaux | | | | | | | | |
| Etude de la mise en place d'une ou plusieurs pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux sur le territoire | | | | | | | Collectivités situées en bordure littorale et gestionnaires des ports | Installation d'une pompe de récupération sur Perros-Guirec / pas d'étude en cours |
| Sensibilisation des plaisanciers et des pêcheurs | | | | | | | Collectivités situées en bordure littorale et gestionnaires des ports | Réalisé Campagne Eau la la !!! C'est beau la mer (2019 et 2021) EPCI Natura 2000/ SAGE ATG et Baie de Lannion |
| Disposition 33 : Sensibiliser les usagers proches des zones de pêche sur les impacts des rejets de polluants bactériologiques et de substances dangereuses | | | | | | | | |
| Sensibiliser les habitants proches des secteurs de pêche | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé campagne Eau la la !!! C'est beau la mer (2019 et 2021), campagne Nom d'un chien, nom d'un cheval, nom d'un chenapan, dépliant info assainissement (SAGE 2021) Création nouveaux outils pour sensibiliser les campings caristes |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 2 Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques) | | | | | | | | |
| Orientation 13 : Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique | | | | | | | | |
| Disposition 34 : Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins / ressources | | | | | | | | |
| Réaliser une étude sur le bilan besoins / ressources à l'échelle du territoire du SAGE | | | | | | | CLE et gestionnaires des réseaux de suivi | Etude démarrée en 2021 (volet H et U de l'analyse HMUC) |
| Sollicitation des organismes scientifiques compétents pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du bassin (avec notamment l'étude des interactions entre les ressources souterraines et les cours d'eau) | | | | | | | CLE | Réalisé Participation groupes de travail CRESEB, CRB et APPCB en 2022 |
| Synthèse des prélèvements souterrains | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé |
| Fournir, à la structure porteuse du SAGE, les données de connaissances existantes sur les prélèvements souterrains liés aux forages domestiques | | | | | | | Etat et communes | Réalisé |
| Transmettre les rapports annuels des communes ou de leur groupement en charge de la production d'eau potable à la structure porteuse du SAGE | | | | | | | Communes ou leur groupement en charge de la production d'eau potable | Réalisé |
| Orientation 14 : Maitriser les besoins en eau | | | | | | | | |
| Disposition 35 : Diagnostiquer et réaliser des économies d'eau dans les équipements publics | | | | | | | | |
| Diagnostic de la consommation en eau des bâtiments publics et préconisations en termes d'économies d'eau | | | | | | | Collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les services et établissements de l'Etat | Non réalisé |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 2 Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques) | | | | | | | | |
| Poursuite des travaux de remplacement et de maintenance | | | | | | | Collectivités territoriales et leurs groupements | Pas d'information |
| Disposition 36 : Communiquer et sensibiliser la population aux problématiques de gestion quantitative des cours d'eau en période d'étiage ou de sécheresse | | | | | | | | |
| Suivi, en période d'étiage, de la situation quantitative des cours d'eau et information de la population | | | | | | | SP du SAGE et des contrats de BV et collectivités ou leur groupement en charge de la production d'eau potable | Articles dans bulletins d'information grands publics JAPE (BV) et T de Lannion-Trégor Communauté |
| Disposition 37 : S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain | | | | | | | | |
| Analyse de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain dans les PLU et PLUi | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Collectivités et leurs groupements | SCOT Trégor, SCOT Pays de Guingamp et PLUi Morlaix compatibles |
| Orientation 15 : Optimiser les rendements de distribution et sécuriser l'alimentation en eau potable des populations | | | | | | | | |
| Disposition 38 : Mettre en place ou actualiser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable | | | | | | | | |
| Réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable | | | | | | | Collectivités ou leur groupement en charge de la production d'eau potable | Schéma réalisé sur Morlaix CO, LTC et GPA Prochainement validés sur Morlaix co et GPA Schéma AEP réalisé sur le département du Finistère Révision SDAEP 22 prévue |
| Réalisation des travaux selon la priorisation effectuée dans le cadre du schéma | | | | | | | Collectivités ou leur groupement en charge de la production d'eau potable | En cours Travaux et réflexions : -Interconnexion avec usine de Pont Couennec SDAEP22 -Etude technico-économique nouvelle usine Lannion (LTC) -Etude technico-économique Morlaix CO nouvelle usine (remplacement celle de Guerlesquin) |
| Disposition 39 : Evaluer la possibilité de réouverture des captages abandonnés | | | | | | | | |
| Evaluer la faisabilité de la réouverture des captages abandonnés | | | | | | | Collectivités ou leur groupement en charge de la production d'eau potable | Non réalisé |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 3 Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques | | | | | | | | |
| Orientation 16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique | | | | | | | | |
| Disposition 40 : Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets | | | | | | | | |
| Associer la structure porteuse du SAGE et des contrats de BV en amont des projets susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur la ressource en eau ou les milieux | | | | | | | Pétitionnaires | Réalisé : Service assainissement LTC (projet rehab STEP) Commune de Trégastel Fédération de pêche 22 Agriculteurs |
| Disposition 41 : Eviter les nouvelles artificialisations des cours d'eau | | | | | | | | |
| Exercice du pouvoir spécial de police du maire | | | | | | | Communes | |
| Respect des obligations réglementaires pour tout nouveau projet conduisant à la modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau | | | | | | | Pétitionnaires | |
| Orientation 17 : Lutter contre les espèces invasives | | | | | | | | |
| Disposition 42 : Eviter la propagation des espèces invasives | | | | | | | | |
| Mesures visant à limiter la propagation des espèces invasives | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | Réalisé (programmes BV) |
| Communiquer auprès des opérateurs professionnels des travaux publics, des services des collectivités, des particuliers et des jardinerie | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | Réalisé pour les services des collectivités et les particuliers (JAPE, presse locale, mag agglo, réseaux sociaux) A améliorer pour les jardinerie et les professionnels |
| Orientation 18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau | | | | | | | | |
| Disposition 43 : Valider et compléter les inventaires des cours d'eau | | | | | | | | |
| Validation de la méthodologie utilisée et de l'inventaire des cours d'eau | | | | | | | CLE | Réalisé |
| Compléter l'inventaire | | | | | | | SP de contrats de BV SP de contrats de BV | Réalisé en 2019, actualisation au fil de l'eau |
| Porter l'inventaire à connaissance de la population | | | | | | | Depuis 2019 / responsabilité des DDTM – toute modification doit leur être soumise | Validation et Mise en ligne inventaire CE par les DDTM22 / DDTM29 |
| Prise en compte de cet inventaire dans les actions de protection et de gestion des cours d'eau | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | Courrier adressé à chaque commune concernée par le SAGE avec inventaires CE et ZH en 2019 Info disponible site internet SAGE / rubrique OBSERVATOIRE DE L'EAU Rediffuser l'information |
| Disposition 44 : Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme | | | | | | | | |
| Intégration de l'inventaire dans les PLU, PLUi et cartes communales | | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | SCOT Pays de Guingamp et du Trégor compatibles Inventaire CE DDTM29 non intégré au PLUi Morlaix CO |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 3 Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques | | | | | | | | |
| Disposition 45 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des espaces associés | | | | | | | | |
| Actions de restauration et d'entretien des cours d'eau | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | Réalisé prog BV Léguer 2016-2021 Réflexion en cours sur GPA – gestion des cours d'eau (entretien) [en plus de ce qui est prévu dans les programmes BV] |
| Coordination des travaux réalisés sur les ouvrages hydrauliques et des travaux de restauration morphologique des cours d'eau | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | Réalisé prog BV Léguer 2016-2021 |
| Disposition 46 : Eviter la dégradation des berges et du lit mineur par le bétail | | | | | | | | |
| Solutions adaptées au contexte local permettant de protéger les berges et le lit mineur d'éventuelles dégradations engendrées par le bétail | | | | | | | Agriculteurs | Mise à disposition de pompes à museau (prog BV) |
| Accompagnement des agriculteurs | | | | | | | SP de contrats de BV | Réalisé prog BV Léguer 2016-2021, PLAV 2 Lieue de Grève |
| Disposition 47 : Sensibiliser les pratiquants d'activités de pleine nature pour le respect de la ressource en eau et des milieux | | | | | | | | |
| Sensibilisation | | | | | | | SP du SAGE | Sensibilisation par les acteurs de la pêche via les offices de tourisme et le programme BV Léguer |
| Disposition 48 : Communiquer sur l'intérêt de cours d'eau en bon état | | | | | | | | |
| Communication sur les fonctionnalités des cours d'eau et les bénéfices sociaux et/ou économiques | | | | | | | SP du SAGE, maîtres d'ouvrage intervenant dans l'entretien ou la restauration des milieux aquatiques | Etude services écosystémiques BV Léguer Guide du SAGE |
| Orientation 19 : Rétablir la continuité écologique | | | | | | | | |
| Disposition 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage | | | | | | | | |
| Finalisation des diagnostics des obstacles sur les affluents classés en liste 2 et à enjeu grands migrateurs | | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | Réalisée sur la quasi-totalité des ouvrages prioritaires du SAGE sur le BV Léguer [2014-2015] et sur les ouvrages de la Lieue de Grève. (sauf moulin Capequern/LEGU-09, prévu 2022) Démarrage fin 2021 de l'étude ICE sur affluents du Léguer et du Guic, dans le cadre du programme BV Léguer |
| Finalisation de la définition par ouvrage des scénarios visant la restauration de la continuité écologique | | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | Réalisé en partie |
| Disposition 50 : Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique | | | | | | | | |
| Définition d'un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique a minima sur les cours d'eau classés en liste 2 | | | | | | | Collectivités ou leurs groupements | Plan continuité 2019-2025 GPA Intégration plan d'action LTC dans les programmes de BV |
| Coordination des plans de restauration de la continuité écologique à l'échelle du territoire du SAGE | | | | | | | CLE | Non réalisé |
| Disposition 51 : Etablir les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau et définir les objectifs à atteindre | | | | | | | | |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 3 Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques | | | | | | | | |
| Identification et actualisation du taux d'étagement et de fractionnement des principaux cours d'eau du territoire | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | |
| Objectif de taux d'étagement sur le Léguer aval | | | | | | | | |
| Disposition 52 : Accompagner les propriétaires et gestionnaires d'ouvrages dans la restauration de la continuité écologique | | | | | | | | |
| Accompagnement et conseil des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages vers les solutions les plus adaptées pour assurer la continuité écologique (en priorité sur les cours d'eau en liste 2 et selon les opportunités) | | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | Plan continuité GPA 2019-2025 Programme d'action BV Léguer Accompagnement prévu sur Lieue de Grève en 2022 |
| Sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur la nécessité d'assurer un entretien permanent des dispositifs de franchissement | | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | |
| Orientation 20 : Préserver, restaurer et gérer les têtes de bassin versant | | | | | | | | |
| Disposition 53 : Caractériser et hiérarchiser les têtes de bassins versants | | | | | | | | |
| Cartographie des têtes de bassin versant : caractéristiques et diagnostic des pressions | | | | | | | SP du SAGE | Non réalisé |
| Identification des secteurs prioritaires | | | | | | | SP du SAGE | Non réalisé |
| Validation des secteurs par la CLE | | | | | | | CLE | Non réalisé |
| Disposition 54 : Gérer et restaurer les têtes de bassins versants | | | | | | | | |
| Actions de gestion et de restauration | | | | | | | SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement | Programme PTE Léguer 2016-2021 / Programme Ecofriche Projet DEMAIN Lieue de Grève |
| Sensibilisation des propriétaires ou gestionnaires de ces espaces | | | | | | | | |
| Orientation 21 : Protéger et gérer les zones humides | | | | | | | | |
| Disposition 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme | | | | | | | | |
| Intégration de l'inventaire des zones humides dans les PLU, PLUi et cartes communales | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Collectivités et leurs groupements compétents | SCOT Trégor, SCOT Pays de Guingamp et PLUi Morlaix CO compatibles |
| Disposition 56 : Eviter toute dégradation des zones humides | | | | | | | | |
| Intégration de l'objectif de préservation des zones humides et mise en œuvre de la démarche "éviter, réduire et compenser" | | | | | | | Pétitionnaires | Contacts avec la cellule d'animation SAGE en amont des démarches d'aménagement et de construction Avis services milieux aquatiques EPCI au moment de l'instruction des PC, PA et CU |
| | | | | | | | | |
| Disposition 57 : Assurer une gestion adaptée des zones humides | | | | | | | | |
| Accompagnement des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la présence de zones humides | | | | | | | SP de contrats de BV | Réalisé |
| | | | | | | | | |
| Disposition 58 : Communiquer sur les enjeux de préservation des zones humides | | | | | | | | |
| Sensibilisation des acteurs aux fonctionnalités des zones humides | | | | | | | SP du SAGE, SP de contrats de BV, collectivités ou leur groupement et différents partenaires | Guide du SAGE Courrier adressé par la CLE à l'ensemble des communes et services instructeurs – règle du SAGE n°3 Sensibilisation à poursuivre |
| | | | | | | | | |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 3 Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques | | | | | | | | |
| Orientation 22 : Protéger et valoriser le maillage bocager | | | | | | | | |
| Disposition 59 : Préserver la maille bocagère ayant un rôle stratégique sur la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme | | | | | | | | |
| Intégration de la maille bocagère dans les PLU, PLUi et cartes communales | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Collectivités et leurs groupements compétents | <p>SCOT Trégor, SCOT Pays de Guingamp et PLUi Morlaix CO compatibles</p> <p>Inventaire bocage réalisé pour PLUi GPA</p> <p>Inventaire bocage prévu PLUi LTC</p> |
| Disposition 60 : Accompagner les acteurs locaux dans la préservation de la maille bocagère | | | | | | | | |
| Existence d'un guide « prise en compte du bocage dans les documents d'urbanisme » - | | | | | | | - | Réalisé |
| Accompagnement des collectivités ou de leurs groupements dans la préservation de la maille bocagère | | | | | | | Collectivités ou leur groupement | <p>Prog BV Léguer PTE 2016-2021 : PGB, PGDH, MAEC et Breizh bocage, Accompagnement PLU et BCAE7</p> <p>Prog BVLG 2017-2021 : MAEC, PGB et Breizh bocage, Accompagnement PLU et BCAE7</p> <p>Stratégie bocagère prévue 2022 sur LTC</p> |
| Disposition 61 : Entretien, gérer et reconstituer la maille bocagère | | | | | | | | |
| Mesures de gestion, de préservation, de restauration, voire de récréation d'éléments bocagers | | | | | | | Collectivités ou leur groupement | <p>Plan de Gestion du Bocage de bord de route (PGB)</p> <p>Plan de Gestion durable de la Haie (PDGH)</p> <p>Contractualisation Mesures agroenvironnementales et climatiques territorialisées (MAECT)</p> <p>Breizh bocage</p> |
| Disposition 62 : Favoriser la valorisation économique pour une gestion durable du bocage | | | | | | | | |
| Favoriser, dans les investissements et dans les aménagements, les filières locales de valorisation des produits issus de la taille des haies bocagères | | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents, ainsi que les professionnels | <p>Valorisation bois de bocage gérée durablement (filière bocagène)</p> <p>Création en 2017 une régie « Réseaux de Chaleur » pour développer et exploiter les chaufferies et réseaux sur son territoire (LTC)</p> <p>Création du label HAIE (projet multipartenaires)</p> |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 4 Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques | | | | | | | | |
| Orientation 23 : Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales | | | | | | | | |
| Disposition 63 : Mettre en place les outils permettant une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée | | | | | | | | |
| Elaborer cahier des charges type pour la réalisation des schémas | Réalisation de la partie diagnostic d'ici fin 2021 sur les zones prioritaires 2023 hors zones prioritaires | | | | | | SP du SAGE | Non réalisé - prise de compétence GEPU par les EPCI au 1 ^{er} janvier 2020 |
| Elaborer ou actualiser les schémas de gestion des eaux pluviales | | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | |
| Mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement | | | | | | | Pétitionnaires | Réalisé de plus en plus (suivi projet de lotissement en lien avec ZH => échange gestion eaux pluviales). Changement de pratique/culture à conforter Démarrage en 2022 d'une stratégie gestion des eaux pluviales sur LTC |
| Annexer les zonages pluviaux et adopter les prescriptions associées dans les PLU, PLUi et cartes communales | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | Réalisé en partie Futurs doc d'urbanisme (PLUi GPA et LTC) |
| Disposition 64 : Définir les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales | | | | | | | | |
| Documents de communication et d'information à destination des élus | | | | | | | SP du SAGE | <i>Guide du SAGE</i> Communication/sensibilisation à poursuivre (prog BV-SAGE 2022 temps d'échange, retours expériences, formations à destination des agents et des élus – en lien avec les services compétents des EPCI Charte DEF'Eau du SAGE) |
| Suivi et entretien des dispositifs de rétention et de traitement des eaux pluviales | | | | | | | Propriétaires et gestionnaires de dispositifs de rétention et traitement des eaux pluviales | |
| Sensibilisation générale | | | | | | | SP du SAGE | <i>Guide du SAGE</i> Stage gestion des eaux pluviales (2020-SAGE, 3 mois) => article JAPE (BV Léguer et Lieue de Grève) Communication/sensibilisation à poursuivre (prog BV-SAGE 2022 temps d'échange, retours expériences, formations à destination des agents et des élus – en lien avec les services compétents des EPCI Charte DEF'Eau du SAGE) |
| Disposition 65 : Mener une réflexion sur la gestion des eaux pluviales des infrastructures routières | | | | | | | | |
| Réflexion sur la mise en place d'une gestion de leurs eaux de ruissellement | | | | | | | Gestionnaires des infrastructures routières | Réalisé en partie Guide entretien des fossés de bord de route CD22 Autres gestionnaires : non réalisé |
| Orientation 24 : Prévenir les crues et les risques d'inondations | | | | | | | | |
| Disposition 66 : Intégrer la préservation des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme | | | | | | | | |
| | | | | | | | Communes ou | SCOT Trégor, SCOT Pays |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maitrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------|------|------|------|------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| ENJEU 4 Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques | | | | | | | | |
| Intégrer les zones d'expansion des crues identifiées dans les atlas des zones inondables dans les PLU, PLUi et cartes communales | | | | | | | leurs groupements compétents | <i>de Guingamp compatibles</i> |
| Disposition 67 : Améliorer la prévision des crues et sensibiliser à la culture du risque d'inondation | | | | | | | | |
| Etudes permettant d'avoir une meilleure connaissance des débits, notamment sur le Guic et le Guer en amont de Belle-Isle-en-Terre | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé en partie avec la commune de Belle-Isle-en-Terre (échange, installation sonde pour mesurer les débits du Guic) |
| Identification d'un maître d'ouvrage pour la mise en place d'un suivi régulier des débits | | | | | | | SP du SAGE | <i>Installation sonde en juillet 2020 pour mesurer les hauteurs d'eau du Guic</i> |
| Sensibiliser les administrés sur les risques d'inondation par débordement des cours d'eau | | | | | | | Communes et leurs groupements compétents | Non réalisé |
| Orientation 25 : Prévenir les risques de submersion marine et d'érosion côtière | | | | | | | | |
| Disposition 68 : Préciser un état des lieux et dresser un diagnostic des zones à risques naturels sur le littoral afin d'évaluer la pertinence de la stratégie de défense contre la mer et contre l'érosion côtière et sensibiliser à la culture du risque de submersion marine et d'érosion côtière | | | | | | | | |
| Etat des lieux des zones à risques naturels sur le littoral et diagnostic | | | | | | | SP du SAGE | Prise de compétence GEMAPI, état des lieux réalisé dans ce cadre sur LTC Information à partager avec la CLE |
| Etude visant à évaluer la pertinence de potentiels replis stratégiques dans ces zones à risque | | | | | | | | Prise de compétence GEMAPI, stratégie de gestion du risque d'érosion côtière et de submersion marine prévue en 2022 LTC Information à partager avec la CLE |
| Disposition 69 : Prendre en compte le risque de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme | | | | | | | | |
| Intégrer les zones soumises aux risques de submersion marine et d'érosion côtière dans les PLU, PLUi et cartes communales | Mise en compatibilité dans un délai de 3 ans | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | Scot Trégor compatible Loi climat et résilience : cartographie du risque de recul obligatoire pour communes listées par décret (décret à venir en février 2022) et intégration dans les PLU |
| Disposition 70 : Suivre et limiter les effets des travaux de protection sur les milieux | | | | | | | | |
| Veille sur la cohérence des opérations de défense du littoral avec la préservation des espaces naturels limitrophes | | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | Réalisé par le service patrimoine naturel LTC ? |
| Suivi des effets des travaux de protection contre la mer sur les milieux | | | | | | | Communes ou leurs groupements compétents | Réalisé par le service patrimoine naturel LTC ? |

| | Calendrier de mise en œuvre | | | | | | Maîtrise d'ouvrage | Evaluation fin 2021 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|------|------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| Enjeu 5 : Assurer une gouvernance et une communication efficaces | | | | | | | | |
| Orientation 26 : Améliorer et partager la connaissance sur les enjeux du SAGE | | | | | | | | |
| Disposition 71 : Capitaliser les connaissances | | | | | | | | |
| Maintien et évolution au besoin du système d'information centralisant les connaissances liées à l'eau et aux milieux aquatiques | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé www.sage-baie-lannion.fr / rubrique OBSERVATOIRE DE L'EAU et base de données « qualité des eaux de surface » <i>Bases de données à améliorer : ouvrages continuité, bocage, assainissement non collectif et travaux milieux aquatiques et bocage</i> |
| Transmission à la structure porteuse du SAGE de toutes les données nécessaires à la connaissance du territoire en termes d'état de la ressource en eau et des pressions s'y exerçant | | | | | | | divers | Réalisé <i>Amélioration à prévoir fin 2021 pour tableau de bord 2022</i> |
| Disposition 72 : Renseigner le tableau de bord du SAGE | | | | | | | | |
| Renseignement et mise à jour annuellement du tableau de bord du SAGE | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé <i>(fin 2019 et fin 2021)</i> |
| Information de la CLE | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé |
| Identification des leviers d'actions et ajustement de la programmation | | | | | | | CLE et maîtres d'ouvrage | Réalisé en partie |
| Orientation 27 : Communiquer et sensibiliser | | | | | | | | |
| Disposition 73 : Communiquer sur les enjeux du SAGE | | | | | | | | |
| Elaboration et mise en œuvre d'un plan global de communication coordonnée | | | | | | | SP du SAGE | <i>Plan adopté par la CLE en 2019 – élaboration d'outils 2020 et 2021 en fonction des besoins (articulation avec outils existants)</i> |
| Elaboration d'un guide destiné aux collectivités territoriales indiquant les attentes du SAGE et présentant des exemples concrets pour y répondre | | | | | | | SP du SAGE et des contrats de BV | Réalisé en 2020 – diffusion début 2021 |
| 28 : Assurer la cohérence de la gouvernance des politiques liées à l'eau et aux milieux | | | | | | | | |
| Disposition 74 : Mettre en place une collaboration avec les SAGE voisins | | | | | | | | |
| Collaboration entre la structure porteuse du SAGE Baie de Lannion et les structures porteuses des SAGE voisins | | | | | | | SP du SAGE | Réalisé en partie avec le SAGE Argoat Trégor Goëlo <i>Prévu avec SAGE Léon Trégor 2022 (retard pris en raison du renouvellement CLE SAGE Léon Trégor)</i> |

2. La mise en œuvre du SAGE, le suivi des indicateurs

2.1. Enjeu 1 "Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales"

2.1.1. Etat des masses d'eau de surface

Synthèse de l'état écologique et chimique des masses d'eau et écart aux objectifs
Synthèse des indices de confiance des masses d'eau

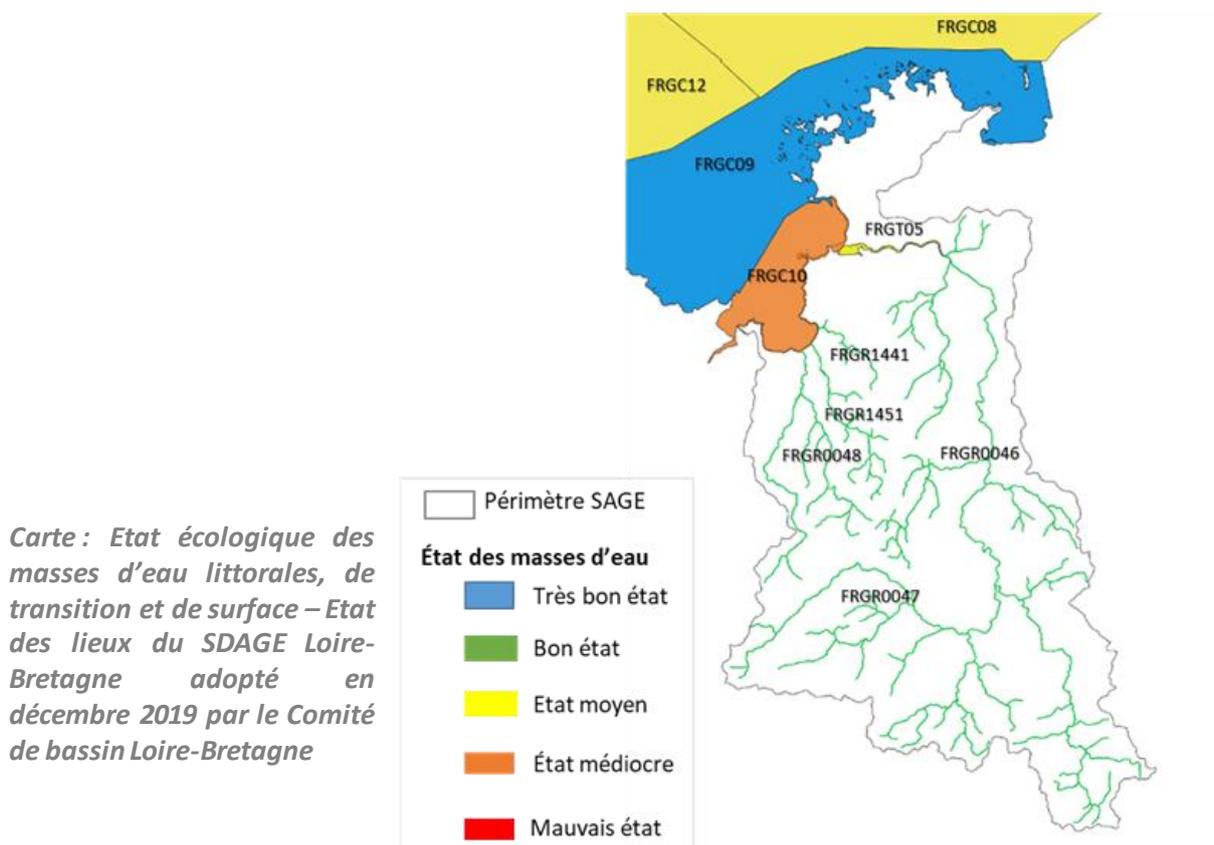
Au regard de la Directive européenne Cadre sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le périmètre du SAGE Baie de Lannion est découpé en plusieurs masses d'eau.

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne en décembre 2019.

Entre le précédent état des lieux du SDAGE qui date de 2013 et celui nouvellement adopté, un déclassement de la masse d'eau de surface « Léguer » (de très bon à bon) et de la masse d'eau estuarienne « Estuaire du Léguer » (de bon à moyen) est relevé. Ce déclassement est expliqué par les résultats de la qualité biologique de ces deux masses d'eau (respectivement indice I2M2 et indice poissons).

La masse d'eau littorale « Baie de Lannion » évolue d'un classement mauvais à médiocre entre 2013 et 2019 en raison de la diminution des surfaces d'échouages d'algues vertes (cf. 2.1.3.).

La masse d'eau littorale « Perros-Guirec large » régresse d'un classement de très bon à moyen en raison d'un indice angiospermes (plantes aquatiques) déclassant.



| Masses d'eau superficielles | | | Etat chimique | Etat écologique | | |
|-----------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|-------------------------|---------------------|
| Nom de la rivière | Code | Nom de la masse d'eau | Classement | classement | Délai objectif bon état | Niveau de confiance |
| Léguer | FRGR0046 | LE LEGUER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE | MOYEN | BON | 2015 | |
| Guic | FRGR0047 | LE GUIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LEGUER | BON | BON | 2015 | |
| Yar | FRGR0048 | LE YAR ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLOUNERIN JUSQU'A LA MER | BON | BON | 2015 | |
| Kerdu | FRGR1441 | LE KERDU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER | ND | BON | 2015 | |
| Roscoat | FRGR1451 | LE ROSCOAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER | ND | BON | 2015 | |

| Masses d'eau de transition | | Etat chimique | Etat écologique | | |
|----------------------------|-----------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|---------------------|
| Code | Nom de la masse d'eau | Classement | Etat | Délai objectif bon état | Niveau de confiance |
| FRGT05 | LEGUER | ND | MOYEN (indice poissons) | 2027 - Objectif moins strict | |

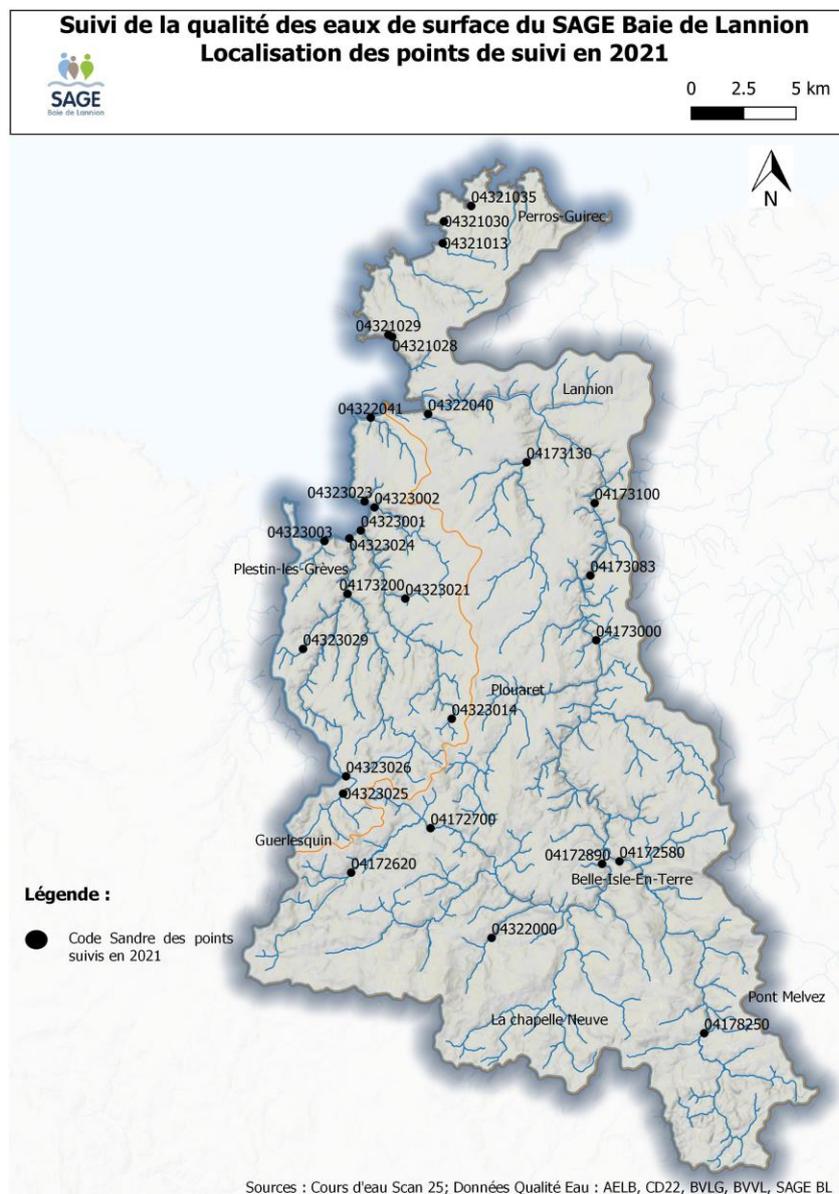
| Masses d'eau côtière | | Etat chimique | Etat écologique | | |
|----------------------|-----------------------|---------------|----------------------|------------------------------|---------------------|
| Code | Nom de la masse d'eau | Classement | classement | Délai objectif bon état | Niveau de confiance |
| FRGC10 | BAIE DE LANNION | BON | MEDIOCRE (ulves) | 2027 - Objectif moins strict | |
| FRGC12 | LEON-TREGOR LARGE | ND | MOYEN (ulves) | 2027 - Objectif moins strict | |
| FRGC08 | PERROS-GUIRECLARGE | ND | MOYEN (angiospermes) | 2015 | |
| FRGC09 | PERROS-GUIREC MORLAIX | BON | TRES BON | 2015 | |

Tableaux : Classement des masses d'eau littorales, de transition et de surface - Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

Indicateur de résultats : qualité des masses d'eau de surface par rapport aux normes DCE (nitrates <50mg/l, ammonium <0,5 mg/l, nitrites <0,3 mg/l et phosphore total 0,2mg/l)

Au niveau local, plusieurs réseaux de suivi de la qualité des eaux complètent l'état des lieux sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion :

- Projet de territoire de pour l'Eau du bassin versant du Léguer (suivi paramètres pesticides par temps de pluie)
- Plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève (suivis mensuels des paramètres physico-chimiques (nitrates et phosphore total)
- Programme d'acquisition de connaissances et accompagnement des acteurs du conseil départemental des Côtes d'Armor (suivis mensuels et/ou bimestriels des paramètres physico-chimiques, bactériologiques et pesticides)
- Programme du SAGE Baie de Lannion (suivis mensuels des paramètres physico-chimiques et bactériologique, suivi par temps de pluie des pesticides).



Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion (source : AELB, CD22, BVVL, BVLG, SAGEBL)

| | Code Sandre | Localisation | Réseaux |
|----------------------|-------------|----------------------------------------------|----------------------|
| BV Léguer | 04172580 | LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE | CD22; BVVL |
| | 04172620 | GUIC à GRACES | CD22 |
| | 04172700 | GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS | CD22 |
| | 04172890 | GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE | CD22; BVVL |
| | 04173000 | LEGUER à LE VIEUX-MARCHE | CD22 |
| | 04173083 | LEGUER à PLOUBEZRE | AELB |
| | 04173100 | LEGUER à PLOUBEZRE | AELB |
| | 04173130 | RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE | CD22 ; BVVL |
| | 04172125 | LEGUER à BUHULIEN | BVVL |
| | 04172979 | LEGUER à TRAOU LONG | BVVL |
| | 04178250 | LEGUER à PONT-MELVEZ | CD22 |
| | 04322000 | MILIN PRAT A LOGUIVY-PLOUGRAS | AELB |
| Côtier Léguer | 04321013 | KERENOC ou SANSON | SAGE BL |
| | 04321028 | CABOUTON A TREBEURDEN | SAGE BL |
| | 04321029 | PORS-MABO A TREBEURDEN | SAGE BL |
| | 04321030 | LANDRELLEC A PLEUMEUR-BODOU | SAGE BL |
| | 04321035 | KERLAVOS A TREGASTEL | SAGE BL |
| | 04322040 | YAUDET | CD 22; SAGE BL |
| | 04322041 | COAT TREDREZ | SAGE BL |
| Exutoire LDG | 04323001 | Exutoire du Roscoat | CD 22; BVLG |
| | 04323002 | Exutoire Kerdu | AELB; CD 22; BVLG |
| | 04323003 | Exutoire Quinquis | CD 22; BVLG; SAGE BL |
| | 04323023 | Exutoire Traou Bigot | CD 22; BVLG; SAGE BL |
| | 04323024 | Exutoire Yar | CD 22; BVLG |
| Amont LDG | 04173200 | YAR à TREDUDER | AELB; BVLG |
| | 04323014 | Amont Roscoat à Plouaret (Projet Demain) | BVLG |
| | 04323021 | Amont Roscoat à Plouzélambre (Projet Demain) | BVLG |
| | 04323025 | Amont Etang de Moulin Neuf | BVLG |
| | 04323026 | Aval Etang de Moulin Neuf | BVLG |
| | 04323029 | Amont Yar à Tremel (Projet Demain) | BVLG |

Tableau : Localisations et réseaux des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Les résultats des analyses des paramètres NITRATES, PHOSPHORE TOTAL, NITRITES et AMMONIUM sur eau brute sont présentés ci-dessous.

Les résultats des analyses PESTICIDES sont présentés dans la partie 2.1.5.

Les résultats des analyses bactériologiques (*Escherichia coli*) sont présentés dans la partie 2.1.9.

Les résultats des analyses de la qualité biologique sont présentés dans la partie 2.3.1.

Les résultats de l'année hydrologique 2019-2020 présentés dans le tableau ci-dessous montrent :

- Un respect de la norme de qualité pour les nitrates (<50 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivi ;
- Un respect de la norme de qualité pour les nitrites (<0,3 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivi ;
- Un respect de la norme de qualité pour l'ammonium (<0,5 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivi ;
- Un respect de la norme de qualité pour le phosphore total (<0,2 mg/l) sur la majorité des cours d'eau suivis sauf :
 - Le Traou Bigot et le Coat Trédrez => Les travaux prévus pour réhabiliter les systèmes d'assainissement de Trédrez-Locquémeau (bourg et Kerbabu) permettront améliorer la qualité des eaux des cours d'eau vis-à-vis du paramètres « phosphore total ».
 - Le Landrellec => les analyses bactériologiques réalisées à l'exutoire de ce cours d'eau montrent également des pics de pollution bactériologiques. Cette pollution a probablement pour origine des systèmes d'assainissement défectueux. L'analyse réalisée fin 2020 et début 2021 sur le bassin versant du Landrellec montre une pollution bactériologique mesurée au niveau d'une arrivée d'eaux pluviales. Les résultats ont été transmis au service assainissement de Lannion-Trégor Communauté.

| Code sandre | Localisation points de suivi | Q90_2019-2020_NO3 | Q90_2019-2020_PT | Q90_2019-2020_NH4 | Q90_2019-2020_NO2 |
|-------------|----------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 04172580 | LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE | 28 | 0,099 | 0,119 | 0,132 |
| 04172620 | GUIC à GRACES | 16,5 | 0,155 | 0,165 | 0,047 |
| 04172700 | GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS | 17 | 0,135 | 0,045 | 0,029 |
| 04172890 | GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE | 18,5 | 0,09 | 0,075 | 0,0215 |
| 04173000 | LEGUER à LE VIEUX-MARCHE | 24,9 | 0,11 | 0,050 | 0,028 |
| 04173083 | LEGUER à PLOUBEZRE | 21 | 0,075 | 0,028 | 0,02 |
| 04173100 | LEGUER à PLOUBEZRE | 20,8 | 0,084 | 0,037 | 0,036 |
| 04173130 | RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE | 23 | 0,24 | 0,100 | 0,038 |
| 04322000 | MILIN PRAT à LOGUIVY PLOUGRAS | 13,2 | 0,074 | 0,040 | 0,01 |
| 04178250 | LEGUER à PONT-MELVEZ | 22,5 | 0,08 | 0,055 | 0,02 |
| 04321013 | KERENOC | 25 | 0,161 | | |
| 04321028 | CABOUTON A TREBEURDEN (PORS MABO) | 7,3 | 0,116 | | |
| 04321029 | PORS-MABO A TREBEURDEN (PORS MABO) | 15 | 0,062 | | |
| 04321030 | LANDRELLECA PLEUMEUR-BODOU (Pont de Bois) | 11,2 | 0,865 | | |
| 04321035 | KERLAVOS A TREGASTEL | 18,3 | 0,332 | | |
| 04322040 | YAUDET | 21 | 0,087 | 0,040 | |
| 04322041 | COAT TREDREZ | 25 | 0,596 | | |
| 04323001 | Exutoire du Roscoat | 25,2 | 0,112 | 0,090 | 0,03 |
| 04323002 | Exutoire Kerdu | 25 | 0,14 | 0,040 | 0,04 |
| 04323003 | Exutoire Quinquis | 36 | 0,06 | 0,040 | 0,02 |
| 04323023 | Exutoire Traou Bigot | 31,2 | 0,762 | 0,242 | 0,28 |
| 04323024 | Exutoire Yar | 28 | 0,06 | 0,040 | 0,02 |
| 04173200 | YAR à TREDUDER | 26 | 0,06 | 0,040 | 0,01 |
| 04323014 | Amont Roscoat à Plouaret (Projet Demain) | 27 | | 0,130 | |
| 04323021 | Amont Roscoat à Plouzélambre (Projet Demain) | 29 | | 0,110 | |
| 04323025 | Amont Etang de Moulin Neuf | 24 | 0,077 | 0,040 | 0,02 |
| 04323026 | Aval Etang de Moulin Neuf | 17 | 0,292 | 0,110 | 0,029 |
| 04323029 | Amont Yar à Tremel (Projet Demain) | 35 | | 0,050 | |

Tableaux – Résultats des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion - Q90 en nitrates (NO3), Phosphore total (PT), ammonium (NH4) et nitrites (NO2) – année hydrologique 2019-2020 (sources : AELB, CD22, BVLG, SAGE BL)

Les résultats de l'année hydrologique 2020-2021 présentés dans le tableau ci-dessous montrent :

- Un respect de la norme de qualité pour les nitrates (<50 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivi ;

- Un respect de la norme de qualité pour les nitrites (<0,3 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivi ;
- Un respect de la norme de qualité pour l'ammonium (<0,5 mg/l) fixée par la DCE sur l'ensemble des cours d'eau suivi ;
- Un respect de la norme de qualité pour le phosphore total (<0,2 mg/l) sur la majorité des cours d'eau suivis sauf aux exutoires des ruisseaux suivants :
 - ruisseau du Traou Bigot et ruisseau du Coat Trédrez => *Les travaux prévus pour réhabiliter les systèmes d'assainissement de Trédrez-Locquémeau (bourg et Kerbabu) permettront améliorer la qualité des eaux des cours d'eau vis-à-vis des paramètres « phosphore total ».*
 - ruisseau du Landrellec => *les analyses bactériologiques réalisées à l'exutoire de ce cours d'eau montrent également des pics de pollution bactériologiques. Cette pollution a probablement pour origine des systèmes d'assainissement défectueux. L'analyse réalisée fin 2020 et début 2021 sur le bassin versant du Landrellec montre une pollution bactériologique mesurée au niveau d'une arrivée de pluvial. Les résultats ont été transmis au service assainissement de Lannion-Trégor Communauté.*
 - ruisseau du Roscoat
 - ruisseau du Kerdu
 - ruisseau de Kerlouzouen
 - ruisseau du Cabouton.

| Code sandre | Localisation points de suivi | Q90_2020-2021_NO3 | Q90_2020-2021_PT | Q90_2020-2021_NH4 | Q90_2020-2021_NO2 |
|-------------|----------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 04172580 | LEGUER à BELLE-ISLE-EN-TERRE | 26 | 0.119 | 0.12 | |
| 04172620 | GUIC à GRACES | 18.5 | 0.075 | 0.16 | |
| 04172700 | GUIC à LOGUIVY-PLOUGRAS | 16.5 | 0.068 | 0.04 | |
| 04172890 | GUIC à BELLE-ISLE-EN-TERRE | 16.5 | 0.04 | 0.04 | |
| 04173000 | LEGUER à LE VIEUX-MARCHE | 24.8 | 0.105 | 0.04 | |
| 04173083 | LEGUER à PLOUBEZRE | 20.2 | 0.076 | 0.0334 | 0.02 |
| 04173100 | LEGUER à PLOUBEZRE | 23 | 0.101 | 0.0377 | 0.051 |
| 04173130 | RAU DE KERLOUZOUEN à PLOUBEZRE | 30 | 0.225 | 0.14 | |
| 04322000 | MILIN PRAT à LOGUIVY-PLOUGRAS | 13 | 0.04 | 0.096 | |
| 04178250 | LEGUER à PONT-MELVEZ | 26.5 | 0.055 | 0.04 | |
| 04321013 | KERENOC | 20.2 | 0.13 | | |
| 04321028 | CABOUTON A TREBEURDEN (PORS MABO) | 6.1 | 0.216 | | |
| 04321029 | PORS-MABO A TREBEURDEN (PORS MABO) | 14 | 0.082 | | |
| 04321030 | LANDRELLECA PLEUMEUR-BODOU (Pont de Bois) | 9.2 | 0.258 | | |
| 04321035 | KERLAVOS A TREGASTEL | 15 | 0.125 | | |
| 04322040 | YAUDET | 19 | | 0.04 | |
| 04322041 | COAT TREDREZ | 13.3 | 0.486 | | |
| 04323001 | Exutoire du Roscoat | 22 | 0.204 | 0.126 | 0.041 |
| 04323002 | Exutoire Kerdu | 23 | 0.231 | 0.05 | 0.042 |
| 04323003 | Exutoire Quinquis | 35 | 0.091 | 0.05 | 0.021 |
| 04323023 | Exutoire Traou Bigot | 26.6 | 0.506 | 0.04 | 0.07 |
| 04323024 | Exutoire Yar | 26 | 0.1 | 0.04 | 0.02 |
| 04173200 | YAR à TREDUDER | 28.6 | 0.071 | 0.0458 | 0.011 |
| 04323014 | Amont Roscoat à Plouaret (Projet Demain) | 21.5 | | 0.114 | |
| 04323021 | Amont Roscoat à Plouzélambre (Projet Demain) | 22.3 | | 0.18 | |
| 04323025 | Amont Etang de Moulin Neuf | 18.3 | 0.14 | 0.069 | 0.029 |
| 04323026 | Aval Etang de Moulin Neuf | 14.1 | 0.1 | 0.07 | 0.03 |
| 04323029 | Amont Yar à Tremel (Projet Demain) | 32.5 | | 0.194 | |

Tableaux – Résultats des suivis de la qualité des eaux de surface sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion - Q90 en nitrates (NO3), Phosphore total (PT), ammonium (NH4) et nitrites (NO2) – année hydrologique 2020-2021 (sources : AELB, CD22, BVLG, SAGE BL)

Les valeurs les plus élevées en phosphore total (>0,5 mg/l) mesurées aux exutoires des cours d'eau ont été relevées en août et septembre 2021.

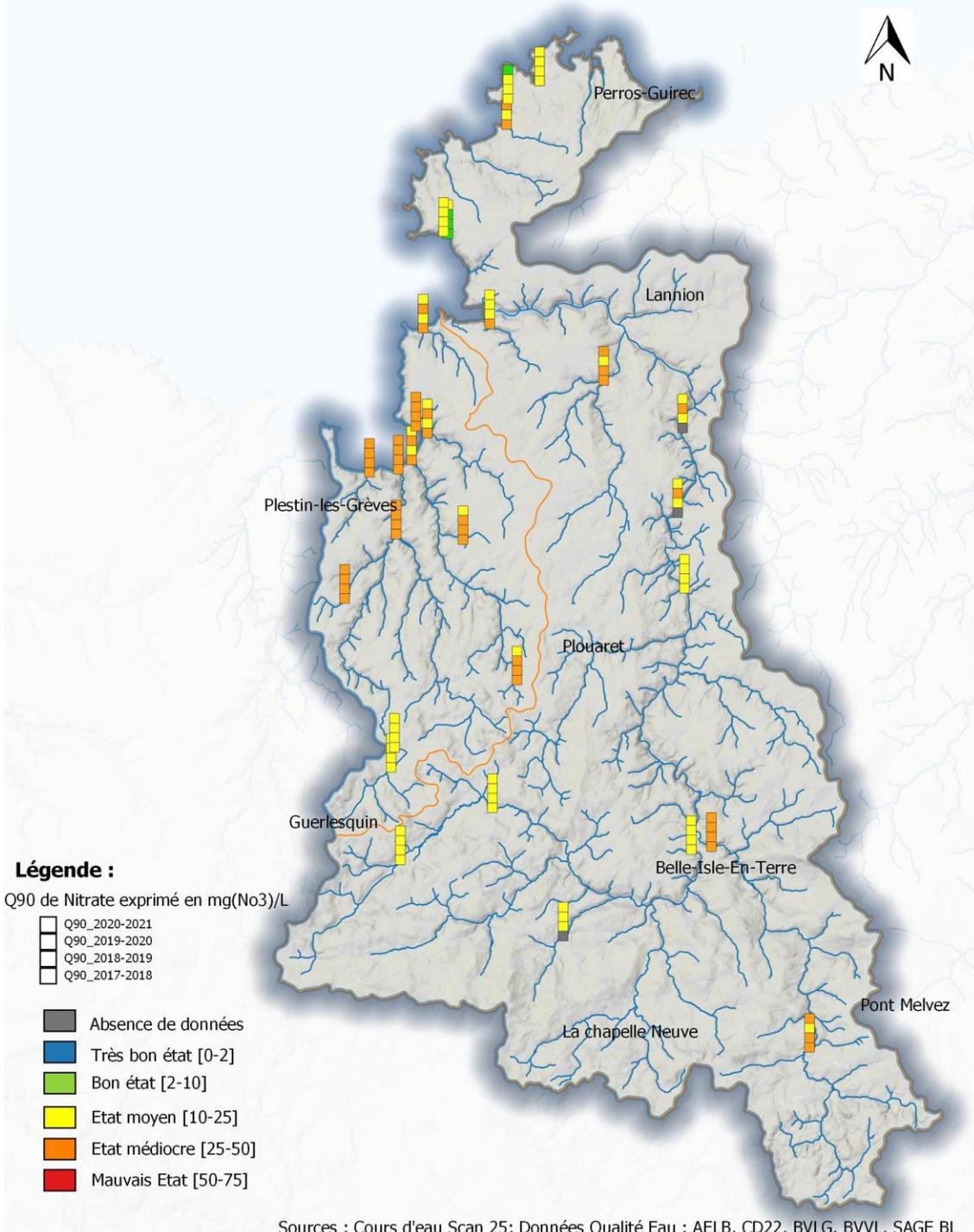
Les seuils de qualité physico-chimiques des eaux de surface sont définis dans l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

| Paramètres par élément de qualité | Limites des classes d'état | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------|------------------|--------------------|
| | Très bon / Bon | Bon / Moyen | Moyen / Médiocre | Médiocre / Mauvais |
| Bilan de l'oxygène | | | | |
| Oxygène dissous (mg O ₂ /l) | 8 | 6 | 4 | 3 |
| Taux de saturation en O ₂ dissous (%) | 90 | 70 | 50 | 30 |
| DBO ₅ (mg O ₂ /l) | 3 | 6 | 10 | 25 |
| Carbone organique dissous (mg C/l) | 5 | 7 | 10 | 15 |
| Température | | | | |
| Eaux salmonicoles | 20 | 21,5 | 25 | 28 |
| Eaux cyprinicoles | 24 | 25,5 | 27 | 28 |
| Nutriments | | | | |
| PO ₄ ³⁻ (mg PO ₄ ³⁻ /l) | 0,1 | 0,5 | 1 | 2 |
| Phosphore total (mg P/l) | 0,05 | 0,2 | 0,5 | 1 |
| NH ₄ ⁺ (mg NH ₄ ⁺ /l) | 0,1 | 0,5 | 2 | 5 |
| NO ₂ ⁻ (mg NO ₂ ⁻ /l) | 0,1 | 0,3 | 0,5 | 1 |
| NO ₃ ⁻ (mg NO ₃ ⁻ /l) | 10 | 50 | * | * |
| Acidification¹ | | | | |
| pH minimum | 6,5 | 6 | 5,5 | 4,5 |
| pH maximum | 8,2 | 9 | 9,5 | 10 |
| Salinité | | | | |
| Conductivité | * | * | * | * |
| Chlorures | * | * | * | * |
| Sulfates | * | * | * | * |
| ¹ acidification : en d'autres termes, à titre d'exemple, pour la classe bon état, le pH min est compris entre 6,0 et 6,5 ; le pH max entre 9,0 et 8,2. | | | | |
| * : les connaissances actuelles ne permettent pas de fixer des seuils fiables pour cette limite. | | | | |

Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion Paramètre Nitrate



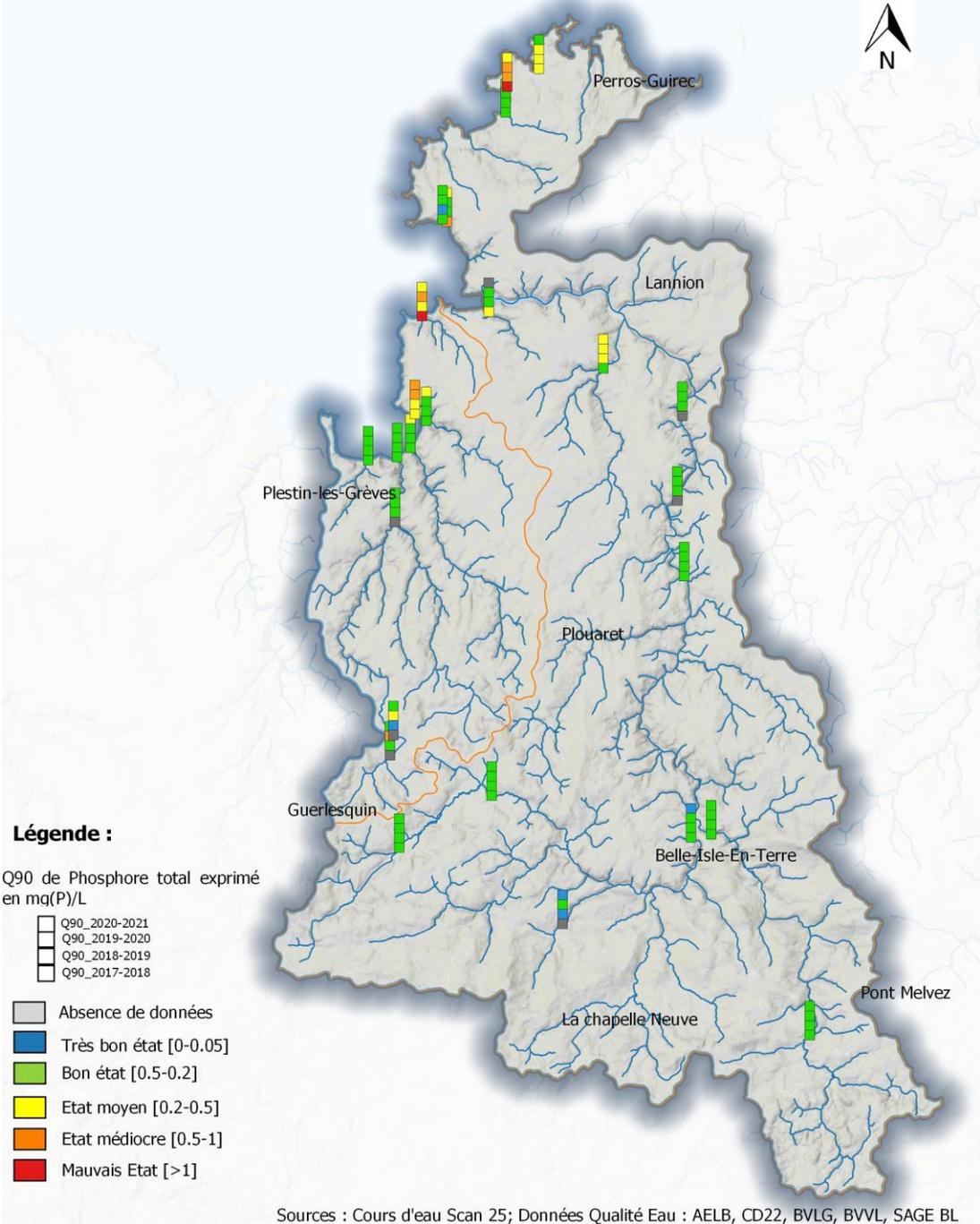
0 2.5 5 km



Carte : Résultats - concentrations percentile 90¹ en nitrates (mg/l) par année hydrologique (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

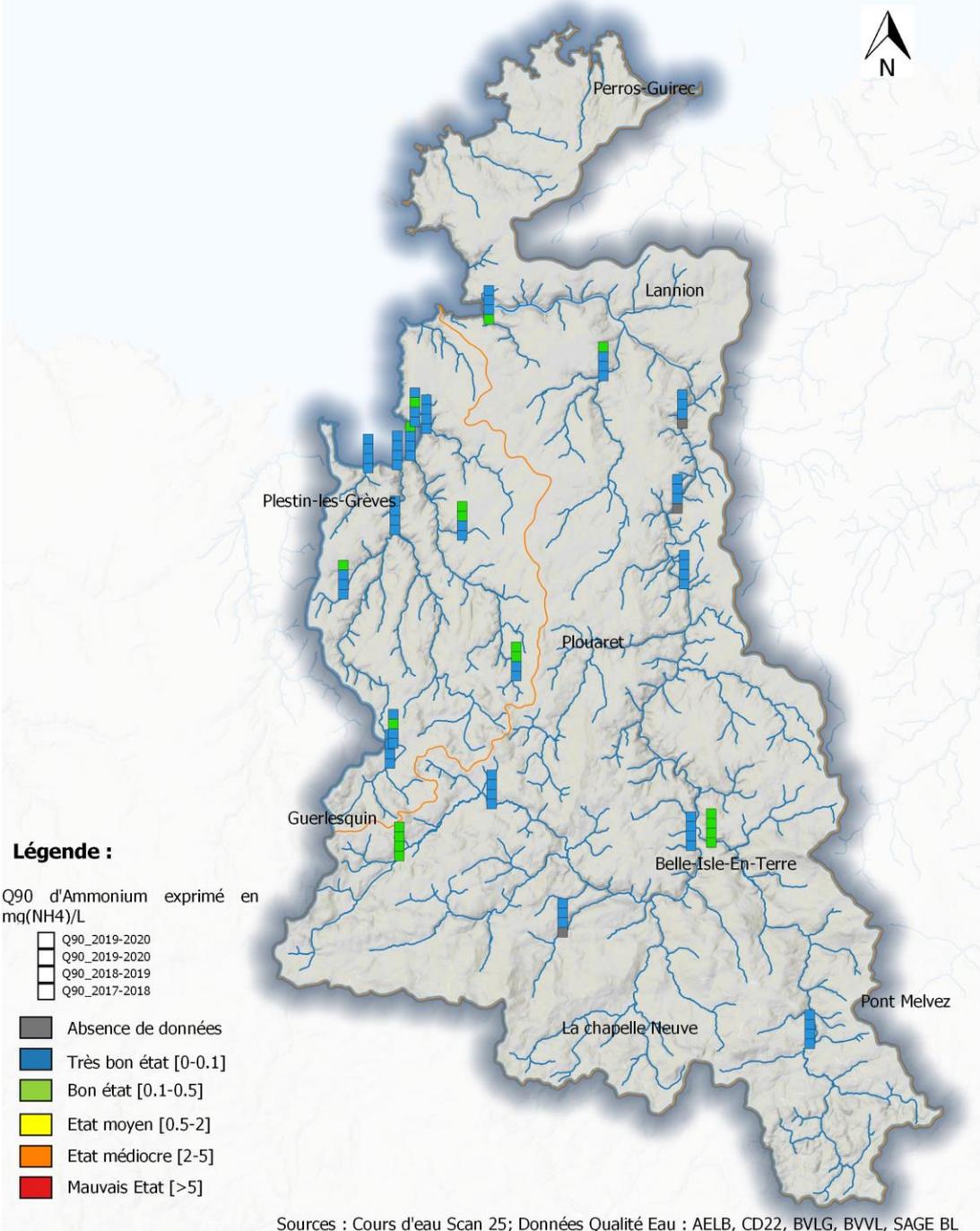
¹ Le percentile 90 (Q90) : 90% des résultats d'analyse sont inférieurs à la valeur du Q90. Cette valeur reflète les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes

**Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion
Paramètre Phosphore Total**



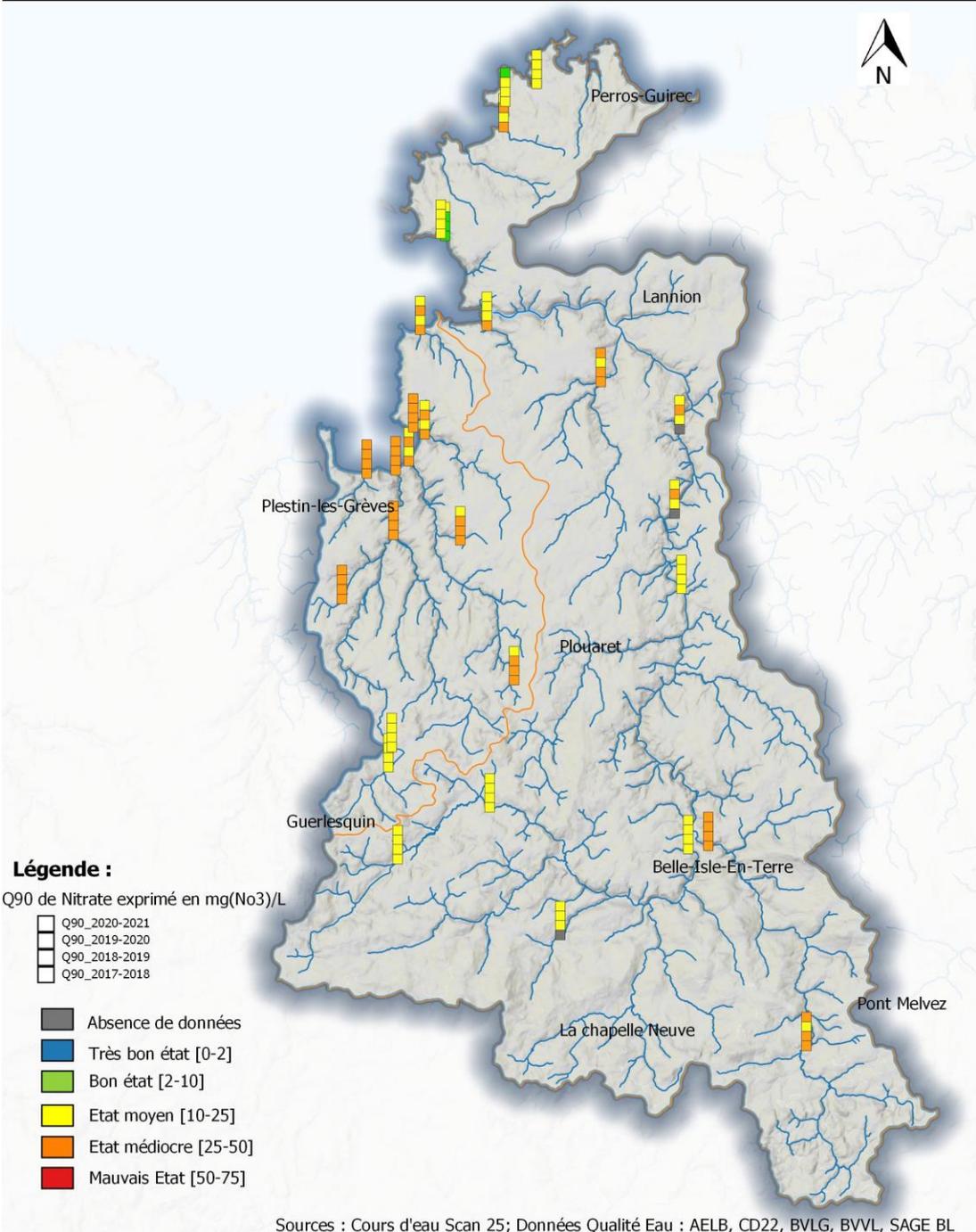
Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en phosphore total (Q90, mg/l) par année hydrologique (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGE

**Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion
Paramètre Ammonium**



Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en ammonium (Q90, mg/l) par année hydrologique (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

**Suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion
Paramètre Nitrate**



Carte : Résultats des suivis des concentrations moyennes en nitrates (Q90, mg/l) par année hydrologique (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) Source des données : LTC (BVLG, CD22, SAGEBL)

2.1.2. Etat des masses d'eau souterraines

Synthèse de l'état des masses d'eau souterraines et écart aux objectifs
Synthèse des indices de confiance des masses d'eau

L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne en décembre 2019 classe la masse d'eau souterraine « Baie de Lannion » en **bon état chimique et quantitatif**.

2.1.3. Marées vertes

Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributrices de marées vertes
Parmi celles-ci, nombre de cours d'eau pour lesquelles un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini

Ecart aux objectifs fixés :

- sur l'éradication des phénomènes de marées vertes en 2027
- sur la réduction des flux de nutriments

La **masse d'eau littorale « Baie de Lannion » est classée en état médiocre** dans l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 validé en décembre 2019 par le comité de bassin en raison du phénomène de prolifération d'algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève.

Le SAGE a défini des objectifs de concentration en nitrates à atteindre d'ici 2021 aux exutoires de cinq bassins versants :

- Le bassin versant du Quinquis
- Le bassin versant du Yar
- Le bassin versant du Roscoat
- Le bassin versant du Kerdu
- Le bassin versant du Traou Bigot

Les tableaux ci-dessous synthétisent les concentrations moyennes annuelles en nitrates mesurées et les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité à l'exutoire des cinq bassins versants contributeurs depuis 2018.

| Cours d'eau | Concentration moyenne annuelle (mg/l) | | | | Objectif 2021 |
|-------------|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| | 2014/2015 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | |
| Yar | 23 | 20,4 | 19,9 | 19,6 | 20 |
| Roscoat | 24 | 20,8 | 20,3 | 18,8 | |
| Kerdu | 22 | 19,1 | 19,1 | 19,5 | |
| Quinquis | 35 | 32,6 | 29,3 | 27,8 | |
| Traou Bigot | 26 | 25 | 23,9 | 21,7 | |

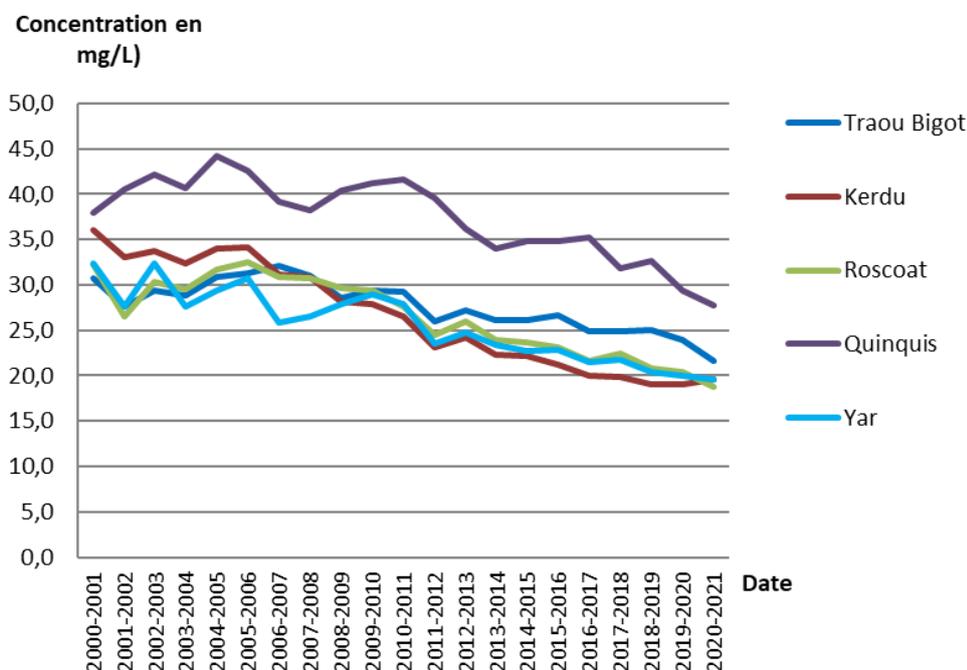
Tableau : suivi des concentrations moyennes annuelles (mg/l) de nitrates sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (source : BVLG)

Les résultats des années hydrologiques 2019-2020 et 2020-2021 confirment la diminution des concentrations en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève.

Les objectifs sont atteints aux exutoires des bassins versants du Yar, du Roscoat et du Kerdu.

Les concentrations moyennes en nitrates mesurées aux exutoires du Traou Bigot et du Quinquis sont supérieures à 20 mg/l.

Concentration aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2021



Graphique: concentrations moyennes aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2021 (sources des données: LTC – PLAV LIEUE DE GREVE ET CD22)

| Evolution des concentrations moyenne de Nitrates (en mg/L) et du Q90 sur les 5 cours d'eau de la Lieue de Grève à partir de l'année hydrologique 2010/2011 | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------|-----------------------|------|-----------------------|------|-----------------------|------|-----------------------|------|--|
| Année hydrologique | Traou Bigot | | Kerdu | | Roscoat | | Quinquis | | Yar | | |
| | Concentration moyenne | Q90 | |
| 2010/2011 | 29,3 | 32,0 | 26,5 | 30,9 | 27,6 | 31,0 | 41,6 | 46,0 | 27,9 | 34,0 | |
| 2011/2012 | 26,0 | 31,0 | 23,1 | 27,0 | 24,5 | 30,0 | 39,6 | 44,2 | 23,5 | 30,0 | |
| 2012/2013 | 27,1 | 32,0 | 24,2 | 29,0 | 26,0 | 31,0 | 36,2 | 44,0 | 24,8 | 33,0 | |
| 2013/2014 | 26,2 | 31,0 | 22,3 | 27,0 | 24,0 | 28,2 | 34,0 | 41,0 | 23,4 | 31,0 | |
| 2014/2015 | 26,1 | 32,0 | 22,2 | 27,0 | 23,7 | 29,0 | 34,9 | 41,0 | 22,7 | 31,0 | |
| 2015/2016 | 26,6 | 32,0 | 21,2 | 25,4 | 23,2 | 27,3 | 34,8 | 40,0 | 22,8 | 29,6 | |
| 2016/2017 | 25,0 | 29,0 | 20,0 | 23,0 | 21,7 | 25,0 | 35,3 | 40,0 | 21,5 | 27,9 | |
| 2017/2018 | 24,9 | 29,4 | 19,8 | 25,0 | 22,4 | 27,0 | 31,8 | 38,0 | 21,7 | 29,4 | |
| 2018/2019 | 25,0 | 28,0 | 19,1 | 23,0 | 20,8 | 24,6 | 32,6 | 37,0 | 20,4 | 27,6 | |
| 2019/2020 | 23,9 | 31,2 | 19,1 | 25,0 | 20,3 | 25,2 | 29,3 | 36,0 | 19,9 | 28,0 | |
| 2020-2021 | 21,7 | 27,0 | 19,5 | 23,6 | 18,8 | 22,0 | 27,8 | 35,0 | 19,6 | 26,0 | |

Tableau : concentration moyenne et Q90 en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la baie de la Lieue de Grève entre 2011 et 2021 (source : LTC – BVLG)

Les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité² calculés pour chacun des cours d'eau de la Lieue de Grève suivent également une tendance à la baisse. Les objectifs sont atteints pour le Roscoat et le Kerdu.

² Le flux pondéré par l'hydraulicité s'affranchi de l'effet pluviométrie et du débit pour définir l'évolution du flux.

| Cours d'eau | Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO ₃ ⁻ /ha/an) | | | | | | Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003 |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|----------------------------------------------------------------|
| | 1999/2003 | 2011/2015 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | Objectif 2021 | |
| Yar | 111 | 89 | 74 | 74 | 76 | 72 | - 35% |
| Roscoat | 95 | 75 | 60 | 59 | 57 | 60 | - 37% |
| Kerdu | 98 | 64 | 49 | 48 | 51 | 54 | - 45% |
| Quinquis | 101 | 96 | 77 | 67 | 65 | 51 | - 50% |
| Traou Bigot | 59 | 55 | 50 | 48 | 40 | 41 | - 31% |

Tableau : suivi des flux moyens annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO₃⁻/ha/an) sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (source : BVLG)

Les surfaces d'échouage sur la façade littorale du SAGE Baie de Lannion

Depuis 2002, le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) effectue des survols réguliers du linéaire breton, mesure sur photos aériennes les surfaces de dépôts par site et prélève des algues sur la saison afin de déterminer leurs indices nutritionnels (évaluation des contenus azotés et phosphorés dans les algues).

Les suivis surfaciques du **Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** permettent de rendre compte de l'évolution sur les inventaires de mai, juillet et septembre des couvertures d'ulves de l'ensemble des sites du littoral.

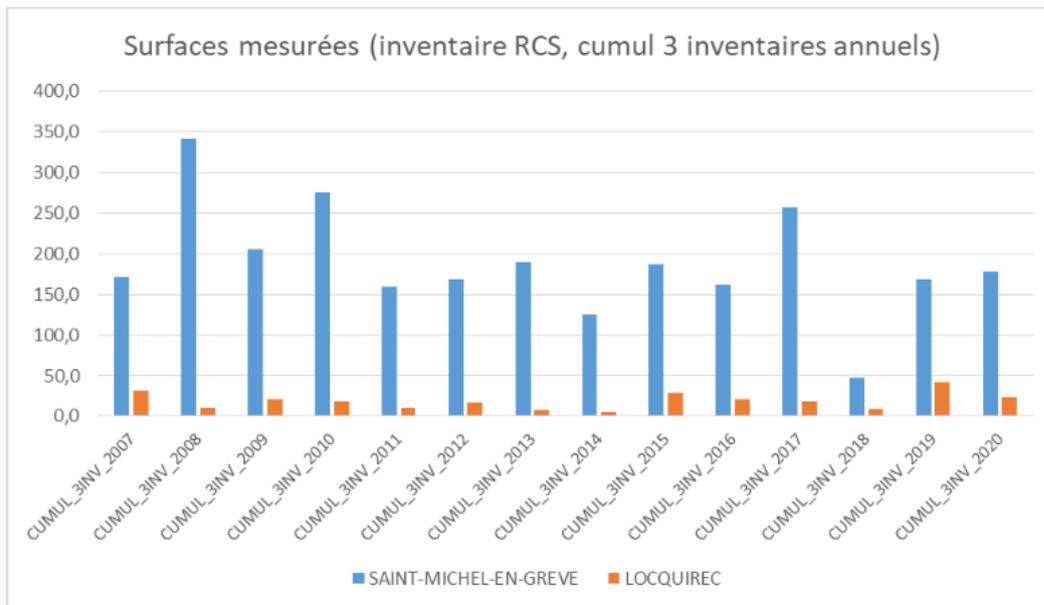
Cinq sites sableux sont soumis à la prolifération d'ulves sur le littoral du périmètre SAGE Baie de Lannion :

- Baie de la Lieue de Grève (surface d'échouage moyenne 65,68 ha (2002-2019 sur les trois inventaires annuels réalisés par le CEVA))
- Site de Locquémeau (surface d'échouage moyenne 0,14 ha (2002-2019 sur les trois inventaires annuels réalisés par le CEVA))
- Site de Beg Léguer (surface d'échouage moyenne 1,16 ha (2002-2019 sur les trois inventaires annuels réalisés par le CEVA))
- Site de Landrellec (surface d'échouage moyenne 0,03 ha (2002-2019 sur les trois inventaires annuels réalisés par le CEVA))
- Site de Trégastel (surface d'échouage moyenne 0,04 ha (2002-2019 sur les trois inventaires annuels réalisés par le CEVA))

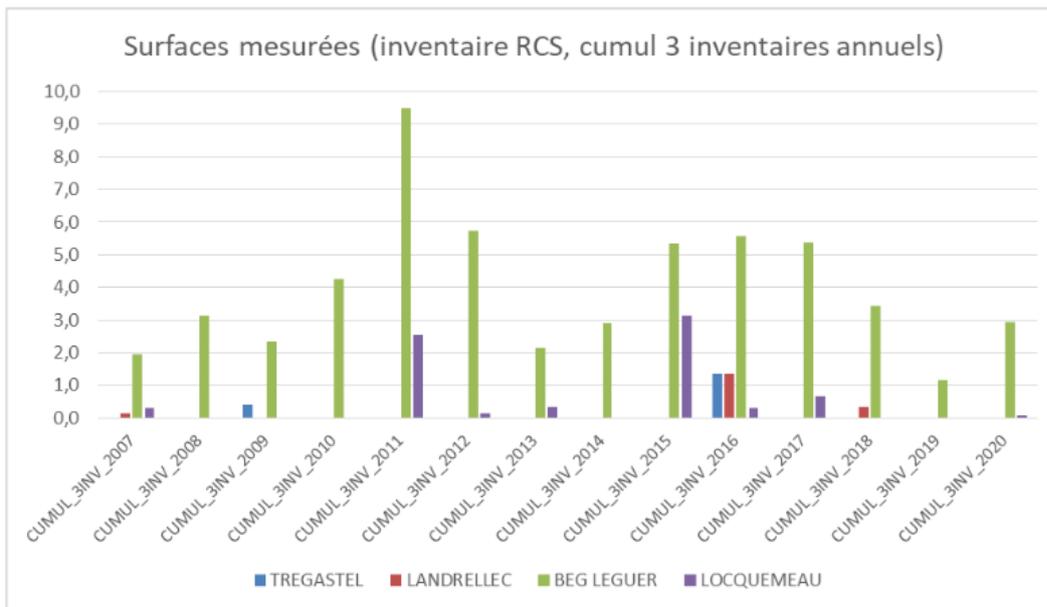
Certains sites sont concernés par des échouages d'autres algues (vertes, brunes ou rouges). Les algues vertes ne sont pas des ulves (en lame) mais des algues vertes filamenteuses. C'est particulièrement le cas du site de « Locquémeau », de « Landrellec » qui sont très régulièrement classés comme touchés par des proliférations d'algues vertes filamenteuses et plus rarement par des échouages d'ulves.

Les graphiques ci-dessous présentent pour les différents sites d'échouage repérés sur le littoral du SAGE Baie de Lannion, les surfaces échouées cumulées des trois inventaires (mai, juillet et septembre) depuis 2007.

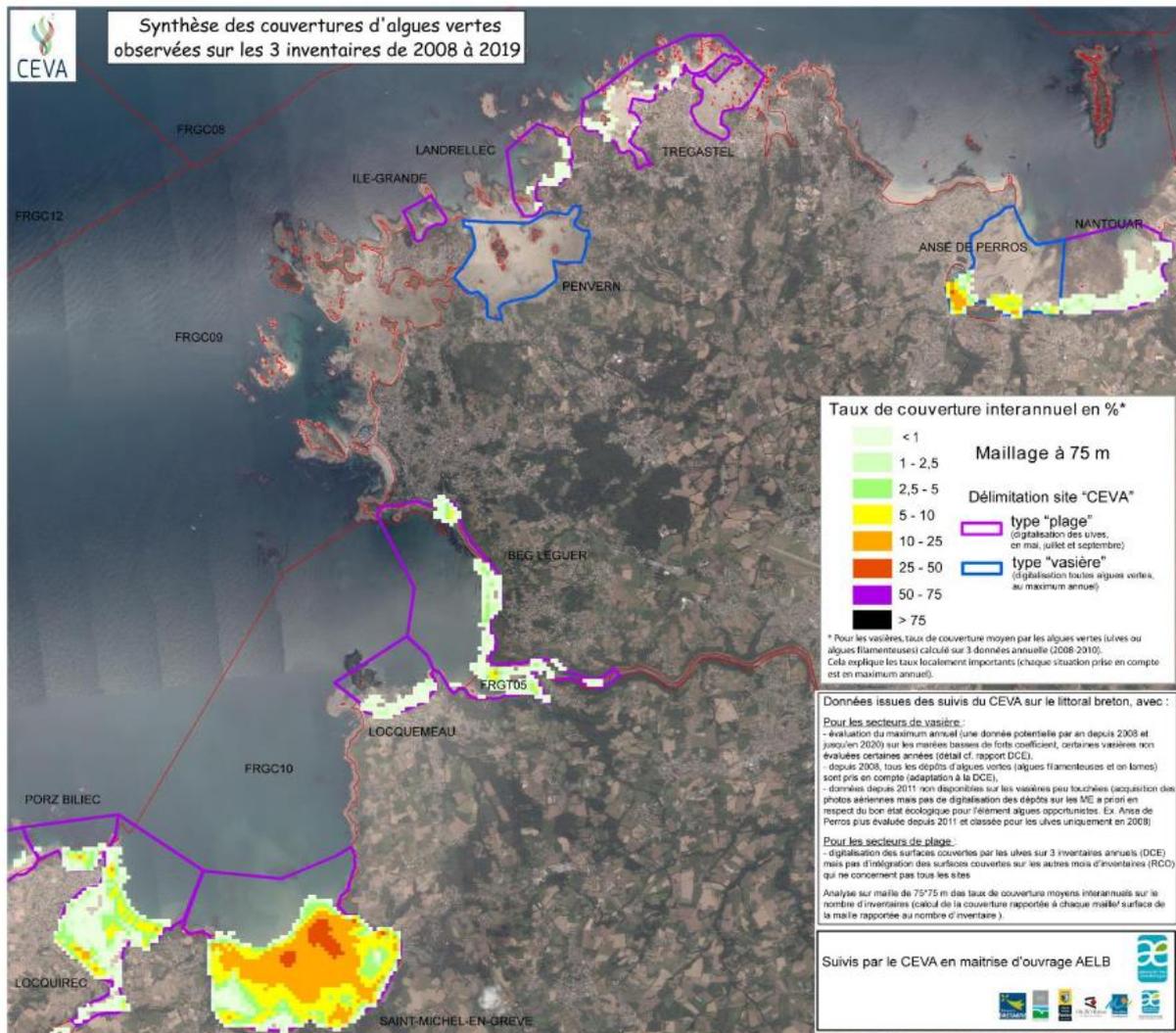
Sur la baie de la Lieue de Grève (« Saint-Michel-en-Grève »), les surfaces échouées cumulées des trois inventaires (mai, juillet et septembre) sont de 177,1 ha.



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les trois inventaires annuels du RCS pour les 2 sites représentant le plus de surface « Saint Michel en Grève » et « Locquirec » (seuls les dépôts d'ulves sont intégrés ici, algues vertes filamenteuses non digitalisées) (source : CEVA)



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les trois inventaires annuels du RCS pour les quatre sites entre Locquemeau et Tregastel (seuls les dépôts d'ulves sont intégrés ici, algues vertes filamenteuses non digitalisées) (source : CEVA)

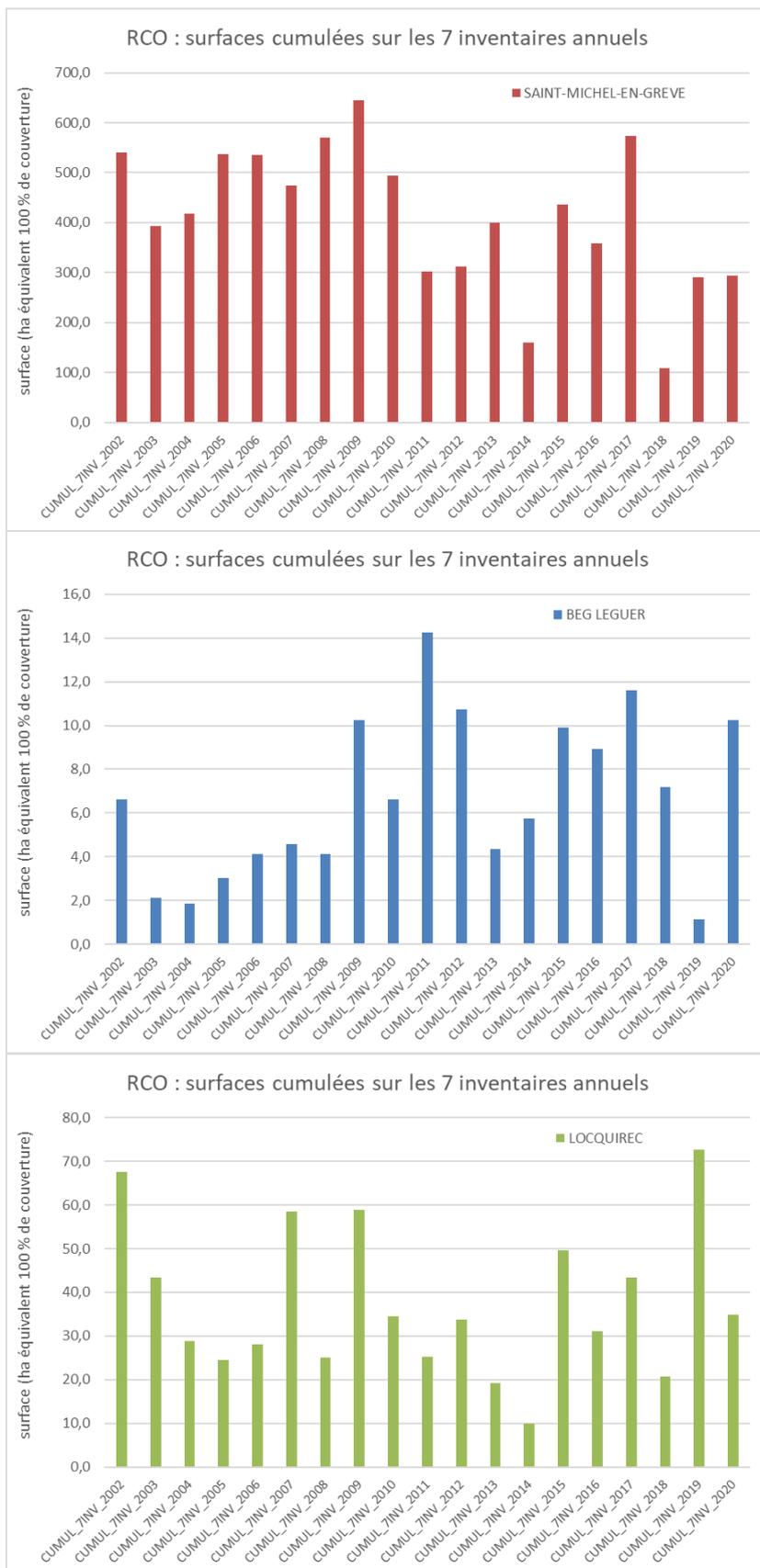


Carte : synthèse des zones de dépôts d'ulves sur les sites du littoral du SAGE sur les années 2008-2019 d'après les suivis RCS (mai juillet septembre) (Source : CEVA)

Les suivis surfaciques du réseau de contrôle opérationnel (RCO) sont réalisés sur trois sites du linéaire du SAGE Baie de Lannion :

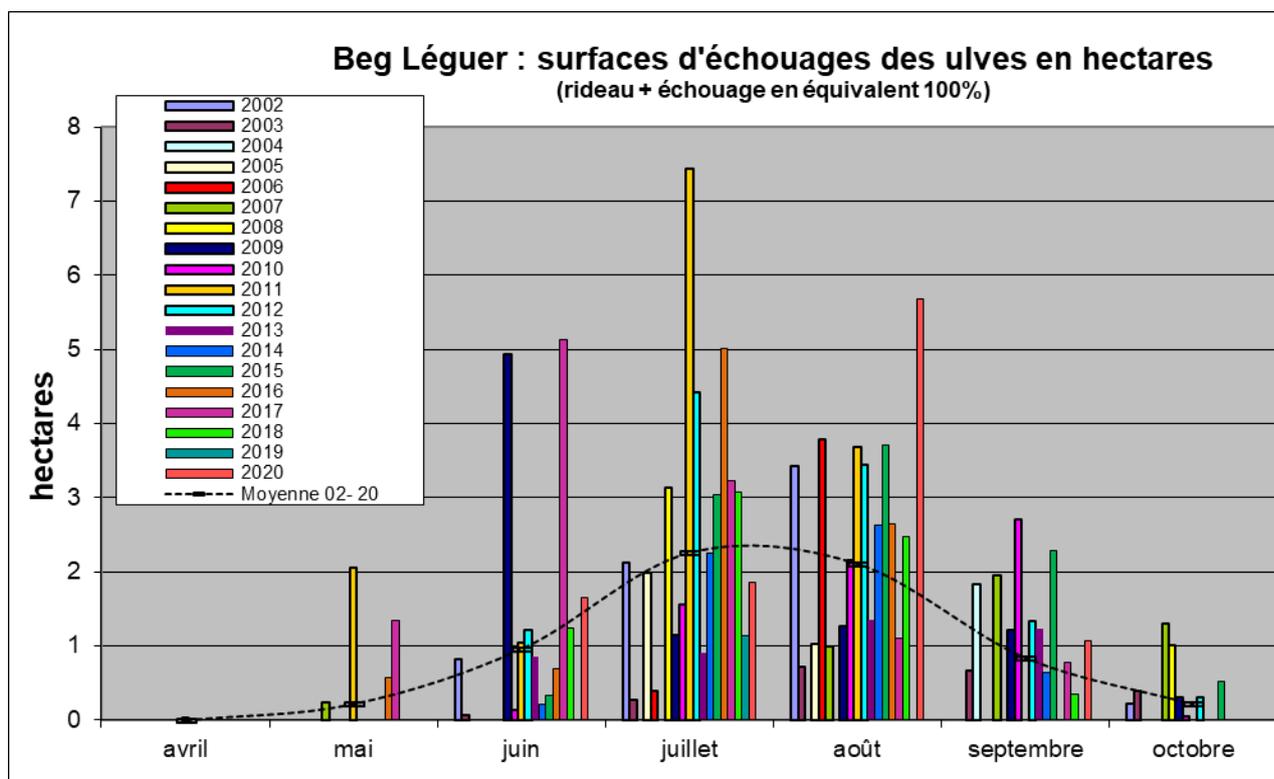
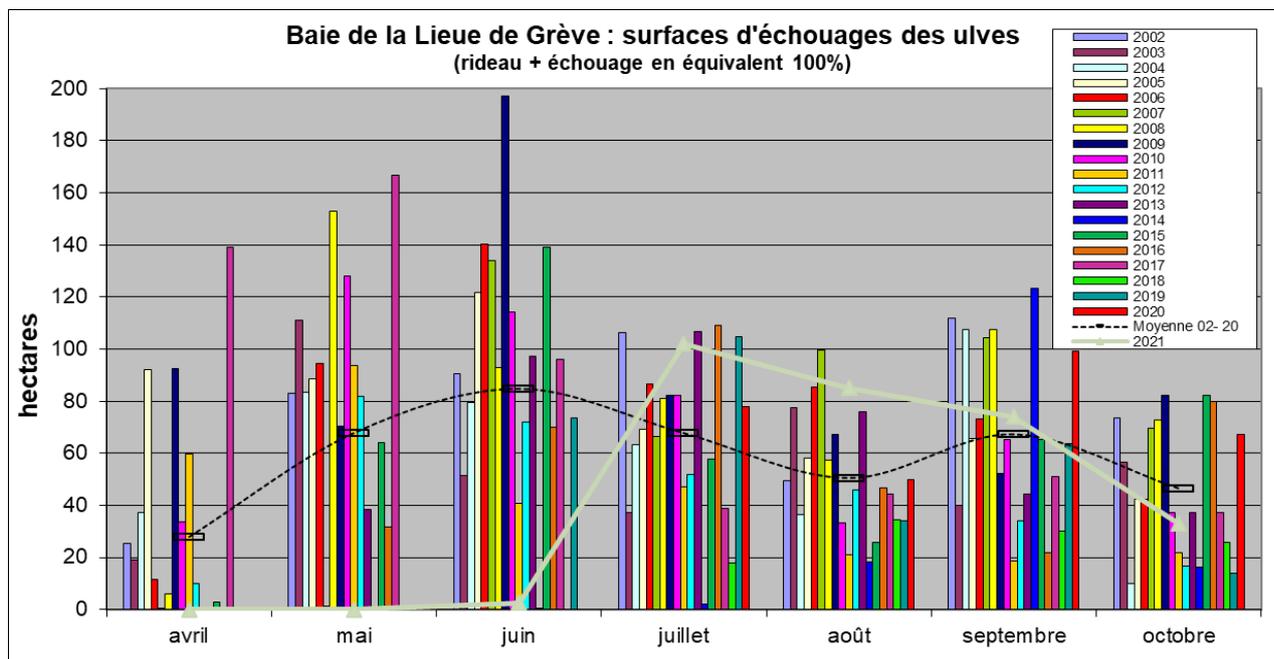
- Saint-Michel-en-Grève
- Beg Léguer
- Loquirec

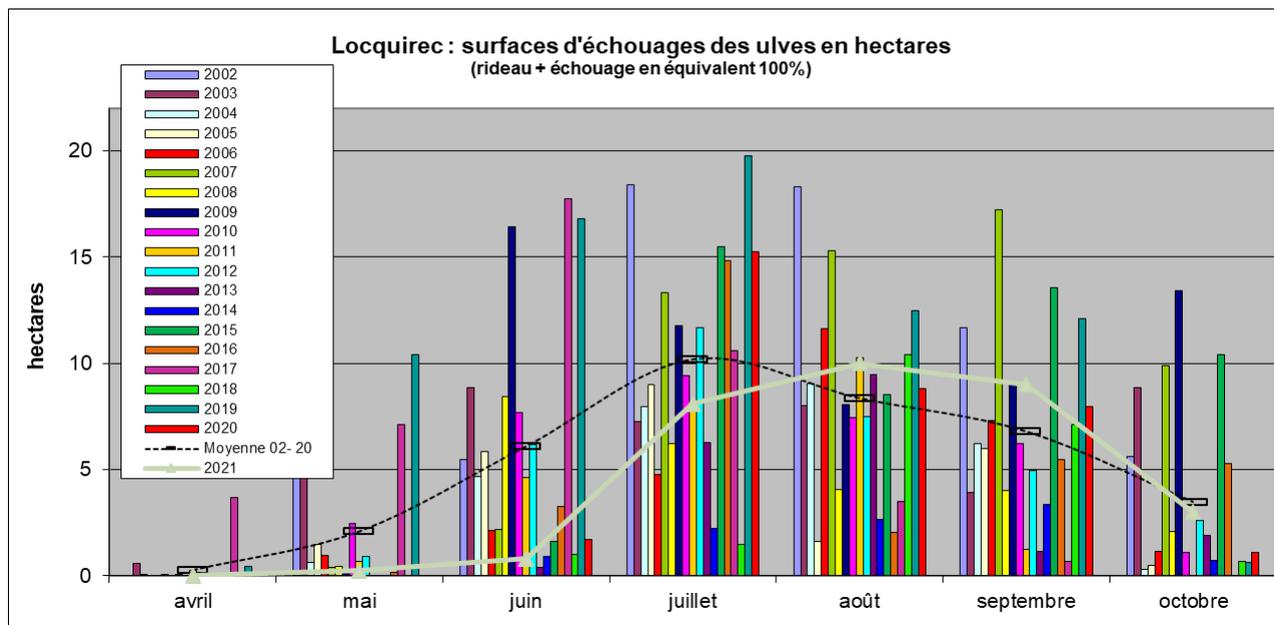
Pour ces sites, quatre données mensuelles sont disponibles ce qui permet d'avoir 1 valeur par mois d'avril à octobre.



Graphiques : Résultats des suivis RCO sur les sites de Saint-Michel-en-Grève, Beg Léguer et Locquirec (littoral FRGC10): surfaces cumulées (ha) d'algues vertes (ulves) sur les sept inventaires annuels entre 2002 et 2020 (source : CEVA).

Les graphiques ci-dessous présentent le détail des surfaces mensuelles d'algues vertes (échouées et rideau) par site entre 2002 et 2020.





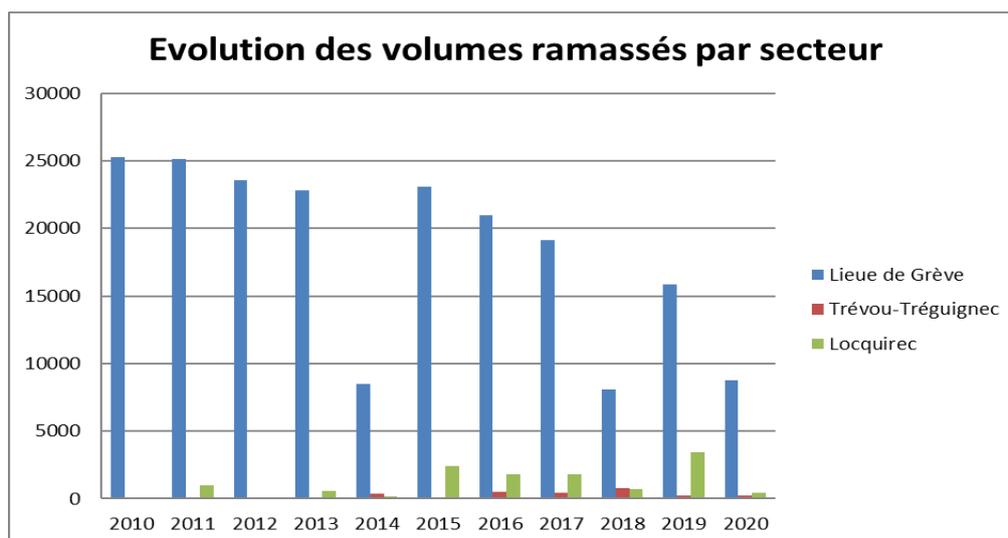
Les quantités d'algues vertes ramassées sur la Baie de la Lieue de Grève

En 2020, la dynamique d'échouages au cours du printemps a été une des plus tardives constatée depuis le début du suivi des échouages en 2002. Ce retard de développement s'explique notamment par un hiver 2019-2020 plus intense en termes de houles, d'un faible ensoleillement et de basse température.

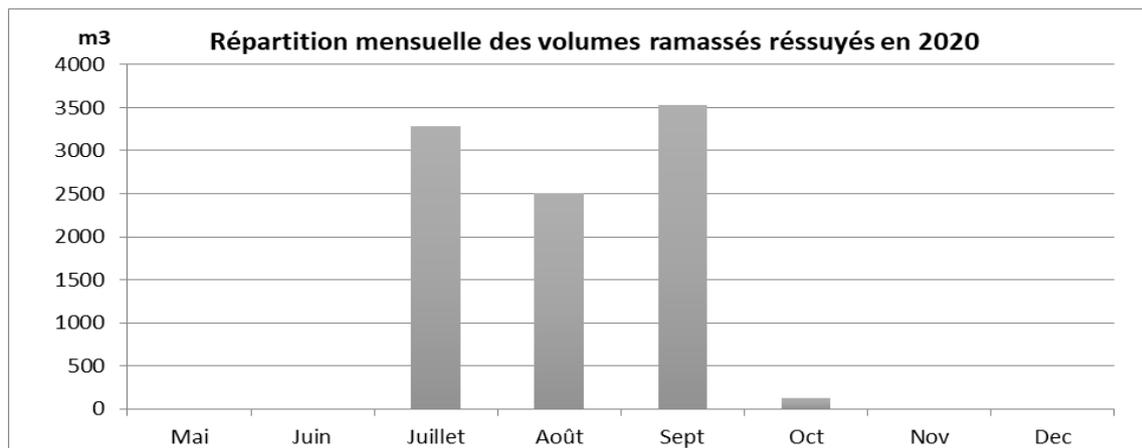
Le ramassage a démarré tardivement sur la plage de Saint Michel en Grève (2 juillet 2020).

La baie de la Lieue de Grève, quasiment exempte d'échouage en juin présentait en juillet des surfaces supérieures au niveau moyen de juillet (environ + 15 %), proche du niveau pluriannuel en août. En septembre, les surfaces sont sensiblement supérieures à août et à la moyenne pluriannuelle (environ + 50 % par rapport à sept 2002-2019).

Le volume d'algues ramassées sur la Lieue de Grève est de 8 775 m³ en 2020.



Graphique : Evolution des volumes ramassés sur la Baie de la Lieue de Grève entre 2010 et 2020. Sources des données : Bilan du ramassage et du traitement des algues vertes 2020 - Lannion-Trégor Communauté



Graphique : Répartition mensuelle des volumes ramassés ressuyés en 2020. Sources des données : Bilan du ramassage et du traitement des algues vertes 2020 - Lannion-Trégor Communauté

En 2021, le ramassage a démarré début juillet.

Le volume d'algues ramassées sur la Lieue de Grève est de 12 525 m³ en 2021. Le bilan détaillé du ramassage 2021 n'est pas encore disponible.

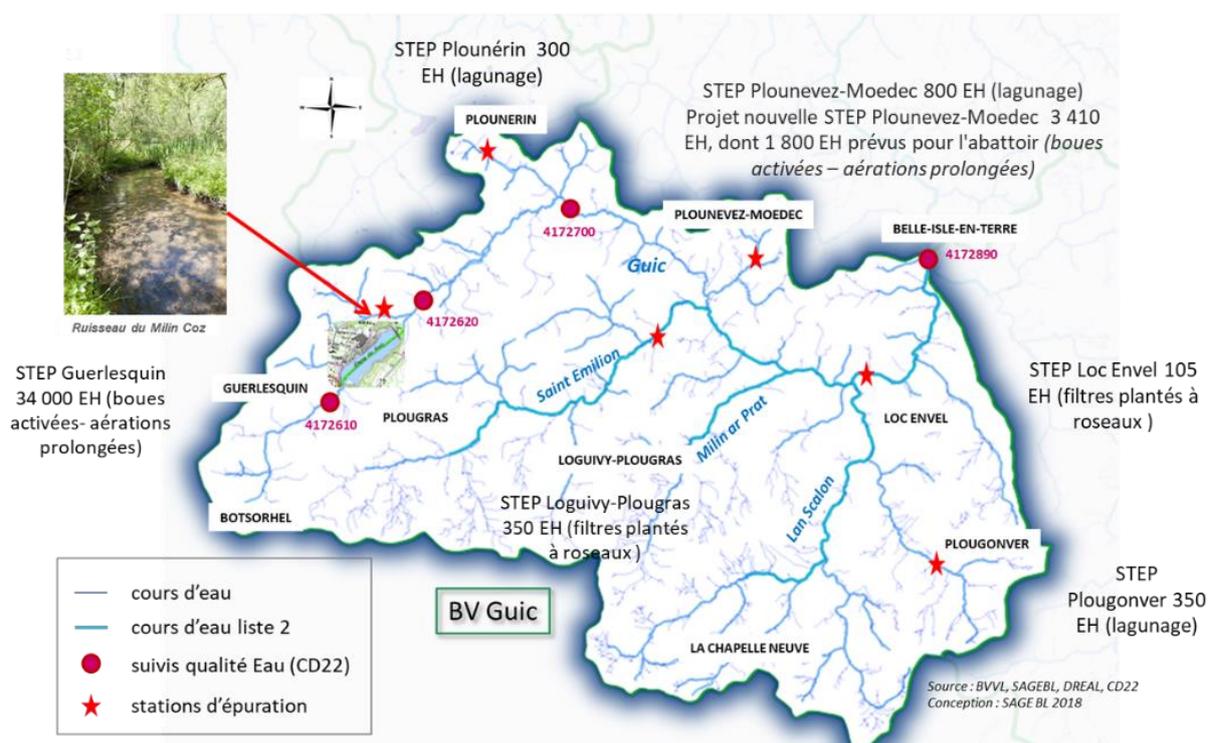
Les ulves ainsi ramassées et ressuyées sont traitées essentiellement par épandage en frais sur parcelles agricoles.

2.1.4. Gestion intégrée sur le bassin versant du Guic

Identification des actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des eaux du Guic

Avant 2017, le suivi de la qualité des eaux du Guic pointait des concentrations en ammonium et en nitrites supérieures aux normes de qualité fixées dans l'arrêté du 25 janvier 2010 au niveau des points de suivi 4172620 et 4172700 (carte ci-dessous).

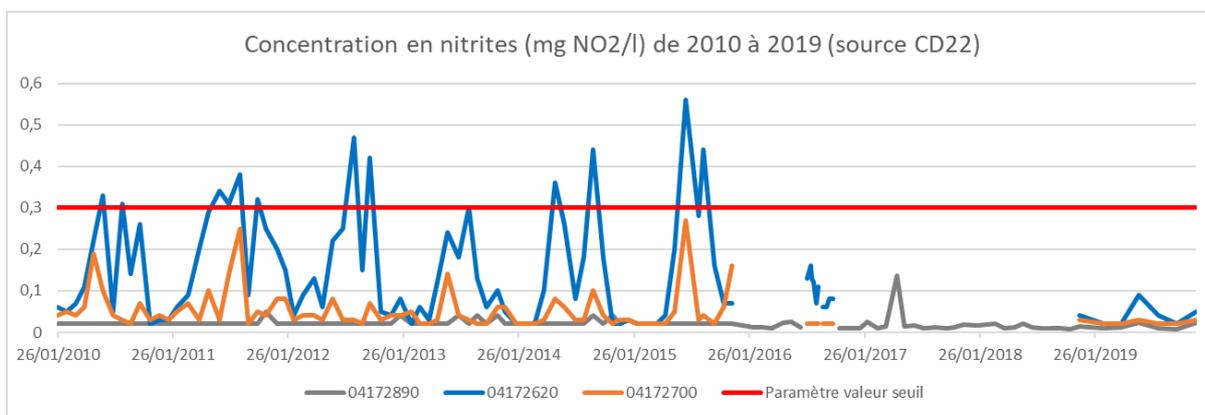
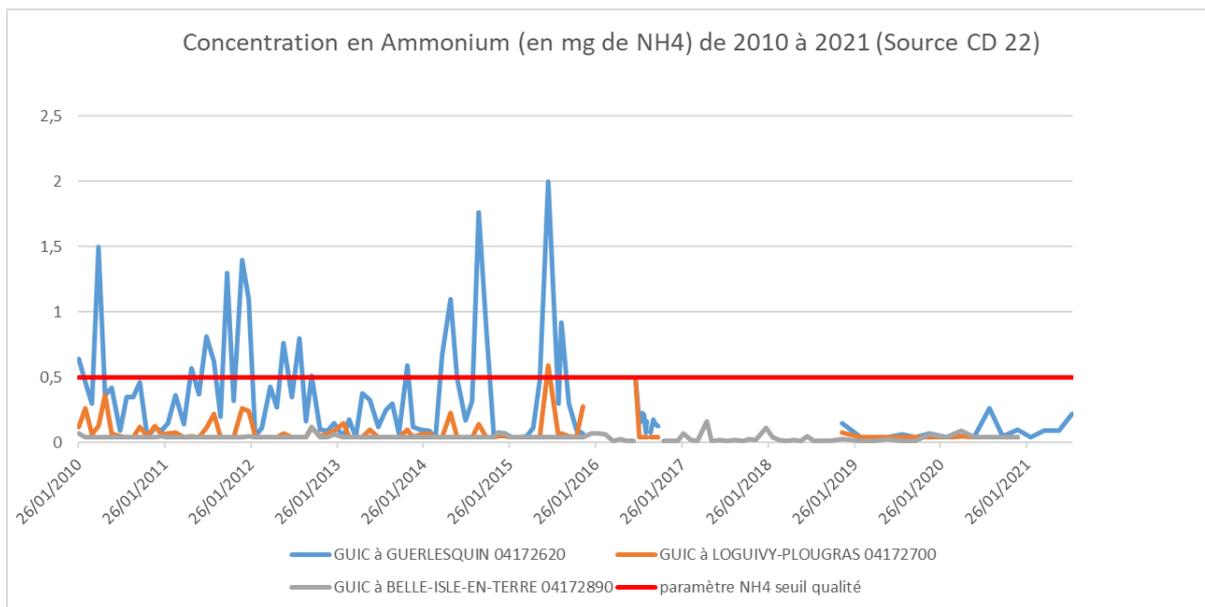
C'est pourquoi, un travail avait démarré en 2014 avec la commune de Guerlesquin pour évaluer le débit à laisser à l'aval du plan d'eau de Guerlesquin pour assurer la dilution des eaux du Guic et atteindre le bon état des eaux du Guic en tout point.



Carte : Localisation des points de suivi de la qualité des eaux et des rejets d'eaux traitées des stations d'épuration sur le sous bassin versant du Guic. Sources des données : CD22, DDTM22, DDTM29)

En 2018, l'abattoir Tilly Sabco, situé en amont du sous bassin versant du Guic, a fermé.

Les analyses de la qualité des eaux réalisées par le conseil départemental des Côtes d'Armor en différents points du sous-bassin versant ne montrent plus de dépassement des paramètres physico-chimiques (graphique ci-dessous).



Graphiques : concentrations en nitrite et en ammonium mesurées au niveau des points de suivi 04172620, 04172700 et 04172890 entre 2010 et 2019 (source : CD22)

Depuis, la station d’épuration de Guerlesquin, autrefois utilisé pour traiter 96% des eaux usées de l’abattoir, est gérée par la communauté d’agglomération de Morlaix. Une étude technico-économique a démarrée en 2019 pour redimensionner la station d’épuration en fonction de la filière de traitement choisi. Cette étude est en cours. La prochaine réunion se tiendra début février 2022.

Par ailleurs, la station d’épuration de Plounevez-Moedec a été redimensionnée pour traiter les eaux usées de la zone d’activité de Beg ar C’hra. La capacité épuratoire est passé de 800 EH à 3410 EH.

L’abattoir communautaire du Trégor a ouvert sur le site de Beg ar Chr’a à Plounevez-Moedec en novembre 2021.

Un projet de réhabilitation est en cours sur la station d’épuration de Plounérin.

La qualité écologique de la masse d’eau FRGC46 (Guic) est également conditionnée au débit réservé laissé à l’aval du plan d’eau de Guerlesquin. Depuis la fermeture de l’abattoir, il est fixé à 60l/s.

2.1.5. Phytosanitaires

Avancement du plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (sensibilisation/action)

La sensibilisation des collectivités a été réalisée en 2020 et 2021 sur l'ensemble du périmètre du SAGE dans le cadre de la mise en œuvre :

- du projet de territoire pour l'eau (PTE) du bassin versant du Léguer (bassin versant du Léguer et ruisseaux côtiers)
- du programme 2020 et 2021 du SAGE Baie de Lannion sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Cette sensibilisation comprend :

- la rencontre et les échanges avec les élus et/ou agents de communes,
- la rédaction et la diffusion de lettre d'information (J'agis pour l'environnement, bulletins communaux, etc.),
- l'organisation du prêt de matériel de désherbage mécanique,
- l'organisation de formation à destination des élus et des agents des collectivités.

Les agriculteurs sont également accompagnés dans le cadre du projet de territoire pour l'eau (PTE) du bassin versant du Léguer et le programme d'action sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Sur le Léguer, la prestation de la chambre d'agriculture a permis de :

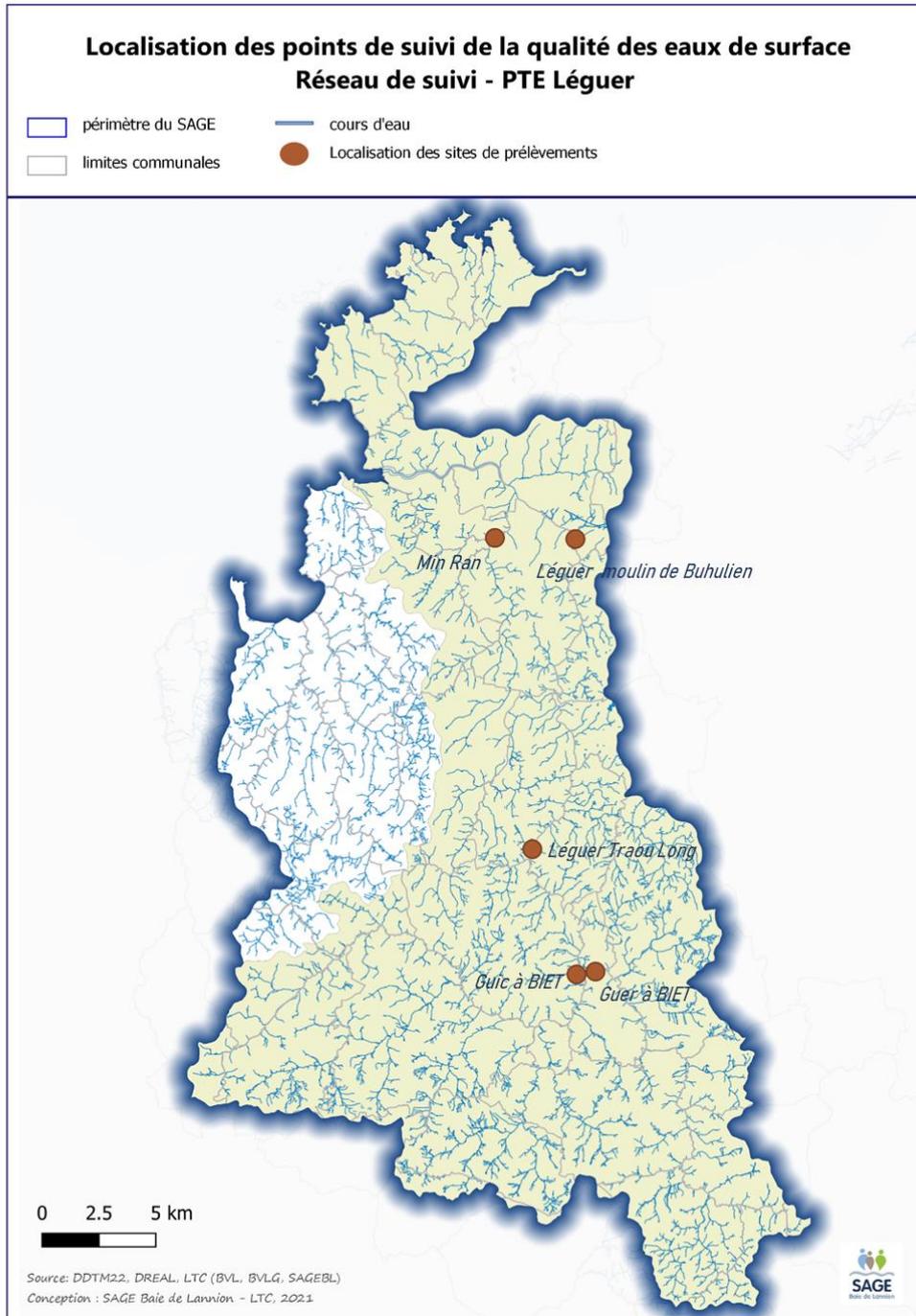
- organiser des chantiers expérimentaux de désherbage mécanique et des démonstrations de matériel ;
- organiser des chantiers de binage ;
- mettre en place de plateformes expérimentales (couverts végétaux, fèverole, lupin, betterave fourragère, méteil, sursemis) ;
- accompagner les agriculteurs sur les leviers agronomiques visant à réduire l'utilisation de pesticides ;
- de rédiger des flashes agricoles.

Identification de zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité

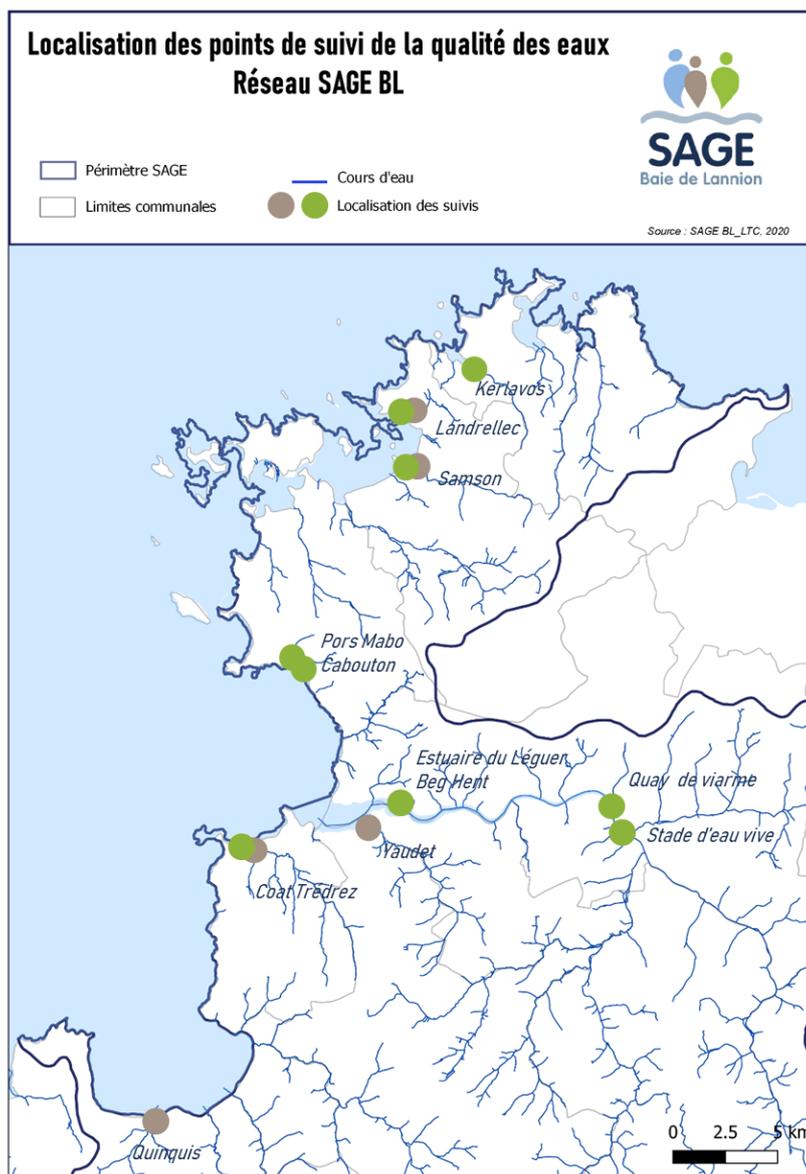
Ecart aux objectifs fixés sur les concentrations en produits phytosanitaires sur les bassins du Léguer, du Yar et des cours d'eau côtiers

Les analyses de la qualité des eaux ont été réalisées en 2020 et en 2021 dans le cadre :

- du PTE Léguer (suivi par temps de pluie)
- des programmes SAGE Baie de Lannion (suivi par temps de pluie)
- du réseau de suivi du conseil départemental des Côtes d'Armor (suivi calendaire des eaux à l'exutoire du Quinquis et au niveau du Léguer à Vieux-Marché en 2020-2021)
- du réseau de suivi de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (suivi calendaire au niveau du Yar à Tréduder)
- du réseau de suivi de l'Agence Régionale de Santé (suivi calendaire au niveau des prises d'eau pour la production d'eau potable)



Carte : Localisation des points de suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires du réseau PTE Léguer 2016-2021. Sources des données : LTC - BVVL)



- Suivi bactério/ physico-chimique mensuel (3 points Estuaire du Léguer, ru Pors Mabo, ru Caboutou, ru Kerlavos, ru Landrellec, ru Samson)
- Suivi pesticides par temps de pluie (> 10 mm/24 heures) (Quinquis, Coat Trédrez, Yaudet, Samson, Landrellec)

2

Carte : Localisation des points de suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires du réseau SAGE Baie de Lannion 2021 (Sources des données : LTC - SAGEBL)

Les résultats montrent des concentrations en pesticides supérieures aux objectifs fixés dans les SAGE BL sur les bassins versants à enjeux « eau potable » et « conchylicole » :

- Bassin versant du Léguer
- Bassin versant du Yar
- Bassin versant du Landrellec
- Bassin versant du Coat Trédrez
- Bassin versant du Yaudet
- Bassin versant du Samson

Les résultats pour 2021 sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Le métabolite d'herbicide, le métolachlore ESA, est retrouvée en concentration supérieure à 0,1 µg/L (objectif de concentration fixé dans le SAGE) dans les cours d'eau du Léguer, du Yar, du Coat Trédrez, du Samson et du Yaudet.

Ce métabolite des pesticides pose des problèmes quant au respect de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Les producteurs d'eau doivent équiper leurs usines pour distribuer une eau potable conforme (<0,1µg/l de métabolites de pesticides).

Des molécules utilisées pour le désherbage, les traitements anti-mousses et les peintures antifouling chez les particuliers sont retrouvées dans les analyses de l'eau du ruisseau du Landrellec.

En juin 2021, l'analyse réalisée à partir des eaux du Coat Trédrez montre la présence d'un cocktail de molécules en concentrations bien supérieures aux concentrations observées le reste de l'année. La cause de ce résultat ponctuel n'a pas été déterminée.

Campagne du 25 mai 2021

| | Guer à BIET LE00020 | Guic à BIET LE01027 | Traou Long à LVM LE00050 | Buhulien LE00070 | Min Ran LE05051 |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeux | Qualité des eaux brutes en lien avec les prises d'eau | | | | |
| Objectifs SAGE | <i>Disposition 8 SAGE Baie de Lannion</i> Ne pas dépasser 0,1 µg/l pour une molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées | | | | |
| Concentration totale molécules détectées | 0,525 µg/l | 0,52 µg/l | 0,515 µg/l | 0,605 µg/l | 0,415 µg/l |
| Molécules détectées <i>(dépassement d'objectif SAGE)</i> | Metolachlor ESA Métazachlore ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide Métolachlore 2,4-MCPA | Metolachlor ESA Métazachlore ESA Métolachlore 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide | Metolachlor ESA Métolachlore Métazachlore ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide 2,4-MCPA | Metolachlor ESA Métazachlore ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide 2,4-MCPA Atrazine déséthyl | Metolachlor ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide Métazachlore ESA Atrazine déséthyl Triclopyr |

Campagne du 21 juin 2021

| | Quinquis | Coat Tredrez | Yaudet | Samson | Landrellec |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeux | Qualité eau | Qualité zone de pêche à pied / zone conchy | | | |
| Objectifs SAGE | <i>Ne pas dépasser 1 µg/l pour une molécule et 5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées</i> | <i>Disposition 8 SAGE Baie de Lannion</i> Ne pas dépasser 0,1 µg/l pour une molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées | | | |
| Concentration totale molécules détectées | 0,375 µg/l | 23,95 µg/l | 1,99 µg/l | 0,965 µg/l | 1,08 µg/l |
| Molécules détectées <i>(dépassement d'objectif SAGE)</i> | Metolachlor ESA Atrazine déséthyl Bentazone Diméthénamide ESA Diméthénamide OXA Diuron Métazachlore ESA Terbutylazine | Bentazone (8,6µg/l) Glyphosate (5,61µg/l) Carbendazime (4,325,61µg/l) AMPA (1,21µg/l) Cyprodinil Métolachlore Metolachlor ESA Metolachlor OXA Fludioxonil Imazamox Thiophanate methyl 2,4-MCPA 2,4-MCPB | 2,4-MCPA Metolachlor ESA 2,4-D Métolachlore Glyphosate Metolachlor OXA Bentazone Triclopyr AMPA Aminopyralid Chlortoluron Diméthénamide Terbutylazine Diméthénamide ESA Fluopyram | Metolachlor ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotinamide Tritosulfuron Terbutylazine Chlortoluron Dichlorprop 2,4-D Dimetachlore ESA Metolachlor OXA Métolachlore 2-hydroxy atrazine | Mécoprop Glyphosate 2,4-D Diuron AMPA 1-(3,4-diClPhyl)-3-M-urée Triclopyr 2-hydroxy atrazine |

Campagne du 06 juillet 2021

| | Guer à BIET LE00020 | Guic à BIET LE01027 | Traou Long à LVM LE00050 | Buhulien LE00070 | Min Ran LE05051 |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeux | Qualité des eaux brutes en lien avec les prises d'eau | | | | |
| Objectifs SAGE | <i>Disposition 8 SAGE Baie de Lannion</i> <i>Ne pas dépasser 0,1 µg/l pour une molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées</i> | | | | |
| Concentration totale molécules détectées | 0,68 µg/l | 0,4 µg/l | 0,72 µg/l | 0,655 µg/l | 0,615 µg/l |
| Molécules détectées <i>(dépassement d'objectif SAGE)</i> | Metolachlor ESA (0,4 µg/l) 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Métazachlore ESA Métolachlore Metolachlor OXA Atrazine déséthyl Triclopyr | Metolachlor ESA (0,195 µg/l) Métolachlore 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Métazachlore ESA Terbutylazine Metolachlor OXA Triclopyr | Metolachlor ESA (0,255 µg/l) Métolachlore Terbutylazine Mésotriène 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Métazachlore ESA Triclopyr Tritosulfuron | Metolachlor ESA (0,43 µg/l) 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Atrazine déséthyl Terbutylazine Métolachlore Triclopyr | Metolachlor ESA (0,335 µg/l) Métolachlore 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Atrazine déséthyl Métazachlore ESA Mécoprop Bentazone Terbutylazine Triclopyr |

Campagne du 14 septembre 2021

| | Guer à BIET | Guic à BIET | Traou Long à LVM | Buhulien | Min Ran |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeux | Qualité des eaux brutes en lien avec les prises d'eau | | | | |
| Objectifs SAGE et PTE Léguer | <i>Disposition 8 SAGE Baie de Lannion</i> <i>Ne pas dépasser 0,1 µg/l pour une molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées</i> | | | | |
| Concentration totale molécules détectées | 0,69 µg/l | 0,825 µg/l | 0,97 µg/l | 0,515 µg/l | 0,4 µg/l |
| Molécules détectées <i>(dépassement d'objectif SAGE)</i> | Metolachlor ESA Métolachlore Glyphosate Quinmerac 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Métazachlore ESA 2,4-D Triclopyr Métolachlore | Metolachlor ESA Métazachlore Dimethenamide Glyphosate Quinmerac 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Tritosulfuron Métazachlore ESA Métolachlore Terbutylazine | Metolachlor ESA Métolachlore Quinmerac 2,4-D Glyphosate Métazachlore ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Clomazone Triclopyr | Metolachlor ESA Métazachlore ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Atrazine déséthyl | Metolachlor ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Atrazine déséthyl Métazachlore ESA Propiconazole |

| | Quinquis | Coat Tredrez | Yaudet | Samson | Landrellec |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeux | Qualité eau | Qualité zone de pêche à pied / zone conchy | | | |
| Objectifs SAGE | <i>Ne pas dépasser 1 µg/l pour une molécule et 5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées</i> | <i>Disposition 8 SAGE Baie de Lannion</i> <i>Ne pas dépasser 0,1 µg/l pour une molécule et 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules détectées</i> | | | |
| Concentration totale molécules détectées | 0,32 µg/l | 0,605 µg/l | 0,44 µg/l | 0,585 µg/l | 1,335 µg/l |
| Molécules détectées <i>(dépassement d'objectif SAGE)</i> | Metolachlor ESA Atrazine déséthyl Bentazone Metazachlore ESA | AMPA Glyphosate Hydroxyterbutylazine Imidaclopride Propiconazole Diuron Metolachlor ESA Propiconazole Tébuconazole | Metolachlor ESA Bentazone Atrazine déséthyl Fluroxypyr Clopyralide 2,6-Dichlorobenzamide 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide | Metolachlor ESA 2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotinamide Alachlor ESA Dimethenamide ESA | AMPA Glyphosate 2,4-MCPA Hydroxyterbutylazine Diuron Diflufenicanil 2-hydroxy atrazine |

Tableaux : Résultats des suivis des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface par temps de pluie (cumul des précipitations supérieur à 10 mm en 24 heures) – paramètres phytosanitaires – 2021 (sources : PTE Léguer, SAGE Baie de Lannion)

| Sommes des molécules phytosanitaires sur le territoire du SAGE Baie de Lannion en ug/L (Données AELB et CD 22) | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Date des prélèvements | Exutoire Quinquis à Plestin-les-Grèves (CD 22) | LEGUER à LE VIEUX-MARCHE (CD 22) | YAR à TREDUDER (Agence de l'eau) |
| Janvier 2021 | 0,37 | 0,935 | 0,045 |
| Février 2021 | 0,345 | 0,75 | 0,042 |
| Mars 2021 | 0,36 | 0,66 | 0,051 |
| Avril 2021 | 0,405 | 0,75 | 0,756 |
| Mai 2021 | 0,295 | 0,645 | 0,775 |
| Juin 2021 | 0,405 | 0,605 | 0,735 |
| Juillet 2021 | 0,335 | 0,54 | |
| Aout 2021 | 0,4 | 0,57 | |
| Septembre 2021 | 0,395 | 0,55 | |

Tableau : Résultats des suivis calendriers des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface (- paramètres phytosanitaires - 2021 (source CD22, AELB) * les cases en marron correspondent aux concentrations en pesticides supérieures aux objectifs du SAGE (0,1 µg/l pour une molécule et 0,5µg/l pour l'ensemble des molécules détectées sur les BV à enjeux conchylicole et eau potable)

Les résultats des suivis calendriers montrent des dépassements de l'objectif de concentration cumulée en produits phytosanitaires (fixé à 0,5µg/l) sur Le Léguer au niveau de Vieux Marché et sur le Yar. Le Métolochlore ESA contribue à ces concentrations.

| Paramètre : Metolachlor ESA (Données AELB et CD 22) | | | |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------|----------------|
| | Exutoire Quinquis- Proche bourg Saint-Efflam | LEGUER à LE VIEUX-MARCHE | YAR à TREDUDER |
| Janvier 2021 | 0,225 | 0,66 | |
| Février 2021 | 0,205 | 0,535 | |
| Mars 2021 | 0,21 | 0,515 | |
| Avril 2021 | 0,21 | 0,57 | 0,386 |
| Mai 2021 | 0,15 | 0,485 | 0,352 |
| Juin 2021 | 0,21 | 0,46 | 0,324 |
| Juillet 2021 | 0,14 | 0,265 | |
| Aout 2021 | 0,185 | 0,42 | |
| Septembre 2021 | 0,18 | 0,37 | |

Tableau : Concentrations en métolachlor ESA des campagnes d'analyses de la qualité des eaux de surface 2021 (source CD22, AELB) * les cases en marron correspondent aux concentrations en pesticides supérieures aux objectifs du SAGE (0,1 µg/l pour une molécule et 0,5µg/l pour l'ensemble des molécules détectées sur les BV à enjeux conchylicole et eau potable)

Niveau de la charte d'entretien des espaces communaux atteint par les communes et leurs groupements

La Commission Locale de l'Eau a fixé dans le SAGE un objectif d'atteinte du niveau 4 de la charte d'entretien des espaces communaux pour 2021.

L'atteinte du niveau 4 exige :

- Non utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'exception, sur les surfaces à risque réduit uniquement, des produits de biocontrôle, à faible risque et des produits labellisés AB ;
- Proscrire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le règlement intérieur des jardins familiaux à l'exception des produits de biocontrôle, à faible risque et des produits labellisés AB ;
- Non utilisation de produits biocides anti-mousses/anti-algues à l'exclusion des murs, façades et toitures.

L'atteinte du niveau 5 exige :

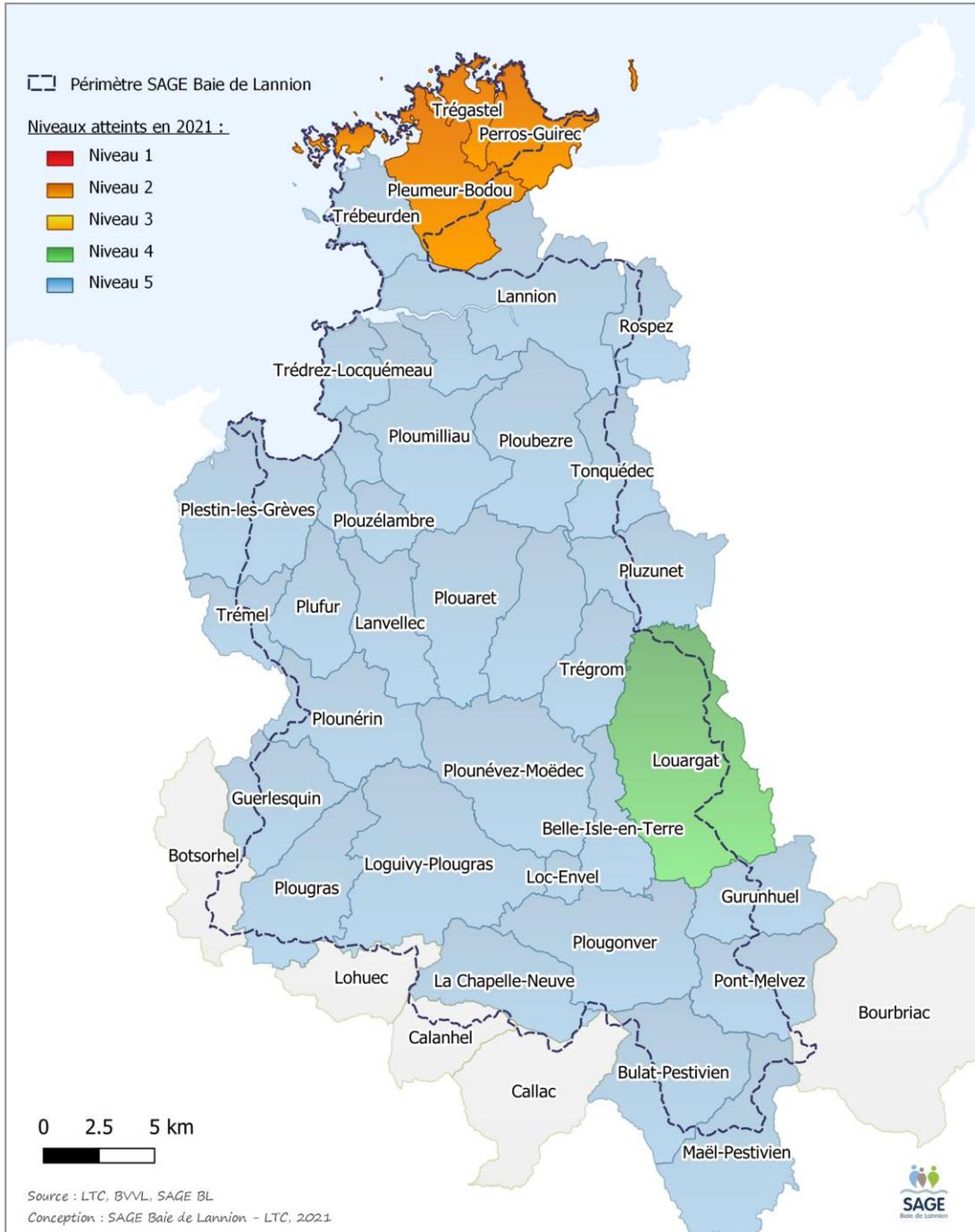
- Non utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, anti-limaces, régulateur de croissance) sur la totalité des surfaces à entretenir ;
- Non utilisation de produits biocides anti-mousses/anti-algues sur la totalité des surfaces à entretenir à l'exclusion des murs, façades et toitures.

En 2021, 30 communes ont atteint l'objectif fixé dans le SAGE, à savoir ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces communaux (y compris terrains de sport et cimetières).

- 29 communes ont atteint le niveau 5.
- La commune de Louargat, qui utilise un peu de ferramol, produit de biocontrôle anti-limace, atteint le niveau 4.
- Bien que les communes littorales de Trégastel, de Perros-Guirec et de Pleumeur-Bodou n'utilisent plus de produits phytosanitaires sur les espaces communaux, elles atteignent le niveau 2 en raison de l'entretien des cales de mise à l'eau avec des biocides. L'entretien des cales reste problématique pour les gestionnaires. Ils cherchent des solutions techniques alternatives.

SAGE Baie de Lannion

Charte d'entretien des espaces communaux : bilan 2021 des niveaux atteints par commune



Carte : Bilan 2021 – niveau atteint par rapport à la charte d’entretien des espaces communaux (Source des données : LTC, PTE Léguer/prog SAGE BL)

La loi LABBE de janvier 2021 prévoit une interdiction de l’utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur l’ensemble des espaces publics pour le 1^{er} juillet 2022. L’utilisation des produits de biocontrôles comme les anti limaces et les algicides par les collectivités et les particuliers n’est pas concernée par la loi LABBE de 2021.

Il n'existe pas de charte pour limiter l'utilisation des pesticides sur les infrastructures ferroviaires et routières.

En 2022, la SNCF prévoit un arrêt de l'utilisation du glyphosate. Cette information est parue dans la presse fin 2021. « SNCF Réseau va à la place utiliser un produit composé à plus de 95% d'acide pélargonique, un produit de biocontrôle, et d'une molécule de synthèse de la famille des sulfonyles. La nouvelle solution est moins efficace, plus chère, plus visqueuse et exige d'embarquer de plus grands volumes, selon SNCF Réseau. Elle sera uniquement utilisée sur les voies et les pistes, mais pas sur leurs abords, qu'il faudra faucher, conformément à la récente loi Egalim. ».

Source : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/la-sncf-confirme-l-arret-en-2022-de-l-utilisation-du-glyphosate-pour-desherber-les-voies_4896657.html

Niveau d'utilisation agricole de produits phytosanitaires

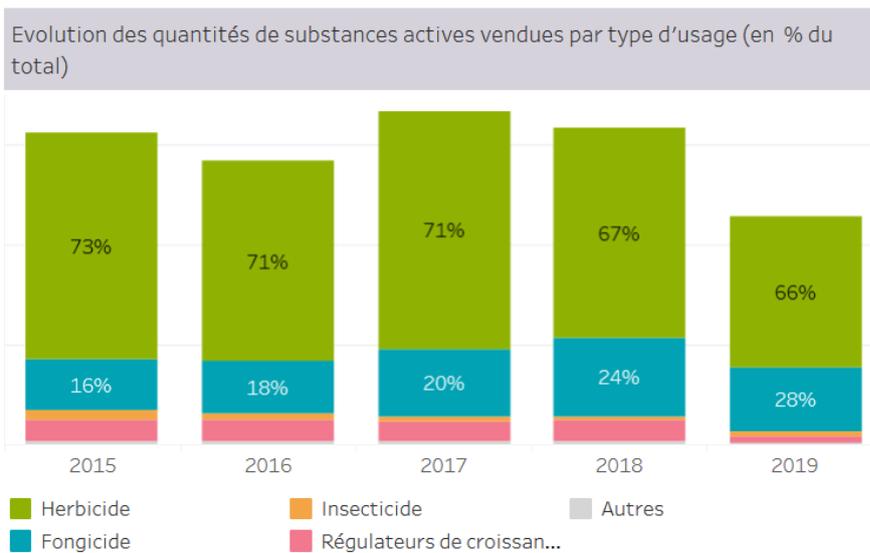
D'après l'observatoire sur l'eau en Bretagne, en 2019, 557 produits ont été vendus sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion pour une quantité totale de 98,1 tonnes :

- sur les bassins versants de la Lieue de Grève, 398 produits ont été vendus pour une quantité totale de 17,2 tonnes dont 215 substances actives pour 18,91 tonnes.
- sur le bassin versant du Léguer, 551 produits ont été vendus pour une quantité totale de 17,2 tonnes dont 184 substances actives pour 3,713 tonnes.

Les quantités de substances actives vendues sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion sont en baisse par rapport aux années précédentes.



Graphique : Evolution des quantités de substances actives vendues (en tonnes) (source : OEB)



Graphique : Evolution des quantités de substances actives vendues par type d'usage (en tonnes) (source : OEB)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de territoire pour l'Eau (PTE) du Léguer, un accompagnement des agriculteurs est prévu dans leurs engagements en MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques).

Depuis 2015 sur le BV Léguer, 1 506,23 ha de surface agricole sont engagés en mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique.

| Bassin versant du Léguer – Bilan des surfaces engagées en mesures conversion ou maintien en agriculture biologique entre 2016 et 2019 | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|----------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | TOTAL |
| Conversion en AB (BR_CAB) | 37,61 | 261,63 | 168,05 | 259,62 | 479,25 | 1 206,16 |
| Maintien en AB (BR_MAB) | 112,16 | 25,84 | 21,76 | 34,55 | 105,76 | 300,07 |
| | | | | | | 1 506,23 |

Tableau : Récapitulatif des surfaces engagées en mesures de conversion ou de maintien en agriculture biologique depuis 2015 sur le bassin versant du Léguer (source : DRAAF)

Cette action est complétée par l'organisation de chantiers de démonstration de désherbage mécanique et les accompagnements techniques et économiques vers des systèmes en agriculture biologique.

Pour réduire le recours aux molécules de pesticides les plus impactantes pour l'eau, la biodiversité et la santé, trois diagnostic des parcelles à risques de transfert (multi-polluants) - DPR2 ont été réalisés en 2020 chez des agriculteurs du groupe 30 000.

Pour sensibiliser et accompagner les changements de pratiques agricoles, sept flashs techniques ont été envoyés à tous les agriculteurs du bassin versant du Léguer.

| Date | Thème |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier 2020 | Céréales : fertilisation et désherbage / ZNT riverains |
| Avril 2020 | Pompe de prairies / dynamique de groupes / action binage |
| Juillet 2020 | Groupe bio / colza et pâture / gestion interculture / broyeur en ZH / légier en fête |
| Juillet 2020 | Qualité d'eau / appel à projet France agrimer |
| Août 2020 | Démo sursemis de prairies |
| Octobre 2020 | Suivi sursemis / implantation céréales / Groupes |
| Décembre 2020 | Agenda : agriculture régénérative / ferme de bel orient |

Tableau : récapitulatif des thématiques abordées dans les flashes agricoles sur le BV Légier (source : bilan 2021 PTE Légier)

Depuis 2015 sur les BV Lieue de Grève, 538,97 ha de surface agricole sont engagés en mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique.

| Bassins versants de la Lieue de Grève – Bilan des surfaces engagées en mesures conversion ou maintien en agriculture biologique entre 2016 et 2019 | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|--------|--------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | TOTAL |
| BR_CAB | 0,78 | 68,99 | 121,5 | 91,48 | 110,24 | 392,99 |
| BR_MAB | 4,42 | 3,63 | 2,79 | 3,63 | 131,51 | 145,98 |
| | | | | | | 538,97 |

Tableau : récapitulatif des surfaces engagées en mesures de conversion ou de maintien en agriculture biologique depuis 2015 sur les bassins versants de la Lieue de Grève (source DRAAF)

Neuf flashes techniques à destination des agriculteurs des bassins versants de la Lieue de Grève ont été diffusés en 2020.

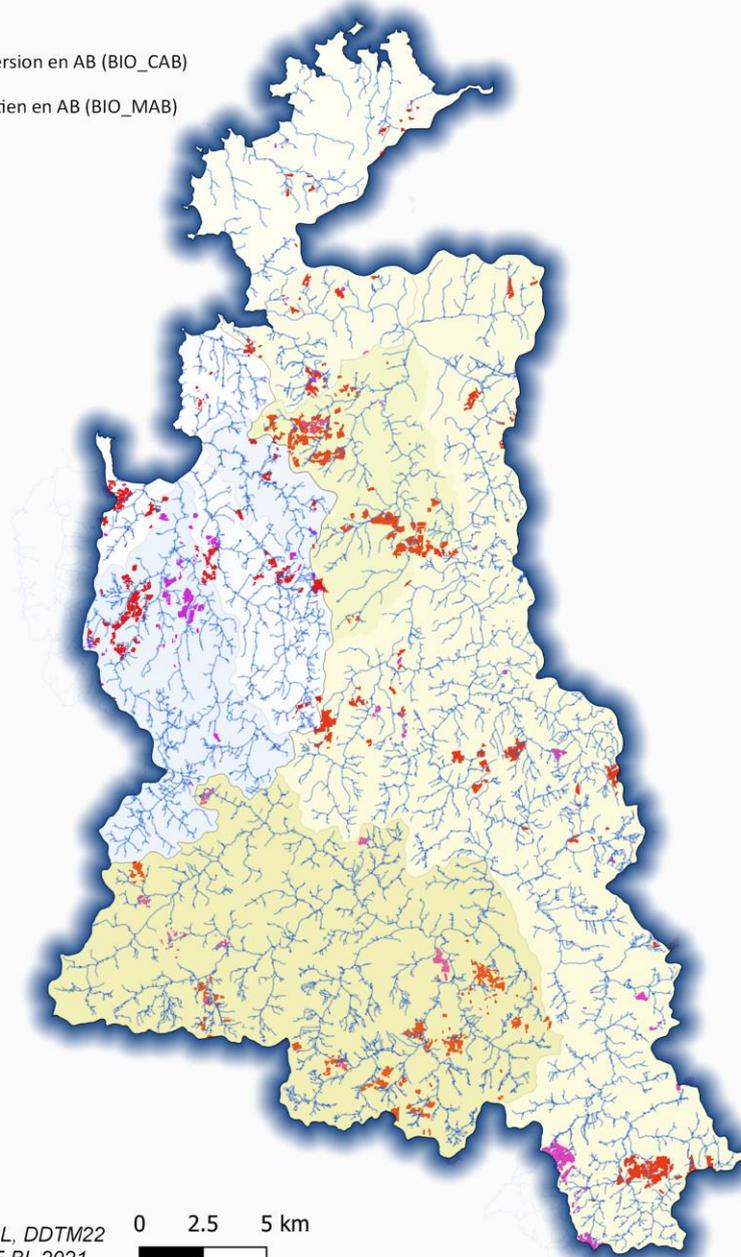
| Date | Thème |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Février 2020 | retour sur le CPA, les échanges fonciers, les aides investissements, distances de traitement riverains |
| Mai 2020 | pompes abreuvement dans les cours d'eau, retour sur les parcelles semées en RGI sous couvert de maïs, investissements matériels et spécifiques algues vertes, destruction prairies, appel à projet installation photovoltaïque, collecte des déchets, Breizh bocage |
| Juin 2020 | aides semis couvert, boucle vertueuse, le méteil, la transmission des exploitations, application conseil culture, clôture High Tensil |
| Juillet 2020 | aides semis de couvert, accessibilité au champ avec les chemins, le séchoir en grange, valorisation des veaux laitiers, les dérobées, état de prolifération des algues vertes |
| Août 2020 | prestations Boucle Vertueuse, Station expé trévarez chemin accès pâturage, séchoir foin en grange. |
| Septembre 2020 | démonstration de sursemis, groupe bovin viande, appel à projet France AgriMer, monotraite, résultats des élections, bilan de la qualité de l'eau, |
| Octobre 2020 | démonstration de sursemis, couverts après maïs, renouvellement génisses, séchoir en grange |
| Novembre 2020 | stockage de fumier au champ, les risques métaboliques chez la vache laitière, a compte PAC, plan de relance, l'utilisation du BRP dans le sol, chauffage bois, bilan 2020 du ramassage des algues vertes |
| Décembre 2020 | groupe sol, aides matériels, campagne MAEC, agriculture biologique et effluents d'origine industrielle, pâturage des betteraves |

Tableau : récapitulatif des thématiques abordées dans les flashes agricoles sur les BV Lieue de Grève (bilan PLAV Lieue de Grève)

SAGE BAIE DE LANNION - Bilan des contractualisations MAEC
Mise en place de mesures de conversion (CAB) et de maintien (MAB) en
agriculture biologique
2015-2019

Légende :

-  Mesures de conversion en AB (BIO_CAB)
-  Mesures de maintien en AB (BIO_MAB)
-  Cours d'eau



Source : DRAAF, DREAL, DDTM22
Conception : LTC SAGE BL 2021

Carte : Bilan des contractualisations aux mesures agro-environnementales et climatiques de conversion (CAB) ou de maintien (MAB) en agriculture biologique 2015-2019 sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion (source : DRAAF)

2.1.6. Micropolluants

Proportion de pétitionnaires de projets présentant de nouveaux rejets chargés au milieu ayant consulté la SP du SAGE

Depuis l'approbation du SAGE Baie de Lannion en juin 2018, la Commission Locale de l'Eau a été sollicitée pour donner un avis sur les projets suivants :

- Projet de demande de renouvellement de l'arrêté du système d'assainissement de Trégastel (CLE du 17 février 2020)
- Projet d'abattoir communautaire sur la zone de Beg ar C'hra à Plounevez-Moedec (CLE du 14 octobre 2019)
- Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de Trébeurden (Bureau du 12 février 2021)
- Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de de l'île Grande à Pleumeur-Bodou (Bureau 15 mars 2021)

Equipement du littoral en aires/cales de carénage

Les aires de carénage équipées de système de collecte et de traitement des effluents sont recensées sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/39546/278424/file/LISTE_AIRES_CARENAGE_AUTORISEES_22_AU_2018_07_04.pdf.

Cette information est relayée sur le site de la campagne Eau la la !!! C'est beau la mer www.protegeonslamer.bzh

Cependant, cette liste n'a pas été mise à jour depuis 2018. En 2020-2021, les aires de carénage de Trébeurden et de Perros-Guirec ont été mises aux normes.

Détail des mesures prises sur les anciennes mines d'uranium pour empêcher la contamination de la ressource en eau

Un balisage a été mis en place au niveau de l'ancien site minier de Buhulien par la ville de Lannion.

2.1.7. Eau potable

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du SAGE

Aucun captage n'est classé en « captages prioritaires » sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion.

Captages ayant fait l'objet d'une actualisation des études préalables à la modification des PPC

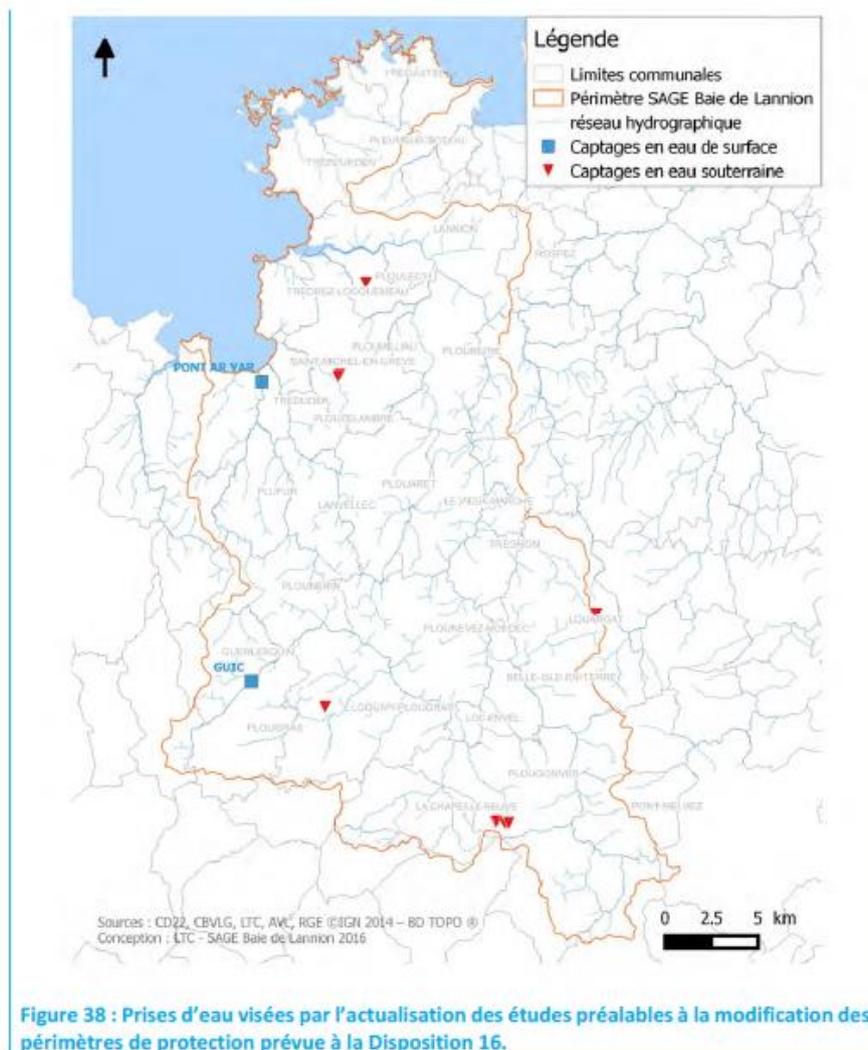


Disposition 16 : Actualiser les périmètres de protection des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable

Dans l'intérêt de la salubrité publique, les collectivités propriétaires ou leurs groupements en charge de la production d'eau potable et exploitant les prises d'eau identifiées à la carte suivante, engageant, d'ici le 1^{er} janvier 2021, l'actualisation des études préalables à la modification des périmètres de protection des prises d'eau.

Les services de l'Etat procèdent à la révision des périmètres de protection de ces prises d'eau, dont les arrêtés de déclaration d'utilité publique sont non compatibles avec l'objectif de protection de la ressource face aux risques de pollution ponctuelle, ou accidentelle (pesticides, micropolluants, etc.)

Les collectivités propriétaires ou leurs groupements en charge de la production d'eau potable sensibilisent la population concernée par les périmètres de protection des captages aux enjeux de préservation de la ressource et communiquent sur les mesures associées à ces périmètres.



Aucun captage n'a fait l'objet d'une actualisation des études préalables à la modification des PPC. Des réunions d'échanges ont été organisées en 2020 par le SDAEP22 au sujet de l'état des connaissances sur les PPC.

Mais en 2020, le SDAEP22 a réalisé des rapports d'observations visuelles relevées au cours d'une visite terrain et une analyse du respect des prescriptions inscrites dans les arrêtés PPC.

Ces rapports ont été réalisés pour les captages du syndicat mixte de Goas Koll Traou Long (captage Pré Styvell à Plougonver) et de Guingamp Paimpol Agglomération (captages de Gollot Bras à Louargat et de la Boissière – Castel Mond à Belle-Isle-en-Terre).

Résumé du rapport d'observation pour les PPC de la Boissière – Castel Mond

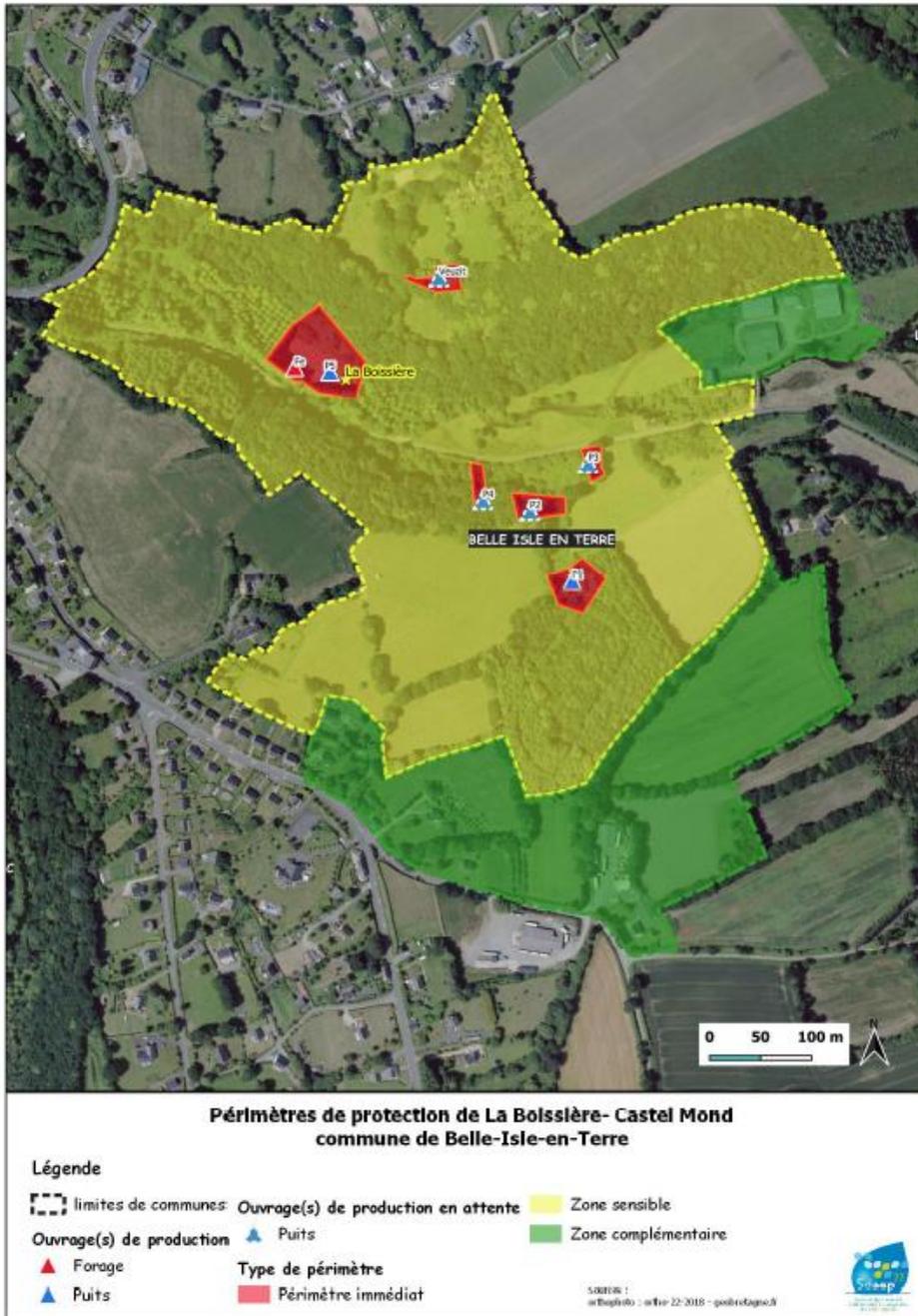


Figure 2 : Localisation des points de captage et des différents périmètres

Carte : Localisation des points de captage et des différents périmètres de protection de captage de la Boissière – Castel Mond à Belle-Isle-en-Terre (source SDAEP22, GPA)

Les **captages de La Boissière-Castel Mond** bénéficient d'un arrêté instituant des périmètres de protection réglementaires en date du 14 mars 2014.

Cet arrêté est postérieur au protocole d'accord départemental pour la protection des points d'eau publics de 2005 qui a donc été pris en compte dans ses prescriptions. C'est pourquoi, ces PPC ont été affichés comme prioritaires dans la disposition n°16 du SAGE Baie de Lannion.

Les conclusions du rapport de visite réalisé par le SDAEP22 à la demande de Guingamp Paimpol agglomération sont :

- Les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont bien respectées sur les périmètres des captages de la Boissière Castel Mond sur la zone sensible et la zone complémentaire
- Les prescriptions ne sont pas toutes respectées sur le périmètre immédiat et les ouvrages en raison de :
 - o La présence de déchets et dépôts de différentes natures
 - o La présence d'habitations présentant un assainissement autonome non conforme
 - o La présence de forages géothermiques
 - o La présence d'un rejet d'un bâtiment artisanal
 - o Les ouvrages aujourd'hui exploités présentent des problèmes de sécurité importants (absence ou clôture défaillante, ouvrages sans sécurité anti-intrusion, ...).

Le contour du périmètre n'est pas correctement repris dans les zonages du PLU de Belle -Isle-en-Terre arrêté le 6 mars 2014. L'arrêté PPC est bien retranscrit dans le PLU.

L'article 9 de l'arrêté prévoyait, en conformité avec le protocole d'accord de 2005, l'engagement d'une action de conseil agricole auprès des exploitants concernés par le périmètre. Il n'y a, semble-t-il, pas eu d'animation agricole suite à la prise de l'arrêté.

Les travaux de sécurisation et de raccordement de l'ensemble des ouvrages autorisés vont permettre d'augmenter la ressource en eau disponible. En fonction de ses besoins, la collectivité devra s'interroger sur l'intérêt de conserver et/ou de remplacer le forage exploité aujourd'hui à la Boissière (ouvrage vieillissant présentant une baisse de production importante), d'améliorer le prélèvement sur l'ouvrage P1 de Castel Mond (pompage ou abaissement du point de prélèvement dans l'ouvrage).

Résumé du rapport d'observation pour les PPC de la Boissière – Castel Mond

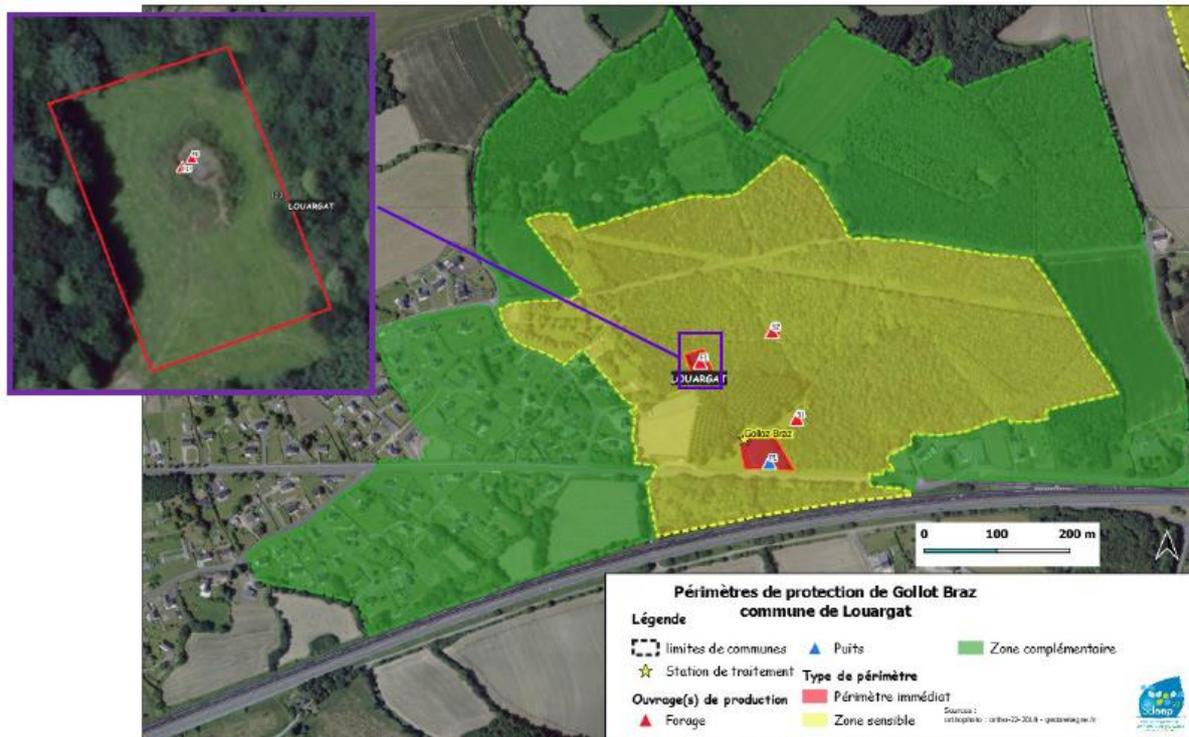


Figure 8 : Localisation des points de captage et des différents périmètres

Carte : Localisation du périmètre de protection de captage de Gollot Bras à Louargat (source SDAEP22, GPA)

Les **captages de Gollot Braz** bénéficie d'un arrêté instituant des périmètres de protection réglementaires en date du 26 septembre 1996. Cet arrêté est commun au captage du Menez-Bré (plus exploité). Un arrêté en date du 29 août 2011 a autorisé la mise en exploitation de l'ouvrage S1 (forage).

L'arrêté instituant les périmètres de protection est antérieur au protocole d'accord départemental pour la protection des points d'eau publics de 2005 et n'est plus en cohérence avec certaines prescriptions de la réglementation nationale applicable. C'est pourquoi, ces PPC ont été affichés comme prioritaires dans la disposition n°16 du SAGE Baie de Lannion.

Les conclusions du rapport de visite réalisé par le SDAEP22 à la demande de Guingamp Paimpol agglomération sont :

- Les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont relativement bien respectées sur les périmètres des captages de Gollot Braz.
- Concernant les périmètres immédiats :
 - les clôtures implantées autour des ouvrages ne correspondent pas strictement aux limites des périmètres immédiats figurant à l'arrêté de 2011.
- hors périmètre immédiat :
 - La présence de déchets végétaux en périmètre sensible
 - La présence d'ouvrages de surveillance de la nappe non référencés à la BSS et pour certains présentant des défauts dans la protection des têtes d'ouvrages
 - La présence de mobil home et caravanes sur un terrain privé en périmètre complémentaire

L'arrêté PPC est correctement retranscrit dans le PLU de Louargat. Les boisements présents sont protégés au titre des espaces boisés classés.

Les exploitants agricoles en place sont susceptibles d'avoir fortement évolué depuis la prise de l'arrêté du 26 septembre 1996. Il semble ne pas y avoir eu d'action d'animation agricole depuis la mise en place des périmètres.

Concernant les autres PPC identifiés dans la disposition n°16 du SAGE, aucun état des lieux n'a été réalisé à ce jour.

| PPC | Remarques | EPCI compétent |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Pont ar Yar (1986) | <p>Emprise du PPC semble insuffisante (240 ha pour 2,5km en amont (comparativement Kergomar 520ha / 5km))</p> <p>Fertilisation: déjections liquides épandables à plus de 50m du Yar sans lien avec le zonage PPC</p> <p>Activités agricoles : référence au protocole de 1984</p> <p>Incohérence sur la protection du bocage (uniquement en ZS et uniquement les talus perpendiculaires à la pente)</p> | Lannion-Trégor Communauté |
| Pré styvell (1998) | phytosanitaires autorisés sur boisements et selon liste CORPEP en zone complémentaire | Syndicat mixte Goas Koll Traou Long |
| Kerduraison Ploumilliau (2002) | Manque de précisions sur l'utilisation des pesticides (/ espaces non agricoles et/ risque parcellaire) | Lannion-Trégor Communauté |
| Guerlesquin (1975) | <ul style="list-style-type: none"> - Aucune règle sur les pesticides - Aucune limitation de la fertilisation - Aucune obligation sur le maintien des boisements, haies, talus - Assainissement (référence à la circulaire de 1970) | Morlaix Communauté |
| Ploulec'h (1986) | <ul style="list-style-type: none"> - Faible emprise du PPC - Peu contraignant au niveau des pratiques agricoles <p><i>Ex : phytos interdit seulement par voie aéroportée, épandage de fumier possible à 25m de la prise d'eau, drainage et irrigation possible</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un périmètre éloigné dont les règles sont moins fortes que la réglementation actuelle (fertilisation, maintien haies et talus...) | Lannion-Trégor Communauté |

Captages dont les arrêtés instaurant les PPC ont été révisés

Aucun arrêté instaurant les PPC n'a été révisé.

Captages dotés de schémas d'alerte

L'ensemble du bassin versant du Léguer dispose d'un schéma d'alerte pour définir précisément la chaîne d'information à suivre en cas de pollution sur le bassin versant du Léguer. Ce schéma d'alerte a été élaboré et mis à jour avec les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire pour l'Eau du bassin versant du Léguer.

Les arrêtés et le schéma d'alerte sont consultables sur le site internet du bassin versant du Léguer <http://www.vallee-du-leguer.com/Perimetres-de-protection-des-captages>

Un schéma d'alerte est en cours d'élaboration sur le bassin versant du Yar.

2.1.8. Phytoplanctons toxiques et phycotoxines

Avancement :

- de la recherche bibliographique sur les phénomènes de prolifération des phytoplanctons toxiques,
- du diagnostic local sur les sites touchés
- de l'identification et de la mise en œuvre d'un plan d'actions

Fin 2021, aucune recherche bibliographique n'a été réalisée sur les phénomènes de prolifération des phytoplanctons toxiques.

Il n'y a pas de diagnostic local sur les sites touchés, ni d'identification et de mise en œuvre d'un plan d'action.

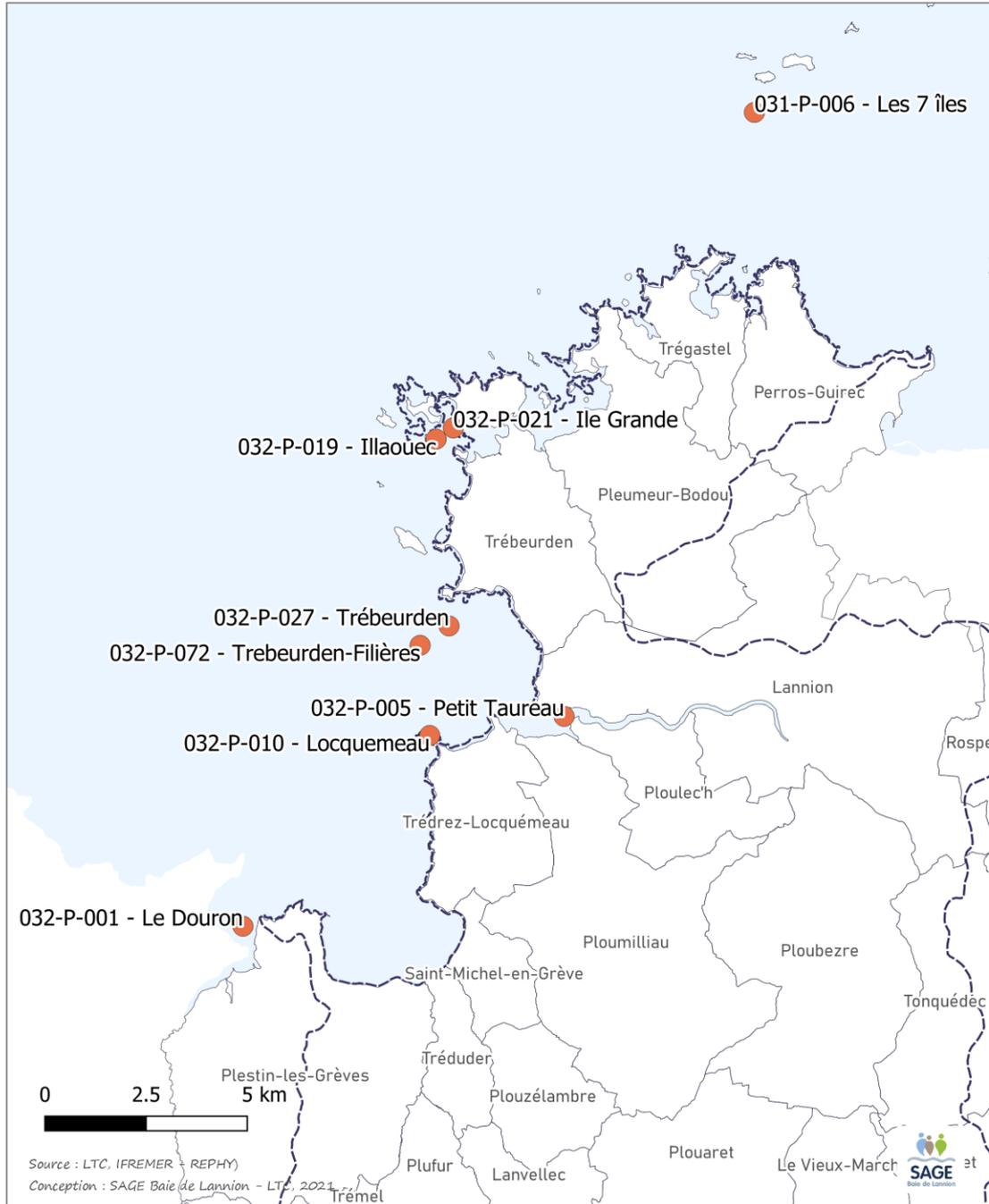
La surveillance respective du phytoplancton et des phycotoxines est assurée en deux réseaux distincts pour séparer les deux composantes environnementale et sanitaire : le REPHY (Réseau d'Observation et de Surveillance du Phytoplancton et de l'Hydrologie dans les eaux littorales) pour la composante environnementale et le REPHYTOX (Réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins) pour la composante sanitaire.

<https://wwz.ifremer.fr/envlit/Surveillance-du-littoral/Phytoplancton-et-phycotoxines>

SAGE Baie de Lannion

Localisation des points de suivi du réseau d'Observation et de Surveillance du Phytoplancton et de l'Hydrologie dans les eaux littorales (REPHY)

□ Périmètre SAGE Baie de Lannion



Carte : Localisation des points de suivis REPHY – source IFREMER

Les seuils d'alerte et seuils réglementaires sont :

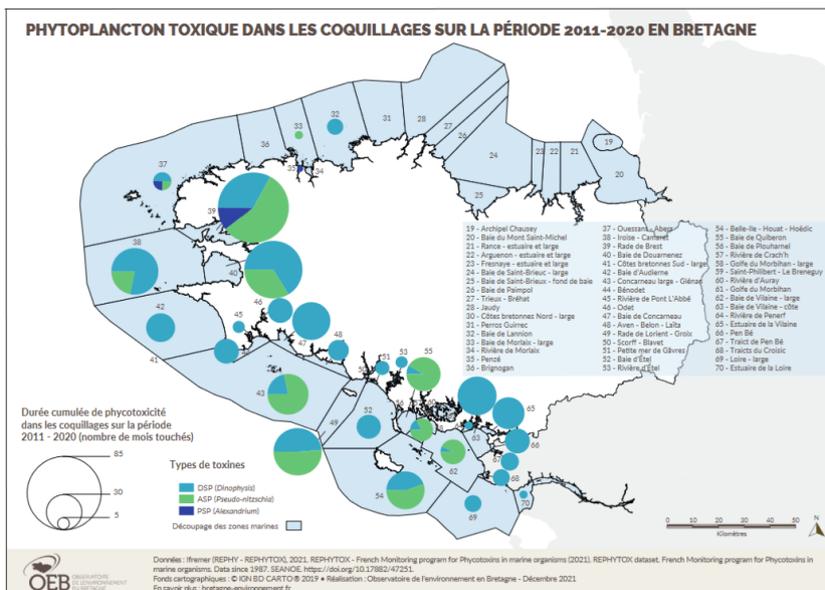
Seuils d'alerte Phytoplancton

| Genres cibles | <i>Dinophysis + Phalacroma</i> Producteurs de toxines lipophiles (incluant les toxines diarrhéiques DSP) | <i>Alexandrium</i> Producteurs de toxines paralysantes (PSP) | <i>Pseudo-nitzschia</i> Producteurs de toxines amnésiantes (ASP) |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Seuils d'alerte | Dès présence | <i>Alexandrium catenella / tamarense</i> : 5 000 cellules par litre (excepté dans l'étang de Thau : 1 000 cellules par litre) Autres <i>Alexandrium</i> : 10 000 cellules par litre | Groupe des fines : 300 000 cellules par litre Groupe des larges : 100 000 cellules par litre |

Seuils réglementaires Toxines

| Famille de toxines | AO + DTXs + PTXs <i>Acide Okadaïque + Dinophysistoxines + Pectenotoxines</i> | AZAs <i>Azaspiracides</i> | YTXs <i>Yessotoxines</i> | PSP <i>Groupe de la saxitoxine</i> | ASP <i>Groupe de l'acide domoïque</i> |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|
| Unité | µg d'équ. AO par kg de chair | µg d'équ. AZA1 par kg de chair | µg d'équ. YTX par kg de chair | µg d'équ. STX par kg de chair | mg d'AD par kg de chair |
| Toxines > seuil réglementaire | Résultat > 160 | Résultat > 160 | Résultat > 3750 | Résultat > 800 | Résultat > 20 |

La Bretagne connaît régulièrement des épisodes de prolifération de trois genres de phytoplancton toxique : *Dinophysis*, *Alexandrium* et *Pseudo-nitzschia*. Ces types de proliférations nuisent aux activités conchylicoles et de pêche à pied. Elles s'accompagnent d'interdictions temporaires d'exploitation, de vente et de ramassage.



Carte : Type de phytoplancton toxique retrouvé dans les coquillages sur la période 2011-2020 en Bretagne (source : OEB, <https://bretagne-environnement.fr/donnees-phytoplancton-toxique-bretagne>)

Les coquillages en Baie de Lannion sont touchés par le Dinophysis (toxine diarrhéique).

Les bulletins d'information et d'alerte de la surveillance des coquillages de l'IFREMER sont consultables à partir de ce lien : <https://envlit-alerte.ifremer.fr/accueil>

En octobre 2021, le Préfet des Côtes d'Armor a interdit la pêche professionnelle et de loisirs des coquilles Saint-Jacques au large de Perros-Guirec et en baie de Lannion.

2.1.9. Satisfaction des usages littoraux

Evolution de la qualité :

- des zones conchylicoles et sites de pêches à pied
- des eaux de baignade

Le tableau ci-dessous reprend les classements des sites de baignade depuis 2013.

| Commune | Baignade | Classement selon Directive de 2006 | | | | | | | |
|---------------|---------------------|------------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Plestin | Les Roches d'Argent | Excellente | Excellente | Bonne | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Les Curés | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Saint-Efflam | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne |
| St-Michel | Le Bourg | Suffisante | Suffisante | Insuffisante | Suffisante | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne |
| | An Aod Vraz | Insuffisante | Suffisante | Excellente | Excellente | Bonne | Bonne | Bonne | Suffisante |
| Trédrez | Notigou | Bonne | Bonne | Excellente | Excellente | Excellente | Bonne | Excellente | Excellente |
| | Kiriou | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Baie de la Vierge | Insuffisante | Insuffisante | Insuffisante | Suffisante | Insuffisante | Suffisante | Suffisante | Insuffisante |
| Lannion | Mez an Aod | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Beg Léguer | Excellente | Excellente | Bonne | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| Trébeurden | Pors Mabo | Excellente | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne |
| | Tresmeur | Bonne | Bonne | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Pors Termen | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Goas Treiz | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| Pleumeur | Pors Gelen | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Penvern | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Landrellec | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| Trégastel | Toul Bihan | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Bonne | Bonne |
| | Grève Blanche | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Coz Pors | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Bonne | Bonne | Bonne | Bonne |
| | Ile Renote | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| Perros-Guirec | Saint-Guirec | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Trestraou | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |
| | Trestrignel | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente | Excellente |

Tableau : Evolution de la qualité des eaux de baignades des communes concernées par le SAGE Baie de Lannion (Source des données : ARS 22)

L'année 2020 est marquée par deux dégradations de qualité d'eaux de baignade :

- An Aod Vraz à Trédrez-Locquémeau : passage de la qualité « bonne » à « suffisante »
- Baie de la Vierge à Ploulec'h : passage de la qualité « suffisante » à « insuffisante »

| Nom site | Commune | Suivi | Coquillages suivis | Classement | | | | | | |
|---------------------|------------------|---------|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| 37-Beg Douar | Plestin | ARS | moules | toléré | toléré | toléré | toléré | toléré | autorisé | autorisé |
| 36-Beg Ar Vorn | Trédrez-Locquéme | ARS | moules | interdit | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé |
| 35-Locquemeau | Trédrez-Locquéme | ARS | moules | déconseillé | déconseillé | déconseillé | autorisé | autorisé | autorisé | autorisé |
| 34-Le Petit taureau | Lannion | Ifremer | coques | interdit | interdit | interdit | interdit | déconseillé | déconseillé | déconseillé |
| 33-Pors Mabo | Trébeurden | ARS | moules | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé | toléré |
| 32-Goaz Treiz | Trébeurden | Ifremer | coques | toléré | toléré | toléré | autorisé | autorisé | autorisé | autorisé |
| 31-Penvern | Pleumeur-Bodou | ARS | coques | déconseillé | toléré | toléré | toléré | toléré | toléré | toléré |
| 30-Bringuiller | Trégastel | ARS | coques | interdit |
| 29-Tourony | Trégastel | ARS | coques | interdit | interdit | interdit | déconseillé | déconseillé | déconseillé | déconseillé |

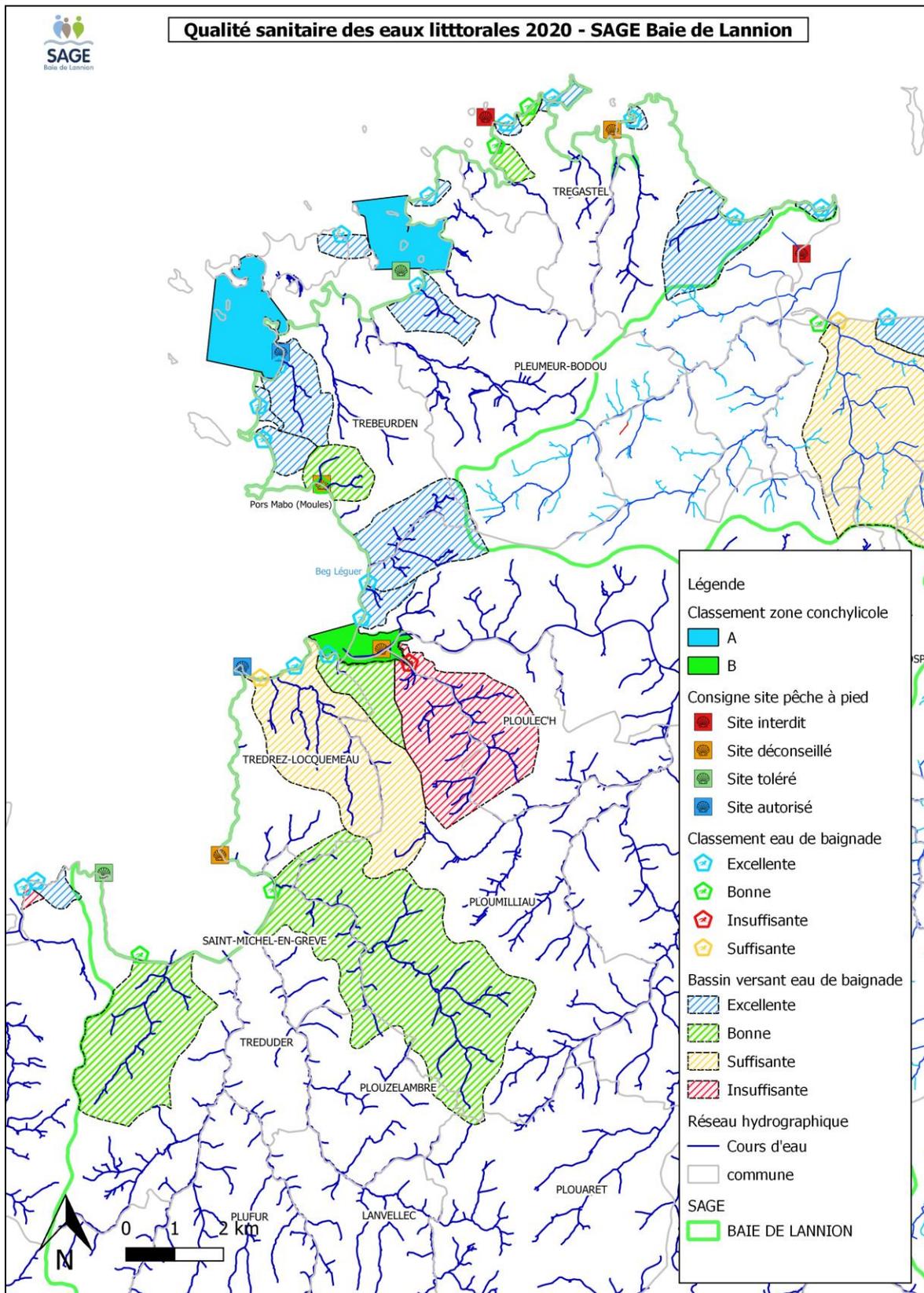
Tableau : Evolution de la qualité des sites de pêche à pied récréative situés au niveau des communes concernées par le SAGE Baie de Lannion (Source des données : ARS 22 et Ifremer)

L'année 2020 est marquée par l'amélioration de la consigne sanitaire pour le site de Pors Mabo à Trébeurden qui passe d'une consigne « déconseillé » à « toléré ».

| N°site | Nom site | Activité pro | Classement | | | | | | | | |
|----------|--------------------|------------------------|------------|------|------|------------|------------|------------|------------|--------|---|
| | | | 2014 | 2015 | 2016 | 02/01/2017 | 16/11/2017 | 23/07/2018 | 21/02/2019 | nov-19 | |
| 22.00.00 | Eaux territoriales | | | | | | | A | A | A | A |
| 22.11.10 | Banc du Guer | Pêche à pied palourdes | B/C | B/C | B/C | B/C | B | B | B | B | B |
| 22.10.10 | Goaz Treiz | Pêche à pied coques | B | B | B | B | A | A | A | A | A |
| | | Conchyliculture | A | A | A | A | A | A | A | A | A |
| 22.09.10 | Landrellec | Conchyliculture | A | A | A | B | A | A | A | A | A |

Tableau : Evolution de la qualité des sites conchylicoles situés au niveau des communes concernées par le SAGE Baie de Lannion (Source des données : Ifremer)

Aucune modification de classement sanitaire de zones conchylicoles ou de pêche à pied professionnelle n'a été observée depuis novembre 2017.



Carte : Qualité sanitaire des eaux de baignades et sites conchylicoles et de pêche à pied récréative situés au niveau des communes concernées par le SAGE Baie de Lannion (Source des données : Ifremer, ARS 22, DDTM22)

L'unique site faisant l'objet d'une activité professionnelle et dont la qualité est dégradée est le site de pêche à pied professionnelle de coques et palourdes du Banc du Guer situé dans l'estuaire du Léguer. Les importants travaux de restructuration du système d'assainissement de la commune de Lannion devront contribuer à l'amélioration significative de la qualité bactériologique du site. Ces derniers devraient se terminer en 2026. Dans l'attente, il n'est pas prévu de réaliser d'étude de profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle au niveau de l'estuaire du Léguer. Cependant, il est prévu dans le futur programme d'action du bassin versant du Léguer de réaliser un pré-diagnostic des sources de pollution sur la partie aval du Léguer, au niveau de l'estuaire. Le réseau de suivi de la qualité des eaux de surface du SAGE Baie de Lannion a été complété en 2022 avec une analyse bactériologique au niveau de l'exutoire du ruisseau du Goas-Lagorn.

Les études de reconquête de la qualité bactériologique des sites de pêche à pied récréative de Pors Mabo à Trébeurden, Landrellec à Pleumeur Bodou, Tourony et Bringuiller à Trégastel, se sont poursuivies en 2020. Deux campagnes de prélèvement et d'analyse bactériologique ont été réalisées par secteur (hors Pors Mabo qui a fait l'objet de davantage de campagnes pilotées par la mairie) et la commune de Trébeurden a été rencontrée.

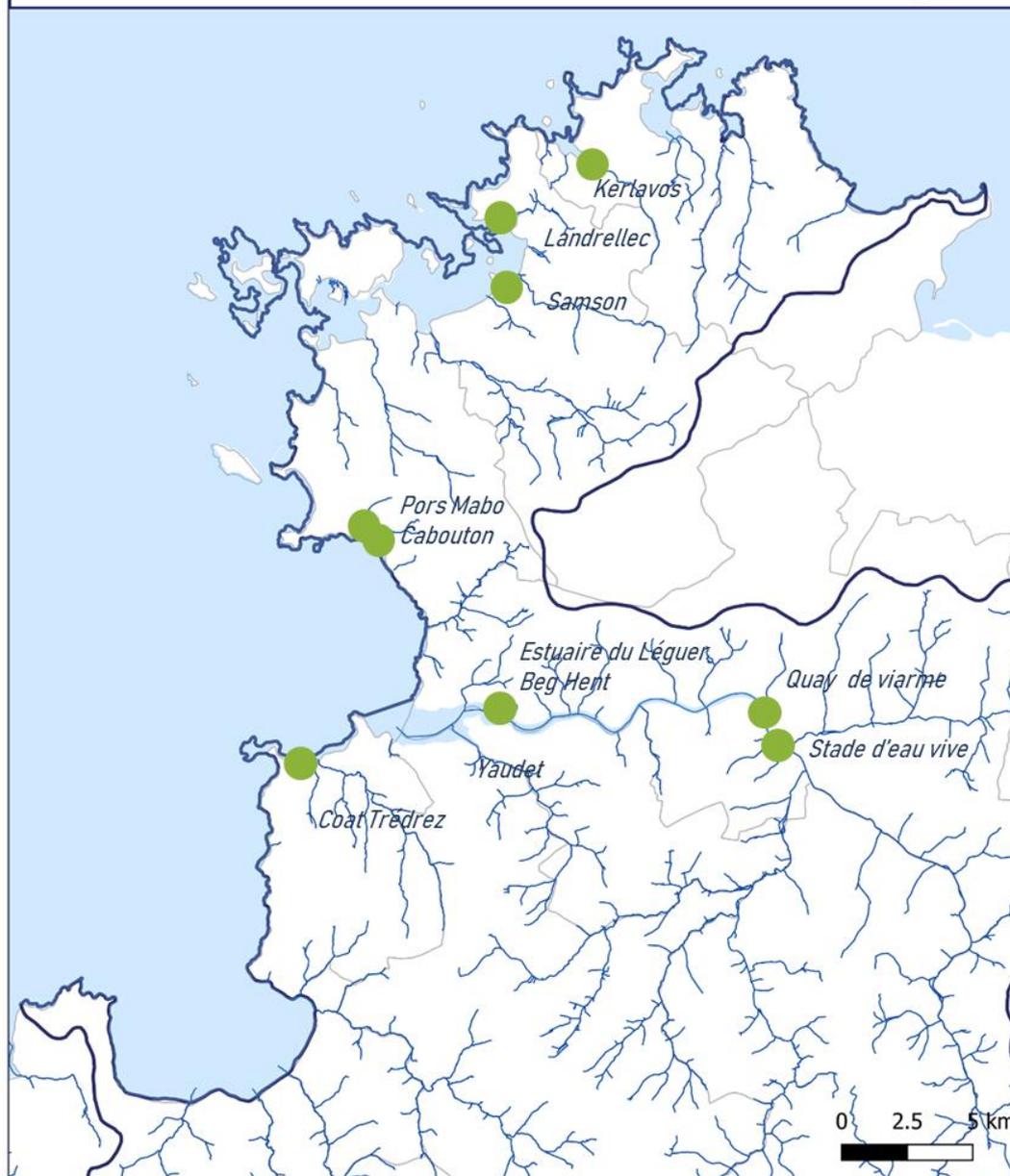
Le suivi de la qualité bactériologique au niveau des exutoires des cours d'eau côtiers du SAGE Baie de Lannion piloté par le SAGE permet également de renseigner sur la localisation des sources de pollution potentielles.

Localisation des points de suivi de la qualité des eaux Réseau SAGE BL



- Périimètre SAGE
- Cours d'eau
- Limites communales
- Localisation des suivis

Source : SAGE BL_LTC, 2020



Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux brutes – paramètres *E.coli* du réseau SAGE BL en 2021

| 2020 | Base de kayak | Quai de Viarme | Beg Hent | Coat Tredrez | Cabouton | Pors Mabo | Samson | Landrellec | Kerlavos |
|--------|----------------------------|----------------|----------|--------------|----------|-----------|--------|------------|----------|
| 29/01 | 360 | 750 | 700 | 2 500 | 78 | 78 | 250 | 250 | 5 000 |
| 26/02 | 950 | 1 100 | 3 300 | 8 400 | 120 | 38 | 830 | 250 | 2500 |
| Mars | Pas d'analyse | | | | | | | | |
| 22/04 | 920 | 1 100 | 1 000 | 1 400 | 39 | 600 | 890 | 400 | 250 |
| 27/05 | 160 | 160 | 38 | 780 | 38 | 38 | 78 | 4 700 | 830 |
| 24/06 | 120 | 580 | 39 | 160 | 39 | 210 | 39 | 690 | 800 |
| 29/07 | - | 540 | <56 | 440 | 78 | Pas d'eau | 120 | 290 | 400 |
| 28/08 | 360 | 620 | 38 | 1 400 | 160 | 200 | 310 | 2 100 | 860 |
| 23/09. | Service assainissement LTC | 11 000 | 39 | 8 900 | | | | | 5 800 |
| 28/10 | 520 | 400 | 640 | 5 100 | 38 | 120 | 160 | 250 | 350 |
| 25/11 | Service assainissement LTC | 5 500 | 5 100 | 1 500 | | | | | 1 100 |
| Dec | Pas d'analyse | | | | | | | | |

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisée en 2021 - paramètre E.coli /100 ml Source des données : programme 2020 SAGE BL

| 2021 | Base de kayak | Quai de Viarme | Beg Hent | Coat Tredrez | Cabouton | Pors Mabo | Samson | Landrellec | Kerlavos |
|--------|---------------------|----------------|----------|--------------|----------|-----------|--------|------------|----------|
| 20 /01 | 1 500 | 650 | 600 | 10 000 | 160 | 38 | 1300 | 2800 | 4 200 |
| 17/02 | 310 | 570 | 920 | 2400 | 39 | 78 | 39 | 1100 | 750 |
| 24/03 | 78 | 300 | 160 | 1 200 | 38 | 38 | 500 | 450 | 78 |
| 21/04 | 120 (sainte Anne) | 330 | 190 | 650 | 39 | 38 | 39 | 830 | 290 |
| 19/05 | 78 | 300 | 38 | 350 | 38 | 580 | 210 | 1 600 | 2 200 |
| 16/06 | 120 | 200 | 39 | 1 100 | 38 | 300 | 260 | 3 500 | 400 |
| 19/07 | 410 (sainte Anne) | 7 600 | <56 | 160 | 78 | 38 | 120 | 840 | 200 |
| 25/08 | 750 | 1 400 | 120 | 460 | 400 | 77 | 2 500 | 690 | 1 600 |
| 29/09 | 1 600 (sainte Anne) | 7 100 | 600 | 65 000 | 4 800 | 2 300 | 1 800 | 65 000 | 39 000 |
| 26/10 | 210 | 230 000 | 2 900 | 360 | 3 100 | 120 | 1500 | 1 100 | 1 400 |
| 22/11 | | | | 58 000 | 2 500 | 950 | 4500 | 460 | 6 500 |
| 29/12 | 560 | | | 72000 | 2000 | 1900 | 1800 | 1700 | 2500 |

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisée en 2021 - paramètre E.coli /100 ml Source des données : programme 2021 SAGE BL



Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux brutes – paramètres E.coli du CD22 en 2021

| 2021 | Kerdu | Yaudet | Roscoat | Quinquis | Traou-Bigot | Yar |
|---------|-------|--------|---------|----------|-------------|-----|
| Janvier | 470 | 460 | 450 | 310 | 620 | 470 |
| Février | 310 | 78 | 310 | 160 | 520 | 39 |
| Mars | 290 | 260 | 350 | 670 | 1100 | 120 |
| Avril | 520 | 78 | 360 | 160 | 3100 | 260 |
| Mai | 2200 | 5 100 | 1600 | 3300 | 4100 | 720 |
| Juin | 470 | 160 | 260 | 120 | 38 | 400 |
| Juillet | 500 | 4 900 | 1 500 | 160 | 340 | 430 |
| Aout | 410 | 120 | 12 000 | 470 | 400 | 340 |
| Sept. | 650 | 39 | 920 | 1 900 | 300 | 210 |

Tableau : Résultats des campagnes de suivi de la qualité des eaux réalisées en 2021 - paramètre E.coli/100 ml Source des données : CD22

2.1.10. Base de loisir

Ecart des mesures à l'objectif fixé par le SAGE

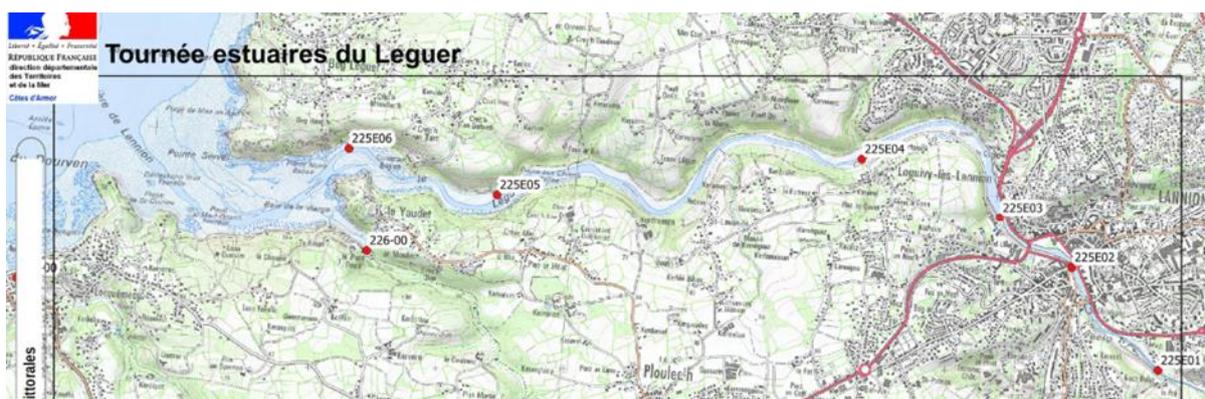
Les suivis de la qualité des eaux brutes de l'estuaire du Léguer par rapport au paramètre E.coli ont démarrés en 2020 dans le cadre du programme dédié au SAGE Baie de Lannion.

Les suivis étaient réalisés avant 2016 par la DDTM22 dans le cadre de sa cellule qualité des eaux littorales (CQEL).

Il n'existe pas de normes qualité pour les eaux des stades d'eau vive. La référence de qualité fixée l'AFSSET pour les baignades en eau douce < 1800 E.coli/ml.

Les dépassements de 1800 E.coli/100 ml observés entre 2013 et 2016 :

- Estuaire – amont Lannion - 225E01 : sur 39 valeurs, 5 dépassent 1800 E.coli/1000ml (12,8%)
- Pont Saint Anne - 225E02 : sur 19 valeurs, 4 dépassent 1800 E.coli/1000ml (21%)
- Amont STEP Lannion- 225E03 : sur 19 valeurs, 6 dépassent 1800 E.coli/1000ml (31%)
- Aval STEP Lannion - 225E04 : sur 19 valeurs, 7 dépassent 1800 E.coli/1000ml (36,8%)
- Forn ar Ra 225E05: sur 19 valeurs, 2 dépassent 1800 E.coli/1000ml (10,5%)
- Ben Hent - 225E06: sur 19 valeurs, 2 dépassent 1800 E.coli/1000ml (10,5%)



Carte : Localisation des points de suivis de la qualité des eaux brutes de l'estuaire du Léguer dans le cadre de la CQEL de la DDTM22

Au moment de l'élaboration de la stratégie du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a fixé l'objectif pour le stade d'eaux vives de Lannion de ne pas dépasser 1 000 E.coli/100 ml et de tendre vers des concentrations inférieures à 100 E. coli/100 ml.

Les résultats des suivis réalisés en 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessus. Les concentrations mesurées en E.coli pour 100 ml d'eau brute ne dépassent pas 1000 E.coli/100ml en 2020. Par contre, en 2021, un dépassement a été mesuré en septembre (1100 e/coli/100ml).

La concentration élevée (230 000 E.coli/100 ml) en octobre 2021 n'a pas été expliquée. La pluviométrie la veille du prélèvement était de 1,2 mm/24 heures et le jour du prélèvement, il ne pleuvait pas. Le service assainissement de Lannion-Trégor Communauté n'a pas relevé de dysfonctionnement du système d'assainissement à cette période. Il peut également s'agir d'une erreur de manipulation au moment du prélèvement.

2.1.11. Assainissement collectif

Schémas directeurs assainissement et avancement des travaux associés

Lannion-Trégor Communauté a élaboré un schéma directeur d'assainissement en 2014. Celui-ci s'est décliné en plusieurs plans pluriannuels d'investissement réévalués au cours du temps.

Le programme de travaux de Lannion-Trégor Communauté prévoit les projets de réhabilitation des systèmes d'assainissement suivants :

- STEP Saint-Michel-en-Grève (avec raccordement de la STEP de Trédrez Bourg) : notification du marché a priori pour fin 2021, mise en service en 2023
- STEP Kerbabu à Trédrez-Locquémeau : notification a priori pour avril 2022 et mise en service fin 2024
- Raccordement du secteur de Kerjean à Ploulec'h : 2022
- STEP Lannion : démarrage des travaux en 2025, et mise en service en 2027
- Poste de refoulement Nodhuel et Trop-plein Louis Guilloux à Lannion : 2022
- STEP Trébeurden : démarrage des travaux en 2023 et mise en service en 2024
- STEP Pleumeur Bourg : démarrage des travaux en 2023 et mise en service en 2024
- STEP Ile Grande : démarrage des travaux en 2022 et mise en service en 2025

Des travaux sur le système d'assainissement collectif de Plounevez-Moedec ont été réalisés en 2021 pour accueillir les rejets des entreprises installées sur la zone d'activité de Beg ar C'hra et notamment du nouvel abattoir de Plounevez-Moedec inauguré fin novembre 2021. La capacité épuratoire de la station d'épuration est passée de 800EH à 2433 EH.

Côté Guingamp Paimpol Agglomération, le nouveau système d'assainissement collectif est en service depuis 2020 sur Pont-Melvez. La capacité épuratoire de la station est de 310 EH (filtre planté).

Côté Morlaix communauté, une étude technico-économique est en cours sur le système d'assainissement collectif de Gueslesquin. La capacité épuratoire et la filière sont réétudiées étant donné la fermeture de l'abattoir de Tilly Sabco et la récente gestion intercommunale de la station d'épuration.

En 2020, la préfecture des Côtes d'Armor a consulté la Commission Locale de l'Eau au sujet du projet de renouvellement de l'arrêté du système d'assainissement de Trégastel (Lannion-Trégor Communauté). La CLE a formulé un avis favorable au projet le 17 février 2020.

En 2021, la préfecture des Côtes d'Armor a consulté la Commission Locale de l'Eau au sujet du projet de réhabilitation des systèmes d'assainissement de Trébeurden et de l'Ile Grande à Pleumeur-Bodou (Lannion-Trégor Communauté).

Le Bureau de la CLE a formulé le 12 février 2021, à l'unanimité, un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement de Trébeurden et précise que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2022. Le Bureau de la CLE rappelle la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

Le Bureau de la CLE a formulé, le 15 mars 2021, un avis favorable au dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif de l'île Grande (Pleumeur-Bodou) en précisant que l'ensemble des contrôles de branchements devra être réalisé d'ici fin 2023.

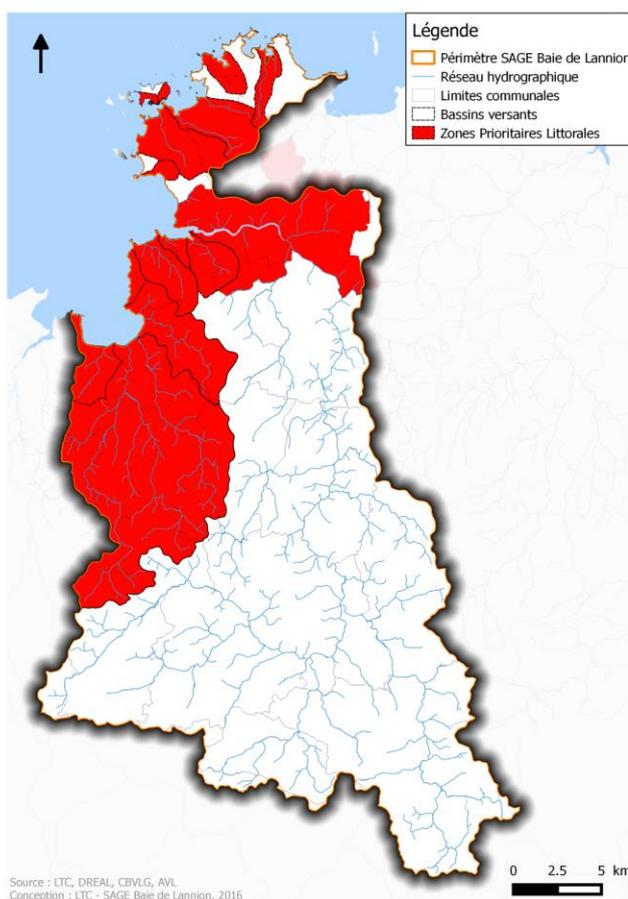
Le Bureau de la CLE a rappelé la nécessité de travailler sur la réduction des apports d'eaux claires des surfaces actives (toitures, voirie), en respectant notamment l'objectif d'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.

Le Bureau de la CLE a rappelé qu'une attention particulière devra être apportée, durant la durée de ces travaux, à la protection de la biodiversité de cette zone Natura 2000 qui comporte en outre une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et un espace naturel sensible (ENS).

Avancement des contrôles de branchements et de la mise en conformité des mauvais branchements

Dans la disposition n°24 « Améliorer les performances des systèmes d'assainissement collectif » du SAGE, la Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif, sur les secteurs littoraux prioritaires indiqués dans la carte ci-dessous :

- le contrôle de l'intégralité des branchements d'ici fin 2021 ;
- l'atteinte de 80% de mise en conformité des mauvais branchements dans l'année suivant la notification de la non-conformité.



Carte : Localisation des secteurs prioritaires littoraux sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion, zone visée par la disposition 24 et 31 du SAGE Baie de Lannion

La connaissance de la conformité des branchements est hétérogène d'une commune à l'autre. La part des branchements dont la conformité est non connue est relativement élevée à l'échelle des communes du SAGE Baie de Lannion du territoire de LTC (41%). Cette part n'est pas connue pour les communes de GPA (Louargat, Belle-Isle-en-Terre, Pont-Melvez, Plougonver, Bulat-Pestivien).

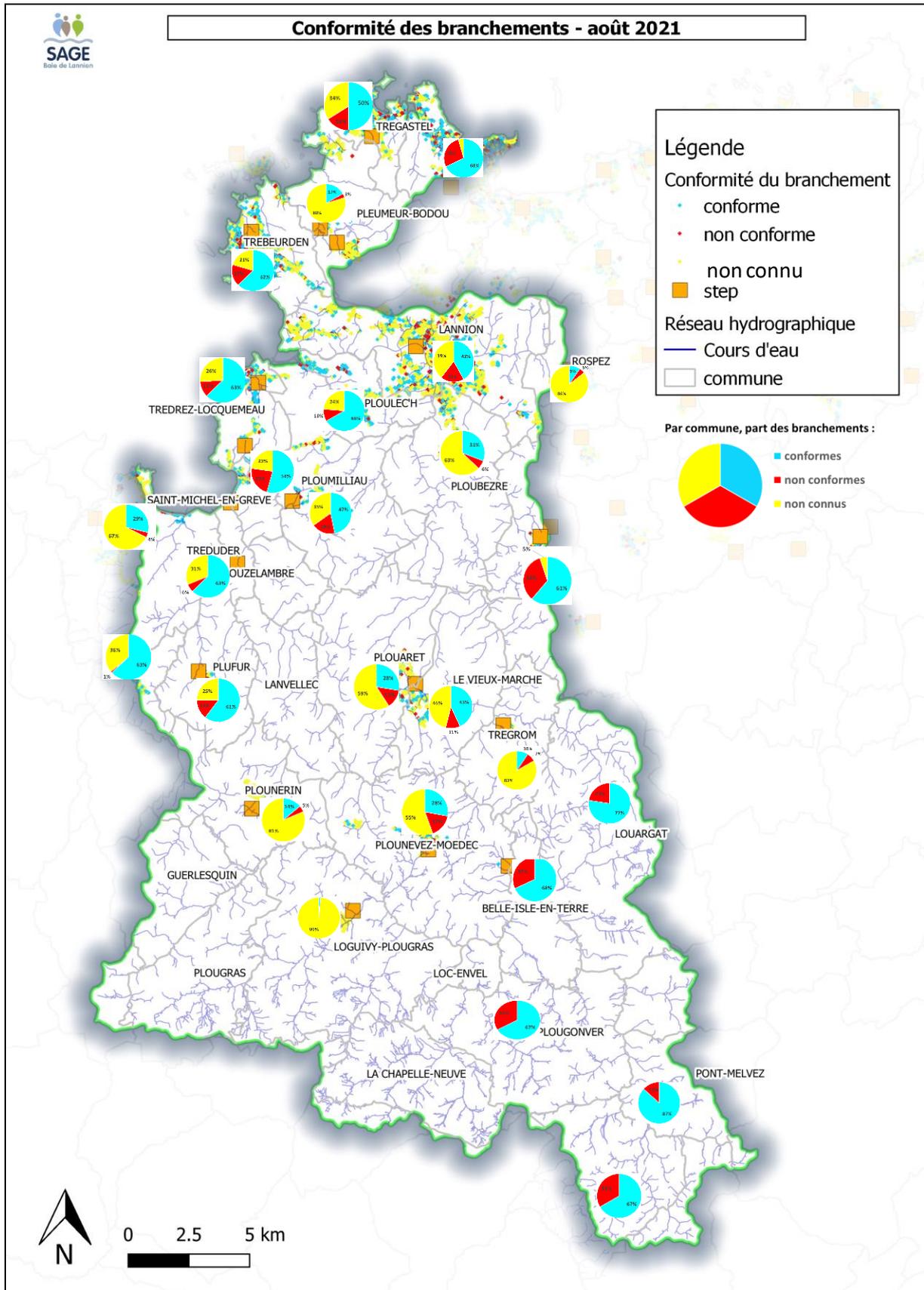
La part des non conformités ne dépasse généralement pas les 30% par commune et se trouve toujours inférieure à la part des conformités.

Le nombre de mises en conformité s'est accéléré depuis 2017 et a connu une légère baisse en 2020.

En 2020, le nombre de contrôles réalisés est inférieur, du fait du contexte sanitaire.

La question de la priorisation des secteurs de contrôles au regard des différents enjeux notamment environnementaux est en cours.

Conformité des branchements - août 2021



Carte : Conformité des branchements à l'assainissement collectif en août 2021 (Source des données : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération)

| Commune | %conformes | %non conformes | %non connu |
|-----------------------|------------|----------------|------------|
| BELLE-ILE-EN-TERRE | 68% | 32% | NC |
| BULAT-PESTIVIEN | 67% | 33% | NC |
| LANNION | 42% | 19% | 39% |
| LE VIEUX-MARCHE | 43% | 11% | 46% |
| LOGUIVY-PLOUGRAS | 1% | 0% | 99% |
| LOUARGAT | 77% | 23% | NC |
| PERROS-GUIREC | 68% | 28% | 4% |
| PLESTIN-LES-GREVES | 29% | 4% | 68% |
| PLEUMEUR-BODOU | 17% | 3% | 80% |
| PLOUARET | 28% | 13% | 59% |
| PLOUBEZRE | 31% | 6% | 63% |
| PLOUGONVER | 67% | 33% | NC |
| PLOULEC'H | 67% | 10% | 24% |
| PLOUMILLIAU | 47% | 18% | 35% |
| PLOUNERIN | 14% | 5% | 81% |
| PLOUNEVEZ-MOEDEC | 28% | 17% | 55% |
| PLUFUR | 61% | 14% | 25% |
| PONT-MELVEZ | 87% | 13% | NC |
| ROSPEZ | 10% | 5% | 86% |
| SAINT-MICHEL-EN-GREVE | 54% | 23% | 23% |
| TONQUEDEC | 61% | 34% | 5% |
| TREBEURDEN | 62% | 17% | 20% |
| TREDREZ-LOCQUEMEAU | 63% | 11% | 26% |
| TREDUDER | 63% | 6% | 31% |
| TREGASTEL | 50% | 16% | 34% |
| TREGROM | 9% | 7% | 83% |
| TREMEL | 63% | 1% | 36% |

Tableau : Conformité des branchements à l'assainissement collectif en août 2021 (Source des données : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération)

Nombre de contrôles de branchements par commune et par année

| | Nb d'abonnés AC en 2019 | Contrôles conformes | | | | | | | | | Total conformes | Contrôles non conformes | | | | | | | | | Total non conformes | Total général | % contrôlé | | | |
|-----------------------|----------------------------|---------------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|-----------|--------------------|-------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|----|------------------------|------------------|------------|------|----|----|
| | | 2014 | | | 2015 | | | 2016 | | | | 2017 | | | 2018 | | | 2019 | | | | | | 2020 | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | | | | 19 | 20 | 21 |
| LANNION | 10 257 | 1 | 85 | 112 | 269 | 287 | 263 | 165 | 1 182 | 17 | 31 | 102 | 109 | 136 | 51 | 446 | 1 628 | 16% | | | | | | | | |
| LE VIEUX-MARCHE | 435 | | | 18 | 63 | 6 | 8 | 95 | | | 1 | 9 | 7 | 7 | 24 | 119 | 27% | | | | | | | | | |
| LOGUIVY-PLOUGRAS | 147 | | | | 1 | 1 | 1 | 2 | | | | | | | 2 | 2 | 1% | | | | | | | | | |
| PERROS-GUIREC | 6 405 | 44 | 68 | 86 | 118 | 172 | 126 | 125 | 739 | 15 | 23 | 29 | 42 | 73 | 52 | 63 | 297 | 1 036 | 16% | | | | | | | |
| PLESTIN-LES-GREVES | 2 141 | 27 | 27 | 33 | 47 | 44 | 53 | 73 | 304 | 4 | 6 | 6 | 7 | 15 | 15 | 57 | 361 | 17% | | | | | | | | |
| PLEUMEUR-BODOU | 1 579 | 16 | 20 | 35 | 40 | 27 | 24 | 28 | 190 | 3 | 5 | 9 | 16 | 4 | 11 | 57 | 247 | 16% | | | | | | | | |
| PLOUARET | 877 | 20 | 20 | 3 | 37 | 30 | 19 | 19 | 109 | 6 | 1 | 21 | 20 | 14 | 62 | 171 | 19% | | | | | | | | | |
| PLOUBEZRE | 1 064 | 8 | 17 | 31 | 86 | 42 | 29 | 40 | 253 | 1 | 4 | 5 | 20 | 4 | 7 | 10 | 51 | 304 | 29% | | | | | | | |
| PLOULECH | 686 | 5 | 84 | 65 | 108 | 25 | 46 | 16 | 349 | 12 | 15 | 14 | 2 | 9 | 52 | 401 | 58% | | | | | | | | | |
| PLOUMILLIAU | 836 | 3 | 22 | 12 | 27 | 36 | 15 | 17 | 132 | 1 | 3 | 1 | 10 | 16 | 10 | 5 | 46 | 178 | 21% | | | | | | | |
| PLOUNERIN | 132 | 1 | 2 | 1 | 3 | 2 | 2 | 2 | 11 | | 1 | 1 | 2 | | | 4 | 15 | 11% | | | | | | | | |
| PLOUNEVEZ-MOEDEC | 364 | 1 | 3 | 30 | 8 | 7 | 4 | 14 | 67 | 3 | 21 | 1 | 3 | 4 | 7 | 39 | 106 | 29% | | | | | | | | |
| PLUFUR | 132 | 3 | 5 | 29 | 1 | 1 | 3 | 2 | 44 | 3 | 5 | | | 1 | 1 | 10 | 54 | 41% | | | | | | | | |
| PLUZUNET | 211 | | | | 5 | 21 | 3 | 4 | 33 | | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 7 | 40 | 19% | | | | | | | | |
| ROSPEZ | 477 | 4 | 5 | 7 | 9 | 16 | 15 | 5 | 61 | 1 | 1 | 5 | 1 | 3 | 11 | 72 | 15% | | | | | | | | | |
| SAINT-MICHEL-EN-GREVE | 336 | 1 | 3 | 15 | 10 | 53 | 16 | 6 | 104 | 1 | 3 | 2 | 2 | 24 | 8 | 3 | 43 | 147 | 44% | | | | | | | |
| TONQUEDEC | 152 | | | | 27 | 14 | 14 | 4 | 59 | | | 3 | 7 | 22 | 32 | 91 | 60% | | | | | | | | | |
| TREBEURDEN | 2 845 | 19 | 37 | 52 | 71 | 124 | 134 | 62 | 499 | 4 | 4 | 11 | 19 | 29 | 31 | 21 | 119 | 618 | 22% | | | | | | | |
| TREDREZ-LOCQUEMEAU | 984 | 4 | 81 | 22 | 39 | 28 | 37 | 14 | 225 | 13 | 4 | 2 | 3 | 6 | 6 | 34 | 259 | 26% | | | | | | | | |
| TREDUDER | 44 | | | 2 | 4 | 1 | 1 | 8 | | | | | 1 | | 1 | 9 | 20% | | | | | | | | | |
| TREGASTEL | 2 213 | 12 | 100 | 47 | 66 | 46 | 30 | 36 | 337 | 4 | 50 | 13 | 9 | 11 | 12 | 14 | 113 | 450 | 20% | | | | | | | |
| TREGROM | 89 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 1 | | 1 | | 3 | 5 | 11 | 12% | | | | | | | | | |
| TREMEL | 123 | | 29 | 39 | 28 | 2 | 3 | 101 | | | 1 | | | 1 | 102 | 83% | | | | | | | | | | |
| Total général | 32 529 | 150 | 608 | 622 | 985 | 1 050 | 850 | 645 | 4 910 | 34 | 151 | 158 | 249 | 330 | 357 | 232 | 1 511 | 6 421 | 20% | | | | | | | |

Tableau : Nombre de contrôles réalisés par commune entre 2014 et 2020 (Source des données : Lannion-Trégor Communauté)

**Nombre de branchements mis en conformité
par commune et par année**

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total général |
|-----------------------|----------|-----------|------------|------------|------------|------------|---------------|
| BELLE-ISLE-EN-TERRE | NC | NC | NC | NC | NC | 1 | 1 |
| BULAT-PESTIVIEN | NC | NC | NC | NC | NC | 0 | 0 |
| LA CHAPELLE NEUVE | NC | NC | NC | NC | NC | 0 | 0 |
| LANNION | 1 | 3 | 40 | 44 | 43 | 36 | 167 |
| LE VIEUX-MARCHE | | | 1 | 6 | 1 | 1 | 9 |
| LOGUIVY-PLOUGRAS | | | | | | | 0 |
| LOUARGAT | NC | NC | NC | NC | NC | 1 | 1 |
| PERROS-GUIREC | | 7 | 25 | 38 | 31 | 24 | 125 |
| PLESTIN-LES-GREVES | | 1 | 1 | 1 | 2 | 4 | 9 |
| PLEUMEUR-BODOU | | | 12 | 4 | 7 | 4 | 27 |
| PLOUARET | | | | 4 | 2 | 2 | 8 |
| PLOUBEZRE | | | 11 | 4 | 7 | 5 | 27 |
| PLOUGONVER | NC | NC | NC | NC | NC | 0 | 0 |
| PLOULEC'H | 2 | 2 | 9 | 9 | 1 | 4 | 27 |
| PLOUMILLIAU | | 1 | 6 | 9 | 3 | 4 | 23 |
| PLOUNERIN | | | | 1 | | | 1 |
| PLOUNEVEZ-MOEDEC | | 1 | 2 | 1 | | 2 | 6 |
| PLUFUR | | 2 | | | 2 | 1 | 5 |
| PLUZUNET | | | | 2 | 1 | 2 | 5 |
| PONT-MELVEZ | NC | NC | NC | NC | NC | 0 | 0 |
| ROSPEZ | | 2 | 1 | 3 | 3 | | 9 |
| SAINT-MICHEL-EN-GREVE | | 3 | 3 | 4 | 7 | | 17 |
| TONQUEDEC | | | | | 4 | 1 | 5 |
| TREBEURDEN | | 4 | 6 | 21 | 23 | 15 | 69 |
| TREDUDER | | | | | 1 | | 1 |
| TREGASTEL | 2 | 9 | 14 | 8 | 7 | 7 | 47 |
| TREGROM | | | | | | | 0 |
| TREMEL | | | 2 | | | | 2 |
| Total général | 5 | 35 | 133 | 159 | 145 | 113 | 590 |

Tableau : Evolution du nombre de mises en conformité entre 2015 et 2020 (Source des données : Lannion-Trégor Communauté)

Communes dotées d'un arrêté instaurant le contrôle des raccordements à l'assainissement collectif lors de la mutation des biens immobiliers

Aucune commune ne s'est dotée d'un arrêté instaurant le contrôle des raccordements à l'assainissement collectif lors de la mutation des biens immobiliers.

Communes ou leurs groupements ayant intégré l'acceptabilité des milieux récepteurs dans leurs documents d'urbanisme

Le [SCOT Trégor Goëlo](#) approuvé le 4 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté et le [SCOT Pays de Guingamp](#) approuvé le 8 juillet 2021 par délibération du comité syndicat du Pays de Guingamp et sont compatibles avec la disposition n°3 « S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain ».

Les PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration sur Guingamp Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté.

Les documents d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT Trégor Goëlo et du SCOT Pays de Guingamp précisent que « le développement de l'urbanisation prévu dans les documents d'urbanisme locaux doit être en adéquation avec la capacité des réseaux et des stations d'épuration à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution, et avec l'acceptabilité des milieux récepteurs dans le respect des dispositions des SAGE ».

1.2.1. L'assainissement des eaux usées

Les politiques locales d'urbanisme favorisent la poursuite des travaux de mise en conformité des équipements collectifs et des équipements non-collectifs.

ORIENTATIONS

→ Le développement de l'urbanisation prévu dans les documents d'urbanisme locaux doit être en adéquation avec la capacité des réseaux et des stations d'épuration à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution, et avec l'acceptabilité des milieux récepteurs dans le respect des dispositions des SAGE. Des solutions de petite taille peuvent être envisagées pour les groupements d'habitations trop éloignés pour être raccordés au réseau principal.

→ En dehors des secteurs desservis par l'assainissement collectif, l'urbanisation n'est possible que si sont prévues des techniques d'assainissement non collectif conformes à la réglementation en vigueur. Dans les zones prioritaires définies par les SAGE, conformément à la règle édictée par ceux-ci, l'urbanisation nouvelle n'est possible qu'en l'absence de rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel.

→ Afin de préserver la qualité des eaux marines, les documents d'urbanisme locaux prévoient les emplacements nécessaires :

- aux installations de récupération des eaux grises et noires des bateaux ;
- au maintien des espaces de carénage existants et régulièrement autorisés, et à la réalisation des équipements supplémentaires jugés utiles.

Extrait DOO Scot Trégor

1.2.1. La ressource en eau

b) Assainissement

Les documents locaux d'urbanisme subordonnent le développement prévu de l'urbanisation à la capacité des réseaux et des stations d'épuration¹⁵ à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution, et que ce développement ne dépasse pas l'acceptabilité des milieux récepteurs, dans le respect des dispositions des SAGE¹⁶.

En dehors des secteurs desservis par l'assainissement collectif, l'urbanisation n'est possible que si sont prévues des techniques d'assainissement non collectif (ANC) conformes à la réglementation en vigueur. Dans les zones prioritaires définies par les SAGE, conformément à la règle édictée par ceux-ci, l'urbanisation nouvelle n'est possible qu'en l'absence de rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel.

De manière générale, les politiques locales favorisent la poursuite des travaux de mise en conformité des équipements collectifs et individuels et s'assurent en amont des projets de la capacité des terrains à accueillir des équipements d'ANC sans rejets au milieu (lorsque ce type d'assainissement est projeté).

Recommandation :

En amont de la définition des secteurs à urbaniser non desservis par des réseaux d'assainissement collectif, les documents d'urbanisme locaux s'assurent de l'aptitude du sol à accueillir des équipements d'ANC sans rejet au milieu superficiel.

Afin de préserver la qualité des eaux marines, les documents locaux d'urbanisme prévoient les emplacements nécessaires :

- aux installations de récupération des eaux grises et noires des bateaux ;
- au maintien et à l'amélioration des espaces de carénage existants et à la réalisation des équipements supplémentaires jugés utiles.

Extrait DOO Scot Pays de Guingamp

2.1.12. Assainissement non collectif (ANC)

ANC présentant un rejet direct au milieu (secteurs prioritaires)

Dans la disposition n°27 « Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu », la Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif la mise en conformité de tous les dispositifs ANC rejetant directement au milieu (couramment appelés « points noirs ») d'ici le 31 décembre 2023.

Concernant la mise en conformité des autres dispositifs d'assainissement non collectif non conformes, elle préconise une approche réaliste, progressive et hiérarchisée de remise aux normes. Pour ce faire, les groupements de collectivités réalisent, d'ici le 1er janvier 2022, un zonage de l'ANC indiquant les secteurs prioritaires d'intervention en fonction des enjeux « qualité » sur le territoire (baignade, base de loisir, conchyliculture, pêche à pied) et un planning prévisionnel d'intervention.

L'existence d'un rejet superficiel au milieu est connue pour environ 80% des ANC situés dans les zones prioritaires. Cette proportion est très variable d'une commune à l'autre. Le niveau de connaissance est faible pour les communes de Perros-Guirec, Plestin-les-Grèves et Plufur.

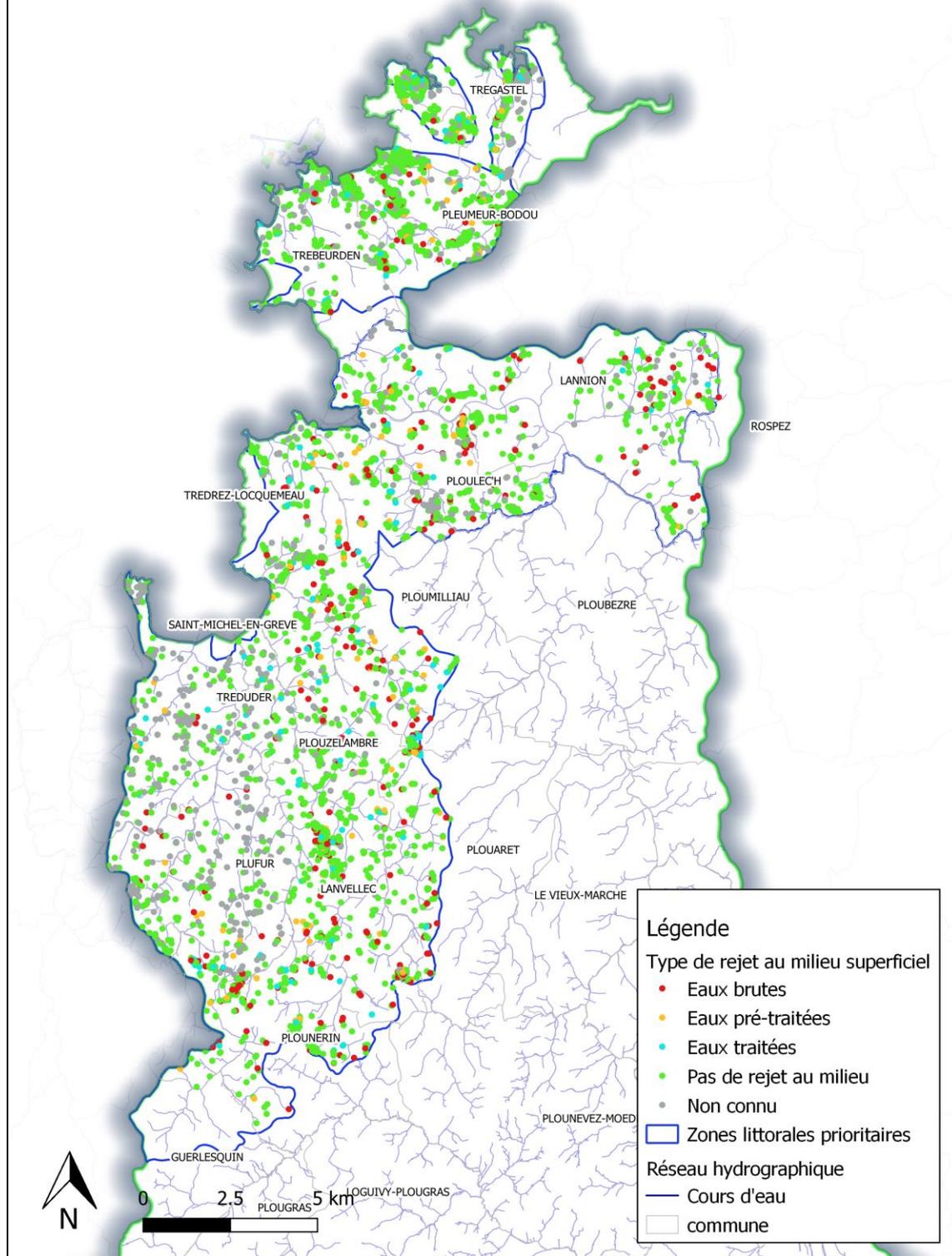
La majorité des installations (plus de 60%) ne présente pas de rejet au milieu.

Les communes où la proportion de rejets superficiels d'eaux brutes ou prétraitées dépasse les 20% sont Lanvellec, Plouaret, Ploumilliau et Plounérin.

| Parties de communes intégrées aux zones prioritaires | Non connu | | Pas de rejet au milieu | | Type de rejet au milieu superficiel | | | | | | Total |
|------------------------------------------------------|------------|------------|------------------------|------------|-------------------------------------|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|-------------|
| | Valeur | % | Valeur | % | Bruts | | Pré-traités | | Traités | | |
| | | | | | Valeur | % | Valeur | % | Valeur | % | |
| LANNION | 54 | 13% | 306 | 72% | 43 | 10% | 10 | 2% | 12 | 3% | 425 |
| LANVELLEC | 8 | 2% | 295 | 71% | 69 | 17% | 25 | 6% | 21 | 5% | 418 |
| PERROS-GUIREC | 69 | 70% | 24 | 24% | | 0% | | 0% | 6 | 6% | 99 |
| PLESTIN-LES-GREVES | 143 | 58% | 88 | 36% | 5 | 2% | 4 | 2% | 7 | 3% | 247 |
| PLEUMEUR-BODOU | 128 | 12% | 791 | 76% | 52 | 5% | 34 | 3% | 33 | 3% | 1038 |
| PLOUARET | 0 | 0% | 68 | 69% | 18 | 18% | 5 | 5% | 7 | 7% | 98 |
| PLOULEC'H | 74 | 27% | 156 | 56% | 32 | 12% | 9 | 3% | 7 | 3% | 278 |
| PLOUMILLIAU | 31 | 9% | 203 | 59% | 45 | 13% | 30 | 9% | 34 | 10% | 343 |
| PLOUNERIN | 5 | 2% | 163 | 67% | 44 | 18% | 8 | 3% | 24 | 10% | 244 |
| PLOUZELAMBRE | 25 | 17% | 104 | 70% | 14 | 9% | 2 | 1% | 4 | 3% | 149 |
| PLUFUR | 121 | 52% | 93 | 40% | 10 | 4% | 5 | 2% | 2 | 1% | 231 |
| SAINT-MICHEL-EN-GREVE | 10 | 12% | 62 | 76% | 4 | 5% | 3 | 4% | 3 | 4% | 82 |
| TREBEURDEN | 67 | 24% | 198 | 69% | 7 | 2% | | 0% | 13 | 5% | 285 |
| TREDREZ-LOCQUEMEAU | 28 | 17% | 104 | 65% | 12 | 7% | 5 | 3% | 12 | 7% | 161 |
| TREDUDER | 41 | 41% | 41 | 41% | 2 | 2% | 5 | 5% | 11 | 11% | 100 |
| TREGASTEL | 47 | 22% | 151 | 70% | 3 | 1% | 4 | 2% | 10 | 5% | 215 |
| TREMEL | 38 | 36% | 56 | 53% | 9 | 9% | 1 | 1% | 1 | 1% | 105 |
| Total général | 889 | 20% | 2903 | 64% | 369 | 8% | 150 | 3% | 207 | 5% | 4518 |

Tableau : Bilan des rejets superficiels au milieu au niveau des ANC situés dans les la zone prioritaire littorale (Source des données : Lannion-Trégor Communauté)

Rejets des ANC au milieu superficiel - zone littorale prioritaire
Août 2021



Carte : Rejets au milieu superficiel des installations d'assainissement individuel situées dans les secteurs littoraux prioritaires en août 2021 (Source des données : Lannion-Trégor Communauté)

Secteurs prioritaires pour la réhabilitation des ANC non conformes

Dans la disposition n°27 « *Réhabiliter les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu* » et concernant la mise en conformité des autres dispositifs d'assainissement non collectif non conformes, la Commission Locale de l'Eau préconise une approche réaliste, progressive et hiérarchisée de remise aux normes. Pour ce faire, les groupements de collectivités réalisent, d'ici le 1er janvier 2022, un zonage de l'ANC indiquant les secteurs prioritaires d'intervention en fonction des enjeux « qualité » sur le territoire (baignade, base de loisir, conchyliculture, pêche à pied) et un planning prévisionnel d'intervention.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de LTC a été associé aux études réalisées dans le cadre du programme SAGE depuis 2017 pour la reconquête de la qualité des eaux littorales. Le SPANC a notamment réalisé des contrôles en priorité sur les bassins versants du Yaudet et du Kerdu.

Lannion-Trégor Communauté a identifié les secteurs prioritaires suivants :

- Priorité 1 :
 - o SAGE : Baie de La Vierge et Bourg de Saint Michel en Grève
 - o Enjeu sanitaire PPC : Kergomar, PréStyvell, Keranglas, Keriell, Kerduraison, Traou Long, Le Guic
- Priorité 2 : Toul ar Vilin, Saint Efflam
- Priorité 3 : Bringuiller, Tourouny, Coz Pors

ANC non conformes

Le tableau ci-dessous présente le bilan des contrôles d'ANC effectués en 2020 par commune (sans découpage du périmètre effectivement situés à l'intérieur du périmètre du SAGE Baie de Lannion), ainsi que le résultat de la conformité de l'ensemble des ANC de chaque commune quelle que soit la date et la nature du contrôle. Ces données correspondant aux dernières colonnes du tableau sont reprises en valeur dans le graphique plus bas.

Sur les secteurs littoraux prioritaires (carte ci-dessus, 2.1.11.), la part de dispositifs d'assainissement non collectifs conformes oscille entre 24% et 55%.

Parmi les communes pour lesquelles l'information est connue, Trégrom, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounevez-Moedec et Lanvellec se démarquent par le nombre d'installations non conformes considérées comme impactantes (part supérieure à 20% par commune). Cependant, cette part reste inférieure à 30% des installations du parc.

Sur les secteurs littoraux prioritaires (carte ci-dessus, 2.1.11.), la part de rejets directs ou « points noirs » varie entre 4% et 24%.

En 2020, les contrôles ANC ont été essentiellement réalisés sur les communes de Lannion, Loguivy-Plougras, Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Trégrom.

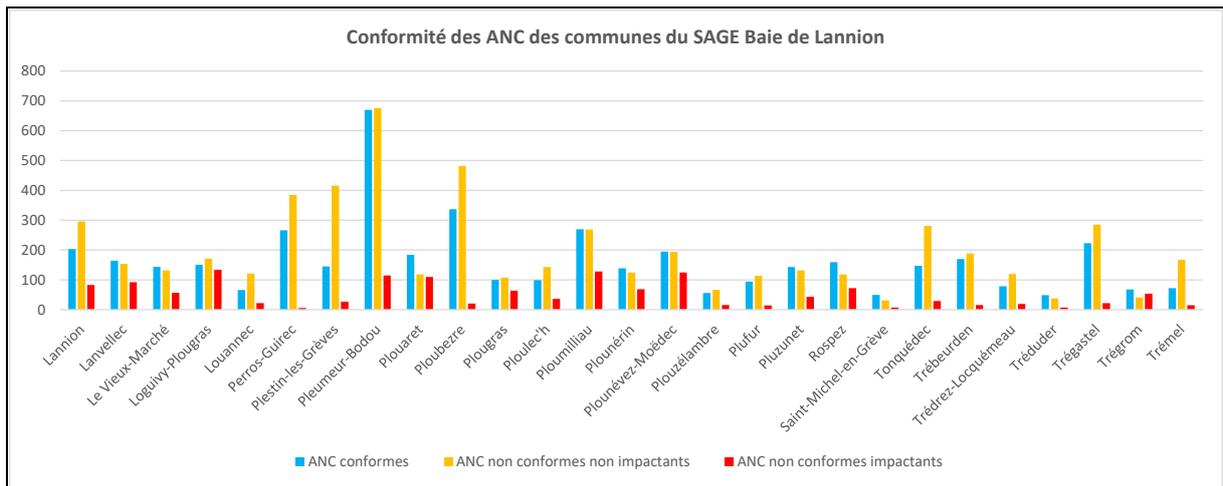
| Commune | Nombre de contrôles de conception 2020 | Nombre de contrôles de réalisation 2020 | Nombre de contrôles de bon fonctionnement effectués en 2020 | Nombre de contrôles de bon fonctionnement anticipés réalisés en 2020 (3) | Nombre total de contrôles effectués en 2020 | Nombre total ANC en 2020 | Installations « conformes » ou avec absence de défaut | | Installations classées « non-conformes mais « non-impactantes » (1) | | Installations classées non-conformes et « impactantes » (2) | |
|-----------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------|-----|
| | | | | | | | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Belle-Isle-en-Terre | 1 | 1 | 5 | NC | 7 | 130 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Botsorhel | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Bourbriac | NC | NC | NC | NC | NC | 594 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Bulat-Pestivien | 1 | 1 | 7 | NC | 9 | 229 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Calanhel | 0 | 0 | 6 | NC | 6 | 110 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Callac | 4 | 0 | 14 | NC | 18 | 422 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Guerlesquin | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Gurunhuel | 1 | 1 | 6 | NC | 8 | 203 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| La Chapelle Neuve | 2 | 1 | 11 | NC | 14 | 269 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Lannion | 10 | 8 | 145 | 4 | 167 | 634 | 203 | 32% | 296 | 47% | 83 | 13% |
| Lanvellec | 11 | 6 | 0 | 17 | 34 | 424 | 164 | 39% | 154 | 36% | 92 | 22% |
| Le Vieux-Marché | 3 | 4 | 0 | 3 | 10 | 344 | 144 | 42% | 132 | 38% | 57 | 17% |
| Loc Envel | 0 | 0 | 1 | NC | 1 | 28 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Loguivy-Plougras | 1 | 7 | 194 | 20 | 222 | 508 | 151 | 30% | 171 | 34% | 134 | 26% |
| Lohuec | 0 | 0 | 2 | NC | 2 | 167 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Louannec | 2 | 4 | 11 | 5 | 22 | 226 | 66 | 29% | 121 | 54% | 22 | 10% |
| Louargat | 14 | 8 | 27 | NC | 49 | 762 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Maël-Pestivien | 0 | 1 | 3 | NC | 4 | 179 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Perros-Guirec | 9 | 15 | 0 | 14 | 38 | 667 | 266 | 40% | 385 | 58% | 6 | 1% |
| Plestin-les-Grèves | 3 | 5 | 1 | 11 | 20 | 596 | 145 | 24% | 416 | 70% | 27 | 5% |
| Pleumeur-Bodou | 31 | 25 | 186 | 20 | 262 | 1568 | 670 | 43% | 676 | 43% | 115 | 7% |
| Plouaret | 11 | 10 | 0 | 14 | 35 | 465 | 184 | 40% | 118 | 25% | 110 | 24% |
| Ploubezre | 8 | 12 | 3 | 23 | 46 | 858 | 337 | 39% | 482 | 56% | 21 | 2% |
| Plouégat-Moysan | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Plougonver | 4 | 2 | 15 | NC | 21 | 449 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Plougras | 5 | 2 | 2 | 11 | 20 | 287 | 100 | 35% | 108 | 38% | 64 | 22% |
| Ploulec'h | 4 | 6 | 1 | 7 | 18 | 280 | 99 | 35% | 143 | 51% | 36 | 13% |
| Ploumilliau | 10 | 9 | 29 | 16 | 64 | 689 | 270 | 39% | 269 | 39% | 128 | 19% |
| Plounérin | 6 | 6 | 3 | 13 | 28 | 341 | 139 | 41% | 125 | 37% | 69 | 20% |
| Plounevez-Moëdec | 6 | 5 | 3 | 16 | 30 | 565 | 195 | 35% | 194 | 34% | 125 | 22% |
| Plouzélambre | 4 | 2 | 56 | 4 | 66 | 158 | 56 | 35% | 67 | 42% | 16 | 10% |
| Plufur | 1 | 0 | 1 | 8 | 10 | 231 | 94 | 41% | 113 | 49% | 14 | 6% |
| Pluzunet | 4 | 2 | 1 | 10 | 17 | 367 | 143 | 39% | 132 | 36% | 43 | 12% |
| Pont-Melvez | 1 | 8 | 51 | NC | 60 | 347 | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Rospoz | 3 | 2 | 15 | 5 | 25 | 363 | 159 | 44% | 118 | 33% | 72 | 20% |
| Saint-Michel-en-Grève | 4 | 4 | 0 | 0 | 8 | 91 | 50 | 55% | 31 | 34% | 7 | 8% |
| Tonquédec | 7 | 3 | 0 | 8 | 18 | 490 | 147 | 30% | 281 | 57% | 29 | 6% |
| Trébeurden | 8 | 4 | 100 | 6 | 118 | 431 | 170 | 39% | 188 | 44% | 16 | 4% |
| Trédrez-Loquémeau | 3 | 3 | 0 | 3 | 9 | 221 | 79 | 36% | 120 | 54% | 19 | 9% |
| Tréduder | 0 | 1 | 22 | 3 | 26 | 106 | 49 | 46% | 38 | 36% | 7 | 7% |
| Trégastel | 9 | 12 | 14 | 8 | 43 | 547 | 223 | 41% | 285 | 52% | 22 | 4% |
| Trégrom | 3 | 10 | 67 | 5 | 85 | 185 | 68 | 37% | 41 | 22% | 54 | 29% |
| Trémel | 2 | 2 | 5 | 3 | 12 | 271 | 72 | 27% | 167 | 62% | 15 | 6% |

(1) installation non-conforme mais « non-impactante » : installation présentant des défauts mais ne générant pas de risques sanitaires ou environnementaux

(2) installation non-conforme et « impactante » : installation présentant un rejet d'eaux usées prétraitées ou brutes ou avec impact sanitaire

(3) contrôles réalisés dans le cadre de ventes

Tableau : Bilan des contrôles de conformité des ANC des communes du SAGE Baie de Lannion (Source des données : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol-Agglomération)



Graphique : Bilan des conformités des ANC des communes du SAGE Baie de Lannion situées sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté (Source des données : Lannion-Trégor Communauté)

2.1.13. Gestion des eaux noires des bateaux

Equipement du littoral en pompes de récupération des eaux grises et noires

En 2021, seul le port de Perros-Guirec est équipé en pompes de récupération des eaux grises et des eaux noires.

2.2. Enjeu 2 "Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques) »

2.2.1. Etat quantitatif des cours d'eau et eaux souterraines

Nombre de jours de franchissement du DCR au niveau du point nodal sur le Léguer
 Nombre de jours de franchissement du 1/10ème du module sur les cours d'eau du territoire

Le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 fixe des objectifs de débits au point nodal du Léguer, présentés dans le tableau ci-après.

| | | | Equilibre ressource / besoin | | | | Gérer la crise | | |
|-------------|------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------|------|------------------------------|
| Cours d'eau | Code point | Localisation du point | DOE m ³ /S | QMNA5 réf m ³ /s | Période de calcul | Valeur d'application 7B2 (mm) | DSA | DCR | Zone d'influence |
| Léguer | Lg | Station hydrométrique de Pluzunet | 0,72 | 0,72 | 1993-2012 | 0,50 | 0,65 | 0,60 | Bassin du Léguer en totalité |

Tableau : Tableau des objectifs de quantité au point nodal situé sur le territoire du SAGE (Source : SDAGE 2016-2021)

Le **module**, ou module interannuel, permet de caractériser l'écoulement moyen du cours d'eau sur une année. Il correspond à la moyenne des débits annuels sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative des débits mesurés ou reconstitués. Le module sert de référence pour le calcul du débit réservé, fixé par défaut au 10^{ème} du module ([article L214-18 du code de l'environnement](#)).

QMNA : Il se calcule à partir des débits moyens mensuels (échelle calendaire imposée). La loi sur l'Eau de 1992 fixe ce débit comme référence pour les étiages.

Le **DOE (Débit d'Objectif Etiage)** correspond au débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. **Si le débit est supérieur au DOE**, il est considéré que l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

Le DOE sert de référence pour le calcul des volumes prélevables. Les volumes prélevables sont utilisés dans le cadre de l'exercice de la police des eaux et des milieux aquatiques pour accorder les autorisations de prélèvements et de rejets.

DSA : Le **débit de seuil d'alerte** est un débit moyen journalier en dessous duquel une des activités utilisatrices d'eau ou une des fonctions du cours d'eau est compromise. Le DSA est donc un seuil de déclenchement de mesure de prévention de crise pour l'autorité administrative.

DCR : C'est le **débit de crise** en dessous duquel les besoins d'alimentation en eau potable, les besoins pour la sécurité et la salubrité, et les besoins pour les milieux naturels ne peuvent plus être satisfaits. Il importe que tout soit mis en œuvre pour que le DCR ne soit pas franchi. C'est pourquoi tous les usages prioritaires auront dû être interdits avant que le DCR ne soit atteint.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de jours de franchissement du débit réservé et du débit de crise (DCR) au niveau de la station de jaugeage de Pluzunet sur le Léguer (J2233020).

| ANNEE | STATION | Nombre de jour inférieur au 10 ^e du module - débit réservé (< 0,615 m3/s) | PERIODE | Nombre de jour de franchissement du DCR (0,60 m3/s) | |
|-------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------|--|
| 2011 | Léguer à Pluzunet Module 6.15 m3/s | 55 | sept-oct-nov | 35 | |
| 2012 | | 0 | | 0 | |
| 2013 | | 0 | | 0 | |
| 2014 | | 0 | | 0 | |
| 2015 | | 0 | | 0 | |
| 2016 | | 3 | sept-octobre | 2 | |
| 2017 | | 1 | août | 0 | |
| 2018 | | 1 | septembre | 1 | |
| 2019 | | 2 | septembre | 0 | |
| 2020 | | 0 | | 0 | |
| 2021 | | <i>Données disponibles jusqu'au 13/08/2021 sur HYDRO FRANCE</i> | | | |

Tableau : Nombre de jours de franchissement du 1/10ème du module, débit réservé et du DCR (source des données: DREAL Bretagne)

Sur le Léguer, la baisse des débits est observée dès juillet et la période d'étiage se situe en automne (septembre/octobre). En période de sécheresse, comme en 2003 et 2011, elle se prolonge jusqu'en novembre.

| Station | Période | Date moy du 1 ^{er} jour d'étiage de l'an | Date du 1 ^{er} jour d'étiage la plus tardive de l'an | Date du 1 ^{er} jour d'étiage la plus précoce de l'an | Nb jours Moy. d'étiage | Nb jours Max. d'étiage | Nb jours Min. d'étiage | EA* moyen (l/s) | EA* max (l/s) | EA* min (l/s) | EA* moyen spécifique (l/s) |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Le Guic à Guerlesquin [Kerret] | 1987-2020 | 8 août | 3 octobre 2015 | 25 juin 2003 | 34 | 102 | 1 | 10.6 | 13.2 | 6.8 | 1.46 |
| Le Guic à Guerlesquin [Trogoaredec] | 1987-2020 | 15 juillet | 8 novembre 1990 | 2 février (2017) | 42 | 119 | 1 | 12.8 | 17.1 | 4.7 | 0.98 |
| Le Léguer à Belle-Isle-en-Terre | 1973-2020 | 16 août | 17 septembre 1991 | 16 juin 1976 | 35 | 114 | 1 | 455.6 | 596.0 | 144.0 | 1.75 |
| Le Léguer à Pluzunet | 1994-2020 | 29 août | 8 octobre 2002 | 13 juillet 2003 | 23 | 94 | 1 | 613.8 | 728.0 | 458.0 | 1.74 |
| Le Yar à Tréduder | 1982-2020 | 20 août | 6 octobre 2002 | 19 juillet 2017 | 35 | 113 | 3 | 109.9 | 128.0 | 84.0 | 1.86 |

Tableau : analyse des étiage sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion (seuil défini par rapport au QMNA5) *EA : étiage absolu (débit journalier le plus faible sur une année)

2.2.2. Bilan besoins / ressources

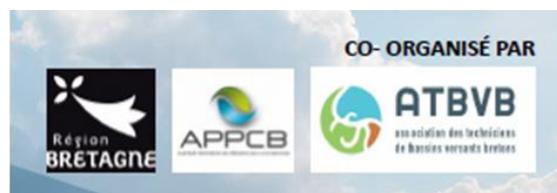
Avancement de l'étude bilan besoins/ressources

L'année 2020 a été consacrée aux échanges et à l'acquisition des notions et de données nécessaires pour la rédaction du cahier des charges de cette étude.

Le Bureau interCLE SAGE Baie de Lannion – SAGE Argoat Trégor Goëlo s'est réuni le 26 septembre 2019 pour un premier échange sur l'enjeu quantitatif : état des connaissances et enjeux pour les territoires.

C'est dans ce cadre que le SAGE ATG et le SAGE Baie de Lannion ont proposé l'organisation d'un colloque régional sur l'eau et le changement climatique afin d'apporter une vision d'ensemble sur les études menées en Bretagne. La Région Bretagne, l'APPCB et l'ATVBV (association des techniciens de

bassins versants bretons) ont répondu favorablement et ont organisé ce colloque le 13 janvier 2020 à Saint-Agathon. Le colloque « Eau et changement climatique » a permis d’avoir une vision globale des études menées au niveau régional par différents acteurs.



avec l'aide du SAGE BL et SAGE ATG

Co-organisation du colloque
Eau et changement climatique
– 9 janvier 2020



PROGRAMME DU COLLOQUE « EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

QUELS CHANGEMENTS CLIMATIQUES ATTENDUS EN BRETAGNE ?

→ Jean-Baptiste HERNANDEZ, Ingénieur d'étude et développement de Météo France

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU EN BRETAGNE

→ Pascale FERRY, Responsable de Division Eau de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne

LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE DANS LES CÔTES D'ARMOR ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

→ Joël RIVALLAN, Directeur du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor

→ Clothilde D'ARGENTRÉ, Cheffe de projet de l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA)

LES BESOINS EN EAU DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

→ Hélène ANQUETIL, Ingénieure appui à la planification et aux acteurs - Office Français de la Biodiversité (OFB)

→ Guillaume PAJOT, Coordinateur du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB)

→ Romain SUAUDEAU, animateur du SAGE Ellé Isolé Laïta

LES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

→ Maëva COÏC, Chargée de missions eau et littoral du Service Régional Environnement - Chambre d'agriculture de Bretagne

QUELLES RESSOURCES POUR DEMAIN : LES ÉTUDES EN COURS

→ Pascal BILLAULT, Chef de projet gestion quantitative et Direction de l'évaluation et de la planification - Agence de l'eau Loire Bretagne

→ Mélanie BARDEAU, Directrice du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de Bretagne

LE VOLET EAU DANS UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIALISÉ (PCAET)

→ Pierre-Yves CLAVIER, Directeur de l'Écologie Urbaine - Brest Métropole

L'EXEMPLE DE LA GESTION DE L'EAU SUR LES ÎLES

→ Arnaud LE GAL, Hydrogéologue et Responsable ressource en eau - Eau du Morbihan

Pour informer et sensibiliser le grand public à cet enjeu, la CLE du SAGE s'est appuyée sur des outils de communication existants:

- Articles dans les JAPE n°47 et n°55 <http://www.vallee-du-leguer.com/Amenagements-urbains-et-pratiques-non-agricoles>
- Article dans le T de Lannion-Trégor Communauté n°13 et n°21
- Article dans la revue d'urbanisme diagonale (2020)
- Article sur le site internet www.sage-baie-lannion.fr

Le cahier des charges pour la réalisation de l'étude d'évaluation des besoins et des ressources en eau sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion a été rédigé en 2020. Il a été rédigé en partenariat avec les SAGE nord-costarmoricaux dans un souci de cohérence pour une éventuelle réflexion à une plus large échelle. Les partenaires institutionnels (DREAL, OFB, AELB, CRB, CD22, CD29, EPCI, SMKGTL, CRESEB) ont été sollicités pour apporter leur expertise à la rédaction du cahier des charges.

Le cahier des charges comprend deux tranches, une tranche ferme qui correspond à une analyse de l'hydrologie et des usages en eau sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et une tranche conditionnelle qui correspond à l'analyse des effets du changement climatique sur la ressource en eau et des besoins en eau des milieux aquatiques. Ces analyses permettront de mettre en évidence les secteurs pour lesquels un équilibre entre la ressource disponible et les besoins en eau n'est pas atteint, aujourd'hui et dans le futur.

La consultation des entreprises a démarré en octobre 2020. En mai 2021, l'entreprise EGIS a été retenue comme prestataire pour la réalisation de cette étude. La restitution de la première tranche correspondant aux analyses du contexte et des enjeux du territoire, de l'hydrologie, de l'hydrogéologie et des usages est prévue pour le premier trimestre 2022.

2.2.3. Economies d'eau collectivités

Avancement des diagnostics de consommation en eau des bâtiments publics

Aucun diagnostic des consommations d'eau sur les bâtiments publics n'a été réalisé depuis 2018.

2.2.4. Economies d'eau AEP

Evolution des rendements des réseaux AEP

La disposition 7A5 « *Économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable* » du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 vise un rendement primaire des réseaux qui doit dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine.

L'objectif n'est pas atteint sur les unités de distribution de la prise d'eau Guerlesquin et de Gollot Bras à Louargat.

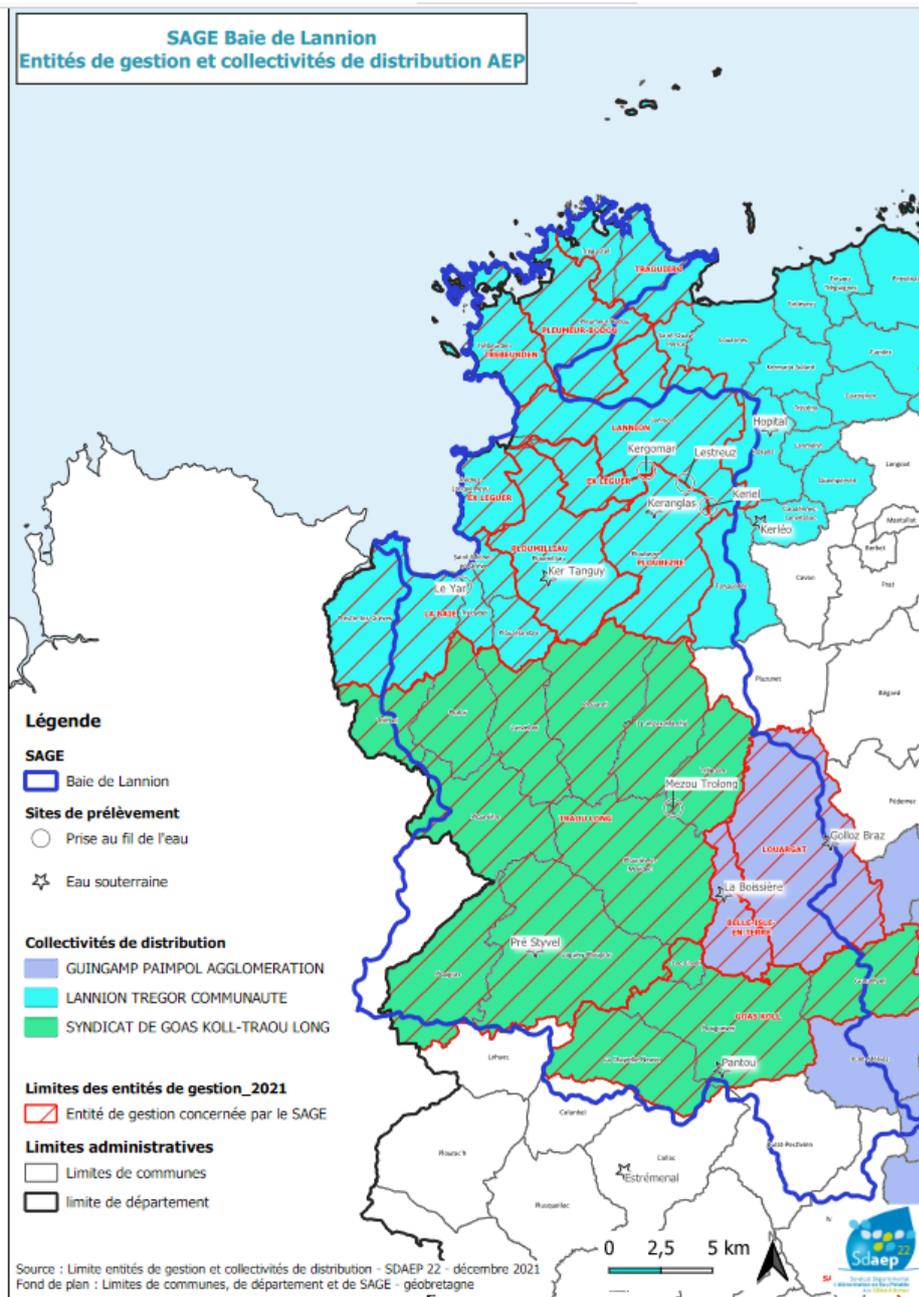
| Prises d'eau | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Guingamp Paimpol Agglomération - Belle-Isle-en-Terre - prise d'eau Castel Mond – La Boissière | 85,1 | 84 | 86,8 | 84,7 | 84,8 |
| Guingamp Paimpol Agglomération - Louargat - prise d'eau Gollot Bras | 78,5 | 76,8 | 74,1 | 70,6 | 65,7 |
| Morlaix Communauté - Guerlesquin - prise d'eau du Guic | 76,5 | 81,8 | 71,9 | 49,8 | 65,7 |
| Synd Traouiero - prise d'eau Lestrez | 85,5 | 84,7 | 80,1 | 82,1 | 80,1 |
| synd Baie - prise d'eau Pont Ar Yar | 89,8 | 85,8 | 88,4 | 91,8 | 86,8 |
| synd mixte Goas Koll-Traou Long - prises d'eau Pré Styvell et Mezou Traou Long | 81,5 | 80,8 | 82,6 | 82,6 | 82,4 |
| synd mixte Goas Koll-Traou Long - prises d'eau Pantou, Lavalout, Coz Park | 81,5 | 80,8 | 82,6 | 82,6 | 82,4 |
| Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau - prise d'eau Kertanguy | 87,8 | 93,5 | 88,8 | 94,7 | 86,1 |
| Lannion-Trégor Communauté - Lannion - prises d'eau Min Ran et Keriel | 94,3 | 92,6 | 89,8 | 89,3 | 89,7 |
| Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre - prise d'eau Keranglas | 90,6 | 94,6 | 90,0 | 92,0 | 88,4 |

Tableau: Bilan des rendements du réseau de distribution (%) Source : bilans annuels PQS

Schémas directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire

Sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion, les collectivités de distribution de l'eau potable sont :

- Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau de Pont ar Yar, Keriell, Lestrez, Kergomar, Keranglas et Kertanguy)
- Guingamp Paimpol Agglomération (prises de la Boissière et de Gollot Braz)
- Syndicat mixte de Goas Koll / Traou Long (prises d'eau de Mezou Traou Long, préstyvell et Pantou)
- Morlaix Communauté (prise d'eau du Guic)



Carte : Entités de gestion et collectivités de distribution AEP sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion (source : SDAEP22)

Morlaix Communauté adoptera prochainement le schéma directeur AEP. Un projet de nouvelle usine de traitement des eaux brutes provenant du Guic et du Douron est en réflexion. Elle remplacerait l'usine de Guerlesquin.

Lannion-Trégor Communauté a finalisé l'élaboration de son schéma directeur AEP fin 2019.

Une étude technico-économique « Construction d'une nouvelle et unique usine d'eau potable en remplacement des deux usines actuelles » a été réalisée en juin 2020. Les prises d'eau concernées sont :

- La prise d'eau de Kériel sur le Léguer située sur la commune de Ploubezre. Les eaux brutes prélevées sont traitées par l'usine de Pradic Glas.
- La prise d'eau de Kergomar sur le Min Ran, affluent du Léguer, se situe sur la commune de
- Ploulec'h. Les eaux brutes prélevées sont traitées par l'usine de Kergomar, localisée à proximité de la prise d'eau.

Les besoins en eau potable de la ville de Lannion, de Trébeurden, de Pleumeur-Bodou, de Ploulec'h sont couverts à partir des deux prélèvements sur le Léguer et sur Le Min Ran.

Cette étude comprend deux phases, une évaluation des besoins et un bilan des ressources et des besoins.

Lannion-Trégor Communauté mène actuellement une étude sur la recherche en eau sur le secteur de Lannion.

Le schéma directeur AEP sur Guingamp Paimpol Agglomération doit être arrêté prochainement.

Le schéma départemental des Côtes d'Armor, adopté en 2003, vise :

- Poursuite des actions préventives pour la qualité de l'eau :
 - o Opérations de bassins versants,
 - o Mise en place des périmètres de protection des captages,
 - o Assainissement des collectivités (amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées),
 - o Lutte contre la pollution d'origine agricole,
 - o Suivi de la ressource en eau,
 - o Renforcement des actions de sensibilisation aux économies d'eau, dans le cadre de l'Agenda 21 local,
- Travaux complémentaires à réaliser :
 - o Mise en conformité de la production d'eau potable, au regard de l'évolution des normes de distribution,
 - o Poursuite de la mise en place d'interconnexion permettant d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau, à partir des ressources existantes

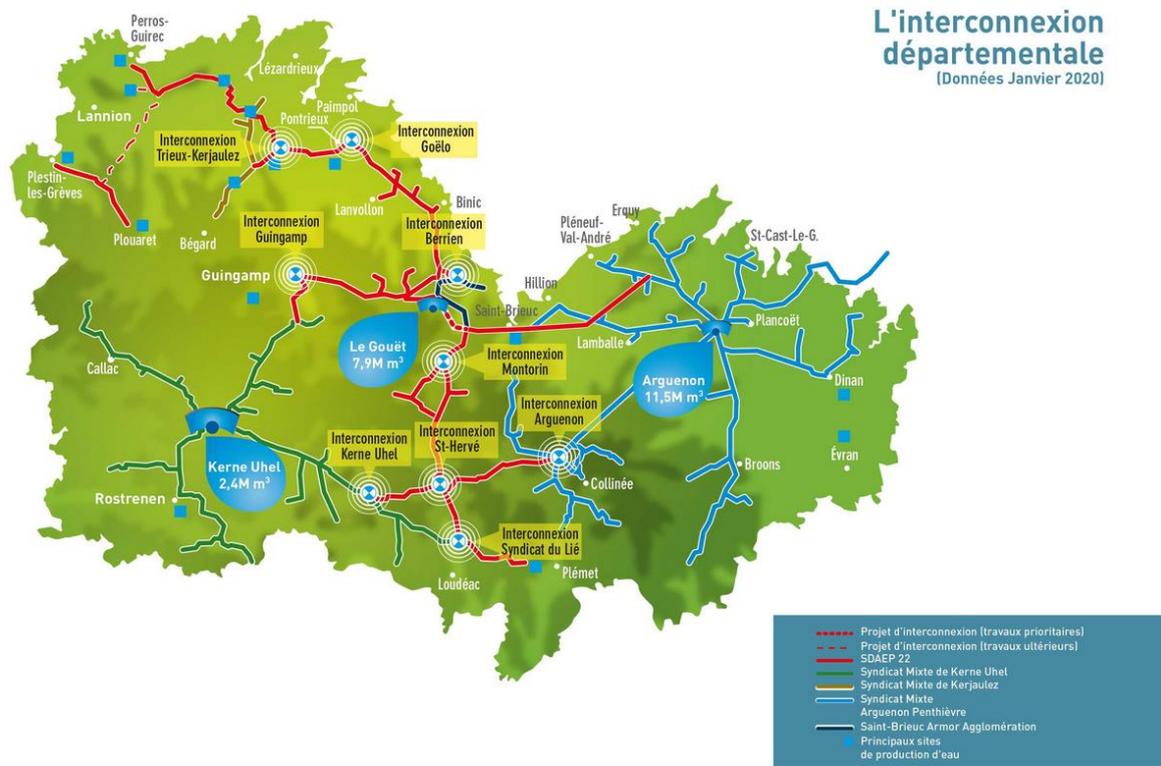
Actuellement, le schéma départemental est révisé pour objectif d'apporter une vision à l'horizon 2030 en matière d'alimentation en eau potable intégrant les problématiques suivantes :

- Etat des infrastructures de production et de distribution actuelles,
- Qualité des ressources en eau du département,
- Evolution de la gouvernance,
- Evolution des besoins en eau,
- Changement climatique.

Dans ce cadre, il a été réalisé un bilan besoins/ressources à l'échelle de différents secteurs géographiques et des projections 2020 et 2030 qui ont conduit à élaborer ce bilan en situation future. Une analyse de sécurité de la distribution en eau potable a également été réalisée.

Parmi les secteurs non sécurisés en mois de pointe, on retrouve les usines du Léguer aval (16 000 abonnés).

En 2021, les travaux ont été réalisés afin d'installer une conduite de liaison entre l'usine de Pont Couennec (ex SIAEP des Traouiéro, LTC) et le réservoir du Rhun (ex SIAEP du Tréguer, LTC), via le réservoir de Croas Diben (ex SIAEP de Kreis Tréguer, LTC).



Carte : Le réseau départemental de sécurisation (Source : SDAEP22)

Le SDAEP22 a constaté depuis quelques années une augmentation de la consommation d'eau de certains abonnés. Les facteurs expliquant cette tendance sont encore méconnus. Le projet « De l'eau pour Demain » a pour objectif d'acquies une meilleure connaissance des consommations actuelles, de caractériser les tendances d'évolution de la demande en eau (domestique, agricole et industrielle) et de les comprendre. Ce projet a démarré en 2021 pour une durée de 3 ans. Les porteurs du projet (BRGM, SDAEP22, CD29, Eau du Morbihan et SMG-Eau 35) organisent une première réunion de présentation de la méthodologie et des premiers résultats le 3 février 2022.

Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor et l'étude « De l'eau pour demain » sont consultables à partir de ce lien : https://www.sdaep22.fr/Documentation_15.html

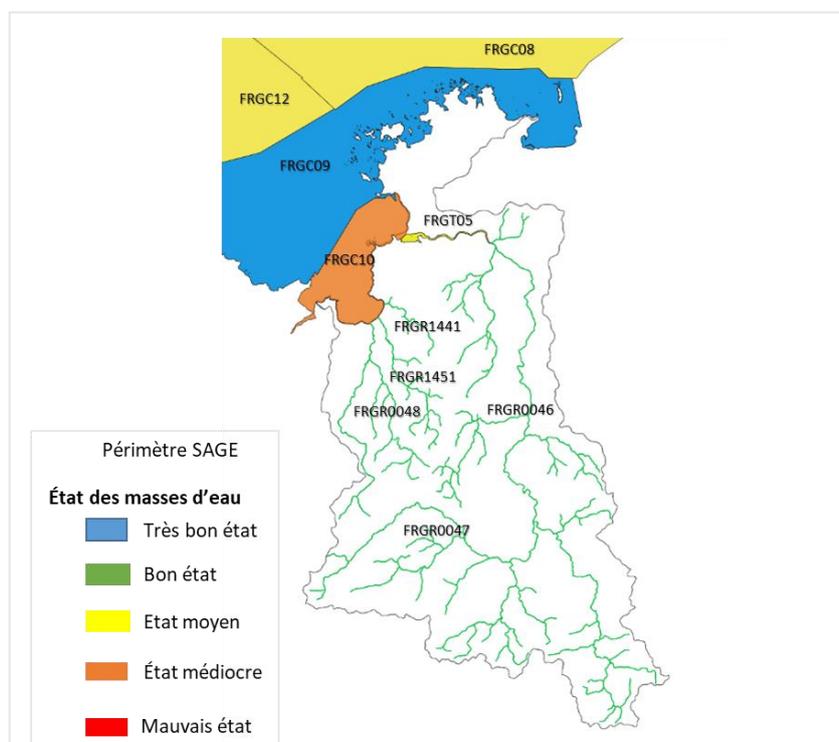
2.3.Enjeu 3 "Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques"

2.3.1. Etat biologique des masses d'eau superficielles

Synthèse de l'état biologique des masses d'eau

L'état des lieux du futur SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 adopté par le comité de bassin le 12 décembre 2019 évalue la qualité des masses d'eau au regard de la Directive Cadre Européenne :

- La masse d'eau de transition « estuaire du Léguer, FRCT05 » est classé en état écologique moyen (2019). Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (indice poissons).
- La masse d'eau côtière « Perros-Guirec/Morlaix (FRGC09) » reste classée en très bon état écologique et bon état chimique.
- La masse d'eau « Perros-Guirec large (FRGC08) » est classé en état écologique moyen. Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (angiospermes).
- La masse d'eau « Léon-Trégor (large) (FRGC12) » reste classée en état écologique moyen en raison du phénomène de prolifération des algues vertes.
- La masse d'eau « Baie de Lannion (FRGC10) » est classée en état écologique médiocre en raison du phénomène de prolifération des algues vertes.
- Pour ces deux masses d'eau, les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (ulves).
- Quatre masses d'eau restent classée en bon état écologique : Roscoat, Kerdu, Guic, Yar
- La masse d'eau « LEGUER FRGR0046 » est classé en bon état écologique.
- La masse d'eau souterraine est classée en bon état chimique et en bon quantitatif.



Carte : Etat écologique des masses d'eau côtières, de transition et de surface – SAGE Baie de Lannion (Etat des lieux SDAGE LB 2022-2027 adopté en décembre 2019)

2.3.2. Cours d'eau

Validation et partage de l'inventaire des cours d'eau

Les inventaires des cours d'eau validés par les Préfectures des Côtes d'Armor et du Finistère sont consultables sur les sites internet des Préfectures. Ces sites sont consultables depuis la rubrique « Observatoire sur l'eau » du site internet www.sage-baie-lannion.fr.

Collectivités dotées d'une politique de protection des cours d'eau dans leurs documents d'urbanisme

Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT Trégor Goëlo³, approuvé en février 2020, comprend un article visant à protéger les cours d'eau :

Les cours d'eau

ORIENTATIONS

- Les documents d'urbanisme locaux :
- identifient les cours d'eau ;
 - définissent des bandes inconstructibles le long des berges, choisies au regard d'enjeux de continuité écologique, de qualité de l'eau et de prévention des risques ;
 - définissent les règles ou orientations de nature à éviter la création de nouveaux obstacles à l'écoulement et à la circulation des poissons migrateurs, et à encourager la suppression ou l'adaptation des obstacles existants, en prenant en compte les édifices d'intérêt patrimonial et en veillant à la sécurité des usagers (kayakistes, etc.).

Le DOO du SCOT Pays de Guingamp⁴, approuvé en juillet 2021, comprend une orientation visant à protéger les cours d'eau :

e) Les cours d'eau

Les documents d'urbanisme locaux identifient les cours d'eau et définissent :

- des bandes inconstructibles le long des berges (lorsque ces dernières ne sont pas déjà bâties), choisies au regard d'enjeux de continuité écologique, de qualité de l'eau et de prévention des risques ;
- les règles ou orientations de nature à éviter la création de nouveaux obstacles à l'écoulement et à la circulation des poissons migrateurs, et à encourager la suppression ou l'adaptation des obstacles existants, tout en préservant l'intérêt patrimonial des édifices ;
- les règles visant à assurer la sécurité des usagers.

Par délibération en date du 10 février 2020, le Conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)⁵ de Morlaix Communauté.

³ <https://www.lannion-tregor.com/habitat-urbanisme/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/le-scot-approuve-le-04022020.html?L=L0.html%27%27A.html.html>

⁴ <https://www.paysdeguingamp.com/rubriques/scot/>

⁵ <https://www.morlaix-communaute.bzh/Domaines-d-actions/Amenagement-de-l-espace/Strategie-et-planification/Le-PLUi-H-pour-un-territoire-equilibre/Le-PLUi-H-en-vigueur>

Le Règlement comprend un document graphique qui délimite à la parcelle les différentes zones du territoire (zones urbaines, à urbaniser, agricole, naturelle) et les éléments graphiques, notamment les éléments bâtis ou naturels à préserver et les périmètres de centralité.

Les documents graphiques de Guerlesquin et Botsorhel, communes concernées par le SAGE Baie de Lannion, n'identifient pas les cours d'eau présents sur ces communes.

Depuis 2019, un référentiel « cours d'eau » a été validé par les Préfectures des Côtes d'Armor et du Finistère. Ce référentiel constituera la base d'identification des cours d'eau à intégrer aux PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération et de Lannion-Trégor Communauté.

Un courrier a été adressé en juillet 2021 aux services instructeurs de LTC, GPA et Morlaix communauté leur rappelant la réglementation en vigueur vis-à-vis de la protection des cours d'eau et des zones humides.

2.3.3. Avancement de la restauration des cours d'eau

Avancement des programmes d'actions sur les milieux aquatiques

Afin d'améliorer et de maintenir le bon état des cours d'eau et dans le cadre du programme d'actions de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du PTE Léguer, ont été réalisés en 2020 :

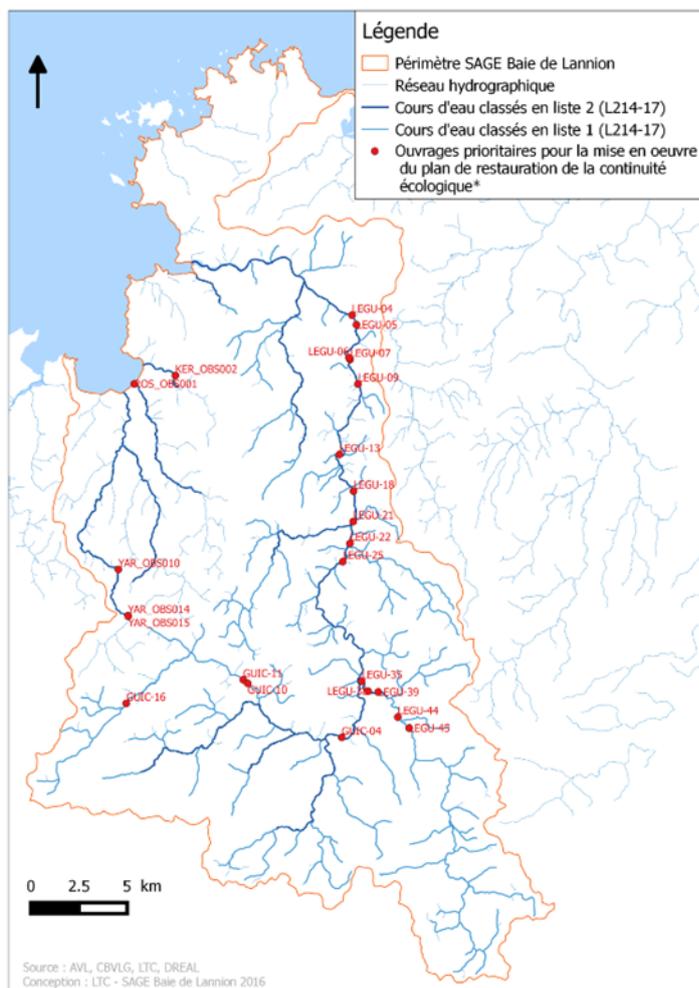
- Un accompagnement de bénévoles pour la gestion de la ripisylve optimisant les populations piscicoles,
- Un accompagnement des bénévoles et des chantiers d'insertion pour l'organisation de campagnes d'arrachage et/ou de limitation de la propagation de plantes invasives (Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon),
- L'enlèvement des embâcles en fonction des risques,
- La lutte contre l'érosion des berges par l'aménagement de passages pour le bétail et l'installation de pompes à museau (150 pompes mises à disposition),
- Un accompagnement et une veille des projets susceptibles d'avoir un impact sur les cours d'eau,
- Un défractionnement des populations piscicoles sur les ruisseaux par l'aménagement d'ouvrage permettant l'accès aux plus grands linéaires de cours d'eau.

En 2020 et 2021, aucune action de restauration ou d'entretien des cours d'eau n'a été réalisée sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Le [projet DEMAÏN](#) (Diagnostic très haute résolution des zones d'émission et d'abattement du nitrate dans les bassins versants algues vertes) a été restitué en comité professionnel agricole et aux financeurs en mars 2020.

2.3.4. Continuité écologique

Nombre de masses d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement
 Nombre de masses d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement actuel a été calculé
 Nombre de masses d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini
 Nombre d'ouvrage ayant fait l'objet de travaux ou d'opérations de gestion
 Ecart aux objectifs fixés sur le taux d'étagement sur le Léguer



| ID ouvrages | Nom de l'ouvrage |
|-------------|-------------------------------|
| LEGU-04 | Moulin de Keriell |
| LEGU-05 | Moulin de Buhulien |
| LEGU-06 | Milin paper |
| LEGU-07 | Moulin de Kerguiniou (aval) |
| LEGU-09 | Moulin de Capequern |
| LEGU-13 | Moulin Losser |
| LEGU-18 | Moulin de Kervern |
| LEGU-21 | Moulin de Kergueffiou |
| LEGU-22 | Moulin du Pont-Neuf |
| LEGU-25 | Moulin de Coat Léven |
| LEGU-35 | Papeterie Vallée |
| LEGU-38 | Moulin Benech |
| LEGU-39 | Moulin Darzel |
| LEGU-44 | Moulin de Ponchou-Leguer |
| LEGU-45 | Moulin de Keryas |
| GUIC-04 | Moulin Guerson |
| GUIC-10 | Milin Paper de Cosquer Izella |
| GUIC-11 | Milin Paper de Cosquer Huella |
| GUIC-16 | Moulin Conan |
| yar_obs014 | Pont de la RN12 sur le Yar |
| ros_obs001 | Pont ar Roscoat |
| ker_obs002 | Milin ar Ch'astell |
| yar_obs015 | Moulin Neuf |
| yar_obs010 | Milin Manac'hty |

* La liste des ouvrages prioritaires concerne essentiellement la restauration de la continuité piscicole.
 Des travaux sur des ouvrages (non localisés sur la carte) ne présentant pas de discontinuité piscicole seront réalisés afin d'améliorer la restauration des habitats et ainsi permettre la réduction du taux d'étagement.

Des études ICE (Information à la continuité écologique) ont été réalisées sur la quasi-totalité des ouvrages prioritaires du SAGE (sauf moulin Capequern/LEGU-09) sur le BV Léguer [2014-2015] et sur les ouvrages de la Lieue de Grève.
 L'objectif de cette étude est de diagnostiquer le risque d'entrave au déplacement des poissons migrateurs. Il s'agit d'un premier état des lieux du franchissement piscicole qui peut se poursuivre ensuite par une étude avant-projet si les propriétaires sont d'accord pour aménager/ araser leur ouvrage.

Depuis la réalisation de ces études, des travaux (arasement, abaissement et aménagement) ont été réalisés sur les déversoirs :

- Prise d'eau de Lestreuz
- Déversoirs de kerguniou (3 ouvrages dont LEGU-06 Milin paper/ LEGU-07 Moulin de Kerguniou (aval))
- Prise d'eau de TraouLong
- Kernansquillec (rampe en enrochement dans seuils existants)
- Ouvrage des papeteries Vallée LEGU-35 Papeterie Vallée
- Moulin de la Ville à Belle-Isle
- Moulin Guerson GUIC-04 Moulin Guerson
- renaturation du ruisseau des forges

Des études sont en cours sur les déversoirs de :

- Kerambastard
- Traou Hi
- Craou Moc'h
- Cosquer (dont GUIC-10 Milin Paper de Cosquer Izella et GUIC-11 Milin Paper de Cosquer Huella)

Le tableau ci-dessous reprend l'état d'avancement des réflexions sur les autres ouvrages prioritaires indiqués dans la disposition 49 du SAGE.

| Ouvrages | Etat d'avancement – réflexion restauration continuité écologique |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LEGU-04 Kerial | Pas prévu |
| LEGU-05 Buhulien | Pas prévu |
| LEGU-09 Capekern | Etude ICE prévue (PTE 2016-2021) |
| LEGU -13 Losser | Etude avant-projet prévue 2022 |
| LEGU-18 Kervern | Reprise de contact avec le propriétaire en 2022 |
| LEGU-21 Kergueffiou | Contact pris. Reprise de contact fin 2021/2022 avec DDTM/LTC pour préparer lancement étude 2022 |
| LEGU-22 Moulin Pont Neuf | <u>Décision de la cour d'appel administrative novembre 2021</u> |
| LEGU- 25 Coat Leven | Visite OFB envisagée / fonctionnement ouvrage |
| LEGU 38 Moulin Benech Stang Marie | Prévus dans le plan continuité 2019-2025 adopté par le conseil communautaire de Guingamp Paimpol agglomération |
| LEGU 39 Boissière | |
| LEGU 44 Moulin de Ponchou Léguer | GPA – contact propriétaire |
| LEGU 45 Moulin de Keryas | GPA – contact propriétaire |
| GUIC-10 Milin Paper de Cosquer Izella | Etude AVP en cours |
| GUIC-11 Milin Paper de Cosquer Huella) | Etude AVP en cours |
| YAR_obs014 Pont de la RN12 | Etude AVP réalisée, travaux DIR ouest / CD22 (2022 ?) |
| Ros_obs001 Pont ar Roscoat | Prise de contact avec CD22 (2022) |
| Ker_obs002 Milin ar Ch'astell | Non prévu |
| Yar_obs015 Moulin Neuf | Etude AVP réalisée |
| Yar_obs010 Milin Manac'hty | Etude AVP réalisée, prog BVLG 2022 (?) contact propriétaire, travaux |
| Yar_obs001 Prise d'eau du Yar | Prog BVLG 2022 (?) travaux d'enrochement |
| Yar_obs12 | Prog BVLG 2022 (?) prise de contact propriétaire |

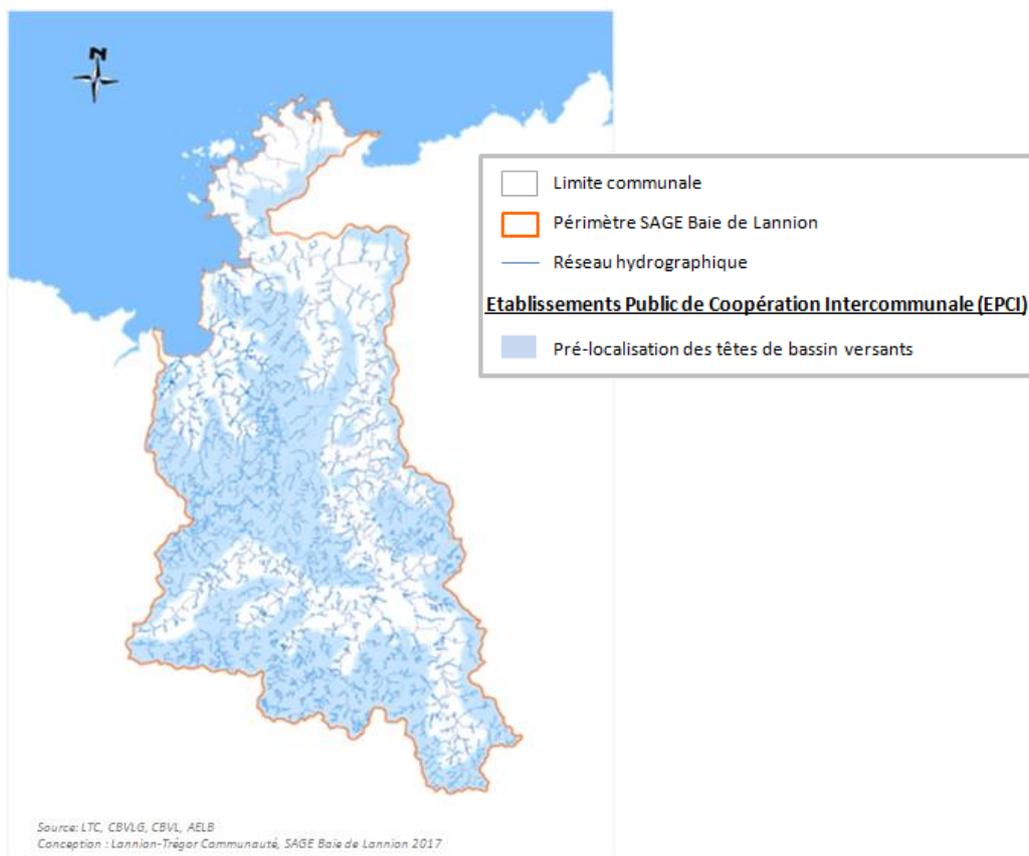
Pour les ouvrages indiqués dans la disposition 49 et pour lesquels rien n'est prévu, il est envisagé à minima de rencontrer les propriétaires dans les programmes de bassins versants. Suite à l'adoption de la loi Climat et Résilience en août 2021, la modification apportée au 2° du 1 de l'article 214-17 du code de l'environnement réinterroge les possibilités de travaux d'arasement des ouvrages de cours d'eau. Ces évolutions réglementaires ne vont pas favoriser l'émergence de nouveaux projets ambitieux sur des ouvrages pourtant prioritaires pour la restauration de la continuité écologique.

Un courrier sera proposé en Commission Locale de l'Eau en janvier 2022 à ce sujet.

2.3.5. Têtes de bassin versant

Inventaire constitué a minima de la carte réalisée par l'AELB
Une analyse de leurs caractéristiques a été réalisée

Une carte de pré-localisation des têtes de bassin versant sur le territoire du SAGE Baie de Lannion figure au PAGD du SAGE Baie de Lannion.



Carte : Pré-localisation des têtes de bassin versant sur le territoire du SAGE Baie de Lannion (orientation 20, PAGD)

Le sous-bassin versant du Guic constitue une partie du territoire d'étude du programme EcoFriche.

Ce programme vise à établir un état des connaissances de l'enrichissement et du boisement spontané suite à un arrêt d'usage agricole sur les milieux aquatiques au niveau régional et local (dynamique et évolution des usages) et des effets sur la biodiversité, les continuités écologiques et les fonctions hydrologiques et biogéochimiques des milieux aquatiques.

Ce programme multi-partenarial est porté par le Forum des Maris Atlantique et l'Université de Rennes 2 et est financé par le FEDER (Fonds européen de développement régional), la DREAL Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne.

Ce travail est réalisé en partenariat avec les bassins versants du Léguer (Lannion-Trégor Communauté, bassin versant Vallée du Léguer), du Blavet (Syndicat mixte du SAGE Blavet) et de l'Aulne (EPAGA), Guingamp Paimpol Agglomération, l'AFB, le Conservatoire Botanique National de Brest, la Chambre Régionale de l'Agriculture, Bretagne Vivante.

La première phase⁶ a montré que les enjeux de l'enfrichement se situent surtout sur la biodiversité (perte de biodiversité due à une homogénéisation des habitats). Une mosaïque paysagère d'habitats humides ouverts et fermés sera plus favorable à la biodiversité.

L'enfrichement entraîne des changements environnementaux et biologiques qui ne semblent globalement pas affecter les fonctions des zones humides et des cours d'eau.

L'évolution des systèmes agricoles (concentration foncière, agrandissement des exploitations, intensification des systèmes d'élevage constitue l'un des principaux moteurs de l'enfrichement. Il subsiste cependant une grande diversité d'usages et d'usagers des milieux humides, qui forment une mosaïque paysagère complexe et évolutive.

La phase 2 (EcoFriche 2), démarrée en janvier 2020 pour une durée de 3 ans, permettra d'identifier les tronçons où il serait intéressant de créer des corridors pour certaines espèces. L'objectif est le suivant : « croiser les enjeux de biodiversité et les usages pour proposer une démarche de gestion intégrée des zones humides en contexte d'enfrichement ».

Ce travail mêlera de nouveau un travail de recherche et d'étude avec une animation territoriale et opérationnelle. Le PTE Léguer transitoire (2022) en cours d'élaboration prévoit une implication du BV Léguer à ce programme.

Sur la Lieue de Grève, le projet DEMAIN (Diagnostic très haute résolution des zones d'Émission de d'Abattement du Nitrate dans les bassins versant algues vertes), porté par INRA, a pour objectif d'identifier les facteurs de dégradations de la qualité des cours d'eau en tête de bassin versant. Trois sous-bassins versants (Kerdu et du Quinquis) ont été analysés en 2019-2020. Les diagnostics opérés via l'outil Transcender ainsi que le traitement des données complémentaires (occupation du sol, géologie, présence de zones humides, état hydromorphologique des cours d'eau) ont permis d'identifier des leviers d'action visant à réduire les flux azotés dont notamment la remise en talweg de cours d'eau, reméandrage, la suppression de plan d'eau, l'aménagement ou la suppression de drainage zones humides, l'aménagement des exutoires de fossés en lien direct avec les cours d'eau et la reconstitution de bocage.

2.3.6. Zones humides

Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis

L'inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble du périmètre du SAGE Baie de Lannion. Il a été validé en Commission Locale de l'Eau le 23 avril 2021. Deux actualisations par an sont prévues. La première actualisation a été validée par le Bureau de la CLE le 19 novembre 2021.

L'inventaire des zones humides est consultable sur la plateforme Geobretagne accessible depuis le site internet www.sag-baie-lannion.fr / rubrique « observatoire de l'eau ».

Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés ZHIEP et ZSGE identifiées

Toutes les zones humides sont protégées, inventoriées ou non, par la règle n°3 du SAGE.
https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2020/09/titre032-reglement_approuve_11062018.pdf

⁶ Rapport consultable à partir de ce lien :

http://atbv.fr/sites/default/files/media/ecofriche_version_numerique_201904_0.pdf

Le [SCOT Trégor Goëlo](#) approuvé le 4 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté et le [SCOT Pays de Guingamp](#) approuvé le 8 juillet 2021 par délibération du comité syndicat du Pays de Guingamp et sont compatibles avec la règle n°3 du SAGE protégeant les zones humides quelle que soit leur superficie.

Les zones humides

ORIENTATIONS

- Les documents d'urbanisme locaux :
- identifient et délimitent les zones humides en prenant notamment en compte celles considérées comme réservoirs de biodiversité potentiels et corridors écologiques potentiels identifiés sur le document graphique n°1 ;
 - prennent les dispositions adaptées pour les préserver ;
 - peuvent toutefois, à titre exceptionnel, y autoriser des travaux et opérations d'aménagement susceptibles de les modifier dans le strict respect des orientations et règles déterminées par le *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)* et les *Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)*.

Extrait DOO du SCOT Trégor Goëlo

d) Les zones humides

Les documents d'urbanisme identifient et délimitent les zones humides et prennent les dispositions adaptées pour les préserver. Ils prennent notamment en compte les zones humides considérées comme réservoirs de biodiversité, identifiés sur la carte « Sous-trame zones humides » de l'EIE et du DOO.

La destruction ou les travaux d'aménagement impactant les zones humides sont interdits. À titre dérogatoire et de manière exceptionnelle, ainsi que dans le strict respect des dispositions et règles du SAGE concerné et du SDAGE Loire-Bretagne, tout projet induisant la destruction ou la dégradation d'une zone humide est précédé par la recherche d'une autre implantation pour le projet, dans le but d'éviter de dégrader la zone humide. À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides en tout ou partie, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités. À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la recréation ou la restauration de zones humides, cumulativement :

- équivalente sur le plan fonctionnel ;
- équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ;
- dans le bassin versant de la masse d'eau.

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface impactée par le projet, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité.

Les zones humides concernées par ces mesures compensatoires font l'objet d'un plan de gestion afin de garantir sur le long terme leur fonctionnalité.

Les zones humides qui seraient ainsi créées ou restaurées à but compensatoire se localiseront autant que possible dans les corridors et réservoirs apparaissant fragmentés dans la carte « Sous-trame zones humides » de l'EIE et du DOO.

Recommandation :

Compte-tenu du caractère non exhaustif et des degrés variables de précision dans l'inventaire des zones humides, il est demandé, en amont de toute identification de secteur à urbaniser dans les documents locaux d'urbanisme, de vérifier la présence de zones humides sur le site concerné.

Extrait du DOO du Scot Pays de Guingamp

Les PLU intercommunaux de Lannion-Trégor Communauté et de Guingamp Paimpol Agglomération sont en cours d'élaboration.

Le [PLU intercommunal de Morlaix Communauté](#) a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 10 février 2020. Il prévoit une préservation des zones humides de toute destruction même partielle. Des dérogations à cette règle sont autorisées à condition de respecter le principe « éviter, réduire, compenser ». En cas de compensation, le maître d'ouvrage doit fixer, dès la conception du projet, les mesures compensatoires et les modalités de leur suivi. Il est également précisé « *si des études avec des prospections de zone humides plus précises répondant aux exigences de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 permettent d'identifier ou de délimiter de manière plus fine des zones humides, c'est cette nouvelle délimitation qui sera prise en compte pour l'instruction des autorisations du droit du sol. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage de projets d'aménager devront respecter la loi sur l'eau également en dehors des espaces identifiés comme « humides » sur le règlement graphique du présent PLUi.* ».

Cette règle est compatible avec la règle n°3 du SAGE Baie de Lannion.

Surface de zones humides bénéficiant des programmes de gestion, valorisation et renaturation des zones humides

Sur le BV Léguer, la gestion, la préservation et la reconquête des zones humides se sont traduits par différentes actions :

- Mise à disposition du broyeur forestier. Il a été utilisé pour gérer 17,4 ha de zones humides agricoles (2019 et 2020). Une convention de gestion est signée par l'agriculteur. Sept exploitants sont concernés. Les parcelles restaurées doivent être gérées par pâturage extensif ou fauche tardive.
- Réalisation de travaux d'ouverture et d'amélioration d'accès qui ont permis de restaurer 7 ha de zones humides en 2019 et 6 ha en 2020.
- Accompagnement des agriculteurs pour des engagements en MAEC milieux.
- Organisation de journées techniques.

Sur les BV Lieue de Grève, sont réalisés les actions suivantes :

- Accompagnement des agriculteurs pour des engagements en MAEC milieux.

Les MAEC permettent de rémunérer les agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux zones humides. L'objectif est à la fois de préserver les zones humides existantes ayant un intérêt agricole (réouverture de milieux, gestion des prairies humides) et de reconquérir les zones humides dégradées (cultures, prairies temporaires et prairies permanentes subissant une forte pression anthropique).

Deux mesures sont ouvertes sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion (BV Léguer et Lieue de Grève) :

- Gestion des prairies par pâturage extensif et absence de fertilisation (160€/ha/an)
- Gestion des prairies par fauche tardive et absence de fertilisation (326€/ha/an)
- Conversion de culture en herbe absence de fertilisation
- Plan de gestion des zones humides de l'exploitation

| Bassin versant | | TOTAL surfaces engagées (ha) fin 2021 |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Léguer | Nombre de contrats | 24 |
| | Surface engagée (ha) Gestion des prairies par pâturage extensif et absence de fertilisation | 74,18 |
| | Surface engagée (ha) Gestion des prairies par fauche tardive et absence de fertilisation | 87 |
| | Surface engagée (ha) Conversion de culture en herbe absence de fertilisation | 2,98 |
| | Surface engagée (ha) Plan de gestion des zones humides de l'exploitation | 0,66 |
| Lieue de Grève | Nombre de contrats | 15 (77,97 ha) |
| | Surface engagée (ha) | |
| | Surface engagée (ha) Gestion des prairies par pâturage extensif et absence de fertilisation | 14,82 |
| | Surface engagée (ha) Gestion des prairies par fauche tardive et absence de fertilisation | 40,22 |
| | Surface engagé (ha) Maintien en herbe | 10,03 |
| | Surface engagée (ha) Gestion des prairies par fauche tardive | 12,9 |

Tableau : Bilan des engagements MAEC visant la préservation, la gestion ou la reconquête des zones humides (source LTC)

2.3.7. Maillage bocager

Communes ou leurs groupements ayant intégré l'inventaire dans leurs documents d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) des communes suivantes prévoit la préservation des boisements, haies et talus composant les éléments de bocage identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme. Toute destruction est soumise à déclaration de travaux et à compensation du linéaire détruit.

Les communes ayant intégrés l'inventaire du bocage dans leurs documents d'urbanisme sont les suivantes :

- BELLE-ISLE-EN-TERRE
- LANNION
- LE VIEUX-MARCHE
- LOGUIVY-PLOUGRAS
- LOUARGAT
- PERROS GUIREC
- PLESTIN-LES-GREVES
- PLEUMEUR-BODOU
- PLOUARET
- PLOUBEZRE
- PLOUGRAS
- PLOUMILLIAU
- PLOUNERIN
- SAINT-MICHEL-EN-GREVE
- TONQUEDEC

- TREBEURDEN
- TREDREZ-LOCQUEMEAU
- TREDUDER
- PLOULEC'H

Plusieurs communes se réfèrent au règlement national d'urbanisme (RNU). Celui-ci prévoit la préservation des éléments présentant un intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique.
« Article R111-26

Modifié par Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 11

Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable doit respecter les préoccupations d'environnement définies aux articles L. 110-1 et L. 110-2 du code de l'environnement. Le projet peut n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si, par son importance, sa situation ou sa destination, il est de nature à avoir des conséquences dommageables pour l'environnement. Ces prescriptions spéciales tiennent compte, le cas échéant, des mesures mentionnées à l'article R. 181-43 du code de l'environnement. »

Le SCOT Trégor Goëlo, le SCOT Pays de Guingamp et le PLUi de Morlaix Communauté ont intégré la protection du bocage.

1.4.5. Préserver le bocage

En accord avec les dispositions prévues dans le cadre de la trame verte et bleue²¹, les documents locaux d'urbanisme préservent le bocage qui participe grandement à la structuration du paysage agro-naturel du Pays de Guingamp.

Les politiques locales d'urbanisme encouragent également la création de nouvelles haies bocagères, notamment dans le but de gérer les interfaces entre paysages urbains et ruraux.

Extrait SCOT Pays de Guingamp (DOO)

Le bocage

ORIENTATIONS

- Les documents d'urbanisme locaux :
- identifient les linéaires bocagers et les talus à protéger au regard de leur intérêt hydraulique ou écologique, en prenant notamment en compte ceux considérés comme réservoirs-corridders de biodiversité potentiels et identifiés sur le document graphique n°1 ;
 - prennent les dispositions adaptées pour les préserver ;
 - peuvent autoriser des travaux et opérations d'aménagement susceptibles de les modifier, à condition de maintenir le bon fonctionnement écologique et hydraulique du secteur, dans le respect des conditions prévues par les SAGE.

Extrait SCOT Trégor Goëlo (DOO)

2 Éléments paysagers identifiés en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme

Doivent être précédés d'une déclaration préalable, lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire, les travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer une haie, un arbre, un alignement d'arbres, un boisement remarquable, ou tout autre élément identifié sur les documents graphiques du règlement et / ou sur les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs en vertu du L.151-23 du code de l'urbanisme.

Sauf dans les cas décrits ci-après, les coupes et l'arrachage de haies/talus sont interdits.

- Les coupes nécessaires à l'entretien ou favorisant la régénération des éléments végétaux sont autorisées.
- La suppression d'une haie ou d'éléments appartenant à une haie peut être autorisée uniquement dans les conditions suivantes :
 - o La haie/talus ou les éléments végétaux supprimés doivent être compensés par des éléments végétaux équivalents, constitués d'essences locales adaptées au milieu concerné.
 - o La localisation de la nouvelle haie/talus devra permettre d'assurer la préservation ou l'amélioration du fonctionnement écologique et/ou hydraulique de la haie/talus supprimée.
 - o L'obligation de compensation n'est pas effective s'il s'agit d'une haie/talus n'ayant pas d'impact en matière de fonctionnement écologique et/ou hydraulique. »

Extrait Règlement écrit PLUi Morlaix communauté

Linéaire bocager bénéficiant des programmes de gestion, valorisation et renaturation du bocage

Lannion-Trégor Communauté était jusqu'à fin 2020 maître d'ouvrage délégué pour les programmes des bassins versant du Léguer et de la Lieue de Grève. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les maîtrises d'ouvrages des actions prévues dans les stratégies bocagères sont réalisées à l'échelle des EPCI. Les deux collectivités concernées, à savoir Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération, sont chacune maître d'ouvrage des actions bocage sur leurs territoires et au sein de leurs limites administratives.

Différents outils sont utilisés pour gérer, valoriser et renaturer le bocage :

- Les Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH)
- Les mesures agroenvironnementales MAE
- Les Plans de Gestion du Bocage (PGB) de bord de route
- Les créations de talus et de plantation (subventions Breizh Bocage dans le cadre du Programme de Développement Rural Breton)

Le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) est réalisé à l'échelle d'une exploitation agricole et sur l'ensemble des haies de l'exploitation dont l'exploitant a la pleine jouissance. Il permet de réaliser un état des lieux, de planifier les travaux d'entretien et de valorisation des haies et de proposer des améliorations sur des haies existantes avec possibilité d'en créer de nouvelles.

| Exploitant | Commune | UTH | SAU | Linéaire de haies en gestion | Densité de gestion/ha | Densité total de haie sur l'exploitation/ha | Potentiel de bois sur les 5 premières années (MAP) | Potentiel de bois théorique / an (MAP) | Type d'activité |
|---------------------|------------------|-----|-----|------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------|
| Jean Yves ALLAIN | Ploubezre | 1,5 | 80 | 11,62 kms | 60,7 m | 83,7 | 98 | 118 | Allaitante |
| Jean Michel GUILLOU | Plouaret | 1,5 | 82 | 11,62 | 79,01 | 111,3 | 68,4 | 143,22 | Lait/ Pondeuse |
| Erwan HENRY | Louargat | 2,5 | 80 | 13 | 91,7 | 104 | 73,5 | 159,5 | Lait |
| Gérard QUILIN | Plounevez Moëdec | 4 | 125 | 15,71 | 64 | 87 | 90 | 260 | Céréale/ Veau |
| Mathieu LE FUSTEC | Plouaret | 3,5 | 92 | 11,9 | 84 | 124 | 41 | 163 | Lait |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | 370,9 | 843,72 | |

Tableau : bilan des PDGH réalisés sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion depuis 2019 (source : services milieux aquatiques LTC, Programme d'action bocage sur les BV Léguer et Lieue de Grève)

Le calcul de bois sur les 5 premières années est réalisé uniquement sur les haies classées en priorité urgente et sur un potentiel accru.

Le potentiel de bois théorique correspond à l'ensemble des haies prélevables par an dans un cycle de production sylvicoles.

Parmi les 5 plans de gestions réalisés, 3 exploitants sont intéressés par des projets de création de haies bocagères. Les projets ont été élaborés en 2021.

Concernant les MAE bocage,

- 1.5km de haies engagées en MAE en 2019 sur le Léguer
- 3.2km de haies engagées en MAE en 2019 sur la Lieue de Grève

Les Plans de Gestion du Bocage (PGB) de bord de route de Ploulec'h et Ploubezre ont été réalisés en 2019 et 2020.

Sur les autres communes, les efforts ont été concentrés sur l'accompagnement des communes au déploiement de la fibre optique et la préservation du bocage au moment du passage de la fibre

Les opérations de création de talus et de plantation de haies ont permis de reconstituer 6751 mètres linéaire sur le BV Léguer en 2020 et 6556 mètres linéaire sur les bassins versants de la Lieue de Grève en 2020.

| | Léguer 2019 | Léguer 2020 | LDG 2019 | LDG 2020 |
|------------------------------------------|-------------|-------------|----------|----------|
| Haie sur talus neuf | 1043 | 778 | 1027 | 424 |
| Haie sur talus existant et à plat | 4995 | 5728 | 354 | 3080 |
| Talus nu | 2616 | 245 | 2658 | 3052 |
| Total | 8654 | 6751 | 4039 | 6556 |

2.4. Enjeu 4 « Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques »

2.4.1. Eaux pluviales

Existence d'un cahier des charges type pour la réalisation des schémas

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes précise le contenu, les conditions de mise en œuvre et les délais de mise en œuvre du transfert obligatoire de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) au 1er janvier 2020 aux communautés d'agglomération. La compétence GEPU devient ainsi une nouvelle compétence des communautés d'agglomération (art. L. 5216-5 du CGCT).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération exercent la compétence de gestion des eaux pluviales (GEPU) au sens de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

En attendant la définition des contours de la compétence GEPU par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et pour assurer la continuité du service public, le [conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération du 4 février 2020](#) a confié à titre transitoire aux communes l'exercice de cette compétence.

Le 14 décembre 2021, le [conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté](#) a approuvé :

- L'objet de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines :

Domaine 1. Définir une politique publique de gestion des eaux pluviales

Ce premier domaine d'intervention est intimement lié à la politique d'aménagement du territoire. Elle comprend la définition d'une stratégie de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire qui se déclinera dans 3 documents pivots : le zonage pluvial, retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le règlement de service de gestion des eaux pluviales et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Domaine 2. Assurer le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines

Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines constitue un service public administratif de collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

- Les missions assurées par la communauté d'agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence GEPU

Volet 1 : Gestion patrimoniale

Volet 2 : Planification - Contrôle

Volet 3 : Gouvernance - Animation

Volet 4 : Gestion administrative

Volet 5 : Investissement

- Les principes définissant le périmètre et le patrimoine du service public de gestion des eaux pluviales urbaines.
- La conduite des études structurantes de la politique pluviale sur le territoire de la communauté d'agglomération : stratégie pluviale, zonage pluvial, schéma directeur de gestion des eaux pluviales et règlement de service de gestion des eaux pluviales.

- L'engagement de la communauté d'agglomération à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales par une gestion à la source et d'accompagner les acteurs concernés par la gestion des eaux pluviales afin de répondre aux enjeux du territoire. La gestion des eaux pluviales fait intervenir de nombreuses compétences et de nombreux services des communes et de la communauté d'agglomération : voirie, espaces verts, assainissement, constructions et équipements publics, bassins versants, urbanisme.

Schémas directeurs assainissement eaux pluviales

Les communes suivantes ont élaboré un schéma directeur eaux pluviales :

- LANNION
- PLESTIN-LES-GREVES
- PLEUMEUR-BODOU
- PLOUNERIN
- TREBEURDEN
- PLOULEC'H

Communes ou leurs groupements dont les PLU ont annexés les zonages pluviaux dans leurs documents d'urbanisme

Les règlements des PLU prévoient des dispositions relatives aux zones U, AU, A et N (gestion des eaux pluviales à la parcelle, infiltration, prétraitement des eaux pluviales par exemple).

Les communes suivantes ont un zonage pluvial annexé au PLU :

- LANNION
- PERROS-GUIREC
- PLESTIN-LES-GREVES
- PLEUMEUR-BODOU
- PLOUNERIN
- TREBEURDEN

Les communes de PLOULEC'H et de BELLE-ISLE-EN-TERRE n'ont pas annexé de zonage pluvial à leurs PLU.

Des prescriptions sont également associées aux zonages pluviaux sur le débit de fuite, le coefficient d'imperméabilisation, les mesures compensatoires, etc.

Le règlement écrit du PLUi de Morlaix Communauté précise les conditions pour limiter l'imperméabilisation des sols, la maîtrise du débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

5 Conditions pour limiter l'imperméabilisation des sols, la maîtrise du débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Le zonage d'assainissement pluvial fixe les conditions de rejet de eaux pluviales aux collecteurs ou au milieu naturel. A défaut de zonage d'assainissement pluvial :

- Dans les secteurs disposant de réseaux séparatifs, les eaux pluviales ne doivent pas être rejetées dans les eaux usées.
- Les débits maximums de rejet suivants devront être respectés :
 - o Opérations d'ensemble :
Bassin versant de moins de 7 ha : 3l/s/ha ;
Bassin versant de plus de 7 ha : 20 l/s.
 - o Parcelles individuelles :
Surface imperméabilisée supplémentaire de moins de 250 m² : pas de contrainte ;
Surface imperméabilisée supplémentaire de plus de 250 m² : 6 l/s.

Les dispositifs de récupération des eaux pluviales sont autorisés sous condition du respect des dispositions en vigueur.

Extrait du Règlement écrit du PLUi de Morlaix Communauté approuvé en conseil de communauté le 10 février 2020

Les DOO du SCOT Trégor Goëlo et du SCOT Pays de Guingamp fixent tout deux comme orientation que les politiques locales concourent à la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales.

1.2.2. La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales

Les politiques locales d'urbanisme concourent à la maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales. Elles respectent les orientations ci-après, qu'ils complètent en mettant en œuvre des outils complémentaires adaptés, notamment ceux prévus par les SAGE (zonages pluviaux, etc.).

ORIENTATIONS

- Afin de maîtriser le ruissellement des eaux pluviales, les documents d'urbanisme locaux prévoient les dispositions adéquates pour favoriser :
- la limitation de l'imperméabilisation des sols ;
 - la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de chute (gestion à la parcelle) ;
 - l'emploi de techniques d'aménagement hydraulique et de génie écologique compatibles avec les milieux naturels (chaussées drainantes, noues, bassins paysagers, stationnements enherbés, etc.).

Extrait du DOO SCOT Trégor Goëlo approuvé par le conseil communautaire le 4 février 2020

c) La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales

Les politiques locales d'urbanisme concourent à la maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales¹⁷. Ils respectent les prescriptions ci-après, qu'ils complètent en mettant en œuvre des outils adaptés, comme le demandent les SAGE.

Les documents locaux d'urbanisme prévoient les dispositions adéquates pour maîtriser le ruissellement des eaux pluviales à l'exutoire des nouvelles opérations :

- en prenant en priorité les mesures qui permettent de limiter l'imperméabilisation des sols ;
- en privilégiant la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de chute (gestion à la parcelle) ;
- en promouvant des techniques d'aménagement hydraulique et de génie écologique compatibles avec les milieux naturels (chaussées drainantes, noues, bassins paysagers, stationnement enherbé, etc.).

Extrait du DOO du Pays de Guingamp approuvé par le comité syndical le 8 juillet 2021

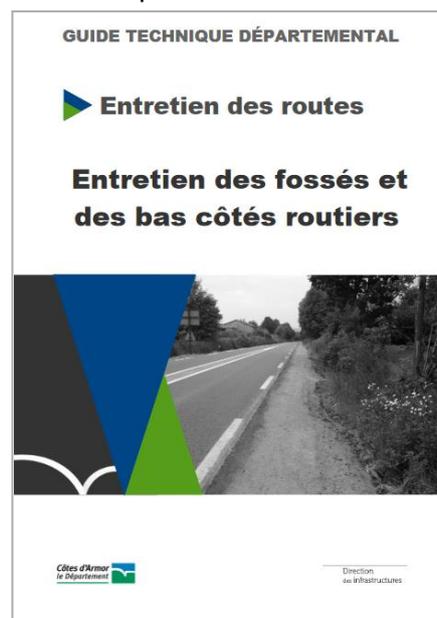
Travaux réalisés sur les infrastructures routières pour améliorer la gestion des eaux pluviales

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor mène depuis 2020 un travail important en matière de gestion des fossés de bord de route. Il a notamment testé l'entretien différencié des fossés routiers sur le territoire de Dinan Agglomération.

Le Conseil départemental 22 propose un guide permettant aux gestionnaires de l'assainissement routier de concilier sécurité des usagers, bonne gestion de son patrimoine et préoccupations environnementales. Il est consultable à partir de [ce lien](#).

Une vidéo sur la gestion alternative des fossés de bord de route est également consultable à partir de ce lien <https://youtu.be/RsfE8fn5Qc>

Un article sur la gestion alternative des fossés des bords de route a été récemment publié dans le « Côtes d'Armor Magazine » (cf. Annexe).



2.4.2. Zones d'expansion des crues

Communes ou leurs groupements ayant intégré les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens au risque d'inondation, le **DOO du SCOT Trégor Goëlo** prévoit que les documents d'urbanisme identifient les secteurs concernés et définissent les règles destinées à interdire le développement de l'urbanisation dans les secteurs inondables non urbanisés, notamment dans les champs d'expansion des crues, en dehors des ouvrages autorisés par le [Plan de Gestion des Risques d'Inondation \(PGRI\)](#).

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondation, le **DOO du SCOT Pays de Guingamp** prévoit que les documents d'urbanisme :

- préservent toutes les zones inondables non urbanisées ;
- protègent les zones d'expansion des crues et les éléments (bassins tampons par exemple) pouvant jouer un rôle dans le ralentissement dynamique des crues ;
- identifient et délimitent les secteurs considérés comme dangereux au vu d'un risque naturel avéré (inondation, érosion, submersion...). Dans ces zones d'aléa, les règles adéquates (en fonction du niveau de risque identifié dans les documents locaux) seront définies pour interdire toute nouvelle urbanisation ou conditionner celle-ci à la création de niveaux-refuges, dans les zones susceptibles d'être submergées et/ou inondées ;
- intègrent une actualisation des données à chaque évaluation du document d'urbanisme local sur le risque d'inondation et/ou de submersion marine, sur les secteurs concernés.

2.4.3. Prévision des crues

Cours d'eau équipés d'un suivi régulier des débits

Le territoire dispose de cinq stations hydrométriques pour calculer de manière statistique les débits :

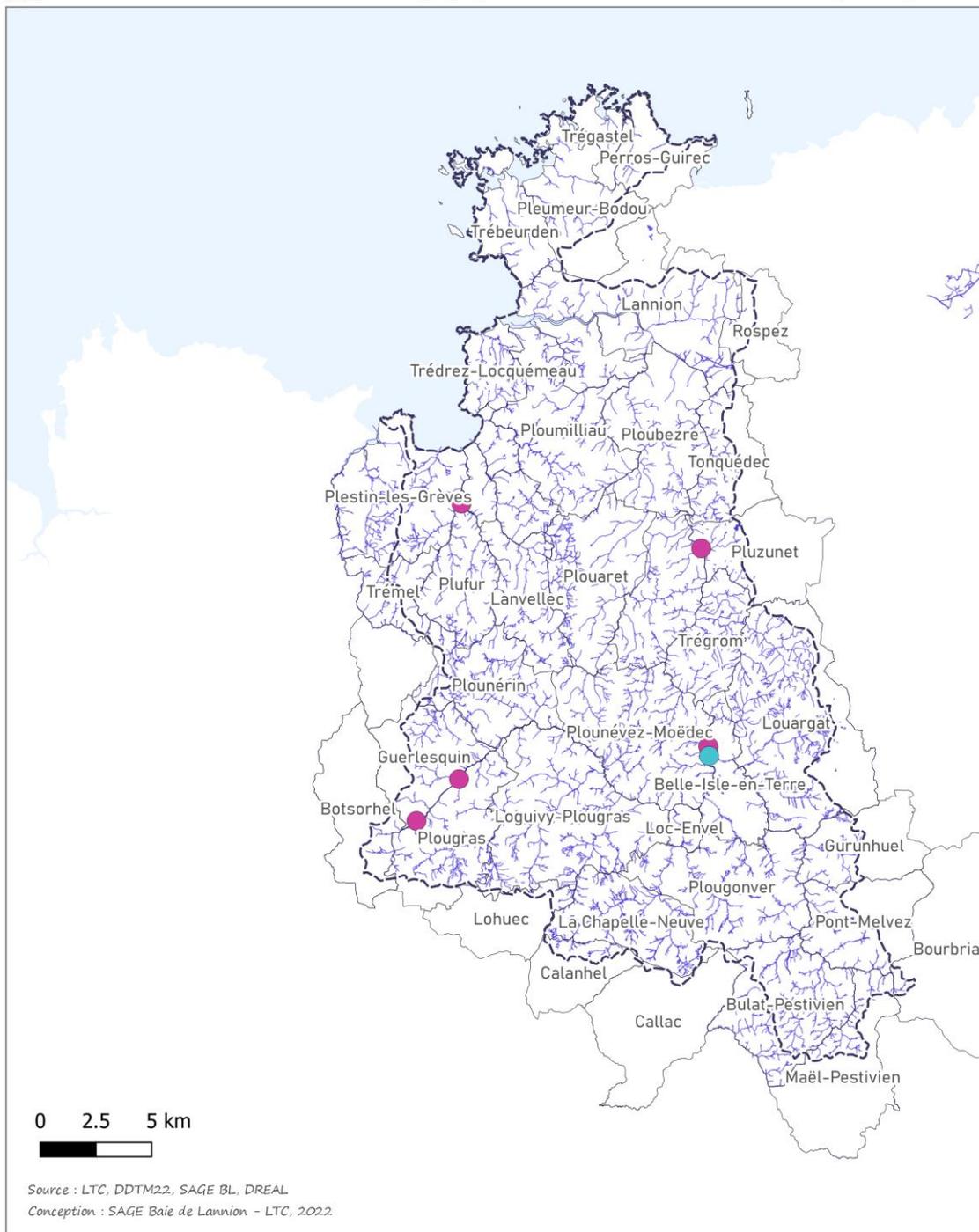
- Guic à Guerlesquin [Kerret] J2213110
- Guic à Guerlesquin [Trogoaredec – aval du plan d'eau de Guerlesquin] J2213120
- Léguer à Pluzunet *station* J2233020
- Léguer à Belle-Isle-en-Terre *station* J2233010
- Yar à Tréduder *station* J22314910

Une sonde a été installée le 20 juillet 2020 au-dessus du Guic à Belle-Isle-en-Terre afin de calculer les hauteurs de la lame d'eau à l'aval du sous-bassin versant du Guic. Plusieurs campagnes de tarage permettront de déterminer le débit du Guic.

SAGE Baie de Lannion

Localisation des stations de jaugeages

▭ Périmètre SAGE Baie de Lannion ● Stations jaugeages DREAL ● Sonde SAGE Baie de Lannion (installée juillet 2020)



Carte : Localisation des stations de jaugeage sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion (source : DREAL, SAGEBL, LTC)

2.4.4. Zones à risque de submersion marine et d'érosion côtière

Avancée de l'étude visant à évaluer la pertinence de potentiels replis stratégiques dans ces zones à risque

Lannion-Trégor Communauté démarrera en 2022 un travail sur la définition d'une stratégie de gestion du trait de côte. La pertinence de potentiels replis stratégiques dans les zones à risque pourrait être évaluée dans ce cadre.

Communes ou leurs groupements ayant intégré les zones soumises aux risques de submersion marine et d'érosion côtière dans les documents d'urbanisme

Pour réduire l'exposition des personnes et des biens au risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte, le **DOO du SCOT Trégor Goëlo** prévoit que les documents d'urbanisme définissent les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être submergées ou concernées par l'érosion du trait de côte.

3.1.5. La réduction de l'exposition aux risques et nuisances

ORIENTATIONS

→ Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondations, les documents d'urbanisme locaux, en compatibilité avec le Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) Loire-Bretagne et les SAGE, identifient les secteurs concernés, et définissent :

- les installations nécessaires pour améliorer la collecte et le stockage des eaux pluviales et de ruissellement, dans les secteurs déjà urbanisés sujets à inondations (cf. 1.2.2) ;
- les règles destinées à interdire le développement de l'urbanisation dans les secteurs inondables non urbanisés, notamment dans les champs d'expansion des crues, en dehors des ouvrages autorisés par le PGRI.

→ Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte, les documents d'urbanisme locaux identifient les secteurs concernés, en compatibilité avec le PGRI Loire-Bretagne et le SMVM, et en fonction de l'état de la connaissance consacré par l'État, et définissent :

- les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être submergées, selon les règles du PGRI ;
- les règles adéquates pour interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones susceptibles d'être concernées par l'érosion du trait de côte, en raison par exemple d'un risque d'éboulement de falaise ;
- les conditions permettant de préserver les espaces naturels littoraux (dunes, marais, etc.), qui contribuent à prévenir et maîtriser les dégâts causés par les événements climatiques extrêmes.

Ils prennent en compte les projets de relocalisation des établissements et des constructions actuellement situés dans des zones de forte vulnérabilité.

→ Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques technologiques, les documents d'urbanisme locaux :

- identifient les secteurs concernés par un risque existant et prévoient les règles adéquates pour y maîtriser le développement de l'urbanisation ;
- prévoient, pour de nouvelles installations, des localisations à l'écart des zones d'habitat.

→ Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques liés à la présence d'un ancien site d'extraction d'uranium, les documents d'urbanisme locaux prévoient les règles adéquates pour ne pas accroître l'urbanisation à leur proximité. Ils autorisent en outre les travaux et aménagements nécessaires à la décontamination et la sécurisation de ces sites.

→ Afin de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques liés aux mouvements de terrain, les documents d'urbanisme locaux prévoient les règles adéquates.

→ Afin de réduire l'exposition des personnes aux nuisances de toutes sortes, les documents d'urbanisme locaux :

- privilégient des secteurs à l'écart des zones de bruit ou de nuisances manifestes pour les prochaines opérations d'aménagement,
- prévoient les conditions d'implantation ou d'évolution adaptées pour les activités génératrices de fortes nuisances, en dérogeant au besoin aux autres règles de localisation précisées par le DOO.

2.5. Enjeu 5 "Assurer une gouvernance et une communication efficaces »

2.5.1. Communication

Existence d'un volet pédagogique : objectifs, publics et partenaires identifiés
Planification des actions : les actions sont planifiées? Les actions planifiées années N sont réalisées?

2.5.1.1. Le plan de communication et de sensibilisation pour la mise en œuvre du SAGE adopté en mars 2019 par la CLE

En mars 2019, un plan de communication et de sensibilisation a été adopté par la CLE (Cf. *tableau récapitulatifs des outils et des publics cibles par enjeu en annexe 4.1.*).

Ce plan reprenait les actions déjà menées sur le périmètre du SAGE (actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de bassins versants, par les associations et les collectivités), les outils à concevoir et les actions prioritaires à mener dans le cadre du programme SAGE, à savoir :

- la création d'une charte graphique
- la conception d'un « Guide du SAGE » à destination des collectivités locales (élus/agents)
- la refonte du site internet dédié au SAGE www.sage-baie-lannion.fr
- la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation visant à atteindre les objectifs du SAGE (reconquête de la qualité des eaux littorales, gestion durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique) en lien avec les orientations du SAGE BL suivantes :
 - ✓ Orientation n°1 « Veiller à l'atteinte et au maintien de la bonne qualité des eaux »
 - ✓ Orientations n°9 « Identifier les sources de pollution microbiologique et y remédier » et n°12 « Sensibiliser les usagers proximité des zones de pêches d'autres usages littoraux »
 - ✓ Orientations n°7 « Maitriser les rejets en mer » et n°12 « Sensibiliser les usagers proximité des zones de pêches d'autres usages littoraux »
 - ✓ Orientation n°13 « Rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique »
 - ✓ Orientation n°14 « Maîtriser les besoins en eau »
 - ✓ Orientation n°23 « Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales »
 - ✓ Orientation n°27 « Communiquer et sensibiliser »
- la poursuite de la sensibilisation via les bulletins d'information des communautés d'agglomération (le T de Lannion-Trégor Communauté, Mon agglo Guingamp Paimpol), des communes, des bassins versants (J'agis pour l'environnement, flash agricole,...) et les sites internet des structures représentées dans la Commission Locale de l'Eau.

Sont listés ci-dessous les outils créés et les évènements organisés entre 2019 et 2021 dans le cadre des programmes annuels du SAGE financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et les EPCI et les producteurs d'eau du périmètre.

Ces outils et évènements visent différents publics.

❖ Le Guide du SAGE

Le Guide du SAGE, élaboré en 2020, s'adresse aux collectivités et à leurs groupements. Cet outil pédagogique et synthétique reprend les différents objectifs du SAGE Baie de Lannion.



Il a été mis en ligne sur le site internet www.sage-baie-lannion et partagé aux membres de la CLE et aux structures représentées en novembre 2020. Il a été diffusé aux communes concernées en février 2021.

Les illustrations créées sont réutilisables et ont été repris dans d'autres supports.

Le cycle de l'eau sur le SAGE Baie de Lannion

This diagram illustrates the water cycle. It shows clouds with 'Précipitations' (precipitation) falling over a landscape with houses and trees. 'Evaporation' is shown as water vapor rising from the sea and land. 'Condensation' is shown as clouds forming. The sea is labeled 'Mer'.

Au quotidien, repérer les sources de pollution et y remédier

This 3D diagram shows various pollution sources in a coastal area. Labels include: 'À la maison' (at home) with 'Système d'assainissement non collectif défectueux' (defective non-collective sanitation system) and 'Rejet d'eau sales dans les eaux pluviales' (dirty water discharge into rainwater); 'Nos animaux' (our animals) with 'Rejet d'eau sales dans les zones de mouillage' (dirty water discharge in mooring areas) and 'Rejet d'engrais' (fertilizer discharge); 'En loisirs' (leisure) with 'Rejet d'engrais' (fertilizer discharge) and 'Déversement des déchets d'activités récréatives par nettoyage de glace' (disposal of recreational waste by ice cleaning); and 'La Manche' (the English Channel) with 'Déversement des déchets d'activités récréatives par nettoyage de glace' (disposal of recreational waste by ice cleaning) and 'Défaut de fonctionnement de la station d'épuration' (malfunction of the treatment plant).

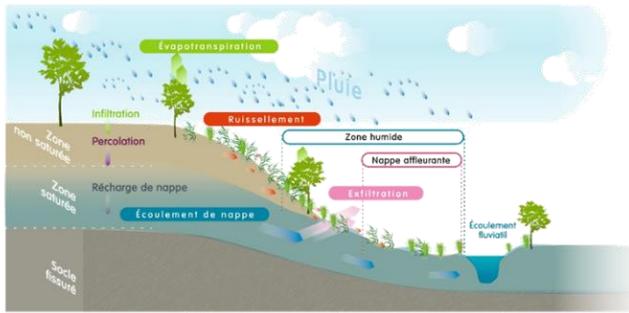
Qu'est-ce qu'un cours d'eau en bon état hydrologique ?

This diagram shows a river in good hydrological state. It features a 'Méandre' (meander) and a 'Lit mineur du cours d'eau, substrat différencié (gravier, caillots, blocs, etc.)' (minor bed of the river, differentiated substrate like gravel, pebbles, blocks, etc.). A 'Beige' (bank) is also labeled. The text 'Développement d'une vie aquatique (saumon, forêt)' (development of aquatic life (salmon, forest)) is also present.

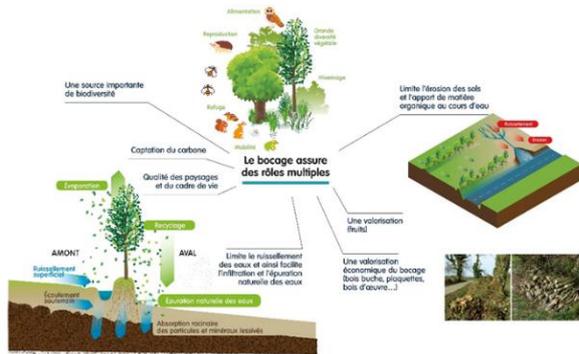
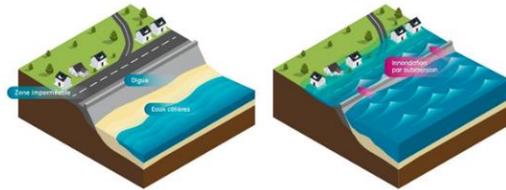
Toutes les interventions sur les cours d'eau sont soumises à la loi sur l'eau

This diagram illustrates various water interventions. Labels include: 'Défilèvement de la ripisylve' (riparian forest clearing), 'Digue' (dike), 'Remblaiement' (filling), 'Bouage, barrage' (siltation, weir), 'Béailbage' (weir), 'Curage' (dredging), and 'Drainage / Assèchement' (drainage/drying).

Les trajets de l'eau sur et dans nos sols



Prévenir le risque de submersion marine et d'érosion côtière



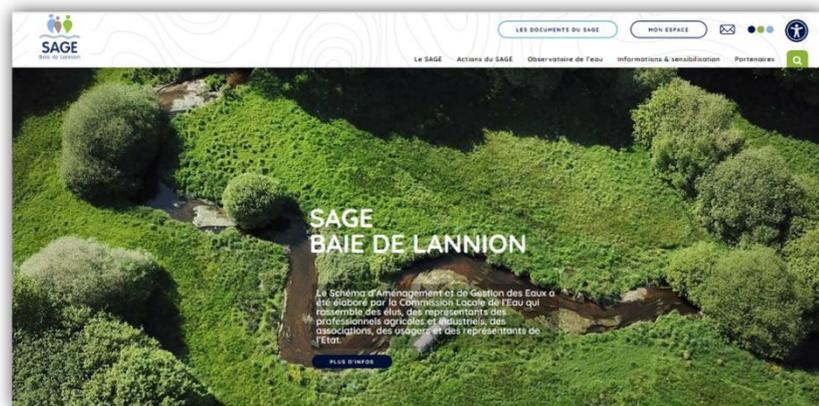
Illustrations créées et réutilisables - Guide du SAGE 2020

❖ **La refonte du site internet**

Le site internet est actualisé régulièrement (calendrier et actualités) depuis sa mise en ligne en novembre 2020.

Refonte du site internet et de l'extranet du SAGE www.sage-baie-lannion.fr

- RUBRIQUES :
- Documents du SAGE
 - Présentation du SAGE
 - Actualités
 - Actions du SAGE
 - Observatoire de l'eau
 - Information & sensibilisation
 - Extranet



❖ La campagne de sensibilisation aux économies d'eau

Deux affiches ont été créées et diffusées en partenariat avec l'office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor Communauté aux hébergeurs (hôtels, gîtes, camping). En raison de l'épidémie de COVID, la diffusion de ces outils lors du forum du tourisme a été annulée.

La campagne a été relayée par le T de Lannion-Trégor Communauté (bulletin intercommunal, page facebook) et l'office de tourisme communautaire Côte de Granit Rose.



Article dans le T de sept. 2020

ECONOMISER L'EAU!

La loutre a raison de manifester car si l'eau est indispensable à notre vie, elle l'est aussi aux espèces qui vivent en milieu humide et sa ressource n'est pas inépuisable. Alors cet été le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Baie de Lannion a alerté les hébergeurs et les touristes sur la provenance de l'eau et sur l'importance de maîtriser sa consommation. « Sur notre territoire, l'eau est prélevée essentiellement dans les cours d'eau et principalement à l'aval du Léguer », explique Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion. La campagne a été menée en partenariat avec l'Office de tourisme de la Côte de granit rose et le Bassin versant Vallée du Léguer qui a missionné le CRIR* et son camion « la Maison des économies d'eau », pour voyager à la rencontre des touristes. Si l'été se termine, chacun doit rester vigilant pour que, cet automne, les cours d'eau soient à niveau et les animaux qui les peuplent bien portants.

*Centre régional d'initiation à la rivière d'Eau et Rivières de Bretagne
 @ D'infos: WWW.SAGE-BAIE-LANNION.FR



Cette campagne de sensibilisation est mutualisée à l'action menée dans le cadre de la mise en œuvre du PTE Léguer qui a consisté en 2020 à la circulation de la maison des économies d'eau du CRIR sur les communes littorales de Pleumeur-Bodou, Trégestel, Trébeurden et Perros-Guirec.



David Guégan (CRIR) Lucie Chauvin (SAGE) et Samuel Jouan (Bassin versant) ont présenté cette campagne de sensibilisation et le véhicule pédagogique où des solutions simples pour économiser l'eau, sont exposées.

Les affiches de sensibilisation aux économies d'eau ont été diffusées par les offices de tourisme. Nous n'avons pas de retour sur l'affichage de ces affiches. Cependant, plusieurs propriétaires de gîtes se sont adressés directement à la cellule d'animation du SAGE pour en récupérer.

En 2022, il est envisagé de rencontrer les hébergeurs au moment du forum du tourisme et du rassemblement des gîtes de France.

L'office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor prévoit l'organisation, en partenariat avec le bassin versant du Léguer et le SAGE Baie de Lannion, d'un éduc'tour à destination des hébergeurs pour une journée de sensibilisation sur le terrain (Label Rivières Sauvages, enjeux liés à l'eau).

❖ **La campagne de sensibilisation visant la reconquête des eaux littorales et de la biodiversité associée**

Afin de répondre aux objectifs fixés dans SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo et les Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 (Côte de Granit Rose – Sept-Iles, Léguer et Trégor Goëlo), une candidature a été déposée en septembre 2017 auprès de l'Office Français de la Biodiversité lors de l'appel à manifestation d'intérêt « *faire émerger les initiatives en faveur de la biodiversité marine portant sur des projets d'évitement ou de réduction d'impacts d'activités sur la biodiversité ou de restauration du milieu dans ou en-dehors du réseau d'aires marines protégées* ».

La candidature retenue, les structures ont travaillé à l'élaboration d'outils de sensibilisation aux bonnes pratiques destinés aux usagers des espaces portuaires, autour de plusieurs thématiques : l'approche de la faune en mer, le mouillage et les herbiers de zostères, la gestion des déchets et des eaux grises / noires, le carénage et la pêche.

Le projet couvre donc le territoire des deux SAGE (Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo) et des espaces maritimes de trois sites Natura 2000 (Côte de Granit Rose –Sept-Iles, Trégor Goëlo et Léguer).

Les outils de la campagne sont les suivants :

- site web www.protegeonslamer.bzh
- fiches assemblées avec anneau et porte-clés
- livrets en français et en anglais
- affiches
- autocollants
- flamme
- tenue pour les saisonniers



Outils de la campagne de sensibilisation Eau la la !!! C'est beau la mer

La période de confinement a perturbé ce projet comme beaucoup d'autres. Ont été cependant assurés l'actualisation de site internet avec les actualités thématiques en lien avec le projet et la distribution des plaquettes et affiches auprès des structures locales identifiées la saison passée.

Le 14 octobre 2020, le projet « Eau la la, c'est beau la mer ! » a reçu le prix européen Natura 2000 dans la catégorie communication. Le partenariat entre les porteurs de projets Natura 2000 et SAGE (Lannion-Trégor communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) a été salué.

Obtention du prix Natura 2000 européen catégorie communication pour la campagne de sensibilisation « Eau la la ! c'est beau la mer »
14 octobre 2020



Elaboration clip campagne Eau la la !!!
C'est beau la mer avec le prix européen Natura 2000 obtenu en 2020 dans la catégorie COMMUNICATION



Campagne Eau la la !!! C'est beau la mer 2021

Recrutement des deux médiateurs pour diffuser les outils de la campagne et sensibiliser les usagers du littoral (Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération)



Saméd 16 octobre 2021

Passport et cartes d'identité, du retard
Les services professionnels ont pris du retard dans le délai de production des passeports et cartes d'identité. Il faut compter un mois de plus pour les recevoir.

Rénévole en Bretagne
Le Télégramme s'engage pour la rentrée scolaire.

Le cadeau du Département aux élèves de sixième
C'est en effet l'occasion de rappeler l'écologie importante que constitue l'école au collège, et la prise en charge par le conseil départemental des Côtes-d'Armor, soit offert aux 213 élèves de sixième de Paimpol, en cadeau de rentrée, un sac de table aux couleurs du département, contenant une gourde et un livret détaillant les attributions départementales à regarder avec les parents.

940 plaisanciers sensibilisés aux bons gestes
Depuis mai, Delphine Blanchard et Thomas Loux ont sensibilisé 940 personnes aux pratiques respectueuses de la mer. Avec 400 heures passées sur le terrain, ils ont réussi à convaincre 940 plaisanciers de répondre à leur enquête. Quelles sont les pratiques les plus respectueuses de ce document ?

Le centre de vaccination va déménager dans la rue de Cruckin
Le centre de vaccination va quitter le gymnase K2 de Keraoul.

Retrouvez l'essentiel de l'actu sportive

Inscrivez-vous aux newsletters du Télégramme

Service gratuit

En 2021, la seconde campagne de sensibilisation a permis de sensibiliser 900 usagers de la mer entre mai et octobre.

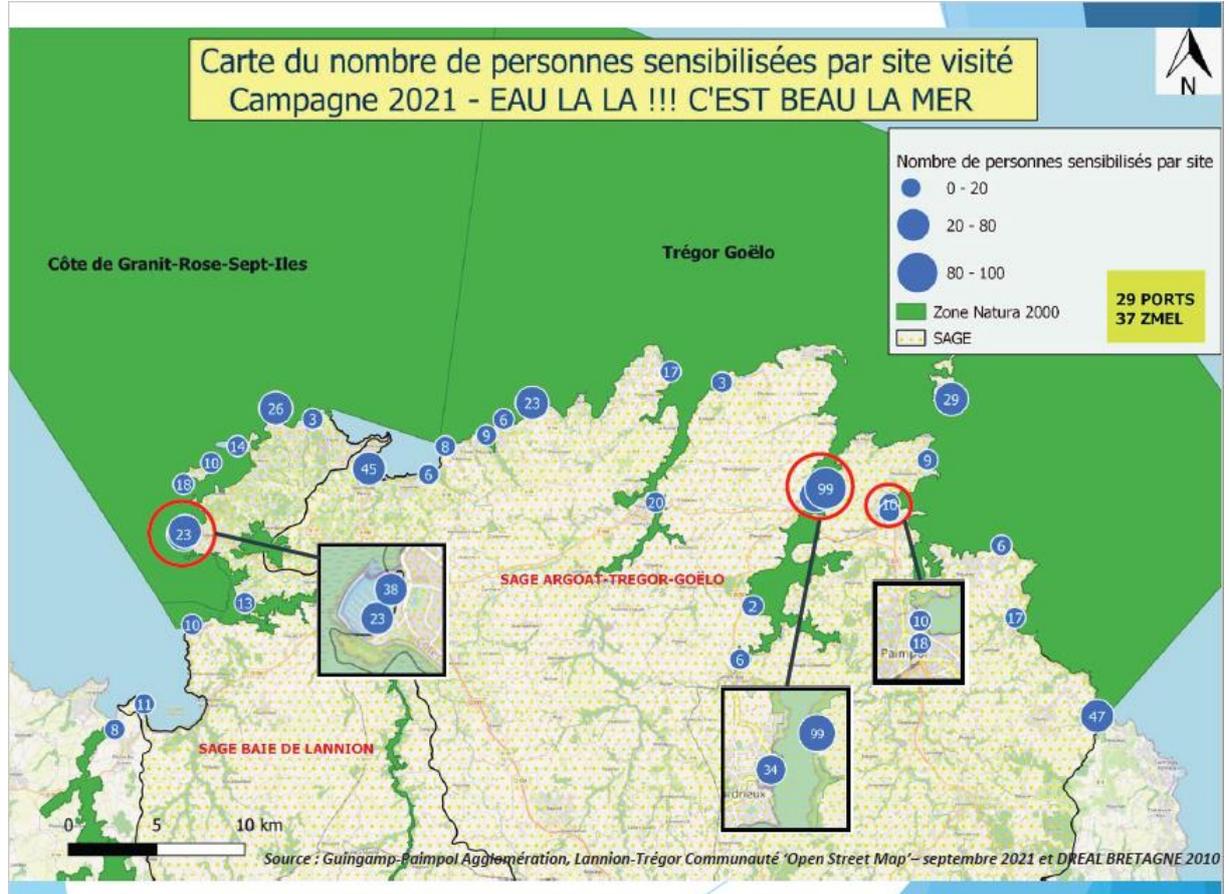
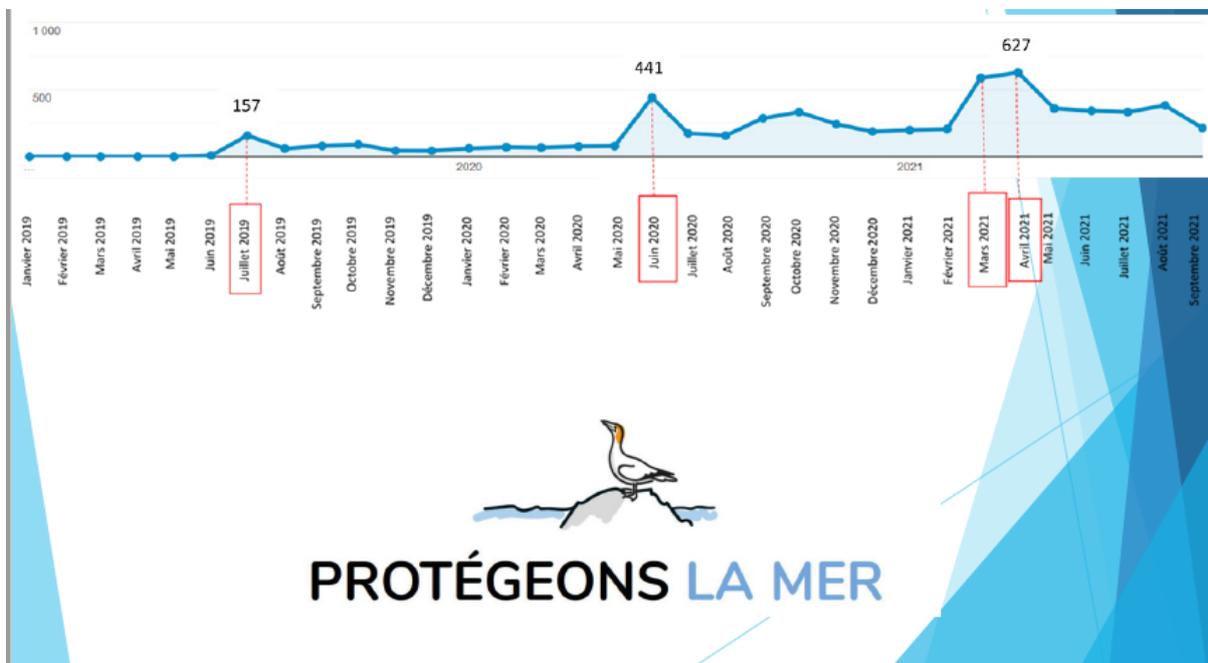


Tableau de bord du SAGE Baie de Lannion 2020-2021

La fréquentation du site internet www.protegeonslamer.bzh n'est pas régulière. Les pics de fréquentation correspondent à la parution d'articles dans la presse.



Graphique : fréquentation du site internet www.protegeonslamer.bzh depuis 2019

- ❖ La campagne de sensibilisation visant la reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales

Pour faire suite aux diagnostics des sources de pollution microbiologique démarré en 2017, ont été créés différents supports de sensibilisation :

- à l'intérêt de la remise aux normes des dispositifs d'assainissement des particuliers,
- à l'impact des déjections animales et humaines sur la qualité des eaux littorales.



Panneau de sensibilisation de la pollution microbiologique des déjections animales et humaines



Dépliant visant à expliquer l'intérêt de la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et individuel des particuliers (4 déclinaisons proposées : bassins versants du Yaudet, du Kerdu, du Pors Mabo et du SAGE)

❖ **La campagne de sensibilisation aux rejets divers dans les eaux pluviales**

Pour sensibiliser les habitants au risque de pollution par divers rejets des eaux de rivière ou des eaux littorales, ont été conçus 4 pochoirs différents pour montrer le lien qu'il existe entre les grilles d'eau pluviale et le milieu Pour la réalisation de tags éphémères en 2021, les pochoirs et les bombes à la craie seront à disposition des communes.



| Commune | Période de prêt | Informations complémentaires |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plouaret | 07/06/2021 | https://www.ouest-france.fr/bretagne/plouaret-22420/des-tags-urbains-pour-protger-la-riviere-f4af9824-e553-453b-9e66-1767fa15a069 |
| Plougouver | 01/08/2021 | |
| Belle-Isle-en-Terre | 11/08-2/08 | |
| Plestin-les-Grèves | 06/07/2021 au 15/09/2021 | |
| Ploumiliau | 07/07/2021-25/08 | Finally non réalisé - la commune a déjà ses propres visuels |
| Tonquedec | 09/07/2021 | |
| Trégastel | 04/08/21- | |
| Tréduder | 11/08/2021 | tags réalisés au niveau de deux avaloirs dans le bourg : à la mairie et à proximité du cimetière. |
| Ploulec'h | 25/08/2021 | |
| Trégrom | 26/08/2021 au 29/09/2021 | |
| Saint-Michel-en-Grève | 06/07/2021 au 15/09/2021 | |
| Saint-Michel-en-Grève | Permanence | |

Un jeu de pochoirs a été fourni à Guingamp Paimpol Agglomération pour être diffusé auprès des communes adhérentes en 2022.

❖ Perspectives 2022

- Un guide de conseil pour la mise en œuvre des orientations du SAGE en matière de gestion intégrée de l'eau (Défi Eau). Une première version de travail a été élaborée en 2021.
- Un outil pédagogique sur le « chemin de l'eau » et la gestion intégrée de l'eau
- Un outil de sensibilisation des campings caristes aux problématiques de qualité des eaux littorales

2.5.1.2. Les supports de communication, d'information et de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau (qualité, quantité, biodiversité) élaborés et diffusés par les acteurs du territoire

Au niveau local, les outils utilisés pour sensibiliser et informer le grand public sont :

- Les bulletins départementaux
- Les bulletins intercommunaux
- Les bulletins communaux

Des exemples d'articles parus en 2020 et 2021 figurent en annexe.

D'autres outils sont plus spécifiques et s'adressent à un public initié :

- Le site internet du BV Léguer
- Les flashes agricoles BV Léguer et Lieue de Grève
- Le Guide des SAGE de l'APPCB
- Le Guide d'accompagnement des collectivités de Guingamp Paimpol Agglomération
- Lettre Inf'Eaux du conseil départemental des Côtes d'Armor
- Interventions dans les journées régionales organisées par le CRESEB et le CRB (Eau et changement climatique)
- Site internet de l'ATBVB
- Site internet de l'APPCB

- Site internet GESTEAU
- Le [portail « Agir contre les algues vertes en Bretagne »](#) qui donne des informations sur le plan gouvernemental co-piloté par la Préfecture de Région et le Conseil régional de Bretagne en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère.

Des actions de terrain ont été réalisées dans le cadre du programme PTE Légier :

- Circulation de la maison des économies d'eau
- Accompagnement des collectivités pour l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur les espaces communaux (accompagnement technique, organisation de formations et de retours d'expérience entre collectivités)
- Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs pour la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires

Des actions sont aussi réalisées par les communautés d'agglomération dans le cadre de leur politique d'éducation à l'environnement :

- Programme scolaire d'éducation à l'environnement de Guingamp Paimpol Agglomération

3. Annexes

3.1. Tableau récapitulatif des outils de communication et de sensibilisation (existant ou à créer) par enjeu et par public cible

3.2. Articles de presse en 2021

3.3. Articles dans le magazine d'information de Lannion-Trégor Communauté (le T) 2020/2021

3.4. Les articles dans le magazine d'information de Guingamp Paimpol Agglomération (2020/2021)

3.5. Le Centre Régional d'Initiation à la Rivière

3.6. Département des Côtes d'Armor

3.7. La communication via les offices de tourisme

3.7.1. Office de tourisme Côte de Granit Rose

3.7.2. Office de tourisme Perros-Guirec Côte de Granit Rose

3.7.3. Office de tourisme communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération « Guingamp – Baie de Paimpol Tourisme »

3.8. Les articles dans le JAPE (BV Léguer et BV Lieue de Grève) 2020/2021

3.1. Tableau récapitulatif des outils de communication et de sensibilisation (existant ou à créer) par enjeu et par public cible

(Document support proposé en Bureau en mars 2019 pour la définition de la stratégie de communication)

| Cibles / Objectifs | Qu'est-ce que le SAGE ? Enjeux EAU Contenu du SAGE BL | Réduction des pollutions bactériologiques, pollutions eaux littorales | Etat des lieux quantitatif et sensibilisation à la gestion durable de la ressource en eau | Vers la non-utilisation des produits sanitaires, anticipation de l'entretien des espaces verts dans les aménagements, sensibilisation infiltration de l'eau | Sensibilisation à la préservation des têtes de BV | Protection des zones humides / des cours d'eau / bocage |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grand public | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation ½ journée approbation SAGE - Vidéo → forme à discuter, mutualisation à envisager - Tableau de bord - Manifestations publiques (à partir de 2019) - Site internet - Organiser une manifestation (par exemple : diffuser un film documentaire réchauffement climatique / la gestion de l'eau dans le Monde/....) | <ul style="list-style-type: none"> - Signalétique sur sites à enjeux (baignade, pêche à pied...)? - Com via bulletins, lettres... - Sensibilisation individuelle en porte-à-porte ou publipostage sur sous-bv concernés | <ul style="list-style-type: none"> - Point presse sur l'état quantitatif de la ressource => lien avec les acteurs du tourisme - Renforcement de la communication en période de sécheresse - Action à développer en partenariat avec le BVVL sur les économies d'eau ? Sites internet BV JAPE, bulletins municipaux et intercommunaux | Bulletin j'agis pour l'environnement Sites internet BV Flyers BV Evènementiel : SPAP | | <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo - Sites internet BV - Evènementiel : JMZH / fréquence grenouille |
| Elus | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation ½ journée approbation SAGE - Vidéo - Tableau de bord - Le petit guide du SAGE - Rencontre commune par commune (20-30 min) – vidéo / guide – partir de l'EAU sur notre territoire » | <ul style="list-style-type: none"> - Com via bulletins municipaux | | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation formation - Tableau de bord - Accompagnement continu zéro phyto BV Léguer + lettre ecophyto | Organisation d'une visite sur le terrain fin 2018 en partenariat avec les structures de BV | <ul style="list-style-type: none"> - vidéo - Le petit guide du SAGE |
| Techniciens (collectivités territoriales) | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation ½ journée approbation SAGE - Vidéo - Tableau de bord - Lettre interne LTC (transversalité, qu'implique le SAGE pour les services ?) - Idem GP3A et Morlaix CO - Site internet - Tuto vidéo | | <ul style="list-style-type: none"> - presse, flyer - visites de sites/aménagements - exemplaires sur la gestion des eaux pluviales et économies d'eau | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation formation - Accompagnement continu zéro phyto BV Léguer | Organisation d'une visite sur le terrain fin 2018 en partenariat avec les structures de BV | <ul style="list-style-type: none"> - Lettre interne EPCI |
| Jeune public | <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo - Site internet - Manifestations en partenariat (CRIR, E&RB, CA,...) - Interventions dans les écoles/collèges/lycées - Centres de loisir - Bilan des supports type maquette qui existent déjà (CRIR, BV JGB, ...) | Atelier TAP/centre de loisirs et formation d'animateurs sur BV Léguer | Atelier TAP/centre de loisirs et formation d'animateurs sur BV Léguer | Atelier TAP/centre de loisirs et formation d'animateurs sur BV Léguer (jardinage au naturel) | | <ul style="list-style-type: none"> - interventions dans les écoles/collèges/lycées - Atelier TAP/centre de loisirs et formation d'animateurs sur BV Léguer |

| Objectifs Cibles | Qu'est-ce que le SAGE ? Enjeux EAU Contenu du SAGE BL | Réduction des pollutions bactériologiques, pollutions eaux littorales | Etat des lieux quantitatif et sensibilisation à la gestion durable de la ressource en eau | Vers la non-utilisation des produits sanitaires, anticipation de l'entretien des espaces verts dans les aménagements, sensibilisation infiltration de l'eau | Sensibilisation à la préservation des têtes de BV | Protection des zones humides / des cours d'eau / bocage |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agriculteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo - Site internet | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin communal et plaquettes d'information (étude SAGE), accompagnement lors des diagnostics (étude SAGE) | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur le rôle des zones humides et du bocage dans la régulation hydrique - Flashs techniques agricoles (BV/CA) | Flashs techniques agricoles (BV/CA) Journées techniques / démonstration de matériels etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une visite sur le terrain fin 2018 en partenariat avec les structures de BV | Flashs techniques agricoles (BV/CA) |
| Gestionnaires de ports, plaisanciers, pêcheurs, usagers du littoral | <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo - Site internet | <ul style="list-style-type: none"> - Création supports de communication et de sensibilisation dans le cadre de l'AMI (en partenariat Natura 2000, SAGE ATG) + sensibilisation avec l'appui d'« ambassadeurs » | | | | |
| Jardineries/paysagistes | <ul style="list-style-type: none"> - Vidéo - Site internet | | | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation formations, journées d'échanges techniques, sensibilisation... Flyers BV | | |
| Touristes et professionnels du tourisme | | | Opération de sensibilisation SAGE/BVVL + mise en place d'outils de com pour préserver la ressource en été (côte de granit rose alimentée par le Léguer) | | | |
| *Supports de communication existants | | Plaquettes d'information service SPANC/SPAC des EPCI | | <ul style="list-style-type: none"> - Flash techniques agricoles (BV/CA) - Bulletin j'agis pour l'environnement | | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin d'information BV - Flash techniques agricoles (BV/CA) |

3.2. Articles de presse en 2021

Sources : Télégramme, Ouest France, Trégor

L'opération « Eau la la, c'est beau la mer » reconduite

L'engagement de Lannion-Trégor communauté et Guingamp Paimpol agglomération pour l'environnement leur ont valu un prix Natura 2000. L'action est reconduite cette année.

Depuis 2018, les trois structures gestionnaires de sites Natura 2000 ayant un Schéma d'aménagement et gestion de l'environnement (Sage), Lannion-Trégor communauté, Guingamp-Paimpol agglomération et le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Guingamp, se sont mobilisées pour concevoir et animer une campagne de sensibilisation « Eau la la, c'est beau la mer ! », soutenue financièrement par l'Office français de la biodiversité.

Vendredi, les élus se sont retrouvés sur le site de la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert, à Pleu-bian.

De Plestin-les-grèves à Plouha

Deux médiateurs ont été recrutés pour cette nouvelle saison, de mai à octobre : Delphine Blanchais, pour la partie ouest et Thomas Louis pour la partie est.

Leur rôle est d'aller à la rencontre des usagers, plaisanciers, véliplan-chistes ou kayakistes et des usagers de l'estran, de Plestin-les-grèves à Plouha et de les sensibiliser aux bonnes pratiques pour la protection de la nature, « car tous les documents distribués ne valent jamais un contact avec nos ambassadeurs », confie Annie Bras-Denis, présidente du Sage Baie de Lannion et vice-prési-



Vendredi, au Sillon de Talbert, à Pleu-bian, la nouvelle campagne de protection de l'environnement « Eau la la, c'est beau la mer », a été présentée par les élus de LTC et GPA et les deux médiateurs, Delphine Blanchais et Thomas Louis.

(Photos: Ouest-France)

dente environnement de LTC.

Les thèmes de sensibilisation cette année seront : les carénages sauvages, « car on estime que seulement 20 % des bateaux du secteur utili-

sent les aires de carénage agréées », regrette Loïc Mahé, vice-président de LTC en charge de l'économie de la mer ; le traitement des eaux grises et noires des bateaux ; leurs

mouillages sur les Herbiers de zostères ; la gestion des déchets ; les bonnes pratiques de la pêche de loisir ; et le respect des oiseaux et mammifères marins.

« Notre côte recèle des sites uniques de nidification au sol d'oiseaux marins, explique Julien Houron, garde littoral de la réserve naturelle du Sillon de Talbert. Beaucoup des 100 000 visiteurs par an du Sillon de Talbert ignorent cela et mon rôle est de leur expliquer pourquoi les chiens sont interdits, même tenus en laisse. Un passage trop rapproché, un aboiement peut suffire à faire abandonner une couvaison. »

Un prix Natura 2000

En 2019, la qualité de ce travail (il n'y a pas eu de campagne en 2020 en raison de la pandémie) et des outils de communications proposés, a été distinguée par le commissaire européen à l'environnement, Virginijus Sinkevicius.

L'opération « Eau la la, c'est beau la mer ! » a reçu un prix Natura 2000 de 2 000 €. « Cette récompense justifie le travail que nous avons entrepris. Cette somme servira à la nouvelle campagne de communication », confiait Jean Pierre Giuntini, vice-président environnement et biodiversité de Guingamp-Paimpol agglomération.

■ PLEUBIAN

CAMPAGNE 2021. C'est beau la mer, mais c'est fragile

Depuis 2019 dans une campagne nommée « Eau la la s'est beau la mer » est organisée. Les élus* et les médiateurs se sont retrouvés à la maison du Sillon pour le lancement de la campagne 2021.

Ce travail de sensibilisation destiné à protéger le littoral et en particulier les zones sensibles telles que celle du Sillon rend compte des résultats obtenus.

Entre Plestin et Plouha

En effet l'an passé, ce sont 600 personnes qui ont été sensibilisées par cette campagne dont le territoire va de Plestin Les Grèves à Plouha.

Deux médiateurs ont arpenté le littoral afin d'aider le public à adopter les bonnes conduites, respectueuses de l'environnement.

Elle met l'accent sur la fragilité des espaces fréquentés, et l'impact sur la biodiversité.

Le travail réalisé a été reconnu puisqu'il a obtenu des instances européennes le prix Natura 2000 qui sera remis au mois de septembre, d'un montant de 2000 €. Loïc Mahé, le maire a fait un historique du Sillon, premier espace remarquable de Bretagne depuis 2006, un site riche, avec la présence depuis 15 ans d'un animateur et garde du littoral, Julien Houron.

Sensibilisation non culpabilisante

La sensibilisation porte sur des points très concrets tels que les bonnes conditions du carénage (vigilance à l'égard des biocides entre autres) mais aussi les égards auprès des oiseaux, en particulier au moment de la nidification (ces zones sont bien surveillées sur le Sillon, le public est sensibilisé), et naturellement



Delphine Blanchais et Thomas Louis, médiateurs pour la campagne 2021.

les précautions sur les plages. Comme le disait un intervenant, l'objectif est de faire passer des messages non culpabilisants. 2021 verra la reconduction des deux médiateurs, Delphine Blanchais et Thomas Louis.

Attention aux chiens

L'incitation à encourager les plaisanciers à utiliser les zones de carénage ou encore à éviter les mouillages dans les zones de zostères, constitue les objectifs de cette campagne.

On y ajoutera aussi la collecte des déchets, l'aménagement de zones de quiétude, la présence des chiens et les risques qu'ils comportent pour les oiseaux. Julien Houron note : « Nous avons vu en février 200 chiens

sur une durée de 15 jours ».

Le maire très au fait de leur rôle puisque le site de Pors Rand est régulièrement contaminé, peut-être par des déjections canines (lire ci-dessous), a été clair : « On a prévu de sanctionner cette année, il en coûtera 68 € à chaque contrevenant ».

*Les deux communautés d'agglomération, LTC (Lannion Trégor Communauté) GPA (Guingamp Paimpol Agglomération) et le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Guingamp, sont les trois structures gestionnaires de sites Natura 2000, ayant un Schéma d'aménagement et gestion de l'environnement (Sage), en lien avec l'Office Français de la Biodiversité

Plouaret

Des tags urbains pour protéger la rivière

Le Sage, syndicat des eaux de la baie de Lannion et le bassin-versant de la vallée du Léguer, souhaitent sensibiliser les riverains et les employés communaux à la protection des cours d'eau.

Des tags urbains, en français et en breton, sont peints de chaque côté des grilles d'évacuation des eaux pluviales, avec de la peinture à la craie, donc effaçable, écologie oblige.

Ces inscriptions rappellent que ce réseau d'eaux pluviales mène à la rivière et que celle-ci va à la mer. Ainsi, que ce soit des mégots jetés, des huiles, ou de l'eau polluée par des détergents, ces déchets et leurs résidus vont se retrouver dans l'eau du robinet, malgré le traitement, ou sur la plage, encourageant la prolifération des algues vertes.

Samuel Jouon, animateur du bassin-versant du Léguer, va aller avec pochoirs et bombe de peinture por-



Sylvain Jouon a commencé, mardi, à tagger le long des trottoirs communaux.

PHOTO : QUEST-FRANCE

ter, près des grilles d'eaux pluviales de la commune et des communes voisines, la bonne parole : « Ici commence la rivière... »

Attention, eaux pluviales !



Afin de sensibiliser les populations aux enjeux liés aux eaux pluviales, des tags éphémères en breton et en français à la bombe à la craie ont été réalisés sur la chaussée, pas loin des avaloirs, par Samuel Jouon, coordinateur au bassin-versant Vallée du Léguer. « Cette opération est financée par le Sage baie de Lannion. Nous allons prêter les pochoirs aux agents communaux pour faire d'autres tags », indique Samuel Jouon.

SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE

Le Trégor - 02/09/2021

L'interdiction de la baignade et de la pêche à pied prolongée

● Les nouvelles analyses bactériologiques des eaux de baignade sur la plage de Saint-Michel-en-Grève réalisées ce lundi montrent une légère amélioration de la qualité des eaux. Cependant, ce n'est pas suffisant au regard des normes européennes. La qualité de l'eau de baignade représente un facteur de santé. La municipalité de Saint-Mi-

chel s'interroge sur l'origine de ces mauvais résultats, le laboratoire s'emploie à découvrir les raisons et devrait apporter une réponse prochainement. En attendant, le maire, François Ponchon, a pris un arrêté visant à prolonger l'interdiction de la baignade et de la pêche à pied jusqu'au rétablissement de la situation.

Des excréments humains à l'origine de la pollution

La mairie de Saint-Michel-en-Grève vient de révéler les raisons de la pollution de ses eaux de baignade, fin août. Il s'agit d'un déversement d'excréments humains dans le ruisseau du Kerdu.

Lucile Argaud

● La mairie de Saint-Michel-en-Grève vient de dévoiler pourquoi elle a dû interdire la baignade et la pêche à pied, du vendredi 27 août au mercredi 1^{er} septembre. L'Agence régionale de santé Bretagne avait relevé des analyses bactériologiques mauvaises, avec des taux élevés d'entérocoques et d'*Escherichia coli*, le jeudi 26 août. Le lundi 30 août, les analyses avaient montré une légère amélioration de la qualité des eaux, mais elles n'étaient pas suffisantes pour la levée de l'arrêté municipal et des investigations plus poussées avaient été menées auprès du laboratoire.



Les eaux de baignade ont été polluées par des excréments humains, déversés dans le ruisseau du Kerdu, informe la mairie de Saint-Michel-en-Grève, sur sa page Facebook.

Des excréments humains retrouvés dans le Kerdu

Sur sa page Facebook, la mairie de Saint-Michel-en-Grève vient de révéler, ce mardi, les conclusions des analyses, afin de couper court à des amalgames. « Il s'agit d'une pollution bactériologique de marqueurs humains. Plus clairement, la pollution est due à un déversement dans le ruisseau du Kerdu d'excréments humains », révèle la mairie.

Elle en profite pour faire un rappel à l'ordre aux camping-caristes et pro-

meneurs : « La vidange d'eau usée des camping-cars ne doit pas se faire dans le ruisseau du Kerdu, mais dans des bornes prévues à cette effigie. La portion de plage qui va du petit port de Toul Ar Villin jusqu'au deuxième parking du Roscoat direction Plestin-les-Grèves, est interdite du 1^{er} mai au 30 septembre aux chiens et chevaux ». Le maire précise par ailleurs qu'un panneau rappelant cette interdiction absolue de vidange des camping-cars a été installé en urgence au niveau du ruisseau du Kerdu.

Algues vertes : le bilan sévère de la Cour des comptes

La Cour des comptes et son pendant régional ont clos leur enquête sur la prolifération des algues vertes en Bretagne. Le Télégramme a pu consulter en avant-première leur rapport définitif. Et il est accablant.

Philippe Créhange
avec **Thierry Mestayer**

● Objectifs mal définis, gouvernance à revoir, moyens trop faibles et sollicitation à minima du monde agricole et agro-industriel. Comme le laissait entrevoir une version provisoire de leur rapport, révélé en exclusivité, fin avril, par Le Télégramme, les magistrats de la Cour des comptes ne sont pas tendres avec les pouvoirs publics régionaux et nationaux sur la gestion des algues vertes en Bretagne. C'est ce qui ressort d'un document, cette fois-ci définitif, devant être rendu public dans les prochains jours mais que Le Télégramme a pu consulter encore une fois en avant-première. Une véritable encyclopédie de plusieurs centaines de pages sur un phénomène qui empoisonne la région depuis des décennies. Cette bible est d'abord la conclusion d'un travail titanesque - appuyé par de nombreuses études scientifiques - sur les causes d'apparition des algues vertes, ainsi que sur les deux plans de lutte engagés, depuis 2010, par les pouvoirs publics. Mais la Cour des

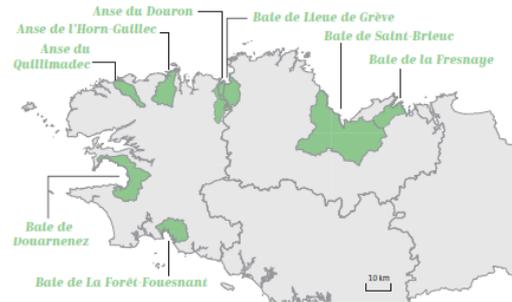
comptes, épaulée par la Chambre régionale, s'est attelée en parallèle à fournir un diagnostic ciblé, pour chacune des huit baies bretonnes.

Modèle agricole à revoir

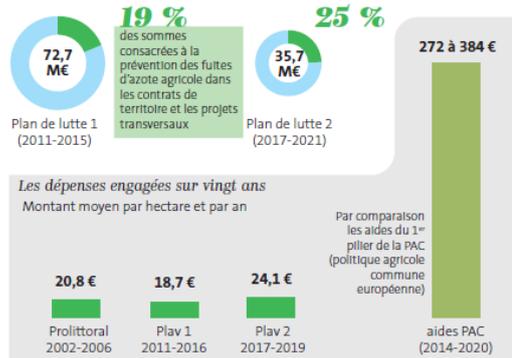
Globalement, la juridiction pointe les défaillances d'un système qui, malgré certaines améliorations ici et là, manque cruellement d'ambition au regard des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques. Mais avance aussi plusieurs propositions. Comme un médecin qui rédigerait une ordonnance après son diagnostic. Et, dans le cas des algues vertes, le malade doit accepter de revoir totalement son hygiène de vie. Car, comme le laisse entendre la Cour, à plusieurs reprises, c'est un système tout entier de production agricole que la Bretagne doit imaginer si elle veut en finir avec ses marées vertes. Le tout dans un contexte de « lassitude des agriculteurs face à l'absence de reconnaissance des efforts réalisés ». Un monde agricole qui, désespéré d'être en permanence stigmatisé, se réfugie bien souvent dans un silence assourdissant.

Comme nous le révélions, c'est une enveloppe réelle de 50,9 M€ en dix ans qui a été mobilisée pour lutter contre les fuites d'azote d'origine agricole. Une goutte d'eau. Pourtant, les magistrats confirment que les rivières bretonnes sont en bien meilleur état que par le passé. Mais ils soulignent plusieurs manquements : morcellement des terres agricoles autour des baies qui empêche la constitution d'une réserve foncière, collectivités qui s'en remettent bien trop souvent à une chambre d'agriculture trainant des pieds, vétusté des ouvrages de stockage... Ils dénoncent aussi le manque de contreparties financières à destination des agriculteurs produisant des efforts. En évoquant au passage les limites des aides Maec (Mesures agro-environnementales et climatiques). Un dispositif national que la Région Bretagne met régulièrement en avant pour justifier de ses efforts en matière de transition du modèle agricole. Car si l'État est largement pointé du doigt dans les conclusions de la Cour, la collectivité bretonne n'est pas épargnée. Il lui est

Les huit bassins-versants algues vertes



Une faible part des plans de lutte consacrée à la cause de la prolifération des algues



notamment reproché de rester trop passive vis-à-vis de la filière agroalimentaire. En ne favorisant pas, par exemple, le développement de filières économiques pour écouler des nouvelles cultures plus respectueuses de l'environnement.

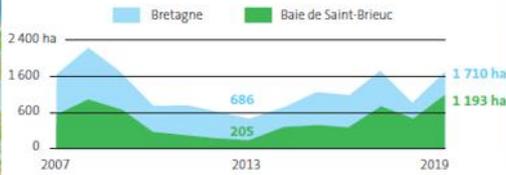
Chesnaï Girard cible l'État
Dans un courrier adressé, le 20 mai dernier, à Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, Loïc Chesnaï-Girard répond à quelques-unes des critiques. Pour ce qui est de l'absence de acteurs économiques dans le dispositif, le président

La juridiction pointe les défaillances d'un système qui, malgré certaines améliorations ici et là, manque cruellement d'ambition au regard des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques.



L'exemple de la baie de Saint-Brieuc

Des surfaces d'algues vertes en augmentation depuis 2013



La baie de Saint-Brieuc est la plus touchée, elle concentre **48 %** de la surface totale d'échouage bretonne depuis 2013.

Bilan intermédiaire 2020 des flux cumulés d'azote entre mai et septembre

| valeurs mesurées 2013-2015 | Bilan intermédiaire 2020 | Objectif 2021 | Objectif 2027 |
|----------------------------|--------------------------|---------------|---------------|
| 199 tonnes | 180 t | 160 t | 120 t |

Les actions financées au titre du Plan 2



Source : Our des comptes

Quelques actions engagées

| Objectif | Résultat 2019 | Probabilité d'atteinte |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Passer de 2 à 8 % de SAU en bio | 4,7 % | Retard |
| Améliorer la connaissance de la potentialité des sols : 70 exploitations | Pas d'exploitation accompagnée | Retard |
| Accompagnement technique à la gestion de l'herbe - 145 exploitations | 51 exploitations | Atteinte probable |
| Moins de 10 % de zones humides en culture | 19,5 % | Retard |

La collectivité bretonne n'est pas épargnée. Il lui est notamment reproché de rester trop passive vis-à-vis de la filière agroalimentaire.

du conseil régional de Bretagne note par exemple la difficulté à peser, au niveau régional, sur la loi de l'offre et de la demande au-delà de l'action sur la restauration collective. Mais s'agissant des autres points, Loïc Chesnais-Girard renvoie bien souvent l'État à ses responsabilités. Tant sur la nécessité de revoir les aides Maec - il reproche au gouvernement son refus d'accéder à sa demande de régionalisation de la Pac - que sur le regroupement des exploitations autour des baies. Une nouvelle loi sur le foncier et la révision du schéma directeur régional des structures agri-

coles me semblent une condition préalable et nécessaire à un engagement régional efficace sur ce dossier. Les conseillers régionaux, tout juste élus, doivent se réunir, ce vendredi, à Rennes, pour élire leur président et les vice-présidents. On mesure déjà, à la lecture de ce rapport, le poids qui va peser sur les épaules des nouveaux vice-présidents à l'agriculture et à l'environnement...

T Sur letelegramme.fr
Notre vidéo

Ces marées nauséabondes qui n'en finissent jamais

Didier Déniel

Il est 14 h, sur la plage de Bon Abri, à Hillion (22). La mer, qui s'est retirée très loin, a laissé derrière elle deux très longs monticules d'algues vertes, de plusieurs centaines de mètres de long et de 40 cm d'épaisseur environ. Sur la plage, un engin de chantier s'active à racleur la surface pour prélever le maximum d'algues et le minimum de sable. Sous le regard curieux d'une famille qui fait des châteaux de sable à proximité. Drôle de cohabitation. Plus haut, un autre chargeur remplit la benne d'un poids lourd. Quelques minutes suffiront pour la charger. Cette cargaison, fortement odorante, sera acheminée à l'unité de traitement de la plateforme de valorisation organique de Lantic, située à 25 km de là. Cette unité de traitement des ulves - 3,6 millions d'investissements - a commencé à fonctionner en 2010 pour mettre fin aux tentatives de traitements empiriques qui se sont soldées parfois par des dépôts sauvages, loin dans les terres. A présent, les algues sont déshydratées puis transformées en compost.

« On reviendra dans dix jours »
« Cette année, on a commencé à ramasser les algues vertes le 7 mai. On peut dire qu'on est sur une année moyenne assez chargée », commente François David, du service bassins-versants de Saint-Brieuc Armor Agglomération, collectivité qui, avec Lamballe Terre et Mer, organise ces opérations de nettoyage sur toutes

les plages de la baie de Saint-Brieuc. La plage de Bon Abri est celle qui reçoit en ce moment le plus d'algues. L'équipe qui est à poste aujourd'hui sait très bien qu'elle devra probablement intervenir à nouveau, dans dix jours. « Chaque année, on collecte plus de 10 000 tonnes. Le pic étant situé entre la mi-juin et la mi-juillet, poursuit François David. Après, les choses se tassent. La pire année a été 2019 avec 12 000 tonnes d'ulves collectées ». « Cette année-là, il avait beaucoup plu, se souvient Mark Briand, directeur technique du site du Lantic. Et c'est notre pire cauchemar. Il faut savoir que l'eau douce fait éclater les cellules des algues. Cela accélère considérablement leur décomposition et la production d'hydrogène sulfuré, un gaz extrêmement nocif et mortel ». En 2019, la plateforme - calibrée pour 20 000 tonnes annuelles - n'a pas pu encaisser convenablement un gros surplus de jus d'algues, qui, stocké sur le site, a entraîné de fortes nuisances olfactives. La station a été fermée pendant deux semaines, le temps de régler ce problème. Depuis, un grand bassin bâché, contenant les jus, a été aménagé. Ils sont traités sur place dans les bassins d'une station d'épuration. Sur les plages et sur l'usine de séchage, on ne prend pas à la légère l'hydrogène sulfuré. Tous les intervenants sont munis de capteurs de gaz individuels. Les cabines des engins sont pressurisées, l'air est filtré. Les conducteurs ont à portée de main des masques de protection respiratoire en cas de gros pépin.



Sur la plage, un engin de chantier s'active à racleur la surface pour prélever le maximum d'algues et le minimum de sable. Photo Didier Déniel

Algues vertes : un rapport du Sénat très critique

Publié mercredi, ce rapport épingle la gestion de la lutte contre les algues vertes en Bretagne. Ses conclusions sont similaires à celles du prérapport de la Cour des comptes qui avait fuité fin avril.

Après le rapport de la Cour des comptes, c'est un nouveau document accablant pour la gestion de la lutte contre le phénomène des algues vertes en Bretagne. Le Sénat a rendu public, le 26 mai, un rapport sur les plans de lutte contre les algues vertes (PLAV). La mission a été menée par Bernard Delcros, sénateur du Cantal et vice-président de la commission des finances du Sénat.

Tout comme le rapport de la Cour des comptes, celui du Sénat pointe dans un premier temps la responsabilité du monde agricole dans le phénomène. « Les taux de nitrates élevés dans les eaux bretonnes découlent essentiellement de pollutions « diffuses », liées à l'exploitation intensive des sols par des épandages excessifs d'effluents d'élevage et d'un usage massif d'intrants, tous deux caractéristiques du modèle agricole breton développé à partir des années 1960 », écrit le rapporteur spécial. Qui souligne tout de même que « des avancées ont [...] permis de diminuer la teneur en nitrates des eaux littorales bretonnes ».

Les limites du volontariat

Pour limiter ces intrants, deux plans de lutte contre les algues vertes ont été mis en place (2010-2015 et 2017-2021). Ces plans – financés par l'État, le conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les conseils départementaux du Finistère et des Côtes-d'Armor – doivent permettre de réduire le phénomène des algues vertes dans huit baies bretonnes.

Pour cela, des aides financières



La plage de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor) envahie par des algues vertes.

Photo: OUEST FRANCE/ARND BRONKHORST

peuvent être attribuées aux agriculteurs qui acceptent de s'engager dans un changement de modèle. Mais le rapport pointe que ces engagements « fonctionnent sur la base du volontariat ». Et, selon le document, cette « dynamique de volontariat sur laquelle se fonde le PLAV semble avoir atteint ses limites ». Le rapporteur spécial indique qu'une « nouvelle réglementation adaptée aux baies algues vertes » devrait être définie.

À l'instar du rapport des magistrats financiers, le rapport du Sénat pointe aussi la minceur du budget des PLAV, comparé aux financements de la Politique agricole commune (PAC). « Pour la seule année 2018, la région Bretagne a bénéficié de 434 millions

d'euros d'aides de la PAC », rappelle le rapport. Des soutiens financiers distribués, « pour la plupart d'entre eux, en l'absence de toute conditionnalité environnementale ».

« Renforcer les moyens des services de contrôle »

Enfin, le rapport souligne les faiblesses de l'État pour contrôler le respect du cadre réglementaire. « Il est crucial de renforcer les moyens des services de contrôle, qui ont été constamment érodés. Malgré une stratégie de ciblage sur les exploitations les plus à risques, les services de l'État ne sont pas à même de mener à bien un nombre suffisant de contrôles. »

Le rapporteur spécial propose que

le PLAV actuel soit prolongé jusqu'en 2023 et qu'un « troisième plan de lutte » soit imaginé pour la période 2023-2027. Ce prolongement permettrait « d'éviter les effets de rupture [...] comme ce fut le cas pour les PLAV précédents ». Il conseille aussi d'augmenter les moyens du prochain plan, « doté de moyens humains et financiers suffisants ».

Loïc Chesnais-Girard, le président du conseil régional de Bretagne, a été auditionné par le sénateur Delcros. « La Région a toujours été au rendez-vous financier et politique, affirme-t-il. Je redis qu'il faut de la transparence sur ce sujet, raison pour laquelle j'accueille positivement ces rapports. »

Tanguy HOMERY.

Ouest France 28 mai 2021

SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE

Des lycéens de Pommerit découvrent le plan de lutte contre les algues vertes

● Dans le cadre de la formation des BTS Analyse, conduite et stratégie d'entreprise CSE au lycée Pommerit, 50 élèves, futurs agriculteurs, ont été accueillis mardi 30 mars à Saint-Michel-en-Grève, par François Pochon, maire et président du comité de pilotage des bassins-versants de la Lieue de Grève. Ils ont échangé autour du plan de lutte contre les algues vertes. Cette journée a été organisée par trois professeurs du lycée (Chantal Borderle-Le Bourdonnec, Yves Mallo et Géraldine Le Masson), Lannion-Trégor Communauté et la Chambre d'agriculture.

Visite d'exploitations laitières

Après un temps d'échange théorique sur l'ensemble des actions préventives et notamment agricoles menées sur le territoire, les élèves ont pu se rendre sur le site du Grand Rocher et sur l'estran à l'embouchure du Yar pour échanger avec Solenne Le Du, coordinatrice des

bassins-versants, et Christophe Gaborel, technicien responsable de la collecte des algues vertes. L'après-midi a été consacrée à la visite de deux exploitations laitières du territoire en présence de deux animatri-

ces de la Chambre d'agriculture. Cette journée aura permis aux élèves d'élargir leurs connaissances sur des problématiques environnementales et, plus largement, sur les enjeux de l'agriculture de demain.

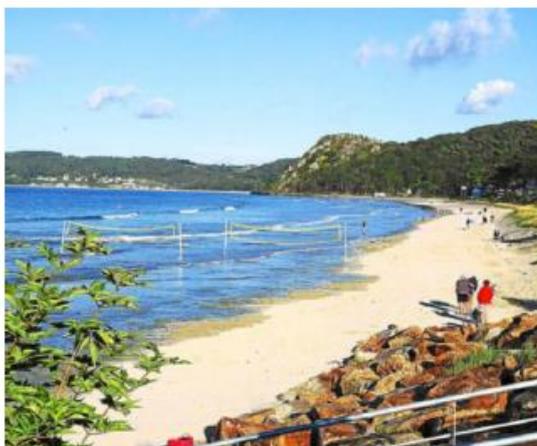


Les élèves du lycée agricole de Pommerit sur le Grand Rocher qui domine la Lieue de Grève où ils ont échangé avec Solenne Le Du et Christophe Gaborel.

Le Télégramme 6 avril 2021

Chiens morts à Plestin : pas de traces d'hydrogène sulfuré

Pas de traces d'hydrogène sulfuré... mais. Ainsi pourrait-on résumer le dernier communiqué de Sauvegarde du Trégor, après les analyses réalisées sur l'un des deux chiens morts après une balade sur une plage de Plestin-les-Grèves (22), régulièrement touchée par les algues vertes.



Deux chiens, Greg et Moggly, étaient morts, le mois dernier, après avoir parcouru la plage de Saint-Efflam, à Plestin-les-Grèves. Photo archives Le Télégramme

Audrey Abiven

● Les résultats des analyses réalisées sur l'échantillon de poumon de l'un des chiens ayant trouvé la mort, mi-septembre, après une balade sur la plage de Saint-Efflam, à Plestin-les-Grèves, n'ont pas permis d'identifier de traces d'hydrogène sulfuré. Un résultat négatif qui n'exclut pour autant pas, d'après l'association Sauvegarde du Trégor, qu'une intoxication soit à l'origine du décès. « Le prélèvement organique a eu lieu au moment du décès de l'animal, deux jours après l'intoxication supposée sur la plage, ce qui laisse largement le temps aux poumons de l'animal d'exprimer les molécules d'hydrogène sulfuré en respirant un air sain. »

Cette recherche d'hydrogène sulfuré sur la dépouille de Moggly, l'un des chiens, a été financièrement prise en charge par l'association, dans le laboratoire strasbourgeois ChemTox, par l'intermédiaire de Labocécia, à Quimper, avant que la préfecture décide, elle, de faire réaliser la recherche d'autres toxines par

un laboratoire lyonnais. Les analyses révèlent donc, dans l'échantillon de poumon, une quantité d'hydrogène sulfuré si faible qu'elle est impossible à quantifier, et dans l'échantillon de sang, n'en détectent pas du tout.

Une intoxication qui reste crédible, selon l'association

Pour l'association Sauvegarde du Trégor Goëlo Penhthièvre, présidée par Yves-Marie Le Lay, cette absence de preuve irréfutable de l'intoxication n'infirmes pas l'hypothèse d'une intoxication. « Il existe tout un faisceau d'indices qui la rend crédible ».

Par ailleurs, au vu des symptômes décrits pour les deux chiens, l'association soulève une autre hypothèse pour expliquer leur décès : la contamination bactérienne. Une contamination directe ou par les toxines libérées dans l'environnement par ces bactéries. Mais là encore, il resterait à identifier ces bactéries potentiellement présentes dans les algues vertes fraîches.

Et de signaler la première cause de prolifération des algues vertes : l'excédent d'azote agricole, comme pointé récemment encore par la Cour des comptes.

Quelle que soient la ou les causes de ces décès, poursuit l'association dans son communiqué, « la gravité de ces accidents exige qu'on la connaisse ». Et si ce ne sont pas les algues vertes, alors il faut les identifier au plus vite.

Appel à un protocole médical et vétérinaire

Pour le futur, les propriétaires des chiens et Sauvegarde du Trégor demandent la mise en place d'un protocole en cas de décès sur un site à algues vertes. « Chaque fois que se produisent, dans ces zones sensibles que sont les baies et estuaires à marées vertes, un décès ou même un simple malaise inexplicable, que les services de secours, les médecins, les vétérinaires pratiquent immédiatement et systématiquement un prélèvement sanguin conservé à basse température ».

Le Télégramme 7 octobre 2021

Un nouveau plan de lutte contre les algues vertes

Emmanuel Berthier, préfet de Région, l'a annoncé, vendredi. L'État veut proposer des contrats de trois ans aux agriculteurs pour les inciter à faire baisser le taux de nitrate dans l'eau.

Entretien

Emmanuel Berthier, préfet de Région.

(Photo: Ouest-France)



Malgré la météo, de nombreux acteurs estiment que l'été s'est bien passé en Bretagne. Vous confirmez ?

Oui. Le taux d'incidence baisse très fortement grâce à la vaccination qui a beaucoup augmenté pendant l'été et à l'application du passe sanitaire. S'ajoute une saison touristique très bonne. C'est un bon signal pour la rentrée.

Le Brexit était un sujet de préoccupation majeur il y a un an. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le travail mené en amont a notamment permis que la recomposition de la stratégie à l'export des entreprises bretonnes fonctionne bien. Elles ont globalement conservé leurs parts de marché, mais cela reste à surveiller. Quant à la pêche, elle s'inscrit dans une négociation plus globale.

L'éolien en mer en baie de Saint-Brieuc continue de diviser. Comment abordez-vous ce dossier ?

Le préfet des Côtes-d'Armor est en première ligne. Nous suivons à la fois l'évolution technique du chantier et son impact environnemental. Nous vérifions que les engagements pris par l'opérateur sont bien tenus. Les instances de concertation doivent se poursuivre. C'est valable pour le chantier en baie de Saint-Brieuc, mais aussi pour celui du Morbihan qui avance.

La Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes ont publié un rapport très critique sur la gestion de la prolifération des

algues vertes en Bretagne. Que comptez-vous faire ?

Je prépare le nouveau plan de lutte qui doit être finalisé à l'automne et qui ira jusqu'en 2027. Il doit nous permettre de mobiliser des moyens supplémentaires, notamment des fonds européens, et de travailler au plus près du terrain.

Tous les élus réclament une gestion moins centralisée pour plus d'efficacité. Vous y engagez-vous ?

Notre objectif est d'avoir un pilotage régional autour des huit baies et de mobiliser des acteurs qui l'étaient peu jusque-là. Nous construisons des contrats par bassin avec les coopératives agricoles. Nous définissons les règles qui s'imposeront aux agriculteurs sur trois ans. Mais ils ne sont pas les seuls concernés. Les activités industrielles et les politiques d'assainissement ont aussi un impact sur les taux de nitrate et la qualité de l'eau.

C'est un sujet emblématique que j'ai pris à bras-le-corps. La Bretagne a fait de gros progrès en matière de

qualité de l'eau.

La Bretagne se distingue par une sortie de crise assez positive où la crainte du chômage est remplacée par des problèmes de recrutement. Comment l'analysez-vous ?

La Bretagne est face à des problèmes liés à la surchauffe économique. Les difficultés d'approvisionnement et de recrutement en sont l'exemple. Nous devons travailler avec les partenaires sociaux, les représentants des branches professionnelles et les élus pour adapter les formations.

La situation sanitaire s'améliore mais des manifestations se déroulent chaque week-end. Comment les abordez-vous ?

Je constate qu'elles suivent la courbe du niveau d'incidence. Nous sommes donc dans une phase de décroissance. Nous pouvons au moins nous satisfaire qu'il n'y ait eu aucun débordement.

Christel MARTEEL.

Ouest France 11 septembre 2021



Plages du Trégor OÙ PEUT-ON SE Baigner AVEC SON CHIEN ?

Pas moins de 20 plages du territoire communal tolèrent la présence des toutous, tenus en laisse. Retrouvez notre carte interactive sur letelegramme.fr

Guirec Soudée
IL A LARGUÉ LES AMARRES
SANS MONIQUE

Lire en page Bretagne

Le Télégramme

Jeudi 17 juin 2021 / www.letelegramme.fr / Tél. 09.69.36.05.29

La qualité des eaux en 2020



Pourquoi l'agglo de Lannion fait la chasse aux crottes sur le littoral ?

Sur l'agglo de Lannion, des plages et sites de pêche n'offrent pas une qualité sanitaire suffisante. Les déjections animales font partie des causes relevées. Une campagne est en cours pour sensibiliser propriétaires de chiens et chevaux.

Jennifer Pinel

1 Qui surveille les plages et les sites de pêche ?

Depuis 2016, Laura Alba veille sur les eaux littorales, au sein du Sage baie de Lannion (*) piloté par Lannion-Trégor communauté. « Leur qualité bactériologique est suivie par l'ARS et l'Ifremer. Les eaux de baignade sont suivies du 15 juin au 15 septembre avec des prélèvements, une à deux fois par semaine. Toutes les plages ne sont pas contrôlées. Lorsqu'elles le sont, un panneau l'indique à l'entrée, avec les derniers résultats », explique la chargée de mission qui œuvre pour l'ITC. « La qualité des coquillages, (coques, moules, palourdes) elle, est surveillée toute l'année. Des prélèvements mensuels sont réalisés.

Les entérocoques et la bactérie E coli sont les pathogènes recherchés ».

2 Les plages les moins bien classées sont...

Les eaux de baignade sont classées en fonction de leur qualité sanitaire : excellente, bonne, insuffisante ou suffisante. « À horizon 2023, l'ITC s'est fixé pour objectif d'atteindre, a minima, la bonne qualité de l'ensemble des eaux de baignade », expose Lucie Chauvin, coordinatrice du Sage. Au 15 juin, trois sites posent problème, avec un classement en qualité insuffisante : la baie de la Vierge, à Ploulec'h ; Pors-Guro, à Trélevren et Pors Rand à Pleubian. Les trois plages de Trérez-Loquermeau (An Aod vraz, Notigou et Kint) sont temporairement interdites à la baignade, « en

raison d'un déversement accidentel en milieu naturel ». D'autres sites, classés en qualité suffisante, sont à surveiller.

3 Et les sites de pêche ?

Plusieurs sites de pêche récréative sont interdits : Le Douron à Plestin-les-Grèves, Bringuillat à Trégastel, Les Arcades à Perros-Guirec, Pellinec à Penvenan. D'autres sont déconseillés : Beg Douar à Plestin, Le Petit Taureau à Trérez-Loquermeau, Tourron à Trégastel. Les zones de conchylicultures de Ploulec'h, Pleubian et Lannion ont été classées en catégorie B. « Première conséquence : les professionnels doivent faire passer leurs coquillages dans des bassins de décantation avant la vente. Cela a un coût pour le conchyliculteur et un impact pour le consommateur qui dispose de produits moins toniques », regrette Annie Bras-Denis, vice-présidente chargée de l'environnement à l'ITC. D'ici 2027, le Sage vise la classe A pour l'ensemble des sites. Hormis celui du banc du Guec, à Ploulec'h, pour lequel le calendrier est repoussé à 2027.

4 D'où viennent ces matières fécales ?

« Les bactéries dont on parle ont une durée de vie estimée à 48 heures. Les sources de pollutions sont donc assez locales », explique Laura Alba. Si les problèmes liés à l'assainissement et l'agriculture sont souvent pointés du doigt, les déjections animales sont une autre cause de pollution. Et peut-être pas des moindres. Car une crotte de chien pollue les eaux, à raison de

problème, ce sont leurs crottes ! « Les chevaux sont aussi dans le viseur. « De nombreux cavaliers ont l'habitude de se promener sur l'estran, pas seulement à Saint-Michel-en-Grève, il faut qu'ils comprennent que leurs excréments sont sources de problème », alerte Annie-Bras-Denis qui évoque la solution des sacs à crottin.

5 Comment agir ?

Le Sage baie de Lannion n'a pas de pouvoir de police. L'idée n'est donc pas de sanctionner mais de sensibiliser. « Nous allons diffuser une affiche un peu hard pour faire comprendre le rôle des chiens », explique Annie Bras-Denis. Début juin, l'élu devait recevoir les associations de cavaliers, « émues » par l'alerte donnée. Une autre campagne, vise les plaisanciers et les camping-caristes. « Il y a encore des gens qui vont aux toilettes sur les plages ou qui vont aux toilettes sur les grises n'importe où. Or, la mer et l'estran sont des espaces partagés qu'il faut apprendre à protéger ! »

« 80 % des gens croient que si les plages sont interdites aux chiens c'est pour éviter qu'ils gênent les promeneurs. Mais le vrai problème, ce sont leurs crottes ! »

millions de bactéries. « 80 % des gens croient que si les plages sont interdites aux chiens, c'est pour éviter qu'ils gênent les promeneurs. Mais le vrai

* Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE

Pollution : pourquoi la plage est sous surveillance depuis 2017 ?

La pollution accidentelle due à des excréments humains a marqué les esprits. La plage dite du bourg nord est un secteur historiquement fragile, surveillé de près par le Sage Baie de Lannion. Depuis 2017, cette instance œuvre pour limiter les sources de pollutions.



La plage dite du bourg nord est un site historiquement fragile. Depuis 2018, le Sage Baie de Lannion y réalise des prélèvements réguliers au niveau du déversoir du Kerdu (notre photo), du Roscoat et du Traou Bigot afin de surveiller les sources de pollution.

Lucile Argaud

« On aura beau être les plus vertueux, il y aura toujours des pollutions accidentelles, mais l'important, c'est de les comprendre », déclare Annie-Bras Denis, présidente du Sage Baie de Lannion (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Depuis 2017, la plage dite du bourg nord est sous surveillance ; le Sage avait remarqué cette année-là que les eaux de baignade n'étaient pas de bonne qualité (comme pour la plage de la Vierge au Yaudet). À proximité, se trouve également la zone de pêche à pied récréative de Beg ar Vorn, un site déconseillé sur le plan sanitaire.

« C'est un secteur historiquement fragile, commente Annie-Bras Denis, également vice-présidente en charge de l'environnement à Lannion-Trégor Communauté. Il est situé à l'exécutoire de trois ruisseaux ».

Le Kerdu passé au peigne fin

En 2017, le Sage a décidé de réaliser des prélèvements réguliers aux exutoires des trois cours d'eau et en différents points du bassin versant du Kerdu à des fins d'analyses bactériologiques ; ces derniers ont commencé en 2018 et se poursuivent. À l'issue de l'étude démarrée en 2017, il ressortait des sources de pollutions multiples : déjections de chiens, de chevaux, assainissement non collectif pas aux normes... Dans le cadre de cette étude, le Kerdu avait été plus particulièrement passé au peigne fin. « On était sur des pollutions basses sur le Kerdu, mais avec un bruit de fond », précise Lucile Chauvin, coordinatrice du Sage Baie de Lannion.

Des préconisations pour le monde agricole

Le Sage avait également missionné la Chambre d'agriculture pour réaliser un diagnostic auprès d'éleveurs de Ploumilliau et Saint-Michel-en-Grève (ainsi que sur le bassin-versant du Yaudet). Ce dernier portait sur leurs pratiques sur l'exploitation, les zones de passage et d'abreuvement des vaches sur le Kerdu. Des préconisations de pratiques ont été identifiées.

Les différents diagnostics, menés notamment avec des services de Lannion-Trégor Communauté et les

communes concernées, ont permis de régler des dysfonctionnements et ont donné naissance à des campagnes d'information dont « Nom d'un chien, nom d'un cheval, nom d'un chenapan ».

La pression est vive des camping-caristes

Fin août, tout ce travail et l'analyse complémentaire (génotypie), demandée par la commune de Saint-Michel-en-Grève, ont permis d'orienter la pollution vers le déversement des eaux noires d'un camping-cariste. Un problème qui est le nouveau cheval de bataille du Sage Baie de Lannion. « La pression des camping-caristes a été très forte cet été. Il faut que l'on réfléchisse à la manière dont on les accueille, tout en sécurisant les espaces de bord de mer ? », analyse Annie-Bras-Denis.

Par ailleurs, la commune vient d'être équipée d'un pochoir qui lui permet de taguer le message « Ici, commence la mer », à proximité des grilles d'eaux pluviales. « Sinon, certains peuvent penser que c'est le tout-à-l'égout », note Lucile Chauvin.

Consommer moins d'eau pour préserver la rivière

Avec l'arrivée des estivants, la consommation double et la rivière en souffre. Une opération de sensibilisation a débuté cette semaine, à Perros-Guirec et Trébeurden.

Pourquoi/Comment

En Bretagne, 80 % de ressources en eau potable provient des rivières. Dans le Trégor, ce sont le Léguer et le Yar qui sont concernés. En été, notamment sur les communes du littoral, l'arrivée des vacanciers double la consommation d'eau et accentue la pression sur les écosystèmes.

L'équipe du Bassin versant vallée du Léguer et l'association Eaux et rivières de Bretagne mènent différentes actions de sensibilisation, à Perros-Guirec et Trébeurden.

L'équipe du Bassin versant Vallée du Léguer, c'est qui ?

Cette entité regroupe, de façon informelle, Lannion Trégor communauté (LTC), Guingamp Paimpol agglomération (GPA), Morlaix communauté et le syndicat d'eau Goas Koll - Traou Long. Ce sont les principaux producteurs d'eau du bassin-versant du Léguer.

Son territoire est d'ailleurs très large, allant de la côte, à Trégastel, jusqu'à Bulat-Pestivien, dans les terres, aux portes du Kreiz-Breizh. « **Nous menons des actions depuis plus de vingt ans**, précise Samuel Jouon, coordinateur. **Mais l'organisation actuelle va de 2016 à 2021.** »

Quel est son champ d'action ?

L'agence de l'eau, le conseil régional et le conseil départemental, ainsi que l'Union européenne participent à financer un million d'euros d'actions



La Maison des économies d'eau, un outil ludique et pédagogique assuré par Eau et rivières de Bretagne.

(Photo: DR)

pour une année. Bocage, pratiques agricoles, pesticides, zones humides : tout ce qui vise à préserver la qualité de l'eau et milieu aquatique.

Et par conséquent, l'économie d'eau. Une action de sensibilisation a été lancée, en 2020, afin de sensibiliser habitants et vacanciers. L'association Eaux et rivières de Bretagne assure l'évènement sur la côte grâce à sa Maison des économies d'eau. « **un outil pédagogique et ludique pour comprendre sa consommation d'eau** ».

Pourquoi une action sur la côte, en été ?

Pendant les vacances, les communes touristiques doublent leur population et les prélèvements en rivière se font plus importants provoquant, certaines années, une tension en milieu naturel. « **La côte de Granit rose, où a lieu l'animation, n'est alimentée que par le Léguer**, précise Samuel Jouon. **Le but est que les visiteurs et les locaux prennent conscience de cette ressource et la protège, tant pour sa biodiversité que pour sa**

valeur patrimoniale. » Le Léguer a en effet été classée Rivière Sauvage en 2017, la première en Bretagne, connue des pêcheurs de truite et de saumon.

La Maison des économies d'eau sera à Trestrignel à Perros-Guirec ce mercredi et mercredi 25, ainsi qu'à la Maison de la mer de Trébeurden, les jeudis 19 et vendredi 27. De 14 h à 17 h 30.

Juliette ROGER.

Source : Ouest France 18 août 2021



Les expositions ouvrent leurs portes

Le Trégor - 01/07/2021

Le festival Léguer en fête célèbre cet été ses 25 ans avec un programme d'animations particulièrement fourni.

Qui dit mieux que le Léguer en fête ? Au total, 24 rendez-vous et 14 expositions sont proposés aussi bien aux touristes qu'aux habitants du cru tout au long de l'été, jusqu'au 11 septembre.

Cette 25^e édition s'appuie sur le triptyque qui a fait ses preuves les années passées : balades, expositions et découvertes. Chaque date témoigne de la remarquable richesse naturelle, architecturale et humaine d'une rivière de 60 km qui « relie les contreforts des monts d'Arrée à l'estuaire de Lannion ». Et, hormis trois dates, tous ces événements sont gratuits.

Les expositions

Dès ce 1^{er} juillet s'ouvrent neuf sites d'expositions, l'accès est gratuit.

Léguer rivière sauvage. En 2017, le Léguer est devenu la première rivière de Bretagne labellisée « Site Rivières Sauvages ». Les photographes du club photo Déclic'Armor ont sillonné ses berges et de ses affluents à la recherche de cette « nature sauvage »... Aux bourgs de Pluzunet et de Tonquédec, au Sémaphore à Trébeurden.

Florilège. Les photographes de Déclic'Armor présentent leurs meilleures photos réalisées durant les dix dernières années, tout au long de la vallée. Promenade le long du Léguer et cidrerie du Léguer, impasse de Kerlenn à Lannion ; Cafébellule, Le Vieux-Marché.

Réserve naturelle de



A la découverte des richesses patrimoniales de la vallée du Léguer © Samuel Jouon

Plounérin. Un espace remarquable de Bretagne à travers une exposition de clichés grand format autour de 3 thèmes : les paysages, les espèces et les acteurs de la Réserve. Centre bourg de Plouaret.

Pollinizzateurs. Exposition photo de Lucie Papin. Saviez-vous qu'il existe plus de 1 200 espèces d'abeilles sauvages, que même les mouches butinent ou qu'un tiers de notre alimentation dépend du travail de tout ce petit peuple ? L'exposition « Pollinizzateurs » braque le projecteur sur ces passeurs de pollen. Étang Moulin-Neuf, parking de Kerlenn, Plounérin.

La fête. La Compagnie Papier Théâtre propose une exposition inédite, sélection parmi les 22 000 photographies prises par Yvonne Kerdudo entre 1912 et 1952, des images prises autour de « la fête ». Toute une époque au travers des visages,

des sourires, des vêtements, des célébrations. Site des papeteries Vallée, Plounévez-Moëdec.

Guerlesquin. Bernard Marie Collect, peintre, et Claudia, sculptrice. Aux halles, à partir du 3 juillet. Le lundi de 10 h à 18 h, du mardi au dimanche de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Crêpes et galettes. Exposition photo Déclic'Armor. Biscuiterie Mênou, Plougonver. Du 14 juillet au 15 août.

Le seigneur des eaux vives. Le saumon, photographié par Samuel Jouon. Chapelle du Dresnay, Loguivy-Plougras. Du 14 juillet au 15 août.

Randonnée des artistes. Du 14 juillet au 15 août, six expositions dans des lieux patrimoniaux : peinture, photo, cartes postales, land art.

Balades patrimoine

Dimanche 4. Autour de Saint-Eloi. Découvrez la légende de

saint Eloi et l'histoire de ce village érigé en paroisse en 1874, qui accueillait autrefois des milliers de pèlerins et jusqu'à 800 chevaux à l'occasion du pardon chaque 1^{er} dimanche de juillet. A 17 h, Louargat, salle des fêtes de Saint-Eloi. Gratuit.

Dimanche 11. Sur les pas d'Anatole Le Braz. A 17 h, église Saint-Milliau, Ploumilliau.

Découvertes

Samedi 10. Chantier patrimonial. Entretien du petit pont du haut de la plage de Trégor, suivi d'une causerie historique. A 14 h 30, parking de la plage de Trégor.

Mardi 13. Conférence : « Micheau-Vernez et l'art sacré & religieux », par Mikael Micheau-Vernez. A 18 h, salle des fêtes, Plounérin.

FESTIVAL

Contact : 02 96 38 33 84.

Les événements du Léguer en fête à ne pas manquer



Fond de carte : © Les contributeurs d'OpenStreetMap

Léguer en fête : sept raisons de plonger dans la 25^e édition

De Maël-Pestivien à Trégastel jusqu'à Tonquédec... Du 20 juin au 11 septembre, la 25^e édition du Léguer en fête propose un menu riche de balades, visites et expos. Une quarantaine d'événements, gratuits pour l'essentiel, dont voici sept pépites.

Jérôme Boutin

1 Pour rencontrer Anatole Le Braz

Ploumilliau se joint cette année à la longue liste des communes participantes avec une balade patrimoine (12 sont organisées au total) sur les pas du célèbre écrivain qui vécut ici. Au programme, notamment, une rencontre avec l'Ankou, représentation de la mort en Basse-Bretagne, sur lequel Le Braz a écrit. Dimanche 11 juillet, 17 h.

2 Pour savoir d'où vient l'eau que vous buvez

Au rayon « découvertes » de la riche

programmation de la 25^e édition du Léguer en fête, les curieux trouveront deux visites des sites du syndicat d'eau du Léguer de Trégrom et Le Vieux-Marché, normalement fermés au public. L'occasion de connaître le circuit de l'eau qui arrive dans vos robinets. Les jeudis 5 et 12 août, 17 h.

3 Pour découvrir un artiste breton méconnu

C'est, selon son fils Mikael, « une première dans les Côtes-d'Armor ». L'église Saint-Nérin, à Plounérin, accueille l'exposition d'œuvres de Robert Michau-Vernez. Mal connu,

le peintre (mais aussi faïencier, illustrateur, dessinateur, affichiste...) se distingue par une œuvre vaste et colorée. Lors d'une conférence, Mikael évoquera Robert, ancien prof de dessin à Lannion. Du 14 juillet au 15 août. Le 13, vernissage à 17 h et conférence à 18 h.

4 Pour une œuvre étonnante

L'artiste Yorga propose, dans le jardin communal près de l'église de Loc-Envel, une œuvre de land art à base de ruban adhésif et de film protecteur transparent. Une composition décalée intégrée à l'espace alentour. Du 14 juillet au 15 août.

5 Pour un concert insolite au coucher de soleil

Le symbole est fort. Au terme de près de trois mois de rendez-vous le long des 60 km du cours principal du Léguer, c'est à son débouché, au Yaudet (Ploulech), que se déroulera le

concert de clôture. Le Logelloù, centre de création artistique de Penvenan, fera découvrir une œuvre acousmatique de Christine Groult. Quesaco ? Une « pièce pour le paysage » diffusée par un orchestre de haut-parleurs. Des flots sonores seront également disposés sur le site. Vendredi 10 et samedi 11 septembre, au coucher du soleil.

6 Pour trouver la cache au trésor

Les organisateurs ont disposé 11 caches sur la vallée du Léguer et autant de circuits pour les découvrir à l'aide d'un GPS ou d'un téléphone en résolvant des énigmes. À Tonquédec, vous partirez à la recherche des neuf annelets d'argent. Pour les familles, l'occasion de découvrir culture et patrimoine en marchant. Réservation auprès des bureaux d'information touristique.

7 Pour faire la fête

Les organisateurs - le bassin-

versant Vallée du Léguer, l'office de tourisme Bretagne Côte de Granit Rose et de multiples partenaires - ne s'en cachent pas : ces rendez-vous sont l'occasion de remettre le nez dehors après des mois de privation. Les membres de l'association la compagnie Papier théâtre l'ont bien compris qui proposeront, sur le site des papeteries Vallée à Plounevéz-Moëdec, une exposition photo. 30 photos sélectionnées (sur 22 000 !) du fonds Yvonne Kerdudo sur le thème de la fête. Des images saisies entre 1912 et 1952. Du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Pratique

Offices de tourisme Bretagne Côte de Granit Rose (02 96 38 33 84) et Guingamp Baie de Paimpol (02 96 43 01 71). Site : vallee-du-leguer.com

Sur letelegramme.fr l'agenda des loisirs

RIVIÈRE SAUVAGE. Une campagne de mécénat pour le Léguer

Le Trégor- 15/07/2021

La campagne de dons pour l'année 2021 pour le Léguer est lancée.

Depuis l'année dernière, grâce à l'adhésion du bassin-versant vallée du Léguer au réseau des rivières labellisées « Site Rivières Sauvages », particuliers et entreprises peuvent soutenir financièrement les actions de préservation de cette rivière.

Les actions menées sur le bassin-versant étaient jusqu'à présent bien soutenues financièrement par les partenaires institutionnels. Mais le classement en « bon état écologique » du Léguer fait que certaines actions sont maintenant moins soutenues par certains partenaires historiques.

Des actions concrètes

« Deux entreprises se sont déjà engagées à soutenir le Léguer en 2020 : Neature et le groupe Le Du. Leurs dons vont permettre de financer en partie des chantiers de lutte contre la balsamine de l'Himalaya, plante exotique envahissante. »

Par l'intermédiaire de leurs dons, le public et les entreprises pourront, par exemple, contri-



Particuliers et entreprises sont incitées à apporter leur contribution financière aux actions menées dans la vallée du Léguer. © Bassin-versant vallée du Léguer

buer à organiser des chantiers d'arrachage de balsamine, organiser le « Léguer en fête », faire aboutir le projet « redonnons un nom aux ruisseaux ».

« Cette diversification des sources de financements est d'autant plus importante cette année, car le bilan éva-

luation du Projet de territoire pour l'eau 2016-2021 du bassin-versant vallée du Léguer est en cours et une réflexion démarre pour le futur programme d'actions. »

Pour participer, cliquer sur le lien : soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecnat-territorial/ et choisir

le Léguer. 60 % de déduction fiscale pour les entreprises, 66 % pour les particuliers

Les dons peuvent également être adressés par voie postale : Dons Léguer 2021, Fonds pour la conservation des rivières sauvages, Mairie de Ramasse, 01250 Ramasse.

Combien rapporte la rivière Le Léguer ?

Une étude vient d'être menée sur les bords du Léguer. Elle évalue les bénéfices économiques d'un tel écosystème préservé. Le bilan est plus que positif : plus de 20 millions d'euros par an.

Eric Rannou

● En 2017, le Léguer obtenait le label « Site rivières sauvages ». Dans le sillon de ce classement, le bassin-versant Vallée du Léguer a participé, pendant deux ans, à une étude nationale « visant à chiffrer les bénéfices économiques pour le territoire et ses habitants de rivière présentant un écosystème préservé ». Les résultats de cette enquête sont désormais connus. Plusieurs critères ont été pris en compte pour estimer toute l'étendue de la valeur du Léguer : l'alimen-

tation en eau potable, les activités récréatives, le bois énergie et la séquestration du carbone par le bocage et la forêt ainsi que l'attachement des habitants à la vallée. À l'arrivée, cette étude « a permis de révéler une forte valeur économique du Léguer et son écosystème qui se situe au-delà de 20 millions d'euros », indique le bassin-versant Vallée du Léguer.

Enquête en ligne

Il faut bien évidemment prendre cette estimation avec des pincettes. Comment chiffrer l'attachement

des habitants à la vallée ? « C'est la méthode dite d'élicitation ou déclaration des préférences, qui a été utilisée, avec l'appui de Pascal Da Costa, enseignant chercheur à l'école CentraleSupélec ».

Quelque 230 habitants ont répondu à une enquête en ligne. Les résultats obtenus ont souligné « une grande valeur de cette naturalité pour les habitants ». De 800 000 € pour le service d'alimentation en eau potable à 750 000 € pour la randonnée ou 1,1 M€ pour la chasse à la bécasse, l'étude met en évidence les retombées économiques liées à

la rivière.

« Toute pollution est une dette »

C'est un nouvel outil intéressant pour le bassin-versant Vallée du Léguer. « On arrive au terme des cinq ans du plan d'actions du plan de territoire pour l'eau sur le bassin-versant Vallée du Léguer. C'est intéressant d'avoir cette étude à ce moment car on est dans la phase d'évaluation de ce plan quinquennal pour en bâtir un nouveau », indique Annie Bras-Denis, présidente du bassin-versant Vallée du Léguer.

Cette étude permettra d'alimenter les débats.

C'est aussi le cas du reportage de 12 minutes réalisées par l'association Tv-Trégor sur cette étude. Elle a promené ses caméras sur le Léguer et tendu le micro à l'équipe du bassin-versant Vallée du Léguer. Ce reportage démarre avec cette phrase : « Aucune ressource naturelle n'est vraiment gratuite et toute pollution est bien une dette ». Elle souligne parfaitement les enjeux qui planent au dessus du Léguer. On peut le visionner sur le site internet de Tv-Trégor.



L'association Tv-Trégor a réalisé un reportage de 12 minutes sur l'étude réalisée sur le Léguer.

Le Télégramme 16 septembre 2021

Un désherbage mécanique pour moins de pollution



Peu de participants à cette première réunion, qui sera néanmoins suivie par deux autres, ce jeudi, à Ploëzal et 29 mars, à Lanvellec.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Dans le cadre des programmes de bassins-versants du Léguer, du Jaudy et de la Lieue de Grève, la chambre d'agriculture a organisé plusieurs journées d'information sur le désherbage mécanique du maïs.

La première s'est tenu mardi après-midi, à la salle des fêtes de Plouaret. « **L'idée est d'accompagner tout au long de la saison, les agriculteurs volontaires vers des stratégies sans produits phytosanitaires** », détaille Samuel Jouon, coordinateur pour le bassin-versant du Léguer.

Mais faute de temps et peut-être

aussi au regard des contraintes liées aux restrictions sanitaires, force était de constater que, hormis quelques élus et organisateurs, les agriculteurs étaient peu nombreux à cette première.

Néanmoins, les présents se sont vus proposer le suivi d'une ou plusieurs de leurs parcelles, via un kit d'informations. « **Kit qui comprend : les leviers à mettre en œuvre avant et pendant le semis, les stades repères et les itinéraires de désherbages possibles, des conseils et des astuces...** ».

Ouest France 25 mars 2021

PLOULEC'H

Le cimetière se met au vert et cela va bien aux visiteurs

● Les employés du service technique ont entrepris la transformation écologique du cimetière, avec un retour au vert dans cet univers bien minéral. La végétation apaise le lieu et donne un côté serein moins austère, qui permet de transformer ce lieu de recueillement en un endroit plus agréable. Cet aménagement est lié à l'objectif zéro phyto. Il doit per-

mettre d'éviter un maximum le recours à la binette. Les grandes allées en gravier sont traitées mécaniquement, avec une herse spéciale, les contre-allées, les emplacements vides sont engazonnés, et entre les tombes, des fleurs vivaces type turquettes vont être semées.

Une zone de tri sélectif, un composteur, et un récupérateur d'eau

de pluie ont également été installés.

Le cimetière des enfants a été repensé, avec la présence de variétés de plantes fleuries, qui viennent parfaire l'aménagement.

Après cette première partie de travaux réalisés, l'objectif est que le cimetière soit totalement végétalisé d'ici deux à trois ans. Les premiers retours sont positifs.



Après plusieurs mois de travaux de végétalisation du cimetière, réalisés par les employés communaux, les résultats semblent donner satisfaction, avec des retours positifs.

3.3. Articles dans le magazine d'information de Lannion-Trégor Communauté (le T) 2020/2021

Source : <https://www.lannion-tregor.com/fr/tous-les-numeros-du-t.html>



Le 1^{er} octobre, une vingtaine d'élèves de secondes pro du lycée agricole Pommerit de La Roche-Jaudy, ont découvert les actions du Bassin versant Vallée du Léguer, lors d'une sortie terrain à Ploubezre. « Ces journées permettent de découvrir une commune sur les plans agricoles, économiques et environnementaux », explique Nicolas Galin, enseignant en économie. « Les élèves n'imaginent pas tous les intervenants existants autour de la gestion et de la protection de la rivière. » Une découverte qui a suscité un vif intérêt de la part des élèves, d'après Samuel Jouon, coordonnateur du Bassin versant. « Nous avons évoqué quelques grandes actions autour de la renaturation de la rivière et de la gestion des berges et du rôle des agriculteurs. Les élèves étaient très à l'écoute toute

la matinée. » Cette première initiation sera approfondie en première et terminale pour ces futurs agriculteurs, à travers d'autres interventions et rencontres. ●

■ D'ar 1añ a viz Here e oa bet un ugent lisead bennak eus an eilvet klas
■ micherel e lise labour-douar Peurid-ar-Roc'h oc'h ober anaoudegezh
■ gant oberoù Diazad doureierTraoñienn al Leger, da-geñver un dro war an dachenn e Ploubêr. « E-kerzh an devezhioù sort-mañ e c'haller anavezout gwelloc'h ur gumun evit ar pezh a sell ouzh al labour-douar, an ekonomiezh hag an endro », eme Nicolas Galin, a zo kelenner war an ekonomiezh. « N'eo ket al liseidi evit soñjal pegement a dud a vez o labourat war-dro merañ ha gwareziñ ar stêr. » Plijet-kaer e oa an devezh-se d'al liseidi, hervez Samuel Jouon, a vez o kenurzhiañ labour an Diazad doureier. « Kaoz zo bet ganimp eus un toullad oberoù bras evit adstaliañ an endro naturel er stêr ha tro-dro dezhi, eus ar mod da verañ ar ribloù hag eus roll al labourerien-douar. War evezh e oa al liseidi a-hed ar beurevezh. » Digarez o do an danvez-labourerien-se da vont pelloc'h ganti war an tem-se e kentañ klas hag er c'hlas termen, da-geñver devezhioù all war an dachenn ha gant tud disheñvel. ●

Le T n°19 janvier/février 2020

« LES BEAUX GESTES » RÉCOMPENSÉS

La campagne de sensibilisation des plaisanciers « Eau la la, c'est beau la mer » figure parmi les finalistes du Prix européen Natura 2000, qui récompense chaque année des projets exemplaires sur les sites Natura 2000. Cette campagne en faveur de l'environnement marin avait été initiée en 2019 par Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Guingamp, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité. Elle vise à promouvoir les « beaux gestes » en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau, comme la discrétion pour approcher les mammifères et les oiseaux marins, ou la sensibilisation vis-à-vis des lieux de carénage des bateaux.

➕ D'INFOS : PROTEGEONSLAMER.BZH



Le T n°20 juillet/aout 2020



ÉCONOMISER L'EAU!

La loutre a raison de manifester car si l'eau est indispensable à notre vie, elle l'est aussi aux espèces qui vivent en milieu humide et sa ressource n'est pas inépuisable. Alors cet été le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Baie de Lannion a alerté les hébergeurs et les touristes sur la provenance de l'eau et sur l'importance de maîtriser sa consommation. « Sur notre territoire, l'eau est prélevée essentiellement dans les cours d'eau et principalement à l'aval du Léguer », explique Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion. La campagne a été menée en partenariat avec l'Office de tourisme de la Côte de granit rose et le Bassin versant Vallée du Léguer qui a missionné le CIRIR* et son camion « la Maison des économies d'eau », pour voyager à la rencontre des touristes. Si l'été se termine, chacun doit rester vigilant pour que, cet automne, les cours d'eau soient à niveau et les animaux qui les peuplent bien portants.

*Centre régional d'initiation à la rivière d'Eau et Rivières de Bretagne

➕ D'INFOS: WWW.SAGE-BAIE-LANNION.FR

Le T – n°21 septembre / octobre 2020

C'EST TOUTE UNE FILIÈRE QUI SE DÉVELOPPE



“

Bien exploitée, la ressource en bois nous permet de conduire notre territoire vers une croissance verte.

ANNIE BRAS-DENIS
Vice-présidente à LIC,
en charge de l'environnement

A l'échelle du temps humain, le renouvellement assez rapide du bois de bocage permet de considérer cette source d'énergie comme inépuisable. Fruit de l'observation ancestrale du cycle de la nature, conjugué à de bonnes pratiques qui assurent la pérennité de cette ressource, une réflexion s'est forgée au fil de ces vingt dernières années : et si le bois redevenait une source d'énergie ? Des initiatives ont vu le jour dans le sud du territoire, là-même où le bois de bocage est disponible en très grande quantité. Annie Bras-Denis, vice-présidente à LIC, en charge de l'environnement remonte le temps : « Au début des années 2000, on commençait à parler du bois de bocage qui était une ressource à exploiter et à valoriser. Alors que se développaient des projets de construction de chaudières, à Plouñevéz Moëdec (en 1997), à Plouaret (en 2005), à l'hôpital de Lannion (construite en 1985 et reprise par LIC en 2017) et à l'espace aqualudique de Ti Dour (en 2008), la question de la gestion du bois émergeait en même temps. Il fallait penser à l'approvisionnement des chaudières et surtout, faire en sorte d'assurer la pérennité de cette ressource naturelle. »

14

L'intérêt pour les talus plantés qui four-

nissent une bonne partie du bois de bocage augmente alors. Les agriculteurs, premiers fournisseurs de ce bois, deviennent le maillon essentiel de la filière (voir p.16). « Ces pionniers ont été aidés par les Bassins versants pour établir leurs premiers plans de gestion du bois de bocage, tout en mobilisant les communes afin qu'elles rentrent dans la boucle. » Et les initiatives s'adosent à la SCIC Bocagénèse, créée à Plouaret en 2013. Société coopérative d'intérêt collectif, la SCIC est constituée d'agriculteurs, de producteurs de bois et de collectivités, dont LIC. Elle œuvre à développer la filière, elle produit et vend des plaquettes de bois issu du bocage pour alimenter les chaudières. « Se chauffer au bois revenait dans l'air du temps. Les réflexions que développait Christian Le Fustec, agriculteur et maire de Plouaret à cette époque, sur la création d'une filière entière ont vite pris forme. » Devenant ensuite vice-président à LIC, il s'est employé à conforter la volonté politique des élus de l'Agglo à développer des projets en accord avec le Plan climat air énergie territorial.

UNE RESSOURCE INÉPUISABLE

Inépuisable... si elle est bien gérée. Annie Bras-Denis, par ailleurs maire de Plouaret, explique : « Outre qu'elles fournissent du bois de bocage, les haies ont un rôle essentiel dans l'écosystème, elles arrêtent les ruissellements, elles coupent le vent, etc. (voir notre schéma ci-contre). Sur ma commune, par exemple, nous avons 85 km de routes et 45 km de chemins. Nous avons contractualisé avec 95 % des agriculteurs, pour tailler leur bois que nous récupérons pour en vendre une partie à nos partenaires. Le reste nous sert à pailler, à éponger les chemins de rando. Les plans de gestion élaborés avec les agriculteurs sont prévus sur dix ans, ils assurent le respect et la pérennité de la ressource. » Elle met en évidence : « La nature nous offre ce bois. En l'exploitant de façon raisonnée, dans le respect de ce que la terre et nos ancêtres

ont préservé, en replantant aussi, le bois devient une alternative de poids à l'énergie fossile, comme le gaz ou le fioul. Les communes qui s'impliquent par ce biais dans la transition énergétique donnent l'exemple, et c'est là que le travail conduit avec LIC est important. » Conseils dispensés par des techniciens du bocage, aides économiques via le Fonds chaleur de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), bureau d'études pour orchestrer les projets de chaudières, etc. : LIC facilite la montée en puissance des initiatives dans ce domaine.



“

Le bois est la première ressource énergétique disponible du territoire.

HERVÉ GUÉROU
Conseiller délégué à LIC,
en charge de l'énergie

Hervé Guérou, conseiller délégué à LIC, en charge de l'énergie, observe : « Au fond, on n'invente pas grand-chose... Se chauffer au bois, la taille des haies qui préserve la ressource et la biodiversité : tout ceci est une question de bon sens. Nous savons que sur notre territoire, la ressource la plus importante, c'est le bois. Cette ressource est disponible et elle est locale. Même si nous conduisons des projets autour du photovoltaïque et de l'éolien, le bois reste une ressource conséquente et renouvelable car nos pratiques vont en ce sens. Or, nous n'exploitons aujourd'hui que 5 000 tonnes de bois par an, soit seulement 20 % du bois utilisable. » Dans une Bretagne largement

dépendante du nucléaire en matière d'énergie, « que nous reste-il comme autre source d'énergie ? interroge Hervé Guélou qui fait le tour de la question : l'éolien ? C'est peu... L'énergie marine (la houle, les courants...) ? La méthanisation ? L'hydrogène ? On est seulement au début des recherches dans de nombreux domaines. Nous savons que nous devons sortir du nucléaire et des énergies fossiles, être en capacité d'être autonomes. Nous sommes au début d'une histoire sur tous les sujets qui concernent la production d'énergie, aucune forme ne doit être oubliée. »

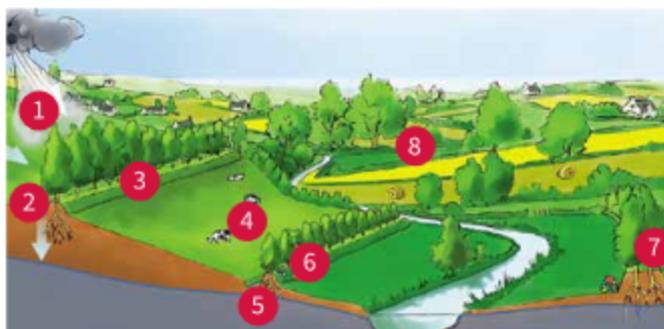
S'investissant dans la production d'énergie au bois, ITC et ses partenaires institutionnels ont construit 8 chaufferies au bois et 5 sont à venir à court terme (notre article p.17). Propriétaire de ces chaufferies, elle revend la chaleur à ses clients. Parallèlement, elle initie des projets avec les communes. « Ne sont construites que des chaufferies qui montrent leur intérêt économique et écologique. Elles doivent être rentables à tous points de vue. »

Quant à l'innocuité parfois contestée sur les fumées rejetées par les chaudières, Hervé Guélou se veut rassurant : « Sur le bois de bocage, il y a peu de contre-indications. Les filtres à la sortie des chaudières sont très performants. Comme toute combustion, il y a forcément des rejets dans l'air. » À titre indicatif, et selon une étude de l'Ademe, les facteurs d'émissions de PM10 (particules en suspension dans l'air) sont de cet ordre (en g/kWh) : 2,57 pour les foyers ouverts (type cheminées) ; 2,39 pour les foyers ouverts ou inserts avant 2016 ; 0,48 pour les poêles à buche performants ; 0,02 pour les chaudières collectives avec un filtre à manche. Un logement chauffé par une chaudière collective émet 40 fois moins qu'un logement chauffé avec un foyer fermé (source Abibois).

RENDRE LA FILIÈRE PÉRENNE

Pragmatique, Hervé Guélou insiste sur la valorisation du travail des agriculteurs, premiers concernés par la production de bois de bocage, pour que la filière dure dans le temps, qu'elle soit efficace et offre la certitude d'avoir du bois issu de gestion durable et locale (voir p. 16). « Toutes les actions de préservation des haies et les labels qui se mettent en place vont dans le bon sens. Les heures passées à couper du bois de bocage doivent être rétribuées. Cela permet de déléguer les charges supportées mais aussi de donner du sens à tout un ensemble : un bocage a besoin d'être exploité pour se régénérer. Cela le valorise, les paysages le sont aussi et cela bénéficie au règne animal. » ●

LE RÔLE DE LA HAIE



1. Protection contre les vents ; 2. Régulation des écoulements ; 3. Limitation de l'érosion des sols ; 4. Protection du bétail ; 5. Épuration des eaux ; 6. Source de biodiversité ; 7. Production de bois ; 8. Identité paysagère

TALUS : ILS SONT ESSENTIELS

Le talus et ses abords végétaux assurent un rôle de stabilisateur de l'écosystème. Placé le long des champs, des ruisseaux ou des routes, il fait barrage aux eaux de pluie qui se déversent dans les cours d'eau jusqu'à la mer (et stoppe ainsi des eaux polluées par des effluents d'élevage qui, une fois en contact avec le milieu marin, favorisent la production d'algues vertes). Le talus favorise la biodiversité et participe à l'attrait des paysages. « Le soutien des collectivités via le programme Breizh Bocage ou des Bassins versants est essentiel pour la reconstruction des talus qui sont autant utiles pour l'élevage que pour l'environnement », résume Annie Bras-Denis.

EN BREF

QU'EST-CE QU'UN BOCAGE ?

On appelle bocage une région rurale où les champs cultivés et les prés sont enclos par des levées de terre ou talus portant des haies et taillis, ou parfois enherbés, et des alignements plus ou moins continus d'arbres et arbustes sauvages ou fruitiers. 25 % du bocage se trouve en bord de route.

OÙ EST LE BOCAGE ?

Au sud du territoire de ITC, les parcelles sont petites, entourées de talus et de haies. Quand on remonte vers la zone légumière du nord, le bocage s'amoindrit, voire disparaît pour certaines communes (remembrement des années 70). Toutes les communes sont cependant concernées par l'entretien des haies notamment pour permettre le déploiement de la fibre optique.

Facile à lire et à comprendre

Le bois de bocage est coupé et transformé en plaquettes pour faire fonctionner les chaudières à bois.

L'Agglo construit des chaudières pour ses bâtiments.

Elle accompagne les communes qui souhaitent en installer sur leur territoire.

Il est important de bien gérer ce bois pour assurer sa production et sa préservation dans le temps.

Cela permet de créer de l'énergie renouvelable.

UN PLAN DE GESTION POUR LE BOCAGE

Si l'on veut adopter un mode de chauffage alimenté par du bois issu du bocage trégorrois, il faut gérer durablement les haies qui fournissent ce bois. Cette gestion durable est garantie, sur le territoire de LTC, par la réalisation de « Plans de gestion durable des haies ».

Un plan de gestion s'adresse essentiellement aux agriculteurs, premiers concernés par la présence de haies sur leurs exploitations, mais aussi aux communes, aux Départements, etc. Sur une exploitation agricole, ce plan de gestion va dresser un état des lieux complet du bocage, il notera les objectifs de l'agriculteur pour la gestion de son bocage et permettra ainsi de planifier sur plusieurs années les travaux de réhabilitation et d'entretien des haies. Au passage, il définira le mode de valorisation économique du bois. Ces plans s'inscrivent en complément du dispositif national MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) pour l'entretien des linéaires bocagers. Alors qu'un plan de gestion signé par un agriculteur est un engagement moral de bien gérer son patrimoine bocager, il est

une condition sine qua non à la souscription aux MAEC qui, elles, génèrent des aides financières directes aux agriculteurs ayant de bonnes pratiques environnementales. Il en va de même pour le « label Haie » qui est une certification nationale labellisant les bonnes pratiques de gestion des haies et la maîtrise d'une filière de production de bois éthique, durable et locale.

Sur le territoire de LTC, 62 plans de gestion du bocage ont été réalisés avec les agriculteurs.

L'agriculteur qui produit du bois plaquettes qu'il revend et qui bénéficie de dispositifs de type MAEC, peut tirer un bénéfice financier de sa gestion durable du bois tout en préservant la pérennité du bocage. De 5 000 à 10 000 euros par an (hors temps de main-d'œuvre) peuvent ainsi rentrer dans la trésorerie d'une exploitation. Julie Bertillon, responsable du service Milieux aquatiques et bocage à LTC remarque : « Les pratiques vertueuses influent grandement sur nos paysages. Bien gérées, les haies sont belles, les rivières les remarquent, ils ont une meilleure perception des pratiques agricoles. » Des formations à la bonne gestion du bocage dispensées aux agriculteurs sont proposées par LTC. ■

EN BREF

LES HAIES ET L'ÉCOSYSTÈME

Depuis 2015, la PAC (Politique agricole commune) oblige au maintien des haies. Le rôle des haies dans l'écosystème s'en est trouvé renforcé.

LA TAILLE IDÉALE

Sur les arbres, on pratique l'élagage, des branches sont coupées ; noisetier et saule sont coupés à ras, ils repoussent très vite ; sur le châtaignier et le merisier, on laisse les repousses ; quand un chêne ou un hêtre apparaissent, on le laisse s'il est bien placé.



En mai, des agents du service Environnement de LTC se sont retrouvés auprès de l'étang de Ploumérin pour une formation dispensée par un technicien forestier de l'Office national des forêts.

LA VOIRIE COMMUNALE

DANS LA BOUCLE

Serge Glorion est employé communal à la mairie de Plouaret. Référant à la voirie, il a une dizaine d'années de recul sur l'entretien du bocage de bord de route. « On arrive aujourd'hui à la fin d'un cycle. » Une dizaine d'années, c'est le temps qu'il faut entre deux coupes pour laisser la nature faire son travail de repousse et se régénérer. L'équipe de Plouaret se mobilise en hiver pour aller sur des parcelles définies, revenant au point initial, neuf ans plus tard. Si les communes sont propriétaires



Entre la commune et les riverains, dialogue et confiance sont de rigueur. Serge Glorion s'y emploie, avec pédagogie.

des fossés, elles ne le sont pas des talus. Des conventions sont alors passées avec les propriétaires, le plus souvent, des agriculteurs. C'est du donnant-donnant : la mairie taille leurs haies et récupère le bois de bocage qu'elle revend. Pour le propriétaire, c'est un entretien qu'il n'aura pas à gérer, les voies devant être obligatoirement dégagées pour le passage de la fibre optique. « Au début, ce n'était pas évident pour eux, se souvient Serge. Mais quand ils ont vu le travail respectueux effectué sur leurs talus et leurs arbres, l'entretien des bords de route qu'ils n'auraient pas à faire, ils ont été partants. Nos routes sont belles, nous n'avons pas de talus nus. »

DES FORMATIONS

POUR BIEN TAILLER

Régulièrement, les agents des espaces verts des collectivités suivent des formations pour apprendre les principes de la gestion durable des haies bocagères. Pierre Vieilleville, gestionnaire du bocage à LTC explique : « L'objectif final est que des agents techniques aient une première approche, tant sur l'utilisation en sécurité d'une tronçonneuse que sur les grands principes de gestion durable des haies. Par exemple, quelles opérations sylvicoles sur quelles essences, le marquage des haies (bois à couper, bois d'avenir), la prise en compte du déploiement de la fibre optique, les règles de l'abattage et de l'élagage, le bocage de bords de route, la biologie des arbres, etc. »

5 ANS DE « ZÉRO PHYTO » RÉCOMPENSÉS !

Lannion-Trégor Communauté et ses communes poursuivent leur travail pour la préservation de l'environnement. Après avoir décroché le prix « Zéro phyto » il y a cinq ans, l'Agglo, ayant maintenu son effort quant à l'entretien des espaces verts, se voit récompensée du prix « Zéro phyto durable ». Sur le terrain, le travail se fait en collaboration avec les Bassins versants. Cette année, Trébeurden, Lanmérin, Ploumilliau et Plounévez-Moëdec sont récompensées par la Région. Le prix est décerné pour l'année écoulée, et acquiert la mention « durable » au bout de cinq années à ne pas utiliser de produits. De nombreuses communes du territoire sont engagées dans cette démarche.



T – n°25 juin/juillet/août 2021



L'EAU AU CŒUR DES ENJEUX



“

Nous sommes tous responsables de notre eau, nos rivières, notre mer...

ANNIE BRAS-DENIS
Vice-présidente à LTC,
en charge de l'environnement

Parler de l'eau c'est aborder son cycle naturel (l'eau qui tombe du ciel et qui repart à la mer : c'est le grand cycle de l'eau) mais aussi tout ce qui a trait à son appropriation par l'homme pour la boire et l'assainir (c'est le petit cycle de l'eau). Centrale au cadre de vie et au développement économique du Trégor, elle doit être préservée, tant en qualité qu'en quantité. « La prise de conscience sur l'évolution du climat, même si elle pourrait être encore plus forte, a fait rebattre les cartes. Nous sommes face à de vrais défis qui bousculent tout, élus, habitants, et habitudes. » Annie Bras-Denis, vice-présidente à LTC en charge de l'environnement et par ailleurs présidente du Bassin versant Vallée du Léguer, martèle : « Face à l'urgence, il faut mettre les bouchées doubles, même si de nombreuses actions sont déjà conduites par l'Agglo en matière de protection de l'environnement. Je pense notamment au travail des dernières années avec les agriculteurs de la Lieue de Grève touchée par les marées vertes

pour améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant. Grâce aux actions et à la motivation des acteurs, en particulier celle de mon prédécesseur Jean-Claude Laman-dé, cela fait cinq ans que le ramassage des algues vertes est à la baisse et les périodes de ramassage sont plus courtes » (notre article p.17). Elle résume : « Nous assumons nos difficultés et tout le travail qui reste à faire, il ne faut évidemment pas baisser la garde sur ce volet agricole essentiel. Mais il faut aussi faire état de nos succès et des progrès que l'on fait. »

LA TRAME VERTE ET BLEUE

En France, on parle de « trame verte et bleue » qui désigne officiellement depuis 2007 l'un des grands projets nationaux français issus du Grenelle de l'Environnement. Cette trame vient garantir les continuités écologiques terrestres avec des réservoirs de biodiversité préservés (espaces protégés, espaces naturels importants où les espèces, petites et grandes, peuvent effectuer leur cycle de vie...). Elle comprend aussi les connexions entre ces réservoirs par ce que l'on appelle des « corridors biologiques ». Cours d'eau et zones humides jouent un rôle prépondérant dans l'équilibre entier du système. Mais comment protéger la trame verte et bleue tout en répondant aux besoins de développement du territoire ? « C'est une question majeure. Il n'est pas exagéré de dire que l'eau, si elle est préservée en qualité et bien gérée en quantité, est une condition essentielle au cadre de vie de notre territoire, elle détermine le potentiel de son développement. C'est pourquoi nous affirmons cette ambition dans le projet de territoire de Lannion-Trégor Communauté, actuellement en cours de rédaction. Nous voulons tendre vers un territoire résilient. »

QUELLES MESURES ?

Pour orchestrer cette ambition, des outils de gestion durable de la ressource sont utilisés, à commencer par les Sage, Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, qui donnent un cadre réglementaire

à cette gestion globale et équilibrée de la ressource. « Ils servent de fil conducteur à nos politiques de l'eau », précise la vice-présidente. Le Sage Baie de Lannion concerne trois agglomérations : LTC, Guingamp-Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté. Pour notre territoire, il est complété par le Sage Argoat Trégor-Goëlo et celui du Léon-Trégor. Ces schémas visent à protéger les milieux aquatiques tout en conciliant le développement de certains usages (eau potable, agriculture, industrie...). C'est pourquoi le futur PLUIH (Plan local d'urbanisme intercommunal) en tiendra compte, notamment en protégeant les zones humides (terrains gorgés d'eau ou dominés par des plantes hygrophiles) lors des projets d'aménagements. « Une zone humide est une éponge, un vrai réservoir », explique Annie Bras-Denis qui est également présidente de la Cle (Commission locale de l'eau) du Sage Baie de Lannion. À cet égard, les contraintes réglementaires peuvent avoir pour conséquence de limiter certains projets urbanistiques. « Conserver des sols perméables dans les aménagements doit devenir un réflexe pour tout le monde. Un sol artificialisé génère des risques d'inondation. » L'artificialisation des sols est une notion récente dans le débat public. Elle est la conséquence directe de l'extension urbaine. C'est aujourd'hui l'une des causes du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité*.

« L'eau et le cadre de vie sont liés. »

TOUT EST LIÉ

En terme de qualité, le pourcentage de masses d'eau en bon état dans le Trégor est d'environ 60-70%, comme nos voisins finistériens. Sur l'Agglo, les efforts consentis par le monde agricole sur les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève, portent leurs fruits. La situation s'améliore également sur le bassin versant du Jaudy Guindy Bizien : suite à la baisse des teneurs en nitrates sur le captage d'eau



du Guindy, il est sorti du contentieux européen. Depuis 2017, le Léguer est classé « Site Rivières sauvages », un label national qui reconnaît sa qualité exceptionnelle et récompense le travail fourni par les différents acteurs pour la préserver. Concernant la quantité d'eau, c'est un problème qui a émergé cette dernière décennie, en lien direct avec les changements climatiques. Sur notre territoire, on constate des périodes de sécheresse et de précipitations plus grandes. « Nous enregistrons déjà des problèmes d'alimentation. Nous avons peu de nappes phréatiques, nous puisons donc l'eau dans nos rivières, le Léguer surtout, sachant que toute la côte de granit rose est alimentée par le Léguer ainsi que Lannion, Plouaret, Belle-Ile-en-terre... ». Annie Bras-Denis ajoute : « En

été, il faut pouvoir faire face aux besoins en eau, ce n'est pas toujours gagné. Quand on préserve les zones humides, ce n'est pas pour le beau geste, c'est une nécessité, car le grand et le petit cycle de l'eau sont extrêmement liés. »

* Le gouvernement français souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de « zéro artificialisation nette » prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. Source, Ministère de la transition écologique

EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES : TOUT EST REVU

Le réseau d'assainissement collectif est dit « séparatif » : les eaux usées sont collectées d'un côté et dirigées vers les stations d'épuration, et les eaux pluviales d'un autre côté, pour un écoulement direct dans le milieu naturel. « C'est la théorie. Car en réalité, il existe plusieurs points d'entrée des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement », explique Cécile Delhayé, responsable des contrôles à la direction Eau et assainissement de LTC : chez les particuliers, les gouttières sont parfois à tort raccordées aux eaux usées ; le réseau d'assainissement peut être fissuré et laisser s'infiltrer les eaux pluviales ou les eaux de nappes en période d'engorgement des sols ; et les eaux de mer en période de grandes marées. « Ces phénomènes augmentent le niveau des eaux qui n'auraient pas besoin d'être traitées dans les systèmes d'assainissement », parfois jusqu'à 90 % lors d'un épisode pluvieux, ce qui peut causer des débordements vers le milieu naturel en cas de saturation. » A l'inverse, des mauvais raccordements d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales constituent des pollutions directes dans l'environnement. Depuis 2013, une équipe de LTC est dédiée aux contrôles de branchements chez les particuliers (3 000 contrôles par an, 45 000

raccordements à vérifier), une autre scrute en continu l'état et le fonctionnement des réseaux. « Ce sont deux axes d'amélioration que nous menons via un ambitieux programme de réhabilitation des réseaux et de mise à niveau des stations d'épuration : 60 millions d'euros sont alloués pour la période 2018-2024 », souligne Gervais Egault, vice-président à LTC, en charge de l'eau et l'assainissement. « C'est un travail de fourmi, cela prendra du temps. Mais des travaux sont lancés, beaucoup a déjà été fait. » Un problème d'autant plus important à prendre en compte que l'État, via la Police de l'eau, peut bloquer des autorisations d'urbanisme (aménagement d'un lotissement par exemple) en cas de systèmes d'assainissement non conforme. »

* Un système d'assainissement comprend les réseaux et les postes de refoulement, jusqu'à la station d'épuration.

TÉLÉSCOPE HIROCH WAR...

LE GRAND ET LE PETIT CYCLE DE L'EAU : KESADO ?

Le cycle naturel de l'eau est aussi appelé « le grand cycle de l'eau », il fait référence à l'eau qui tombe du ciel, alimentant les rivières pour aboutir à la mer, s'évaporant, retombant, etc. « Le petit cycle de l'eau » correspond à tout ce que l'homme a organisé pour s'approprier cette ressource : le captage d'eau potable, l'assainissement des eaux usées.

QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant, c'est la surface terrestre sur laquelle l'infiltration ou le ruissellement de l'eau alimentera tôt ou tard le cours d'eau qui lui est associé. Du fait du relief et des pentes naturelles, toutes les eaux s'acheminent vers un exutoire (la sortie d'une rivière qui se jette dans la mer). LTC est concerné principalement par quatre bassins versants (Léguer, Lieu de Grève, Jaudy-Guindy-Bizien et Trieux) dont les territoires s'étendent également sur d'autres collectivités voisines.

LES MARAIS CÔTIERS

En plus d'être de véritables réservoirs de biodiversité, les marais côtiers absorbent les crues et sont un filtre naturel d'épuration de l'eau en aval des bassins versants, juste avant la plage. En janvier, LTC a répondu à un appel de la Région Bretagne pour la création d'une Réserve naturelle régionale sur ses marais littoraux.

À SAVOIR

Deux études hydrologiques qualitatives et quantitatives vont être lancées sur le territoire de LTC pour récolter des données sur les milieux, les usages et le climat. Elles permettront d'affiner la politique globale en faveur de l'eau.

15
JAN - JUIN 2022 (N°2)

LE RÔLE ESSENTIEL DES BASSINS VERSANTS

Sil les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) donnent des orientations et définissent des stratégies pour préserver les milieux, c'est à l'échelle des bassins versants que sont menées les actions sur le terrain. Véritables bras armés des Sage, ces Bassins versants (Léguer / Lieue de Grève / Jaudy-Guindy-Bizien / Trieux) possèdent une gouvernance spécifique. Avec notamment des comités de suivi multi-acteurs composés d'élus, de professionnels du monde agricole et autres secteurs, d'usagers de la rivière, des services de l'Etat et des partenaires financiers (Agence de l'eau, Conseil départemental, Conseil régional). Pour comprendre le rôle des bassins versants, il faut remonter en arrière : « La problématique de la qualité de l'eau en Bretagne a commencé dans les années 80, pose Eric Le Creurer, conseiller délégué à LTC, en charge de l'économie agricole et de la transition agro-écologique. Les épandages n'étaient pas gérés, l'usage des produits phytosanitaires non raisonné, par exemple. Dans les années 90, la Bretagne a donc été montrée du doigt. Mais avec tous les efforts qui ont été faits par la suite, la qualité de l'eau s'est vraiment améliorée. Les Bassins versants ont travaillé sur la protection de la ressource en eau potable, le monde agricole a évolué, les communes ont changé leurs pratiques de désherbage, etc. Certes ce sont des combats longs... La qualité de l'eau a soulevé des enjeux

non seulement environnementaux mais aussi économiques sanitaires et sociaux et c'était nécessaire. »

DES PROBLÉMATIQUES PARTAGÉES

Fin 2020, les bassins versants ont changé de gouvernance et la volonté de travailler ensemble pour préserver l'environnement a été réaffirmée : « Nous souhaitons mutualiser des actions, harmoniser nos gouvernances. Chaque bassin a ses propres problématiques, mais de nombreux sujets sont partagés par tous », explique Eric Le Creurer, par ailleurs président du Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. De multiples axes sont étudiés : sensibiliser davantage les habitants, les scolaires, lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole, continuer à accompagner les agriculteurs vers une agriculture respectueuse de l'environnement, restaurer le bocage pour éviter l'érosion des sols, les inondations, pour préserver la biodiversité, protéger les milieux aquatiques, s'attaquer aux pollutions non agricoles, etc. Quant à la préservation de la ressource d'un point de vue quantitatif, il va être nécessaire de réfléchir à l'utilisation de l'eau potable autre que pour la consommation humaine. Cette réflexion sera menée avec tous les acteurs : particuliers, agriculteurs, industriels, etc. Eric Le Creurer résume : « Nous travaillons collectivement, sans intention d'imposer mais plutôt en accompagnant la transition agri-écologique vers une démarche vertueuse, profitable à tous. Le monde agri-



“

C'est un ensemble de petits progrès qui font changer les choses.

ERIC LE CREURER
Conseiller délégué à LTC, en charge de
l'économie agricole et de la
transition agro-écologique

cole a énormément évolué ces dernières années. Cette transition est soutenue par les pouvoirs publics. Nourrir les Français avec des produits sains, c'est essentiel. Et puis, il faut réconcilier les Français avec le monde agricole, concilier l'agriculture et l'économie, sans opposer des modèles. » L'autre enjeu de taille qui est devant nous concerne le renouvellement des exploitations. Dans les 10 prochaines années, la moitié des agriculteurs partira à la retraite. L'installation de jeunes agriculteurs s'avère essentielle pour maintenir l'activité agricole et accompagner le développement de pratiques vertueuses et durables. ●

*La première loi nationale sur l'eau a été promulguée en 1964. La gestion de l'eau a été organisée par bassin avec la création des agences de l'eau et des comités de bassin. 1991 : première directive européenne sur l'épandage de nitrates.

UNE VISION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglo exerce la compétence eau potable. Seuls perdurent les syndicats à cheval sur plusieurs intercommunalités. « L'objectif est de rationaliser la gestion de l'eau potable sur le territoire : travailler en régie communautaire (en interne avec ses moyens propres), c'est avoir une vision globale de la ressource », explique Gervais Egault, vice-président. Pour les usagers, rien ne change, les tarifs 2021 votés par l'Agglo ont été établis en concertation et dans la continuité de ceux pratiqués par les communes et les syndicats. « À terme, on vise une convergence des tarifs une fois tous les programmes d'investissement étudiés. » Il faut aussi estimer les besoins futurs en eau potable : le service s'appuie sur les documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) afin d'envisager l'évolution de la population à l'avenir, intégrer les évolutions de consommation des particuliers, des entreprises et de l'agriculture et étudier de nouvelles sources d'approvisionnement sur le territoire. ●

MOINS D'ALGUES VERTES

Les agriculteurs du bassin versant de la Lieue de Grève ont fait des efforts conséquents pour réduire les taux de nitrates dans l'eau, à l'origine des marées vertes dans la baie. L'objectif de ramener le taux de nitrates à 20 mg/litre d'eau fixé par le deuxième Plan algues vertes 2017-2021* est atteint dans le Roscoat et le Yar, les deux principaux ruisseaux contributeurs de nitrates. « Globalement depuis 2015, on observe une tendance à la baisse d'algues vertes dans la baie », indique François Ponchon, président du Bassin versant de la Lieue de Grève. À titre indicatif, en 2020, quelque 8 755 m³ ont été ramassés contre 25 000 m³ en 2010. Des résultats encourageants confortés par les dispositifs proposés aux agriculteurs par l'Agglo et destinés à maintenir une agriculture rémunératrice tout en générant peu de fuites d'azote.

DES EFFORTS ET DES RÉSULTATS

« Sur 188 agriculteurs majoritairement en élevage bovin laitier que comprend le bassin versant, 100 ont signé une charte visant à améliorer les pratiques et 27 exploitations sont passées en bio. Cela représente 5 418 hectares sur un total de 6 540 hectares de surface agricole », explique François Ponchon. Ces agriculteurs se sont en effet engagés à maîtriser les intrants, à augmenter les surfaces en herbe pour le pâturage, réduisant les cultures (souvent de maïs pour nourrir le cheptel) nécessitant des engrais. « Un dispositif innovant « gagnant-gagnant » appelé également « boucle vertueuse » permet de récompenser les agriculteurs qui s'engagent », indique le président du Bassin versant. Cela passe par des diagnostics techniques dans les exploitations, un cumul de points à hauteur des engagements et générant des prestations agricoles financées (fertilisation de précision, remplacement pour formation, désherbage mécanique, etc.) « Pour le futur, nous souhaitons améliorer le dispositif financier, valoriser les circuits courts qui sont de vrais débouchés pour les agriculteurs, continuer à regrouper le parcellaire pour faciliter la mise en herbe des exploitations. » Il conclut : « Un énorme travail de terrain a été conduit par le Bassin versant ces dernières années pour accompagner ces changements, nous espérons pouvoir continuer ces dispositifs. » Le deuxième plan qui s'achèvera en 2021 comporte une garantie de financement jusqu'en 2023. ●

* Le 1^{er} plan 2010-2015 portait l'engagement de l'Etat à hauteur de 1,9 M€, l'ITC ayant participé pour 372 000€. Le budget global s'élève à 2 356 000 € pour les 5 années du Plan algues vertes. Financement : Etat (24%), Région (25%), Agence de l'eau Loire-Bretagne (26%), Département (8%) et les maîtres d'ouvrage locaux (16%). A ce budget s'ajoute le financement de la boucle vertueuse estimé à 300 000 €/an.



“

Les efforts conduits par les agriculteurs portent leur fruit.

FRANÇOIS PONCHON
Président du Bassin versant de la Lieue de Grève



ACTIONS PRÉVENTIVES ET CURATIVES CONJUGUÉES

Depuis 2010, Lannion-Trégor Communauté assure le ramassage systématique des algues vertes dans la baie de la Lieue de Grève. Partenaire scientifique pour le suivi des marées vertes, le Centre d'études et de valorisation des algues de Pleubian (Ceva), a mis en corrélation les éléments qui concourent à la reconduction de cette biomasse d'une année sur l'autre. Sylvain Ballu, chargé des suivis des proliférations au Ceva, explique : « Dans la baie de Saint-Michel-en-Grève où un vrai travail de prévention avec les agriculteurs vient limiter les fuites d'azotes à l'origine des algues vertes, le volet curatif (ramassage) apporte une réponse immédiate à la nuisance en supprimant les putréfactions. En plus de ce ramassage « classique » (opéré généralement de juin à septembre, Ndir), un ramassage effectué plus tard dans l'automne peut permettre de limiter la prolifération des algues l'année suivante. Car, avec l'action conjuguée de l'enlèvement de la biomasse dans la baie et l'action des tempêtes d'hiver et des eaux froides, la reconduction des stocks sera faible. Très amoindrie, cette biomasse tardera donc à se reconstituer au printemps suivant, ce qui empêchera une installation aussi massive » ●

UNE EAU PROPRE POUR LES COQUILLAGES

Les actions d'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Jaudy Guindy Bizien ont commencé en 1999 dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau en amont des captages d'eau potable. Aujourd'hui ces actions s'étendent aussi en aval des prises d'eau et sur le secteur côtier avec les enjeux liés à la qualité des eaux littorales (conchylicultures, baignades, pêche à pied, algues vertes...).

Près d'une vingtaine d'entreprises conchylicoles sont installées dans l'estuaire du Jaudy pour la production d'huîtres creuses : une activité qui nécessite une bonne qualité de l'eau. La qualité sanitaire des parcs s'améliore et le classement devrait passer en catégorie A (bonne qualité) en 2021, confortant ainsi l'activité économique conchylicole. Toutefois, des pollutions ponctuelles menacent la pérennité de ce classement. Une étude est lancée afin d'identifier ces pollutions et définir un plan d'action pour les réduire voire les supprimer. ●

⊕ d'infos : Étude financée par le FFAMP et l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

COMMENT BIEN GÉRER L'EAU DE PLUIE SUR SON TERRAIN ?



© Illustrations : M. Melo



Elle nous tombe dessus : que faire de l'eau de pluie ? Il faut distinguer la pluie qui s'infiltre directement dans les sols, de la pluie qui ruisselle en rencontrant une surface imperméable (toiture, route, parking, etc.). Les enjeux actuels en matière d'eaux pluviales se concentrent en effet sur ces eaux de ruissellement. L'augmentation des surfaces imperméables ou le raccordement systématique des toitures en milieu urbain ont des conséquences importantes : risque d'inondations, débordements des réseaux, crues intenses et soudaines, dégradations des cours d'eau. Et cette eau évacuée par les canalisations ne participe pas au rechargement de la nappe phréatique, cette nappe peu profonde qui permet de maintenir l'écoulement des cours d'eau en période estivale, notre première ressource en eau potable. En ruisselant, l'eau va également se charger de matière en suspension et entraîner une pollution.

LIMITER LE RUISSÈLEMENT

« Aujourd'hui, l'enjeu principal est de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie en limitant

le ruissellement », explique Johann Debril, technicien « eaux pluviales » à LTC. Cela passe par un changement dans l'aménagement de l'espace public, pour passer des villes et villages « entonnoir » aux villes et villages « éponge ». La solution, souligne Johann Debril, c'est que « l'eau de pluie s'infiltre au plus près de là où elle tombe ». Par exemple, en complément de la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, les particuliers peuvent faire en sorte d'envoyer les eaux de leur toiture sur leur pelouse ou dans leur jardin plutôt qu'aux canalisations ou aux fossés. ●

⊕ **d'infos** : Pour toutes demandes sur les eaux pluviales, renseignez-vous auprès de votre mairie.

3.4. Les articles dans le magazine d'information de Guingamp Paimpol Agglomération (2020/2021)

Source : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/mon-agglomeration/le-mag/>



BIODIVERSITÉ

La campagne « Eau La La !!! C'est beau la mer » récompensée

Le 14 octobre dernier, la campagne de sensibilisation « Eau La La » a reçu le prix Natura 2000 Communication décerné par le jury de la commission européenne. Ce dernier a souligné la thématique abordée, le travail d'équipe et la qualité des outils créés pour cette opération menée depuis 2019 sur le littoral entre Plestin-les-Grèves et Plouha.

Porté par Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et le Pays de Guingamp, le projet s'est construit en concertation avec les associations de plaisanciers et les gestionnaires des ports, et avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité.

L'objectif de la campagne est d'informer et de sensibiliser les plaisanciers sur les bonnes pratiques à adopter en mer, mais également à terre et dans les ports pour préserver la biodiversité et l'environnement marin. ●

Plus d'informations sur notre site internet

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/au-quotidien/preserver-recycler/biodiversite/campagne-eau-la-la-cest-beau-la-mer/

« Zéro Phyto » quésaco ?

Par « Zéro Phyto », on entend les solutions alternatives pour entretenir au naturel les espaces. L'objectif est de n'avoir recours à aucun produit phytosanitaire même ceux utilisés en agriculture biologique.

Pour ce faire, la majorité des communes du territoire ont signé la charte pour une gestion durable de l'eau qui fait l'objet d'un accompagnement de l'agglomération, en partenariat avec le Département et la Région. Le service biodiversité et environnement aide les communes à trouver des solutions alternatives pour entretenir au naturel leurs espaces publics, revoir leurs aménagements et faire accepter la végétation spontanée aux usagers. Ainsi par exemple, à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, en septembre, une journée de formation à destination des élus et des agents des services techniques des communes du

territoire a été proposée à Coadout, commune labellisée « Zéro Phyto ».

En effet, lorsqu'une collectivité atteint le niveau d'engagement le plus élevé de la charte, elle peut prétendre à un label, le trophée « Zéro Phyto ».

Le 28 janvier prochain aura lieu comme chaque année la remise des trophées par le Conseil Régional aux collectivités. Guingamp-Paimpol Agglomération a présenté sa candidature pour 2021. ●

+

Ces nouvelles pratiques font suite à la mise en œuvre de la loi Labbé pour l'entretien des espaces publics (hormis cimetières, terrains de sport et certains espaces de voirie), et les collectivités de la région Bretagne sont très actives.



Mon aggro Guingamp Paimpol De l'Armor à l'Argoat - janvier 2021



Ambrosie



Berce du Caucase



Datura Stramoine



Raisin d'Amérique

BIODIVERSITÉ

Identifiez les plantes invasives dangereuses

Les plantes invasives sont des plantes exotiques souvent introduites dans nos régions pour leur caractère décoratif et qui prolifèrent aujourd'hui dans les espaces naturels, les champs ou les jardins. Nuisibles à l'écosystème, elles peuvent être dangereuses pour la santé. Apprendre à les reconnaître et adopter les bons gestes quand on les découvre est essentiel.

Le Conservatoire botanique national de Brest a répertorié en Bretagne 29 espèces de plantes invasives avérées, 33 potentielles et 67 à surveiller. Quatre d'entre elles font l'objet d'une campagne spécifique d'information et de lutte menée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'agglomération est engagée dans cette campagne et travaille avec les communes du territoire pour lutter contre ces plantes et renseigner au mieux les usagers. Les Préfectures ont pris des arrêtés d'obligation de prévention et de destruction contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise, dont le pollen est très allergisant, et la Berce du Caucase qui peut provoquer de graves brûlures sur la peau.

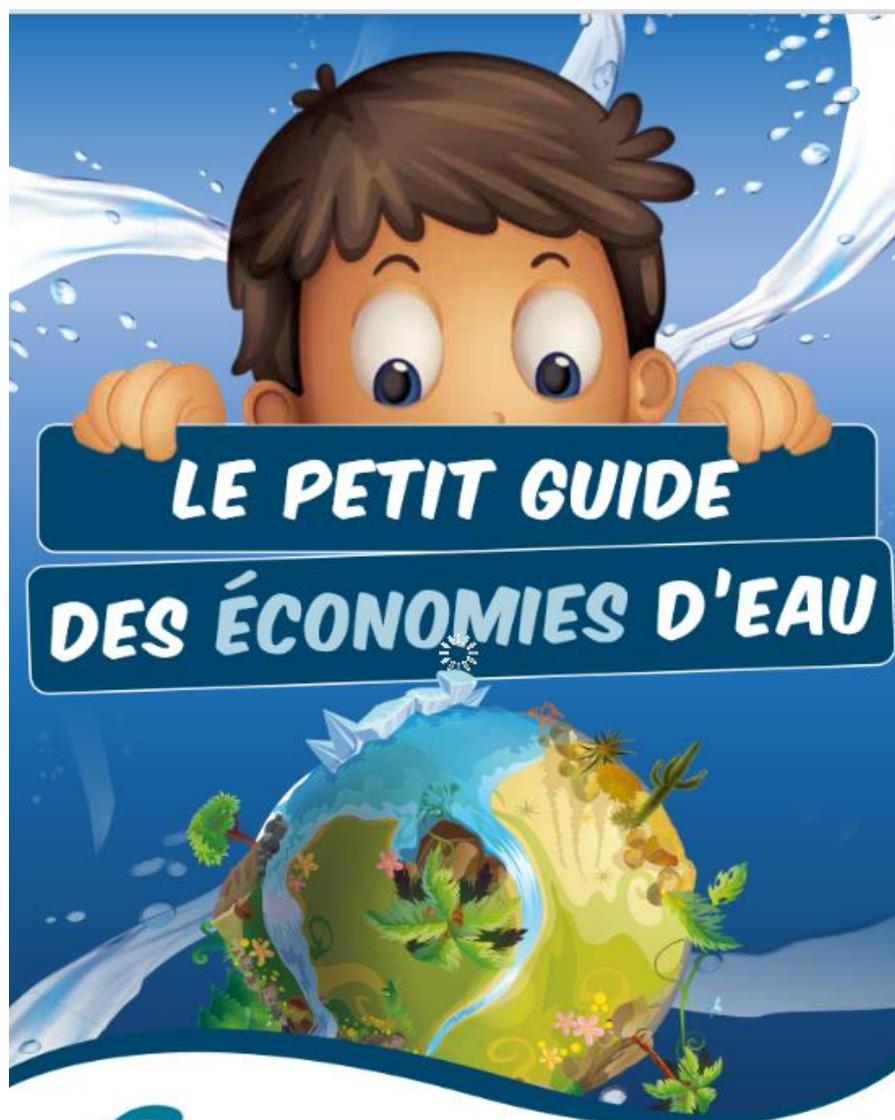
Le Raisin d'Amérique et le Datura Stramoine sont deux variétés dont les baies ou les graines sont très toxiques après ingestion et qu'il ne faut donc ni consommer, ni laisser se disperser.

Si vous pensez reconnaître ces plantes dans votre environnement : évitez de les toucher, prenez une photo si vous le pouvez, et tentez de les localiser précisément afin de transmettre les informations par mail au service biodiversité et environnement de Guingamp-Paimpol Agglomération. ●

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
www.fredon-bretagne.com
Guingamp-Paimpol Agglomération
Service biodiversité et environnement
Sandrine Verde | s.verde@guingamp-paimpol.bzh

Mon aggro Guingamp Paimpol De l'Armor à l'Argoat - janvier 2020

3.5. Le Centre Régional d'Initiation à la Rivière



CENTRE RÉGIONAL D'INITIATION À LA RIVIÈRE

22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE - Tél : 02 96 43 08 39

<https://www.eau-et-rivieres.org/decouvrir>

<https://www.eau-et-rivieres.org/sites/erb.fr/files/pdf/EE/de%CC%81pliant%20e%CC%81conomie%20d%27eau%202021.pdf>

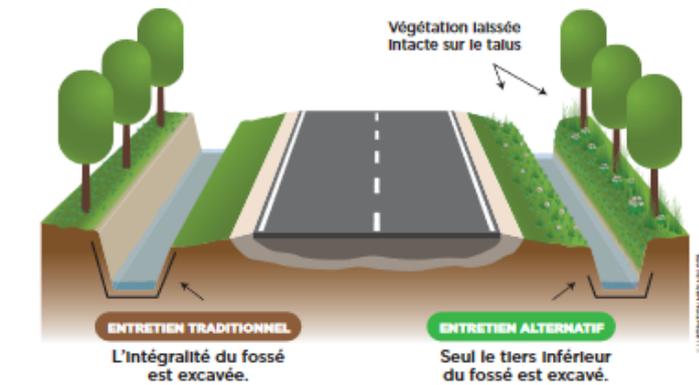
Bords de routes

Le Département innove pour l'entretien des fossés

Les fossés qui bordent les routes départementales jouent un rôle crucial pour la sécurité des usagers, la longévité du patrimoine routier ou encore la réduction des impacts environnementaux liés aux infrastructures routières. Depuis quelques mois, le Département innove pour optimiser l'entretien de ces « dépendances bleues ».

Les Côtes d'Armor comptent 4600 km de routes départementales et par conséquent 9200 km de fossés. Indispensables au bon fonctionnement du réseau routier, ces derniers ont pour fonction première d'évacuer les eaux de pluie qui s'écoulent sur la chaussée. Ils participent ainsi à la sécurité des automobilistes, évitant les risques liés à la stagnation de l'eau, et contribuent à la bonne santé des infrastructures en limitant les affaissements de chaussée.

Le fossé est aussi au cœur d'enjeux environnementaux. « Les eaux recueillies rejoignent forcément un cours d'eau à un moment donné, explique Frédérique Morin, référente de la gestion durable des dépendances vertes et bleues au Département. L'une des missions du fossé est de filtrer cette eau au maximum afin de limiter les éventuelles pollutions dans les milieux aquatiques. » Pour permettre aux dépendances bleues d'assurer efficacement cette fonction, le Département a initié l'an passé différentes méthodes alternatives d'entretien. « L'enjeu est de rétablir le fil d'eau, c'est-à-dire de permettre un écoulement performant, tout



en retardant autant que possible l'arrivée des eaux dans le milieu naturel. Pour faire évoluer les pratiques, nous avons commencé à travailler avec les techniciens "milieux aquatiques" de Dinan Agglomération, dans le cadre d'une expérimentation. Aujourd'hui, la démarche se généralise sur d'autres territoires.»

Un dialogue de qualité

fois une richesse floristique supérieure à celle de certaines prairies. »

D'autres méthodes sont actuellement expérimentées, comme l'utilisation de godets de curage moins larges, ou encore l'arrêt total du curage 30 mètres avant le point de connexion au ruisseau. Ces évolutions de pratiques, qui nécessitent un engagement fort des agents des routes, intéressent au-delà du territoire et ont été exposées lors de différents colloques nationaux, notamment celui de l'Office français de la biodiversité. « Ce qui étonne, au-delà de l'aspect technique, évoque Frédérique Morin, c'est la qualité du dialogue qui existe entre nos techniciens des routes et les techniciens 'milieux aquatiques' des EPCL. Rien que cela, c'est déjà une belle réussite ! »

◀ Virginie Le Pape

Et les dépendances vertes ?

Au-delà d'une zone de sécurité d'un mètre en bordure de chaussée, les dépendances vertes des routes départementales (accotements et talus) sont désormais tauchées, sur certains secteurs, selon le principe du débroussaillage alterné. Les linéaires sont tauchés pour partie en année paire, pour partie en année impaire, par alternance de tronçons de 100 mètres. Ceci afin de préserver la biodiversité des bords de routes.

► Plus d'infos en vidéo sur cotesdarmor.fr

Six nouvelles méthodes

Le Département des Côtes d'Armor est l'un des premiers à s'emparer du sujet. Devant la rareté des travaux de référence, c'est avant tout le bon sens et l'expérience qui ont permis de déterminer six méthodes d'entretien alternatives. « L'une d'entre elles vise par exemple à ne plus curer l'intégralité du fossé, mais uniquement le tiers inférieur. Ainsi, la végétation se réinstalle plus rapidement et le fossé retrouve vite ses fonctions de filtration », assure Frédérique Morin. Autre technique, le curage alterné consiste à conserver intacts des tronçons du fossé, tous les 20 à 30 mètres environ. « Outre le fait que cela ralentit l'eau, cela permet de maintenir la biodiversité sur la zone. C'est important quand on sait que les bords de route enregistrent par-

Source : CD22, <https://cotesdarmor.fr/sites/default/files/2021-12/CG184.pdf>

3.7. La communication via les offices de tourisme

3.7.1. Office de tourisme Côte de Granit Rose

Source : <https://www.bretagne-cotedegranitrose.com/>

The screenshot displays the website for the Côte de Granit Rose tourism office. At the top, there are navigation menus: 'MES ENVIES', 'MON SÉJOUR', 'OFFICE DE TOURISME CÔTE DE GRANIT ROSE CULTIVER L'ESSENTIEL', 'ÇA BOUGE', and 'PRATIQUE'. The main content area features a large image of a river with a large rock, and a featured article titled 'A LA UNE Le Léguer, rivière sauvage'. Below this are three smaller article thumbnails: 'Rencontre avec un guide de pêche', 'Je pêche mon premier poisson', and 'Le parcours mouche de Kernansquillec'. At the bottom, there is a large banner for 'Pêchez le saumon de printemps et le remettre à l'eau (No-kill)' with a sub-header 'PÊCHE, PÊCHE EN EAU DOUCE À LANNION'. The banner includes a 'BOUTIQUE en ligne' link, a 'Voir les photos (8)' link, and a 'HORAIRES NON DÉFINIS' button. The website also features a 'BRETAGNE' logo and a French flag icon.

MES ENVIES MON SÉJOUR OFFICE DE TOURISME CÔTE DE GRANIT ROSE CULTIVER L'ESSENTIEL

ÇA BOUGE PRATIQUE

A LA UNE
Le Léguer, rivière sauvage

Le Léguer est l'une des plus belles rivières de France, aux portes de la Côte de Granit Rose. Première rivière labellisée « Site Rivières Sauvages » du grand ouest en 2017, ce...

LIRE LA SUITE

MES ENVIES MON SÉJOUR

Rencontre avec un guide de pêche

Je pêche mon premier poisson

Le parcours mouche de Kernansquillec

MES ENVIES MON SÉJOUR OFFICE DE TOURISME CÔTE DE GRANIT ROSE CULTIVER L'ESSENTIEL

ÇA BOUGE PRATIQUE

Pêchez le saumon de printemps et le remettre à l'eau (No-kill)
PÊCHE, PÊCHE EN EAU DOUCE À LANNION

BOUTIQUE en ligne

Voir les photos (8)

BRETAGNE

HORAIRES NON DÉFINIS

MIEUX COMPRENDRE LA MER



DÉMARCHE QUALITÉ - EAUX DE BAIGNADE



Perros-Guirec a obtenu le label Démarche Qualité Eaux de Baignade. Il récompense le travail effectué depuis de nombreuses années par la station balnéaire dans le domaine de la qualité des eaux et de l'environnement. Par ce label, Perros-Guirec garantit aux baigneurs une protection de leur santé. Il assure une transparence de l'information par un affichage quotidien des résultats des analyses, sur les plages, dans les principaux lieux d'accueil du public.

LE PHÉNOMÈNE DES MARÉES

Le long des côtes bretonnes, la mer monte et descend deux fois par jour :

- la marée haute (pleine mer – PM)
- la marée basse (basse mer – BM)

L'écart entre deux marées hautes est supérieur à 12 heures et l'heure de marée se décale tous les jours. Ce rythme correspond à l'influence de la lune et du soleil sur la terre. Lorsque ces trois astres sont sur le même alignement, les forces s'additionnent, les marées sont importantes (vive eau – grand coefficient) en nouvelle lune et en pleine lune. Lorsque les trois astres forment un angle droit, les forces se contraignent, les marées sont faibles (morte eau – faible coefficient) en premier et dernier quartier de lune.

LA PÊCHE À PIED

La pêche à pied est une vieille pratique visant à récolter ou capturer des animaux marins tels que coquillages, crustacés ou poissons. Elle est souvent l'activité de bord de mer préférée des enfants : fouiner, guetter, poursuivre un poisson ou un crabe à toujours un franc succès.

Cependant, le bord de mer est un milieu fragile qu'il faut protéger et respecter.

QUELQUES CONSEILS IMPORTANTS

Informez-vous sur la qualité sanitaire des sites de pêche, les interdictions, les périodes de pêche, les tailles et les quantités autorisées... www.pecheapied-responsable.fr

Prenez connaissance de la météo et de l'heure de la marée (quittez le lieu de pêche dès que la marée commence à remonter). Préserved le milieu marin : rebouchez les trous, remettez les cailloux en place...

LES LIEUX DE PÊCHE

Renseignez-vous auprès de l'Office de Tourisme



COQUE : 3 CM



MYRIE : 4,3 CM



PALOURDE : 4 CM



ORNEAU : 9 CM



MOULE : 4 CM

L'ESTRAN

L'estran est la partie de la plage découverte à marée basse où l'on peut pratiquer la pêche à pied. La coque et la palourde sont voisines, elles apprécient les fonds vaseux et sableux. On y trouve également les bigorneaux noirs, qui vivent sur les rochers ou parmi les algues.

Possibilité de découverte de l'estran encadrées par un animateur spécialisé en milieu marin p.33

VACANCES RESPONSABLES

En vacances, on applique la règle des 5R :

Respecter, Recycler, Réduire, Rencontrer, se Ressourcer !

Pendant votre séjour sur la Côte de Granit Rose, vous allez découvrir des espaces naturels fragiles et protégés... Pour les préserver, adoptez quelques gestes simples et faciles qui contribuent à protéger notre environnement.

**LES ÉCO-GESTES
C'EST AUSSI EN VACANCES !**

À LA PLAGE

- Je ne cache pas les mégots dans le sable, je les rapporte avec moi. Des cendriers de plage sont à disposition à l'Office de Tourisme (16).
- Je choisis des produits naturels et respectueux de l'environnement pour me protéger.
- Pour me rafraîchir, je privilégie les gourdes aux bouteilles en plastique.

LORS DES ACTIVITÉS OU DÉPLACEMENTS

- Je contribue au maintien de la propreté des sites et je ne jette pas mes déchets dans la nature.
- J'emprunte les itinéraires balisés pour éviter de piétiner des zones fragiles.
- De nombreux itinéraires cyclables et pédestres sillonnent le territoire. J'en profite pour aller à la plage ou acheter mon pain à pied, à vélo ou en Macareux (navette).
- J'admire la nature en évitant de cueillir des plantes et de déranger la faune et la flore locale. Certaines espèces sont protégées.
- Je respecte les bonnes pratiques de pêche (voir p.44).

Clean Walk & Chantier nature avec la Maison du Littoral en p.37

DANS MON HÉBERGEMENT

- Je modère ma consommation d'eau et d'énergie.
- Je trie mes déchets selon les consignes de tri de mon lieu de vacances.

BACS À MARÉES



Savez-vous que 80% des déchets marins proviennent des activités à terre et qu'ils peuvent rester au fond de l'océan plus de 500 ans ?

Si vous trouvez des déchets lors de votre promenade sur le littoral, déposez-les dans les bacs à marées installés sur les plages de Perros-Guirec (d'octobre à fin mars). En adoptant ce geste simple, vous devenez acteur de la propreté des plages et veillez ainsi à la préservation des écosystèmes marins.

L'Office de Tourisme est également très actif pour promouvoir un tourisme durable et chacun à sa mesure contribue à la sauvegarde de notre environnement.

Au quotidien :

- Impressions réalisées de manière raisonnée
- Gestion des mails
- Tri sélectif
- Gestion rigoureuse des stocks de documentation
- Valorisation des circuits courts et des produits locaux
- Économie d'énergie
- Disparition progressive du plastique (consommable et boutique)
- Covoiturage pour les déplacements
- Promotion de la circulation douce (vélo - transport collectif)

ET ON N'OUBLIE PAS...

De profiter de son séjour pour découvrir le savoir-faire perrosien en mangeant des produits locaux et de saison et en achetant des produits made in Perros ! #jacheteaPerrosGuirec

Perros-Guirec | Côte de Granit Rose 46 **La vie en Roy !**

Source : Les brochures de l'Office de Tourisme, Guide pratique, <http://tourisme.perros-guirec.com/perros-guirec-pratique/les-brochures-de-l-office-de-tourisme.html>

3.7.3. Office de tourisme communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération « Guingamp – Baie de Paimpol Tourisme »

Ici on a la pêche !

› nos-experiences › ici-on-a-la-peche



Découverte de la pêche à la mouche dans la Vallée du Léguer

Pêche en rivière et sur les plans d'eau

› espace-mer-et-riviere › peche-en-riviere-et-sur-les-plans-d-eau



Guingamp - Baie de Paimpol, un des meilleurs coins de pêche pour les salmonidés ! En Rivière Sauvage, dans un étang ou le long de la Vallée du Trieux, les coins de pêche sont nombreux ! Notre territoire est propice à la pêche aux poissons migrateurs. Truites fario et saumons sauvages sont les ...

Source : <https://www.guingamp-paimpol.com/recherche#!/?q=leguer>

3.8. Les articles dans le JAPE (BV Léguer et BV Lieue de Grève) 2020/2021

Source : <http://www.vallee-du-leguer.com/Amenagements-urbains-et-pratiques-non-agricoles>